

Mémoire de Québec Arbres

Dans le cadre des consultations publiques sur le
Plan de conservation du site patrimonial de Sillery

Présenté par
Johanne Elsener
présidente



Photo : Marie-Josée Deschesnes

Mémoire déposé le 15 mars 2013



TABLE DES MATIÈRES

I.	Résumé	1
II.	Mission de Québec Arbres	3
III.	Préambule de Marcel Junius	4
IV.	Objectifs de création du site patrimonial de Sillery	15
V.	Plan de conservation	16
VI.	Position de la Ville de Québec	30
VII.	Plan de mise en valeur et d'aménagement durable	41
	1. Société	41
	2. Tourisme et économie	74
	3. Environnement	81
	4. Santé	115
	5. Recommandations	119
VIII.	Promesses du Parti québécois	124
IX.	Appuis reçus	127
X.	Revue de presse	185
XI.	Remerciements	297

I. RÉSUMÉ

Rappelons que tous les morcellements des grands domaines qui ont eu lieu dans le passé pour du développement immobilier résidentiel ont mené à une diminution de la valeur patrimoniale des espaces lotis. Le projet de Plan de conservation est très éloquent à ce sujet. Nous pouvons en conclure que tout lotissement pour de nouvelles constructions résidentielles se traduit par un effritement irréversible du site patrimonial de Sillery.

À travers l'enjeu du site patrimonial de Sillery se joue l'avenir de la Capitale nationale car ce site ne devrait pas être envisagé sous son seul aspect historique mais plutôt dans une vision d'aménagement globale qui inclut les aspects sociaux, environnementaux, touristiques, économiques, sanitaires et identitaires. Devant le peu d'empressement de la Ville de Québec à mettre en œuvre une politique concertée de conservation de ce site patrimonial, il nous est apparu que le Gouvernement du Québec devrait utiliser ses pleins droits et pouvoirs afin d'être le maître d'œuvre de l'aménagement durable de la Capitale nationale, et plus particulièrement du littoral ouest de son territoire dont le site patrimonial de Sillery en constitue la pièce maîtresse.

Au-delà de ses valeurs patrimoniales, historiques et paysagères, le site patrimonial de Sillery peut et doit être utilisé comme levier économique de la Capitale nationale. À Québec, les touristes attirés par les lieux historiques sont ceux qui contribuent le plus au \$1.5 milliard de retombées annuelles de l'industrie touristique. Ce n'est qu'en préservant et en mettant en valeur le site patrimonial de Sillery que nous pourrions profiter de sa pleine rentabilité socio-économique et réaliser un véritable projet de société, rassembleur et mobilisateur de tous les intervenants. C'est pourquoi le Gouvernement du Québec se doit de :

1. Créer un Fonds provincial du patrimoine et des paysages culturels à partir de la perception d'un pourcentage sur la plus-value occasionnée par des changements de zonage survenant sur tout terrain de toute municipalité de la province ;
2. Créer un fonds d'acquisition des «grands domaines » à partir de programmes gouvernementaux, du Fonds provincial du patrimoine et des paysages culturels, d'une réallocation du budget prévu pour la phase 3 de la Promenade Samuel-de-Champlain et d'une levée de fonds cautionnée par le Gouvernement du Québec ;
3. Mandater la Commission de la capitale nationale du Québec de créer le Parc des « grands domaines » par l'acquisition des propriétés suivantes selon un échancier modulé en fonction de l'imminence des menaces de destruction : Domaine Woodfield – Sillery, Domaine Sous-les-bois, propriété des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc, portion sud et est de la Fédération des Augustines, propriété des Pères Assomptionnistes, Boisé Benmore, portion nord du Boisé des Augustines, portion ouest des Sœurs Jésus-Marie ;

Carte du Parc des Grands domaines décrit au chapitre VII section 5 *Recommandations* (p.119-123) :



Ce parc créerait l'espace nécessaire pour des projets attractifs ponctuels comme une Biennale d'arts, de design et/ou de mobilier urbain, etc.

4. Ordonner que les projets de recyclage des édifices conventuels et d'aménagement des « grands domaines » inclus dans le parc des « grands domaines » soient en lien avec l'histoire des lieux, autorisent l'accès public, permettent à la nation québécoise de découvrir son histoire et viennent bonifier l'offre touristique de Québec. À ce titre, nous pouvons citer le projet de la *Maison de la forêt* où des organismes sans but lucratif en lien avec la forêt comme le Conseil de l'industrie forestière du Québec se logeraient dans un édifice conventuel recyclé et financeraient le *Musée de la forêt* ;
5. Prendre le leadership de l'aménagement récréotouristique du littoral ouest de la Capitale nationale, former une table de concertation regroupant tous les différents intervenants (paliers gouvernementaux, tourisme, environnement, urbanisme, citoyens, patrimoine) et mandater la Commission de la capitale nationale du Québec pour en réaliser l'aménagement.

Carte de l'aménagement récréotouristique proposé dans la section 2 *Tourisme et économie* du chapitre VII *Plan de mise en valeur et d'aménagement durable* de ce mémoire :



La totalité des 20 recommandations faites par Héritage Québec se retrouve à la section 5 *Recommandations* du chapitre VII *Plan de mise en valeur et d'aménagement durable* (p. 119-123).

II. MISSION

Québec Arbres a pour mission de sensibiliser la population concernant la protection du patrimoine arboricole et des boisés urbains. Il résulte du regroupement de citoyens de différents districts de Québec ayant à cœur la présence des arbres comme instrument clé de l'amélioration de l'environnement urbain et de la qualité de vie des citoyens. Leur but ultime est de faire de Québec une ville verte moderne et attractive.

III. PRÉAMBULE DE MARCEL JUNIUS

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA COALITION HÉRITAHE QUÉBEC, EX-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC ET EX-DIRECTEUR DU PATRIMOINE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES DU QUÉBEC

1. Avant-propos

Le nombre de documents recensés portant sur l'Arrondissement historique de Sillery est considérable. Les caractéristiques de l'Arrondissement sont connues depuis belle lurette. La quantité d'articles de presse répertoriés sur ce sujet recèle des avis, des opinions, des commentaires émis par des individus ou par des groupes. Ce répertoire est d'une quantité non négligeable.

De plus, les documents graphiques, plans, dessins et cartes disponibles ne font point défaut. Dès lors, l'autorité ministérielle a dans ses mains la connaissance complète de ce qui est le site patrimonial de Sillery, suivant la nouvelle loi sur le patrimoine culturel. Il manquait une consultation populaire. Monsieur le Ministre, vous l'avez accordée dès votre entrée en fonction. Au nom de la Coalition Héritage Québec et en mon nom, nous vous disons que nous voyons là un changement radical avec le régime précédent. Merci de cette intervention.

L'allure est donnée, il faut poursuivre. Nous vous demandons déjà de passer à l'action avec une vue généreuse que réclament les citoyens et les Québécois qui considèrent le patrimoine comme un atout précieux pour la nation.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes plus dans le brouillard. Le temps est venu de faire la part des choses et de débusquer des actions prises en matière cadastrale ou en projets de budget pour des travaux éventuels dans le site du patrimoine. L'infrastructure urbaine devra également être étudiée puisqu'elle concerne des individus et des administrations.

À ce point de l'avant-propos, je voudrais rappeler que le gouvernement, en décrétant l'Arrêté du 5 février 1964 créant l'Arrondissement historique de Sillery, connaissait la mesure, l'amplitude et les conséquences de son geste. En effet, la lecture de l'Arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil donne le ton juste de ce que doit être la ligne de pensée pour la gestion compétente de ce bien culturel. La Commission des biens culturels du Québec, en 2010, l'a rappelé en plaçant l'accent sur le dernier attendu du préambule de l'Arrêté, qui souligne l'objectif principal de la création de l'arrondissement historique de Sillery : **« Conserver le cachet historique et artistique de cette région. Nous comprenons que, pour atteindre cet objectif, non seulement la mémoire des lieux, mais aussi, les traces d'occupation physiques laissées par des générations devront être conservées. Quant au cachet artistique, il se retrouve dans tout élément façonné par l'homme, qu'il soit bâti ou naturel. »** (CBCQ – Étude de caractérisation de A.H. Sillery, 2004)

C'est du cristal.

Ce texte de 1964 a tout dit. Monsieur le Ministre, on ne peut être plus clair. La conservation est ici impérative. En première place. Au cœur même de l'action. Peut-on dire mieux ? On

peut dire plus, disserter, vaticiner, pontifier, mais peut-on dire mieux ? Disons-le, le texte est court et il dit beaucoup. Et assez. À chaque ligne, c'est le principe même de la conservation qui domine. On y décèle même l'ossature d'un plan de conservation. Il faut seulement savoir lire et comprendre l'immense valeur du patrimoine.

Monsieur le Ministre, ce serait une grande étape franchie si la puissance publique décidait de donner suite à ce bout de phrase du préambule de l'Arrêté de 1964 en y ajoutant les données les plus éprouvées, qui font appel depuis 1975, à l'apport social du patrimoine et à la participation citoyenne. Ce serait un signal. **Ce serait la renaissance du patrimoine culturel dans l'efficacité d'une action populaire. Ce serait, enfin, l'ouverture d'un patrimoine social, éducatif, vert et durable. Une grande œuvre pour le Québec, que nous attendons. Merci.**

2. Préambule (Partie 1)

Nous vous soumettons respectueusement le texte qui suit. Il ne remplace pas la vérité énoncée ci-avant. Il renforce l'idée de la conservation. Cette manière d'appréhender le patrimoine dans l'esprit de l'initiateur de l'Arrondissement historique, qui a été le premier titulaire du ministère des Affaires culturelles, Monsieur Georges-Émile Lapalme, n'était pas chose figée, immuable. De plus, depuis cet arrêté créant l'arrondissement, la philosophie de la conservation s'est adaptée au temps, à l'époque, aux circonstances. Si cette flexibilité contrôlée est assurée, c'est parce qu'elle sera fondée sur des bases pérennes que sont les grands principes de l'authenticité de la démarche en patrimoine. Cela revient à dire que l'axe déterminant du Plan sera la conservation intelligente du patrimoine bâti et du patrimoine vert.

Le 3 février 2011, je signalais, avec un collectif impressionnant de personnalités du patrimoine, de la politique municipale de quartier, de l'histoire et de la foresterie, un article où nous tenions les propos suivants : « **Ce territoire, décrété Arrondissement historique par le gouvernement, au nom de tous les Québécois, doit être protégé et mis en valeur par une gestion urbaine responsable dans la perspective d'un développement durable, fondé sur les principes reconnus en la matière, notamment la conservation des valeurs identitaires et paysagères.** » (Le Devoir, 3 février 2011, « L'effritement déplorable de A.H. de Sillery »)

Si le Plan est conçu sur ces principes et que sa gestion quotidienne est de qualité, ce qui n'est pas vrai tous les jours, vous aurez réussi, Monsieur le Ministre, une revitalisation d'un territoire culturel, ce qui est dans vos attributions, mais plus encore, si vous tenez la barre ferme, tant pour la planification que pour la gestion qui s'ensuivra, vous donnerez espoir et une nouvelle raison de poursuivre à ceux et celles qui ont à cœur un Québec fier de ses atouts que sont ses paysages et son patrimoine. Ce serait, cette fois, énorme et un renouveau.

3. Préambule (Partie 2)

Je rappelle que dans le journal *Le Devoir* du 8 février dernier, un article sous ma signature faisait référence au premier titulaire du ministère des Affaires culturelles, Monsieur Georges-Émile Lapalme. Intitulé « Un des plus grands d'entre nous », il signalait principalement la foi et la détermination de ce géant de la culture pour la sauvegarde du patrimoine culturel du

Québec. C'est sa ferveur et son idéal que je voudrais que vous endossiez dans l'exercice auquel nous sommes conviés. Je retiens de notre complicité dans l'exercice de nos devoirs respectifs au ministère des Affaires culturelles **trois éléments majeurs** qui sont plus que jamais d'actualité.

1. **Valoriser le patrimoine** : Sentence courte qui contient l'esprit et la dynamique du patrimoine qui allie à la maîtrise de celles et de ceux qui oeuvrent à cette mission gouvernementale, le soutien des citoyennes et des citoyens.
2. **Associer le patrimoine à la ville** ; Évidence qui justifie l'intégration de la conservation dans la planification et la gestion du cadre bâti et naturel pour le bénéfice premier des contribuables. La participation citoyenne est un préalable, la participation de l'administration municipale et des administrations publiques l'est également.
3. **Affirmer l'identité nationale** : Notre première souveraineté peut se confirmer dans notre adhésion aux valeurs portées par ce territoire d'exception qui contient l'histoire passée, celle que nous faisons, qui se transmettra aux générations à venir. La transmission de l'héritage, celle des heures de gloire et de défaite, de joie et de tristesse, est personnifiée dans ce qui est le site patrimonial. Il recèle la beauté et les blessures infligées par nos inconséquences. Aujourd'hui, notre regard porte sur l'avenir. Le site patrimonial est un bien commun, il doit être respecté pour nous et légué à ceux qui nous suivront, en mieux, si possible.

La responsabilité de l'octroi d'un permis de modifier un état existant, de construire, de démolir, d'abattre une plantation doit être envisagée dans une optique nationale, puisque ce bien culturel appartient aux Québécois. Pour ce faire, passons à la vitesse supérieure et regardons le site patrimonial, il est ce que nous sommes. Nous pouvons l'améliorer.

4. Vers un Plan de conservation

A. LE PATRIMOINE, UNE PRIORITÉ

Avant d'entamer le Plan, nous tenons à répéter au ministre que « Le patrimoine est une priorité au même titre que l'eau, les terres agricoles et la forêt. » Parce que tout se tient et qu'il faut savoir que le site patrimonial de Sillery est aussi un sol en pente, fait de prairies et de boisés, et que dès lors le drainage sécuritaire pour la conservation de la beauté du site doit être étudié au même titre qu'un lotissement domiciliaire. Incidemment, le lotissement est porteur potentiel de perturbations quant aux eaux de ruissellement, aux égouts à creuser et aux trottoirs à construire éventuellement. Ce simple rappel est pour recommander à ceux qui auront pour mission d'étudier le Plan et aux gestionnaires qui devront le mettre en œuvre, de se remémorer qu'ils doivent garder constamment à l'esprit le « devoir de prévoyance ».

L'analyse des patrimoines bâti et vert, ainsi que les études et les orientations du Plan, qui s'ensuivront, doivent concourir à proposer un aménagement exemplaire par un urbanisme sensible, culturel, humain.

B. UN RETARD À CORRIGER

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, pour avoir conduit aussi loin que j'ai pu le faire, dans les années 70 et 80 des études préalables pour plusieurs arrondissements culturels, je sais que si la tâche est difficile, elle n'est pas insurmontable. Aujourd'hui, le temps ayant fait son œuvre, les idées ayant évolué, les théories et les philosophies sur la sauvegarde des biens culturels tout autant que la notion même de « patrimoine élargi » étant acceptée, il reste à franchir l'étape de la « conservation intégrée » qui est la méthode privilégiée depuis bien des années par le Conseil de l'Europe, comme un moyen de faire fructifier le patrimoine. Ce n'est pas une théorie abstraite. C'est une façon d'administrer le patrimoine, qui fait voler en éclats les silos étanches entre les disciplines, les ministères et les diverses sociétés péri-gouvernementales. C'est une collaboration entre ceux qui proviennent de l'environnement et de la culture, principalement, considérés comme « conservateurs » et les personnels des autres ministères, agences ou sociétés qui se réclament de la « planification et de la construction » surtout. Il faut bien convenir que le patrimoine immobilier est constitué d'éléments de valeurs diverses, mais qui forment un tout, dont la protection doit être conçue globalement. La Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques (1987) énonce le même principe.

C. AMÉNAGER LE TERRITOIRE

Le cas du site patrimonial de Sillery est flagrant, ambiance champêtre, architectures prestigieuses et d'autres, plus modestes, prés, boisés, bosquets, haies, plantations historiques ou récentes, vues perspectives, lotissements nord-sud longilignes, trouées visuelles, ne sont que quelques éléments disparates qui composent une mosaïque particulière. Dans cette fresque se dessine l'empreinte des grands domaines des institutions religieuses. À partir de cet examen, un des premiers gestes à poser ne serait-il pas de vérifier la pertinence des limites tracées dans le décret de 1964 ? Déjà on peut penser exclure le lotissement Kilmarnock, mais il y a d'autres situations et la règle veut que la protection globale de ce territoire soit assurée dans le respect des particularités.

Tout ceci doit être compris dans le sens de la formule employée par le ministre Camille Laurin qui, dans un extrait de la Politique québécoise du développement culturel, énonce « que la conservation du patrimoine sera désormais considérée comme un objectif majeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. » Depuis les années 70, rien de concret ne s'est réalisé à ce chapitre.

Dès lors, on doit retenir que le Plan de conservation doit s'inspirer d'un mode de planification qui fait appel à la coopération de tous les agents qui sont, en fait, des partenaires. Peu importe où ils se situent, ils devront être aussi des inspirateurs, des créateurs, des motivateurs, en plus d'être des techniciens aguerris pour dynamiser la « conservation intégrée ».

D. LE MAÎTRE D'ŒUVRE DU PLAN DE CONSERVATION

Dans la forme d'une « **conservation intégrée** », le Plan de conservation demande un chef. D'après le président de la Commission des biens culturels cité précédemment dans l'article du *Devoir*, celui-ci disait : « **qu'on ne saurait trop insister sur l'expression « le ministère des Affaires culturelles, maître d'œuvre** ». Le Conseil du patrimoine pourrait y penser.

Le ministre, évidemment, invitera à sa table le ministre responsable de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et les autres ministères concernés, du développement durable,

de l'environnement, des parcs, entre autres. La Ville de Québec sera un partenaire et un allié car, elle héritera de l'excellence de l'exercice que nous préconisons. Tout ce qui a été dit auparavant milite pour un urbanisme humaniste et ceux qui concourront à l'étude et à la réalisation de ce Plan auront comme credo « **que l'exigence de la conservation est vitale parce qu'elle est motivée par un besoin profondément humain : vivre dans un univers qui demeure familier, tout en intégrant le changement** souhaitable, inévitable ». Pour réaliser ce plan ambitieux, il faut une autorité capable de centraliser et de contrôler les efforts pour les amener à l'objectif commun et connu de tous.

E. LA MISSION CULTURELLE

Voyons quelques-unes des missions imparties aux concepteurs du Plan. Nous avons à concevoir un Plan de conservation qui est, dans les faits, un plan d'urbanisme particulier avec l'addition des notions culturelle et patrimoniale. Ceci dans le sens d'une des plus hautes missions de l'État, la mission culturelle, et, par déduction la protection des acquis architecturaux et naturels établis sur ce site. Dans sa mission culturelle, le Plan doit pourvoir l'espace nécessaire aux activités requises pour le bien-être de la population, tout en protégeant l'espace privé de nuisances éventuelles. Ce faisant, les concepteurs doivent, en plus, respecter les vues, les perspectives, les panoramas qui sont des valeurs inhérentes au site. Que l'on ne s'étonne pas, mais les vues du site que l'on peut avoir en périphérie sur la silhouette, les compositions architecturales ou paysagères inscrites dans le site patrimonial ne seront en aucune façon perturbées, pas plus que celles qui, depuis le site, permettent de découvrir des horizons en tout ou en partie.

D'autres prescriptions devront être portées au Plan et à la réglementation afférente. Elles concernent les éventuelles constructions nouvelles, les bâtiments à conserver impérativement ou en partie. Elles s'étendent aux autorisations ou non des démolitions, des abattages d'arbres, et des plantations nouvelles qui devront faire l'objet de prescriptions spéciales quant à la nature, à l'espèce et aux tests de compatibilité avec le sol et le site. **Le Plan de conservation pourra prévoir et exiger des zones *non aedificandi*.**

La localisation des lotissements éventuels se conformera aux dispositions voulues par le Plan quant à la forme, à l'implantation, à l'orientation et aux dimensions, incluant les hauteurs permises. La trame territoriale ancienne, encore bien visible, ainsi que les cheminements, sont des éléments du paysage à respecter, au même titre que son échelle générale et l'ambiance qui s'en dégage.

La destination et l'affectation de chaque parcelle détermineront les sites isolés ou les ensembles à protéger, ainsi que les aménagements autorisés dans la périphérie immédiate des immeubles construits. Les séparations des parcelles par haies ou autres clôtures, ainsi que tout l'arsenal du petit patrimoine situé à l'intérieur des limites du territoire sous étude sont des caractéristiques champêtres qui devront être conservées.

Il faut se rappeler que le territoire sous considération est une portion du territoire municipal. La vie urbaine ne s'arrête pas aux limites imposées par l'arrêté de 1964. Nous en déduisons que le Plan de conservation doit être étudié avec tact et mesure dans le cadre du plan directeur d'urbanisme municipal. À l'évidence, rappelons que l'autorité suprême pour l'étude du Plan de conservation est le ministre de la Culture, assisté du groupe directeur formé par ses collègues des autres ministères et agences concernés par le Plan de conservation.

5. Sept rappels pour la préparation du Plan de conservation

A. L'OBJECTIF

Le Plan de conservation, puisqu'il faut bien l'appeler par son nom, est du même type qu'un plan de sauvegarde et de mise en valeur, popularisé par la Loi sur les biens culturels (1972) . Ce document directeur est d'abord, dans sa phase primaire, un plan particulier d'urbanisme qui prévoit, en plus, des dispositions par sa qualification culturelle particulière qui est la sauvegarde du patrimoine. Il apporte un raffinement essentiel dans sa démarche qui exige une très grande précision dans les intentions du plan et un regard autrement sensible à l'endroit des citoyens et des équipements publics et privés. Ce plan a pour vocation première de conserver les valeurs naturelles, esthétiques des œuvres de l'homme et des œuvres de la nature. On y ajoute les valeurs portées par l'œuvre conjugée de l'homme et de la nature. À cet ensemble se rattachent évidemment les valeurs sociales pour le bénéfice de la communauté. Le site patrimonial de Sillery est un « site naturel humanisé ». Dès lors, les propositions du Plan de conservation doivent répondre aux questions relatives à l'amélioration de la qualité de la vie et du cadre de vie, que commande l'esthétique du lieu.

B. L'INDISPENSABLE « ÉTAT D'ESPRIT »

En route vers une démarche concertée, on espère faire voler en éclats les chasses gardées, les silos isolationnistes des ministères et des agences gouvernementales, que ceux-ci soient planificateurs ou constructeurs. Le plan de conservation que nous préconisons sera un « plan de la conservation intégrée ». Il en ressortira :

- 1) l'affirmation d'une protection globale et
- 2) une conservation intégrée

Le site patrimonial est constitué d'éléments de valeurs diverses, mais qui forment un tout dont la protection doit être globale. Il appartient au ministre de la Culture de décider du meilleur système de planification et de gestion gouvernementale du site patrimonial, dont il est l'ultime responsable, pour non seulement maintenir, mais surtout pour renforcer l'imaginaire et le réel de cet héritage collectif. Nous demandons au ministre de la Culture, non pas tellement d'innover, mais principalement de créer « l'état d'esprit » nécessaire pour la vitalité d'un patrimoine inscrit au registre des biens culturels du Québec.

Le site patrimonial dans son essence exige une attitude culturelle plus qu'une prise en compte économique. Ici, c'est le bien commun qui aura le pas sur la seule pensée économique. La grande vocation de ce site patrimonial ne serait-elle pas d'être la grande découverte d'un espace vert, maillon d'une promenade verte sur les hauteurs de la falaise en bordure du Saint-Laurent.

C. UN RETARD À COMBLER

Répetons que ce sera par la « conservation intégrée », qui est une philosophie et une façon de faire marquante, inspirée des travaux du Conseil de l'Europe, qui élève le patrimoine au niveau suprême de l'urbanisme ainsi qu'aux niveaux décisionnels les plus élevés de l'État. La conservation du patrimoine culturel, naturel, immobilier implique son intégration dans le cadre de la vie sociale de la communauté. Le patrimoine, par la conservation intégrée, reprend

ses lettres de noblesse. Cette façon de faire affecte des espaces en réponse aux exigences de la population urbaine. Elle affirme, de plus, le principe sacré de ne plus démolir, sauf en des cas extrêmes ou particuliers. **Conserver le patrimoine bâti et naturel devient une fonction sociale avant d'être un atout esthétique. Ces deux approches cohabitent fort bien.**

On peut comprendre que le Plan de conservation exigera le recyclage, la reconversion, le réaménagement, la réparation et l'adaptation de bâtiments conventuels à des fins nouvelles, compatibles avec les prescriptions du Plan. Le patrimoine, dès lors, ne sera plus isolé, il sera intégré aux décisions de la planification urbaine et il en sera l'atout principal.

D. LA GESTION DE L'ÉTAT, SA CHARGE SYMBOLIQUE

Aménager le site patrimonial de Sillery par la conservation intégrée, c'est ajuster la pratique immobilière de l'État, de ses ministères, de ses sociétés et de ses agences, ainsi que de la Ville de Québec, aux objectifs de l'aménagement culturel d'un territoire désigné par l'État comme représentatif de ses valeurs culturelles.

Évitons l'ambiguïté, nous parlons de la priorité de l'État sur les destinées du Plan par son ministre de la Culture sur un territoire patrimonial. **L'État s'assurera que toutes les administrations publiques concernées seront appelées à une coopération active, permanente par une action coordonnée de prévention pour la sauvegarde et la mise en valeur du site patrimonial.**

La protection de la valeur culturelle inestimable de ce site patrimonial ne peut se comprendre que par l'exigence de l'accroissement de celle-ci. Cela revient à dire **qu'une plus grande polarisation sociale sur le territoire du site accentuera sa charge symbolique qui est le développement de son rôle en qualité de repère national.** Le Plan de conservation doit prendre toutes les mesures pour y parvenir.

Bien que l'on sache aujourd'hui que le patrimoine bâti et le patrimoine vert sont les vaches à lait de l'industrie du tourisme, l'objectif premier de la conservation de l'espace patrimonial de Sillery doit être dédié à la population en général. On doit comprendre que le Plan de conservation prendra toutes les mesures restrictives d'utilisation du sol pour éviter sa marchandisation et physiquement le piétinement et la saturation des espaces verts. Le Plan exigera un calcul du taux d'acceptabilité du site par la foule. Ceci sera dit dans le Plan pour se prémunir des effets dévastateurs du tourisme marchand par des clauses appropriées dans les prescriptions urbanistiques qui l'accompagneront.

E. LE PATRIMOINE DOIT PRÉVALOIR

Pour rappel, je cite un extrait de la Charte du tourisme culturel dans sa première version de 1975 à laquelle j'ai contribué. Elle est toujours de grande actualité : **« En tout état de cause, dans la perspective d'avenir où nous nous situons, c'est le respect du patrimoine culturel et naturel qui doit prévaloir sur toute autre considération, si justifiée qu'elle puisse être au point de vue social, politique ou économique. »** (Icomos 1975, Bruxelles)

Cette citation est plus pertinente que jamais.

Les auteurs du Plan doivent savoir que nous ne serons pas tous du même côté de la barrière. Il y a en face de nous des professionnels de l'immobilier qui ont pour mission de lotir, pour bâtir suivant une éthique qui leur est propre. Ils font un métier respectable. De notre côté, c'est le

sacerdoce du patrimoine qui nous guide. Dès lors, les questions surgissent : que faut-il sauvegarder ? Que doit-on conserver pour transmettre l'héritage reçu ? Et pourquoi ? Et pour qui ? Le site patrimonial n'est pas un espace quelconque. Sa situation, sa topographie, son histoire ancienne, son histoire récente, son aménagement fait de temps et de patience, dégage **l'esprit d'une œuvre d'art**. C'est cela qui doit être priorisé et sauvé.

Constitué d'espaces libres, verts, boisés, de bâtiments, d'infrastructures, de paysages, l'ensemble donne à ressentir **une ambiance**. C'est aussi cela qui a été déclaré culturel et d'importance historique en 1964. **L'ambiance est ce « je-ne-sais-quoi » qui emporte l'adhésion admirative. C'est aussi cela qu'il faut sauvegarder.**

Ce ne fut pas toujours le cas, au point où l'urbaniste Jean-Claude Lahaye et l'architecte Phyllis Lambert ont statué avec nous à la CBCQ (1979) que : « Les faits portent à réfléchir. Le cas du parc Beauvoir à Sillery permet d'illustrer une situation absurde : ce lotissement a été créé à même l'arrondissement historique de Sillery il y a quelques années. Un peu plus tard, le ministre a demandé de le retrancher de cet arrondissement en démontrant que le parc Beauvoir constitue un apport négatif pour l'arrondissement historique. Puis se posa la question suivante : « Verra-t-on, dans quelques années, surgir une demande pour soustraire de ce même arrondissement le parc Kilmarnock, aujourd'hui loti contre la recommandation de la CBCQ qui visait à préserver cet espace vert. »

Nous demandons au ministre de la Culture de ne pas déroger aux principes porteurs de fierté, d'identité des Québécois, qui seront contenus dans le Plan de conservation lors de son approbation.

F. LA PRÉCISION DANS LES TERMES

Un plan de conservation doit éviter la précipitation. On sait que des intérêts corporatistes ou individuels peuvent, par la force du nombre ou par une organisation méthodique dans l'utilisation abusive des médias, faire dérailler des propositions les plus constructives. « **Que la précipitation est de tous les états celui qu'i faut éviter avec le plus d'application** » (Cardinal de Retz). L'urbaniste qui dirigera les équipes chargées de l'élaboration du plan devra être prudent, même lent, si sa lenteur est source d'une plus grande réflexion. Il se méfiera des prophètes de toutes sortes, auréolés ou non, mais croyants fermement l'être, qui se prononceront sur chaque point du plan et des prescriptions. Rappelons que certains promoteurs souhaiteront une orientation du plan qui favorisera de grandes activités sportives, des spectacles, des promenades, etc.

La précision dans les termes employés dans les prescriptions urbanistiques devra être un souci constant. Il est bon de savoir qu'il n'y aura pas dans le Plan de conservation un seul centimètre carré qui ne soit pas affecté à une destination précise. Chaque parcelle de terre aura sa destination, terre agricole, terrain acceptable ou non au lotissement, ou encore terre vouée à un espace libre ou à la conservation d'un boisé et il s'ensuivra que chaque objet planté ou construit dans les limites du site recevra son affectation propre pour conservation ou pour une utilisation autorisée, pouvant être modifiée. La hauteur des haies, des clôtures, des plantations, ainsi que la hauteur maximale autorisée des bâtiments seront décrits avec détails.

Je me souviens qu'un professeur m'a dit au début de mes études : « **Rien n'est plus redoutable dans le sujet que nous explorons que le flou dans les idées et l'imprécision des principes.** » C'est une recommandation que je me permets de transmettre à ceux qui auront l'autorité de l'étude du Plan. **J'insiste encore pour redire que la langue et le**

patrimoine sont nos premières ressources et devraient être notre plus grande fierté. Il est recommandé que les auteurs du Plan et de prescriptions s'attachent à une rédaction en langue française qui soit impeccable et juste.

G. LA BEAUTÉ DU SITE, L'AMBIANCE DES LIEUX, LA PROMENADE VERTE

Sujet délicat. Les goûts sont divers. L'esthétique d'un lieu est perçue différemment par chacun. Chaque personne a une définition de la beauté d'un paysage ou d'un monument, qu'il croit sans faille. Il faut donc être modeste dans l'appréciation ou dans notre jugement sur la beauté du site patrimonial. Chacun peut se demander où réside « ce charme » que l'on dit si convaincant ? Quelle est notre attitude ? Passive ? Agressive ou neutre ? En traversant ce site pittoresque, c'est, selon le temps, l'époque, la saison, car, traverser le site en auto est une expérience, on contourne le site, à pied ou à vélo, on y entre et on s'y frotte. Autant de questions à traiter avec circonspection lorsque l'auteur du Plan appréhendera ce site historique. Il a déjà été dit que les incertitudes ou les canons de la beauté architecturale, naturelle ou de l'objet d'art, ont donné lieu, à chaque siècle, à tellement d'opinions et de renversements de jugements dits de valeur. J'espère que le ministère, le Conseil, les intervenants, individus ou groupes, n'auront pas la prétention d'être infaillibles, contrairement à ceux qui affirment avec autorité, du moins le disent-ils, qu'ils possèdent la vérité. D'après Georges-Émile Lapalme, dissertant sur cette question, il a écrit dans un rapport annuel de la Commission des biens culturels que : « **Tous les critères eux-mêmes sont contestables. Le temps se charge de faire cette preuve** ».

Le site patrimonial apparaît comme une mosaïque d'espaces libres, verts, boisés et de bâtiments de valeur fort inégale, dans un terrain en pente vers le fleuve. On pourrait y voir un magnifique tableau romantique et c'est cela aussi qui devrait être préservé. Les terrains de Jésus-Marie particulièrement offrent, avec une vue large, un spectacle d'une beauté naturelle, si l'on fait abstraction de la mauvaise architecture du Collège. **Pour le reste, l'espace libre et les quelques terres riveraines, ne devaient-elles pas être destinées par une affectation sans équivoque « non aedificandi ».**

Ces terres, évidemment, pourraient servir à consolider le vaste projet d'une **promenade verte**. Beauté et utilité au service des citoyens sur le thème de la santé et de l'esthétique des lieux, tel pourrait être l'avenir de ce site patrimonial.

6. Conclusion : le bien commun

À l'article précédent, nous posons des balises quant aux critères entourant ou devant être pris en considération pour déterminer **la beauté du lieu**. Nous croyons fermement que la prescription majeure, voire centrale, du Plan de conservation de Sillery portera sur « **la protection de la beauté du site** ». Pour ce faire, l'aménagement physique qui sera proposé dans le Plan de conservation dégagera ce qui nuit déjà à ce qui existe. Il proposera des corrections et rédigera un code de conduite pour éviter de déroger aux pratiques urbanistiques requises qui visent à maintenir à un niveau élevé la qualité du site et de son panorama.

Nous concevons ici la beauté du site en l'assimilant au génie du lieu que d'autres disent l'esprit du lieu. En résumé, ce que le Plan doit viser c'est **l'amélioration du cadre de vie**

par le maintien de l'esthétique du paysage. La beauté d'un lieu est une nécessité pour l'homme. Songeons aux grottes préhistoriques, aux splendeurs des jardins de la Renaissance, à nos rivières sauvages et à nos paysages grandioses. **Le Plan de conservation doit prendre fait et cause pour le bien-être de la société. Le site patrimonial de Sillery est indéniablement un bien commun et il doit être considéré comme tel.**

7. Pour finir

Les dispositions du Plan de conservation s'arrêteront *de facto* aux limites du site patrimonial. La question est de savoir ce qui se passera de l'autre côté de la limite du périmètre du site, alors que les constructions, les alignements et les zones de recul seront régis par un plan et un règlement d'urbanisme autre, totalement étranger à celui qui sera prévu à l'intérieur des limites du site patrimonial.

A. ZONES TAMPONS ET COULOIRS VISUELS

Dans le contexte actuel, pour éviter des hiatus, il sera nécessaire d'établir des zones tampons à l'extérieur des limites du site. Ceci, pour éviter une cassure radicale entre ce qui est protégé culturellement et ce qui ne l'est pas. L'étude du Plan de conservation devrait conduire à l'aménagement des continuités visuelles aux endroits requis. Sur ces axes, des dispositions plus sévères seront établies pour ne pas nuire à la qualité de la vision vers un panorama. Ces axes, suivant l'état des lieux, feront l'objet de prescriptions adaptées. On devine bien que la collaboration de la Ville sera requise pour qu'elle exerce elle-même ses prérogatives urbanistiques avec l'assistance des auteurs du Plan de conservation. Il est évident que l'application des règles hors des limites du site demandera une coopération efficace et constante. Nos remarques visent de nouveau l'amélioration de la qualité du cadre de vie qui concourt à la beauté de la ville.

B. LE TERRITOIRE, MIEUX QUE DES ÎLOTS CULTURELS

Du côté du ministère de la Culture, il faudra bien, un jour ou l'autre, que se pose la question des « sites patrimoniaux » qui sont autant « d'îlots culturels » dispersés sur le territoire. **Nous soumettons au ministre de la Culture qu'une politique gouvernementale offensive pour un urbanisme de qualité et un aménagement du territoire conséquent soit fondée sur les principes qui prévalent pour les sites patrimoniaux et s'étende à la totalité du territoire habité du Québec. Ce serait l'occasion de relier dans le cadre d'une politique intégrée la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et celle sur le patrimoine culturel. Cette prétention, nous la fondons dans l'optique que le territoire du Québec est culturel.**

Cette façon de voir aurait une plus grande portée que celle qui prévaut actuellement, qui n'a qu'une incidence restreinte sur 265 hectares. Ce petit territoire, qui sera aménagé avec grand soin, est l'équivalent d'une boutique Giorgio Armani plantée dans l'immensité du territoire québécois. Malheureusement, le territoire se dégrade progressivement par des interventions malhabiles. Elles offrent comme résultat des villages enlaidis. Ce n'est pas ce que nous recherchons dans nos préoccupations pour un urbanisme plus soucieux de la qualité du cadre et du milieu de vie. Ce n'est certes pas ce que souhaite le gouvernement.

Il faudra bien choisir, car si on poursuit dans la voie actuellement tracée, il sera nécessaire qu'une coopération, doublée d'une collaboration intense, sans arrière-pensée, s'installe entre les partenaires gouvernementaux et le ministre de la Culture, qui est le responsable ultime de cette mission et l'administration municipale de Québec, entre autres. Une entente spécifique, sous la forme des ententes MAC – VILLE, pourrait être envisagée pour le site historique de Sillery. ...mais la question reste ouverte.

Et si nous adoptions cette formule ? « Le territoire québécois est le patrimoine commun de la nation. »

IV. SITE PATRIMONIAL DE SILLERY : OBJECTIFS DE CRÉATION

Avant d'entamer toute discussion sur un Plan de conservation du site patrimonial de Sillery, il convient de rappeler l'origine et les objectifs de la création de ce site patrimonial. Dans l'*Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery* publiée par la *Commission des biens culturels du Québec* en 2004, on peut y lire que « En réaction au lotissement des domaines Wolfesfield et Spencer Grange, le territoire est décrété arrondissement historique en 1964, dans le **but de freiner le lotissement des grandes propriétés**... La création est fondée sur le caractère historique du territoire composé largement, ..., **de grandes propriétés non loties, préservant ainsi son environnement paysager.** »

V. PLAN DE CONSERVATION

Avant-propos

Avant de commenter certains points spécifiques du plan de conservation, nous voudrions exprimer notre déception générale quant au contenu de ce plan de conservation qui ne démontre nullement l'intention de conserver des lieux ou éléments patrimoniaux tangibles et précis en dehors de ceux déjà classés ou protégés sous forme de parc. À ce titre, ce plan de conservation a été mal nommé et aurait dû plutôt s'appeler Plan d'orientation.

De plus, nous sommes extrêmement déçus que ce plan ne touche qu'à certaines orientations spécifiques d'architecture et d'aménagement du territoire sans vraiment s'impliquer dans des actions de mise en valeur et d'aménagement durable de ce site, actions qui auraient permis de bonifier la pleine valeur de ce site national. Nous sommes déçus que ce plan de conservation ne s'intègre pas dans une vision plus globale de développement durable qui tienne compte des multiples autres facettes importantes de ce dossier comme l'environnement, la santé des citoyens, le tourisme et l'économie.

À la lecture du Plan de conservation, force est de constater que tous les terrains des grandes propriétés de Sillery qui ont été lotis et retirés des grandes propriétés pour du développement immobilier ont une valeur patrimoniale faible alors que les terrains non lotis des grandes propriétés ont conservé une valeur patrimoniale élevée. Ainsi, tout lotissement pour du développement immobilier équivaut à l'effritement du site patrimonial de Sillery. On ne saurait donc parler ici d'évolution mais plutôt de destruction.

Puisque le site du patrimoine de Sillery contient une quantité importante d'éléments à valeur patrimoniale élevée, nous nous serions attendus à la classification de ces éléments pour leur assurer une meilleure protection. La version du présent plan de conservation nous apparaît comme une version édulcorée du Cadre de gestion du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery qui l'a précédé.



Photo : Marie-Josée Deschesnes

Nous décrivons la faiblesse des verbes choisis tout au long des pages touchant les orientations décrites dans ce plan. En effet, des verbes comme conserver, préserver, maintenir et exiger, au lieu des verbes utilisés comme privilégier et favoriser, auraient donné une plus grande assurance aux québécois de la volonté gouvernementale de conserver véritablement les richesses et l'unicité de ce territoire. Nous sommes d'accord à ce que le ministre conserve son pouvoir discrétionnaire. Cependant, nous souhaiterions qu'un mécanisme soit mis en place pour informer la population et la consulter pour toute intention de dérogation au Plan de conservation. Ce mécanisme pourrait se traduire par la publication d'un avis dans un journal officiel suivie d'une consultation publique assortie d'une possibilité de référendum. Considérant la grande valeur spéculative des « grands domaines » qui serait décuplée par

un changement de zonage en faveur d'une haute densité résidentielle, il nous apparaît impératif que le gouvernement se prémunisse d'un plan de conservation clair et précis pour éviter toute dérive occasionnée par le copinage, les conflits d'intérêt et le trafic d'influence.

Comme ce site patrimonial a été créé par décret gouvernemental en 1964 pour éviter le morcellement des grands domaines et protéger ses paysages historiques naturels, nous concentrerons nos interventions et nos recommandations sur les propriétés suivantes que nous regrouperons sous le vocable général de « grands domaines »: Parc du Bois-de-Coulonges, Villa Bagatelle, Cimetière Saint-Patrick, Pères assumptionnistes, Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc, Cimetière Mount Hermon, Sœurs Jésus-Marie, Domaine Benmore, Domaine Catarqui, Boisé des Augustines, Fédération des Augustines, Pères Maristes. Le chemin Saint-Louis et la côte de Sillery seront aussi particulièrement visés par nos commentaires.

Tout au long de ce chapitre, les modifications ou ajouts suggérés au plan de conservation ont été inscrits en italiques. Les orientations n'ayant pas de modifications ou ajouts en italiques sont acceptables selon notre vision de conservation de ce site national.



Photo : Claire Morel

A. LES ORIENTATIONS S'APPLIQUANT À TOUS LES TYPES D'INTERVENTION

Le plan de conservation repose sur trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention. Celles-ci guideront l'analyse des demandes d'autorisation visées aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel pour le site patrimonial. Les orientations ~~constituent donc un guide et ne~~ s'imposent pas systématiquement dans tous les cas. En raison de leur portée générale, ces orientations visent l'ensemble des caractéristiques du territoire.

1. Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial

Les valeurs patrimoniales contribuent à révéler l'identité et la spécificité d'un territoire et elles s'incarnent à travers des caractéristiques qui concernent les composantes d'un lieu. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures. L'objectif poursuivi à travers l'application de la Loi par le ministre est la protection et la mise en valeur du site patrimonial. Dans cette perspective, chaque geste pourrait avoir une incidence et mérite une attention particulière.

2. Privilégier le traitement minimal

Les interventions dans le site patrimonial visent en général des objectifs légitimes, notamment celui d'assurer la pérennité d'un bâtiment ou d'un site. Cependant, ces interventions pourraient porter atteinte aux valeurs du site patrimonial et *c'est pourquoi le principe du traitement minimal sera suivi*. Cette orientation s'appuie sur une hiérarchisation des traitements envisageables dans le site patrimonial. Il peut s'agir de préservation, de réhabilitation ou de mise en valeur. Ces traitements, qui impliquent des actions différentes, ont un impact plus ou moins important sur les valeurs patrimoniales du territoire ou de l'objet visé. Il conviendrait de *choisir l'intervention qui ne portera pas atteinte aux valeurs patrimoniales*.

3. Assurer la continuité à travers les changements

Un site patrimonial constitue le témoignage de différentes époques. Afin de conserver les composantes significatives de chacune de ces époques tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation

contemporaine, il importe d'inscrire les interventions dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques *et l'histoire* du site patrimonial.

B. ORIENTATIONS DE CONSERVATION GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

1. Le cadre naturel

ORIENTATION GÉNÉRALE

Préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à l'hydrographie et au couvert végétal du territoire.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

Topographie

- N'approuver que* des travaux de construction et d'aménagement qui respectent la topographie du territoire (terrasse fluviale, escarpement, sommet de l'escarpement). Lors de ces travaux, *éviter* des remaniements de sol et des nivellements (remblais et déblais) qui en modifient le relief.
- Assurer la protection de l'intégrité de l'escarpement.
- Protéger et mettre en valeur les affleurements rocheux de l'escarpement.

Hydrographie

- Mettre en valeur* les traces des anciens ruisseaux par leur évocation.
- Préserver et mettre en valeur* les anses et les berges actuelles et favoriser l'évocation des anciennes anses et berges.

Couvert végétal

- Maintenir* le caractère paysager historique du site patrimonial en protégeant les grands espaces végétalisés, dont les parterres, les clairières et les talus gazonnés.
- Pour les « grands domaines », protéger tous les espaces verts, incluant prairies, boisés et alignements d'arbres situés à la seule exception de la possibilité d'extension pavillonnaire harmonieuse sur une partie gazonnée d'édifices conventuels*
- Maintenir* le caractère naturel de l'escarpement.
- Préserver les alignements d'arbres et les boisés.*
- Privilégier la conservation et la mise en valeur des boisés pour leur valeur et leur rôle historique dans l'organisation de l'espace, notamment l'axe boisé des abords du chemin Saint-Louis et du chemin du Foulon.*
- Favoriser la préservation des boisés d'arbres matures composés principalement d'érables à sucre et de chênes rouges ainsi que de quelques essences de feuillus de grande longévité, tels que les frênes d'Amérique, les frênes rouges, les ormes d'Amérique, les hêtres à grandes feuilles et les ostryers de Virginie.*
- Ne permettre l'abattage d'arbres que pour des motifs sanitaires ou de sécurité.*
- Obliger à remplacer les arbres lors de toute intervention de coupe*



Photo : Claire Morel

- Lors de plantations, obliger la plantation d'essences forestières indigènes, des arbres de même espèce compatible avec les caractéristiques historiques des boisés, en respectant les aménagements en place
- Faire l'inventaire et la géolocalisation des arbres remarquables et patrimoniaux selon la grille de classification de madame Suzanne Hardy (Référence : Nos champions, les arbres remarquables de la Capitale, Commission de la Capitale nationale du Québec et Éditions Berger, 2009, 224 pages)
- Classer les arbres remarquables qui seront identifiés par madame Suzanne Hardy
- Lors de coupe illégale, imposer des amendes dissuasives pondérées selon la valeur patrimoniale de l'arbre ou des arbres en question
- Obliger les propriétaires à protéger les arbres par un périmètre de sécurité lors de travaux de construction ou d'aménagement
- Généralement, ne pas autoriser les remblais et déblais dans les boisés et ne pas autoriser un rehaussement du sol de plus de 20 cm sous la projection de la cime de l'arbre au sol
- Lors de dommage causé à un arbre pouvant entraîner sa mort, imposer des amendes dissuasives pondérées selon la valeur patrimoniale de l'arbre ou des arbres en question
- S'assurer que la Ville de Québec adopte un règlement semblable à celui de la Ville de Montréal pour l'arrondissement historique du site du patrimoine du Mont-Royal (R.R.V.M. c. P-16, RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION ET LA PLANTATION DES ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE DANS LE SITE DU PATRIMOINE DU MONT-ROYAL)

2. Le réseau viaire

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Conservier et mettre en valeur les caractéristiques historiques du réseau viaire du site patrimonial. Respecter la configuration historique du réseau viaire et son rôle dans la structuration de l'espace.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

Parcours existants

- Conservier le tracé du côté sud de l'axe patrimonial chemin Saint-Louis et Grande Allée ~~Ouest~~, ainsi que ses caractéristiques naturelles et historiques telles la sinuosité, l'ambiance bucolique, la présence d'arbres patrimoniaux et l'alternance de boisés et de clairières.
- Classer l'axe Grande Allée et chemin Saint-Louis comme un site du patrimoine.
- Inclure le côté nord du Saint-Louis dans le site patrimonial de Sillery
- Conservier la hiérarchie des différents tracés et proportions entre les parcours directeurs (tracé sinueux, bordé de dégagements importants au niveau du chemin Saint-Louis) et les parcours d'implantation (tracé rectiligne et répétitif, perpendiculaire et plus étroit).
- Protéger les parcours de raccordement qui relient le chemin Saint-Louis au chemin du Foulon.
- Conservier le tracé d'origine et le caractère pittoresque des voies d'accès des domaines et des ensembles conventuels ainsi que ceux des deux principaux cimetières du site patrimonial.
- Ne pas autoriser l'élargissement de la côte de Sillery pour le passage automobile. Seul l'élargissement pour un passage piétonnier ou cyclable peut être autorisé.
- Ne pas autoriser l'élargissement du chemin Saint-Louis pour le passage automobile. Seul l'élargissement pour un passage piétonnier ou cyclable peut être autorisé.

Nouveaux parcours

- Ne pas autoriser l'aménagement de nouvelles voies automobiles sur les « grands domaines ».
- Pour le territoire autre que les « grands domaines », ne pas favoriser l'aménagement de nouvelles voies, sauf si l'objectif est de parachever la trame viaire actuelle.

Pour le territoire autre que les « grands domaines », privilégier le respect du relief naturel et des caractéristiques des voies du réseau viaire existantes au sein du site patrimonial lors de la réalisation de nouveaux parcours.

Favoriser l'aménagement de sentiers s'inscrivant dans la mise en valeur de l'histoire du site patrimonial de Sillery. Ces sentiers auraient pour but de relier l'ensemble des « grands domaines » de Sillery entre eux et d'assurer des liens de connexion avec le chemin du Foulon, la maison des Jésuites et la promenade Samuel-de-Champlain.

3. Le système parcellaire

ORIENTATION GÉNÉRALE

Afin de respecter l'un des objectifs du décret de 1964, préserver les caractéristiques historiques du système parcellaire du site patrimonial ~~lors des opérations cadastrales suivantes : diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain.~~

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

Pour les « grands domaines », conserver les caractéristiques du cadastre original (proportions, dimensions, orientations) ~~en évitant les morcellements nuisibles à la conservation de témoins révélant les différentes époques de leur occupation.~~

Pour les « grands domaines », ne pas autoriser de scission cadastrale sauf pour la création d'un parc à partir du terrain appartenant au cimetière Saint-Patrick, au secteur des résidences Le Châtelain, de Puisseaux et Jardins de Coulonges, au cimetière Mount-Hermon, au Domaine Benmore, au Boisé des Augustines, à la Fédération des Augustines ou aux Pères maristes.

Conserver et renforcer la lisibilité des grandes parcelles du sommet de l'escarpement, notamment en protégeant les alignements d'arbres et la présence de petits boisés dont l'alternance et les emplacements témoignent parfois des limites de ces parcelles.

Dans les secteurs des noyaux ouvriers, n'autoriser que des lots de dimensions, de proportions et du pourcentage d'occupation au sol comparables au milieu d'insertion, notamment caractérisés par un système parcellaire uniforme, de petites dimensions et structuré en îlots rectangulaires ou en losange et une implantation du bâtiment près de la rue.

Dans les secteurs de banlieue, n'autoriser que des lots de dimensions et de proportions comparables aux lotissements suburbains de ces secteurs, notamment caractérisés par un système parcellaire divisé en îlots de forme libre, des marges latérales et de recul cohérentes avec les secteurs, et un couvert végétal abondant.

4. Le cadre bâti

Les bâtiments patrimoniaux

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Préserver et restaurer les bâtiments patrimoniaux du site patrimonial. Classer comme monument historique ces bâtiments patrimoniaux.

Préserver les apports témoignant du caractère évolutif du cadre bâti, tels que les agrandissements lorsqu'ils possèdent une valeur historique justifiant leur maintien.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

Maintenir la cohérence architecturale et respecter les caractéristiques de l'époque de construction.

Ne pas *autoriser* l'accumulation des modifications ponctuelles qui efface le caractère historique des bâtiments anciens.

Imposer l'utilisation des matériaux traditionnels (bois, pierre, brique d'argile, tôle) compatibles avec l'époque de construction du bâtiment lorsqu'on intervient sur une composante architecturale du bâtiment (les murs extérieurs, les portes et fenêtres, les toitures et leurs composantes, les éléments en saillie et l'ornementation). Privilégier *également* la préservation des caractéristiques de ces matériaux, dont : la couleur, la texture, les modes d'assemblage, les dimensions et les motifs.

Maintenir les composantes des bâtiments existants et ne remplacer que celles qui ont atteint la fin de leur durée de vie en favorisant les mêmes matériaux et les mêmes techniques.

Ne pas *autoriser* le remplacement à l'identique d'un matériau de mauvaise qualité ou incompatible avec le caractère d'un bâtiment patrimonial

Classer comme monument historique les bâtiments suivants : villa John MacNider (Kilmarnock), villa Bignell, villa Beauvoir, villa Sous-les-bois, villa Benmore, les dépendances de Woodfield (cimetière Saint-Patrick), l'église Saint-Michel, le couvent des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc et l'édifice des Pères assomptionnistes.

Respecter les volumétries et hauteurs d'origine dans les quartiers ouvriers



Photo : Marie-Josée Deschesnes

Les bâtiments institutionnels et résidentiels

Pour l'implantation

Pour les bâtiments institutionnels, respecter le rapport traditionnel des bâtiments avec leur terrain, notamment en conservant les marges avant et latérales *pour ne permettre que la construction d'extensions pavillonnaires sur la marge arrière en harmonie avec le corps principal. Respecter leur exhaussement par rapport au sol. Ainsi, l'exhaussement de manière importante d'un bâtiment existant, par rapport au sol, est une intervention à ne pas autoriser.*

Pour les bâtiments résidentiels, respecter le rapport traditionnel des bâtiments avec leur terrain, notamment en conservant les marges avant et latérales. *Respecter leur exhaussement par rapport au sol. Ainsi, l'exhaussement de manière importante d'un bâtiment existant, par rapport au sol, est une intervention à ne pas autoriser.*

Ne pas autoriser le déplacement d'un bâtiment sur son terrain sauf si ce n'est pour restaurer une implantation originale

Pour les fondations

Ne pas *autoriser* le remplacement des fondations en pierre par des fondations en béton, *si elles peuvent être restaurées.*

Pour les fondations en pierre, *exiger l'utilisation* d'un mortier de restauration à base de chaux hydraulique pour le rejointoiement ou toute autre technique traditionnelle donnant un résultat équivalent.

Pour les murs extérieurs

Conserver les parements traditionnels, dont la pierre, la brique et le bois, *si leur état le permet. Sinon réparer avec un parement traditionnel.*

- Obliger à dégager* les parements d'origine conservés sous un revêtement plus récent et récupérer les sections en bon état afin de les compléter ou de les reproduire à l'identique.
- Conserver les* éléments de transition, dont les planches de rive et les planches cornières, *si leur état le permet.*
- Ne pas *autoriser* les parements de vinyle, de béton et d'autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois, de tôle peinte ou profilée en usine, d'aluminium émaillé, en maçonnerie de briques de béton ou de pierres reconstituées et de crépi en acrylique.

Pour les ouvertures (portes et fenêtres)

- Maintenir les* caractéristiques des ouvertures anciennes, dont leur localisation, leurs dimensions, leurs proportions, leur type notamment les fenêtres à battants à petits carreaux, les fenêtres à battants à grands carreaux et les fenêtres à guillotine.
- Conserver le* système de fenêtres et contrefenêtres traditionnelles en bois.
- Conserver les* chambranles et des impostes ou les remplacer à l'identique s'ils ont disparu.
- Privilégier le remplacement des ouvertures qui ne correspondent pas à celles de l'époque de construction du bâtiment par des composantes cohérentes avec l'époque de construction du bâtiment, incluant les chambranles.
- Ne pas *autoriser* l'utilisation de fenêtres ou de portes de style contemporain, même celles en bois, de fenêtres et de portes en matériaux synthétiques comme le plastique, l'aluminium et l'acier, de portes coulissantes de type porte patio et de fenêtres à verre unique sauf pour remplacer celles déjà existantes.

Pour les toitures et leurs composants

- Conserver de la pente originale des toitures, notamment en évitant les surhaussements
- Privilégier l'utilisation de matériaux de couverture traditionnels, notamment la tôle (à baguettes, à la canadienne, pincée), le fer-blanc, le bardeau de bois et le bardeau d'ardoise.
- Conserver les* corniches en respectant notamment le modèle d'origine et le profil des moulures existantes ou les remplacer à l'identique si elles ont disparu.
- Conserver les lucarnes d'origine et les* souches de cheminées anciennes ou les remplacer à l'identique si elles ont disparu.
- Ne pas *autoriser* l'utilisation de matériaux de couverture contemporains comme le bardeau d'asphalte, le bardeau à base de plastique ou de caoutchouc imitant la texture du bois, la tôle peinte ou profilée en usine *que pour réparer ou agrandir un couverture contemporain déjà existant.*

Pour les éléments en saillie et l'ornementation

- Conserver les éléments* en saillie et l'ornementation ou les remplacer à l'identique s'ils ont disparu.
- Conserver les éléments* en saillie et les ornements d'origine en enlevant seulement les parties abîmées et en les remplaçant par des composants du même matériau. Lors d'un ajout d'éléments en saillie ou d'ornements, favoriser la compatibilité en fonction de l'âge et du type du bâtiment.
- Conserver* les profils et les assemblages d'origine.

Pour la peinture, la teinture et le choix de couleurs

- Privilégier l'utilisation de couleurs respectant celles traditionnellement présentes dans le site patrimonial de Sillery. Pour les bâtiments de maçonnerie en brique ou en pierre, favoriser les maçonneries d'origine ou laissées à nu. Pour les autres bâtiments, favoriser des parements de couleur claire (blanc, amande, crème), des couvertures de couleur foncée (l'acier galvanisé et certaines couvertures métalliques pouvant ne pas être peints), des chambranles et des détails architecturaux de couleur plus foncée que le parement et contrastante avec ce dernier en fonction de l'âge et du type du bâtiment.
- Privilégier la peinture ou la teinture des galeries de couleur opaque plutôt que de les laisser de couleur naturelle

Pour l'isolation

- Privilégier les méthodes d'isolation ayant un impact limité en épaisseur sur les parements et la couverture plutôt que de cacher parements et couvertures sous un nouveau revêtement.

Les dépendances, bâtiments secondaires et monuments religieux et commémoratifs

- Maintenir et préserver les dépendances et bâtiments secondaires situés sur les anciens domaines du sommet de l'escarpement, telles les anciennes écuries et les maisons du gardien situées à l'entrée des certaines propriétés. Les classer comme monument historique pour mieux assurer leur protection.
- Conserver les composantes architecturales anciennes de ces dépendances et bâtiments secondaires.
- Conserver les monuments commémoratifs et religieux des ensembles conventuels, tels que les grottes, statues, fontaines et chapelles extérieures.

L'agrandissement d'un bâtiment patrimonial

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Favoriser le maintien du caractère d'exception de l'agrandissement d'un bâtiment patrimonial. S'assurer de la compatibilité avec le bâtiment existant. L'agrandissement d'un bâtiment patrimonial devrait s'harmoniser par son implantation, son volume et son traitement architectural.

Les bâtiments institutionnels et résidentiels

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

Pour l'implantation

- Respecter le relief du terrain lors de l'agrandissement d'un bâtiment patrimonial. Notamment, ne pas autoriser le dégagement excessif des fondations et les remblais et les déblais qui modifient la relation du bâtiment et son terrain et qui ne s'harmonisent pas avec les terrains voisins. Il faut asseoir l'agrandissement au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.
- Pour tout prolongement extérieur de type terrasse, privilégier une adaptation à la topographie pour le dégagement par rapport au sol.
- N'autoriser qu'une implantation de l'agrandissement latéralement et en retrait par rapport à la façade du volume original ou perpendiculairement et à l'arrière de celui-ci.
- N'autoriser qu'une implantation de l'agrandissement qui tient compte de son impact sur les bâtiments voisins.
- Respecter les volumétries et hauteurs d'origine dans les quartiers ouvriers

Spécifique aux bâtiments institutionnels

- Respecter le type de plan des ensembles conventuels, notamment en privilégiant la réutilisation plutôt que ~~la construction d'un nouveau bâtiment ou bien~~ l'agrandissement du bâtiment par l'ajout de nouvelles ailes en marge arrière ~~en façade secondaire~~ s'harmonisant avec l'architecture et la volumétrie du corps principal et peu visibles dans la composition de l'ensemble du bâtiment conventuel.
- Ne pas autoriser de nouvelles constructions sur les grands domaines ~~Conserver les dégagements visuels des propriétés pour toute nouvelle construction afin de protéger la vision monumentale de ces édifices.~~



Photo : Claire Morel

Pour le volume

- N'autoriser qu'un agrandissement qui respecte la symétrie et la hiérarchie des volumes du bâtiment.

- N'autoriser qu'un agrandissement qui respecte la préséance du volume du bâtiment original par rapport à celui de l'agrandissement.
- N'autoriser qu'un agrandissement qui s'harmonise avec le volume du bâtiment patrimonial et ses composantes.
- Ne pas autoriser le surhaussement d'un bâtiment

Spécifique aux villas d'époque

- Ne pas autoriser l'agrandissement du bâtiment patrimonial

Pour le traitement architectural

- Favoriser l'harmonisation de l'agrandissement avec les composantes du bâtiment patrimonial, notamment en ce qui a trait aux matériaux (parement, couverture, ouvertures), à ses ouvertures (forme, position, dimension, type et encadrement), à son ornementation et à ses couleurs afin d'assurer une cohérence visuelle et une expression architecturale contemporaine de qualité.
- Favoriser le respect des principales lignes de composition du bâtiment, notamment les niveaux de plancher existants.
- Ne pas autoriser un agrandissement qui élimine une saillie ornementale.

Orientation particulière pour la construction de garages

- Pour les bâtiments patrimoniaux, ne pas autoriser l'implantation de garages ou d'abris d'auto attachés ou intégrés au volume du bâtiment.

Les nouvelles constructions

Cette section s'applique aux nouvelles constructions.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Favoriser la conception de nouvelles constructions en respect des caractéristiques historiques du contexte patrimonial environnant : l'analyse du secteur en regard de sa réalité actuelle permet de déterminer les caractéristiques témoignant le plus justement de l'identité à maintenir. Favoriser la compatibilité plutôt que la conformité avec le contexte patrimonial environnant afin que la nouvelle construction ait un rapport avec les caractéristiques du milieu. Promouvoir l'excellence de la conception et de la réalisation de la nouvelle construction afin d'assurer un apport aux réalisations passées.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

Pour l'implantation

- Respecter le relief du terrain lors de la construction d'un nouveau bâtiment. Notamment, ne pas favoriser le dégagement excessif des fondations et les remblais et déblais qui modifient le niveau du sol existant. Il faut asseoir le nouveau bâtiment au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.
- N'autoriser qu'une implantation préservant les percées visuelles, notamment par une implantation perpendiculaire à l'escarpement.
- N'autoriser qu'une implantation de la façade principale d'un bâtiment de manière qui soit comparable aux bâtiments voisins et qui respecte l'alignement et les marges, latérales et arrière.
- Dans le cas où le bâtiment donne sur deux rues, privilégier un traitement architectural de qualité sur les deux façades.

Pour le volume

- Privilégier, dans les secteurs résidentiels, des volumes proportionnels aux dimensions du terrain et cohérents avec le patrimoine bâti en place. Favoriser un pourcentage d'occupation du sol de la nouvelle construction équivalent à celui des bâtiments du secteur d'implantation.
- Ne pas autoriser un volume qui dépasse la cime des arbres de l'escarpement et de son sommet boisé.
- Exiger une hauteur du bâtiment qui suit le dénivelé du terrain.

Pour le traitement architectural

- Privilégier des caractéristiques architecturales inspirées des bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion en ce qui a trait au volume, à la forme de la toiture, au parement, aux ouvertures, aux éléments en saillie et à l'ornementation.
- Privilégier l'utilisation de types de toiture aux formes simples.
- Privilégier l'utilisation de couvertures métalliques, dont les textures et les couleurs s'apparentent à celles des toitures de facture traditionnelle.
- Ne pas autoriser* l'utilisation de fenêtres en saillie, dont les bow-windows, les portes-patios ainsi que les parements en vinyle, en pierre reconstituée, en brique de béton ou de calcite, en brique sans mortier, en composante à base de plastique imitant la maçonnerie, en vinyle, en béton et autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois, en tôle peinte ou profilée en usine, en aluminium émaillé, en crépi ou en acrylique.
- Privilégier l'utilisation de parements, notamment le bois, la pierre et la brique d'argile, s'intégrant harmonieusement. À titre d'exemple, dans les milieux d'insertion où les bâtiments patrimoniaux possèdent majoritairement des parements en bois, privilégier l'utilisation des parements à clins. À l'inverse, dans les milieux d'insertion où domine la pierre, ce matériau pourrait être privilégié.
- Favoriser l'utilisation d'un maximum de deux types de parements sur l'ensemble du bâtiment et pas plus d'un par façade.
- Privilégier les couleurs utilisées traditionnellement dans le site patrimonial de Sillery.

Pour les « grands domaines »

- Ne pas autoriser l'implantation de nouveaux bâtiments sur les terrains des « grands domaines »*

Pour les maisons individuelles

Ces orientations particulières s'ajoutent à celles qui précèdent.

- Favoriser la construction de galeries en bois, ornées d'un avant-toit et de garde-corps et présentant des caractéristiques cohérentes avec le bâtiment. Privilégier la peinture ou la teinture de couleur opaque plutôt que de les laisser de couleur naturelle.
- Privilégier l'utilisation d'un seul type de porte et de fenêtre par bâtiment. Plutôt que des grandes fenêtres, privilégier l'intégration de fenêtres de petites dimensions et les répéter afin d'éviter une trop grande diversité d'ouvertures.
- Privilégier l'uniformisation des hauteurs et l'alignement de la partie supérieure des ouvertures sur un même étage.
- Favoriser les fenêtres d'étage moins hautes que celles du rez-de-chaussée.
- Privilégier la réalisation de saillies et d'ornements qui seront compatibles avec le caractère dominant du secteur.
- Respecter les volumétries et hauteurs d'origine dans les secteurs résidentiels*

Les bâtiments autres que patrimoniaux

Les bâtiments autres que patrimoniaux possèdent généralement une valeur patrimoniale faible et correspondent parfois à des bâtiments construits après la Deuxième Guerre mondiale.

ORIENTATION GÉNÉRALE

Pour les bâtiments autres que patrimoniaux, le remplacement à l'identique des composantes (parement, couverture, ouvertures) peut être acceptable. Lorsque cela est possible et cohérent avec le type de construction, privilégier l'utilisation de parements en bois.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

- Pour les maisons individuelles des secteurs résidentiels, favoriser l'établissement d'un stationnement qui atténuera l'impact visuel sur les rues et les terrains adjacents. *Ne pas autoriser l'aménagement de nouvelles cases de stationnement au-delà de 2 cases totales par logement.*
- Ne pas favoriser l'ajout de fenêtres en saillie, dont les bow windows, les portes-patios ainsi que les parements en vinyle, en pierre reconstituée, en brique de béton ou de calcite, en brique sans mortier, en

composante à base de plastique imitant la maçonnerie, en vinyle, en béton et autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois, en tôle peinte ou profilée en usine, en aluminium émaillé, en crépi ou en acrylique.

Respecter les volumétries et hauteurs d'origine dans les secteurs résidentiels

Les démolitions

Le site patrimonial ayant un statut dont la spécificité et l'objectif sont la conservation d'un ensemble de valeurs patrimoniales, la démolition ne devrait être considérée que sous forme d'interventions exceptionnelles de dernier recours. *Elle ne sera pas autorisée pour les monuments classés ni pour les édifices conventuels des « grands domaines »*

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Favoriser le maintien du caractère d'exception de la démolition d'un bâtiment, qui devrait être évitée. *N'autoriser un projet de démolition que lorsqu'il y a démonstration de sa validité et de sa pertinence.*

5. Les unités de paysage

ORIENTATION GÉNÉRALE

Afin de respecter l'un des objectifs du décret de 1964, préserver les caractéristiques historiques des unités de paysage, en maintenant leurs distinctions.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

Protéger les unités de paysage lors de l'élaboration de projets de développement.

Maintenir les modes d'implantation du milieu d'insertion environnant afin d'assurer la cohérence. Par exemple, dans les secteurs où le bâti ancien est discontinu, notamment le long du chemin du Foulon et la côte à Gignac, favoriser l'établissement linéaire qui suit le tracé du chemin. Pour les « grands domaines » et les villas, ne pas autoriser de nouvelles constructions si ce n'est un agrandissement pavillonnaire harmonieux. ~~ensembles conventuels et les villas, ne pas favoriser l'éparpillement sur chaque domaine.~~

Enfourer les fils lors de nouvelles constructions.

Unités de paysage des secteurs des villas et « grands domaines »

Préserver l'implantation du bâti, entouré de dégagements importants, de boisés et de parterres.

Privilégier des aménagements paysagers de qualité avec des éléments naturels s'inspirant des caractéristiques du milieu d'insertion, notamment en préservant ~~la prédominance du~~ le couvert végétal en ~~cour avant et arrière et en assurant la protection des~~ les arbres matures sur les terrains.

Préserver les liens visuels et physiques entre les villas et le système d'aménagement associés, tels les grands parterres, les boisés ainsi que les aménagements paysagers pittoresques.

Protéger les aménagements paysagers qui se situent sur ces terrains ~~entourent les ensembles religieux et institutionnels.~~

Protéger les espaces spécialisés, notamment les vastes parterres, les terrains de sport, les jardins, les cimetières afin de favoriser la cohérence entre les bâtiments et les aires qui leur sont associées.

Exiger, s'il y en a, la mise en place de clôture en fer ornemental, transparente à la vue le long d'une voie publique.

Conserver les éléments permanents du paysage aménagé telles les constructions utilitaires et d'agrément, notamment les murs d'enceinte, les grilles, les pavillons et les fontaines.

~~Lorsque les villas et les couvents sont orientés vers le fleuve, ne pas autoriser de construction entre eux-ci et l'escarpement. Ne pas autoriser de nouvelles constructions sur les « grands domaines » sauf un agrandissement pavillonnaire harmonieux tel que décrit précédemment.~~

N'autoriser l'augmentation du nombre de cases de stationnement que par la construction de stationnements souterrains afin de conserver le couvert végétal existant ~~et d'éviter l'implantation d'un~~

~~stationnement en cour avant des grandes propriétés dont la façade du bâtiment donne sur le chemin Saint-Louis.~~

~~Dans le cas d'un stationnement extérieur en cour arrière et latérale, favoriser l'utilisation d'une partie non boisée de la parcelle, l'intégration de plantations et la réduction au minimum de l'utilisation de la surface.~~

~~Protéger les boisés et maintenir la diversité de la végétation, en conservant notamment la variété des essences existantes.~~

~~Pour les cimetières, maintenir un dialogue harmonieux entre la végétation, les monuments funéraires, religieux et commémoratifs, les bâtiments existants, dont les charniers et les calvaires, ainsi que les espaces libres.~~

~~Maintenir la distinction entre les différents secteurs des cimetières, caractérisée par des allées d'arbres, des espaces gazonnés ainsi que des monuments religieux et commémoratifs.~~

Unités de paysage des secteurs des noyaux ouvriers

Préserver l'implantation des bâtiments selon leur volume, leurs dégagements ainsi que leur orientation vers des voies publiques

Favoriser l'utilisation des aires libres pour compléter la trame et le développement des anciens noyaux ouvriers en respectant les caractéristiques du secteur.

Privilégier l'emplacement d'un stationnement extérieur de façon à atténuer l'impact visuel sur les rues et les terrains adjacents, notamment en localisant le stationnement en cour latérale ou arrière et en réduisant la largeur de l'allée d'accès.

Limiter le nombre de cases de stationnement à deux cases par logement.

Protéger la végétation caractéristique des noyaux ouvriers, notamment les arbres matures, les arbustes et les espaces gazonnés.



Photo : Marie-Josée Deschesnes

Unités de paysage des secteurs de banlieue

Conserver les caractéristiques du milieu, notamment les proportions des terrains, le couvert végétal ainsi que les aménagements existants.

N'autoriser que l'implantation d'une allée de stationnement extérieur en prolongement du garage et de l'abri d'auto et suivant la même largeur que celle de la porte de garage.

Unités de paysage des secteurs des cimetières

~~Privilégier un dialogue harmonieux entre la végétation, les monuments funéraires, religieux et commémoratifs, les bâtiments existants, dont les charniers et les calvaires, ainsi que les espaces libres.~~

~~Favoriser la protection des boisés et le maintien de la diversité de la végétation, en conservant notamment la variété des essences existantes.~~

~~Favoriser le maintien de la distinction entre les différents secteurs des cimetières, caractérisée par des allées d'arbres, des espaces gazonnés ainsi que des monuments religieux et commémoratifs.~~

6. Les qualités visuelles

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Protéger les caractéristiques historiques des qualités visuelles du site patrimonial, lesquelles contribuent notamment au caractère pittoresque et paysager du territoire.

Favoriser l'enfouissement des réseaux d'utilité publique aériens.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

- Protéger les différents points d'observation et leurs accès afin de jouir des vues qu'ils offrent, notamment vers la terrasse fluviale, les anses et la pointe à Puiseaux ainsi que vers les édifices des « grands domaines », l'escarpement et son sommet boisés.
- Conserver les percées visuelles et panoramas qui s'ouvrent sur la terrasse fluviale, sur l'escarpement boisé et ceux de la côte de Sillery, d'est en ouest ou d'ouest en est sur les « grands domaines » ainsi que des abords du chemin Saint-Louis et de la côte à Gignac.
- Pour les nouveaux bâtiments répondant aux orientations définies sous « Les nouvelles constructions », Si de nouveaux bâtiments et aménagements sont nécessaires, ne pas autoriser la construction si celle-ci entrave ou rétrécit les percées visuelles du fleuve vers l'église Saint-Michel et le haut de l'escarpement, des « grands domaines vers le fleuve ou du chemin Saint-Louis vers les « grands domaines » et le fleuve. favoriser la construction de nouveaux bâtiments et de plantations riveraines perpendiculaires au boulevard Champlain et au chemin Saint-Louis afin de préserver les percées visuelles et les panoramas.
- Maintenir les pentes continues et abondamment boisées de l'escarpement et ne pas autoriser de construction de bâtiments dans celui-ci.
- Préserver les percées visuelles et panoramas sur les « grands domaines » grandes propriétés en évitant l'implantation d'obstructions potentielles, telles que clôtures, haies ou ouvrages de terrassement aux abords du chemin Saint-Louis.
- Favoriser la préservation des percées visuelles et des panoramas vers les boisés du cimetière Saint-Patrick depuis le chemin Saint-Louis.
- Préserver et mettre en valeur les points de repère naturels du site patrimonial de Sillery, dont la pointe à Puiseaux ainsi que la cime des arbres de l'escarpement et de son sommet, en évitant toute construction qui dépasse en hauteur la cime des arbres.
- Protéger la vue sur l'église de Saint-Michel, qui est historiquement le principal point de repère bâti du site patrimonial de Sillery.
- Préserver et mettre en valeur d'autres points de repère bâtis, tels que la Maison du gardien du parc de Bois-de-Coulange, la villa Bagatelle, la maison du régisseur, la maison d'accueil du cimetière Mount Hermon et la maison d'accueil du cimetière Saint-Patrick, notamment en préservant les prairies résiduelles attenantes lorsqu'encore existantes.
- Aménager un sentier entre l'escarpement et les « grands domaines » qui offre les percées visuelles et panoramas sur la terrasse fluviale et sur les villas et ensembles conventuels.

L'affichage

- Assurer la compatibilité de l'affichage avec le caractère historique du site patrimonial.
- N'autoriser qu'un affichage compatible avec le type, l'âge et l'architecture du bâtiment auquel il se rapporte en ce qui a trait à sa localisation, à sa forme, à ses matériaux, à ses dimensions et à ses couleurs.
- N'autoriser qu'un affichage ne masquant pas les caractéristiques de l'architecture des bâtiments patrimoniaux et n'obstruant pas un point de repère, une percée visuelle ou un panorama significatif.
- N'autoriser qu'un affichage de qualité et d'apparence soignée, et ce, tant pour l'enseigne, sa structure de support, le graphisme et le lettrage.
- Privilégier les types d'enseignes suivants : enseigne sur le terrain sur 2 poteaux ou en potence (en bois et en métal), enseigne sur le bâtiment à plat sur l'une des façades (en bois ou avec lettrages en appliqués), enseigne de type lettrage et logo en vitrine.
- Pour les enseignes sur poteau ou en potence, favoriser l'utilisation d'une structure de support de qualité s'harmonisant avec l'enseigne et l'architecture du bâtiment.

- Pour les enseignes à plat sur le bâtiment, l'enseigne ne devrait pas être apposée plus haut que le rez-de-chaussée du bâtiment.
- Ne pas *autoriser* l'installation d'enseignes pivotantes ou rotatives, d'enseignes gonflables, d'enseignes sur pylône, d'enseignes lumineuses, notamment de type rétro éclairé et à néon, d'enseignes sur les toitures ni de lettrage à l'exception du lettrage en vitrine
- Ne pas autoriser d'enseigne dont les dimensions dépassent 1 mètre par 1 mètre.*

7. Le patrimoine archéologique

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Préserver le patrimoine archéologique. Protéger les sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. N'autoriser qu'une approche d'archéologie préventive dans les secteurs possédant un potentiel archéologique démontré. Assurer la conservation du patrimoine archéologique in situ et sa mise en valeur dans les projets de développement.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES POUR LES EXCAVATIONS DANS LES SITES INSCRITS À L'INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DU QUÉBEC

- Ne pas autoriser l'exécution de travaux d'excavation là où se trouvent des sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.
- Si on doit le faire *pour des raisons incontournables et pour lesquelles aucune autre alternative existe*, privilégier des interventions minimales pour protéger l'intégrité du site et minimiser les perturbations du sol.
- Privilégier une limitation des interventions archéologiques aux portions de territoire affectées par les travaux d'excavation liés à des constructions ou à des aménagements.
- Obliger* à la surveillance par un archéologue lors de travaux d'excavation.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES POUR LES EXCAVATIONS DANS LES SECTEURS POSSÉDANT UN POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

- Obliger à une évaluation archéologique préalable aux travaux d'excavation suivie d'intervention archéologique si nécessaire.
- Adapter l'intervention archéologique en fonction du potentiel de découverte archéologique (amérindien ou euroquébécois) et de son importance
- Si des sites se révèlent riches en artefacts archéologiques suite à l'évaluation et à l'intervention archéologique, notamment ceux des « grands domaines », les inscrire à l'inventaire des sites archéologiques du Québec. Puisque les deux « grands domaines » publics (Bois-de-Coulonge et Cataraqui) sont inscrits à l'inventaire des sites archéologiques du Québec, il serait fort probable que les « grands domaines » privés situés entre les deux soient aussi riches en artefacts archéologiques.*

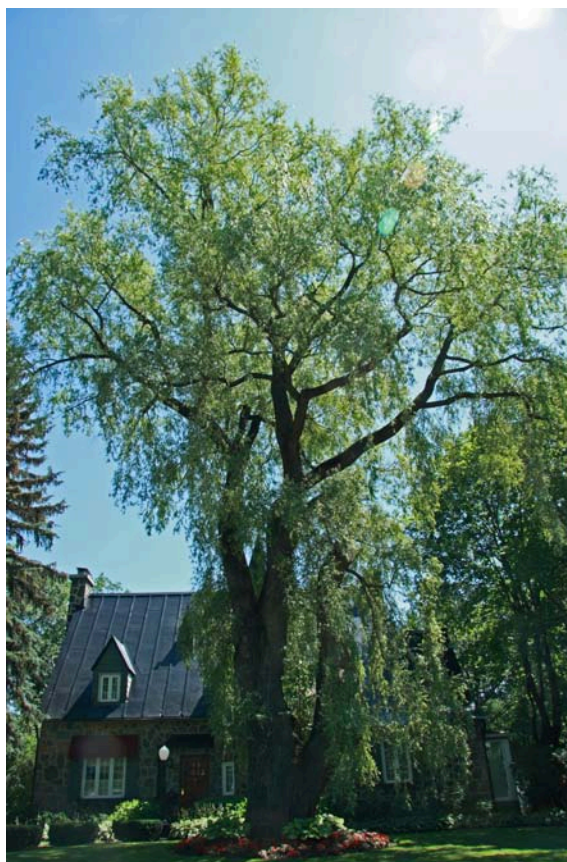


Photo : Claire Morel

VI. POSITION DE LA VILLE DE QUÉBEC

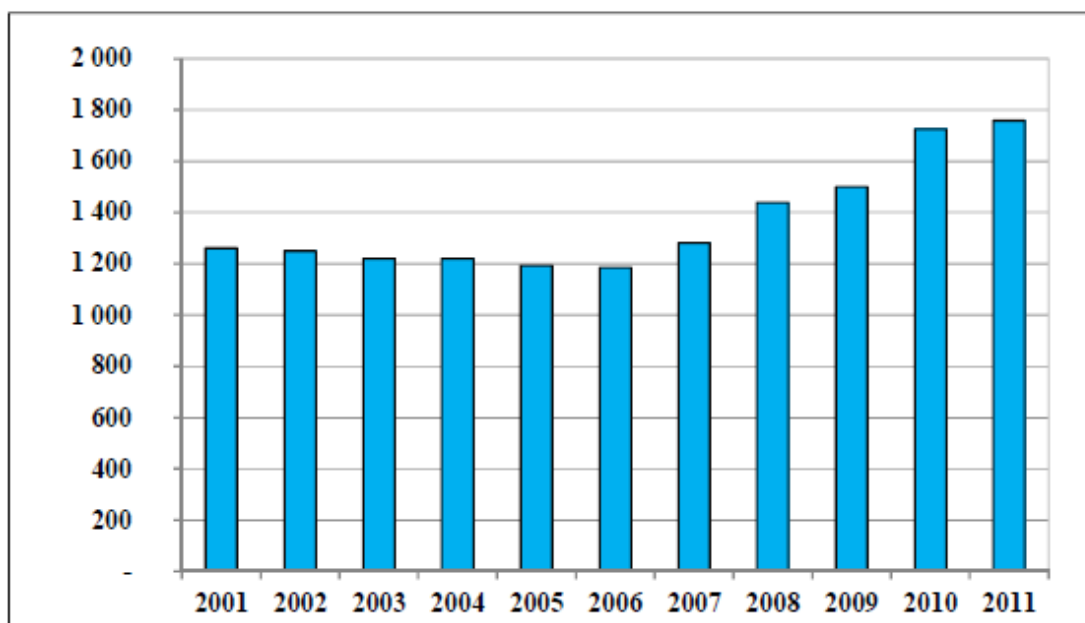
Avant-propos

Dans ce dossier du site patrimonial de Sillery, la Ville de Québec serait responsable, selon les lois en vigueur, de la vocation et de l'aménagement urbain de ce territoire. Or, jusqu'à maintenant, la Ville de Québec a toujours tenu une position de morcellement pour du développement immobilier des grandes propriétés de Sillery, ce qui va non seulement à l'encontre des objectifs de création de l'arrondissement historique en 1964, mais aussi à l'encontre du potentiel de prospérité que ce site patrimonial peut offrir aux générations futures.

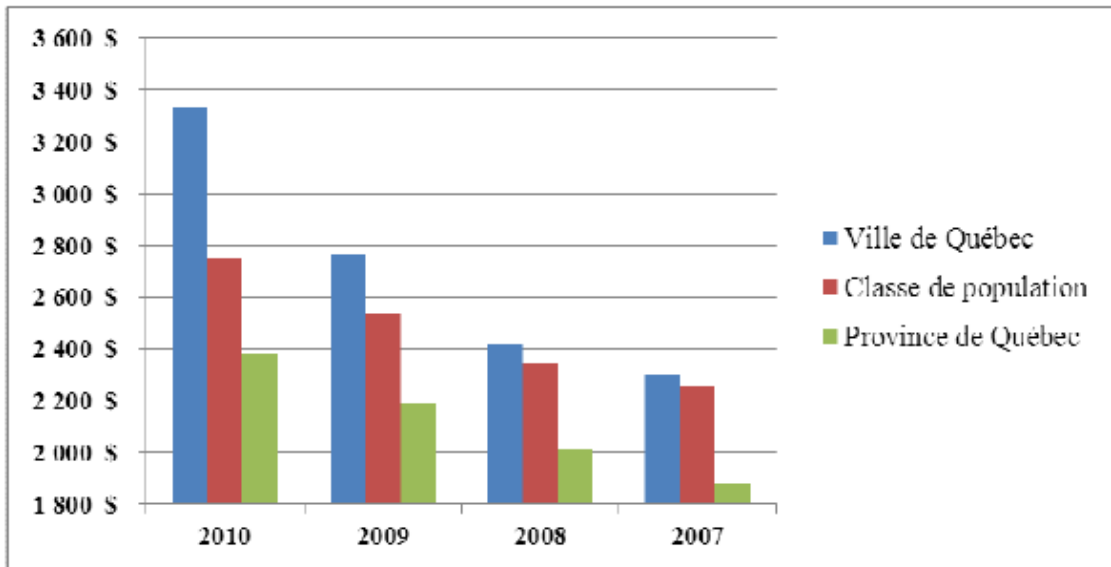
A. IMPERATIFS FISCAUX

La Ville de Québec est aux prises avec une dette galopante qui, selon l'aveu de l'administration en place, augmentera encore d'ici 2015. Les figures qui suivent sont tirées du Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Québec, 2011 (Tome 1, p. 211-218) :

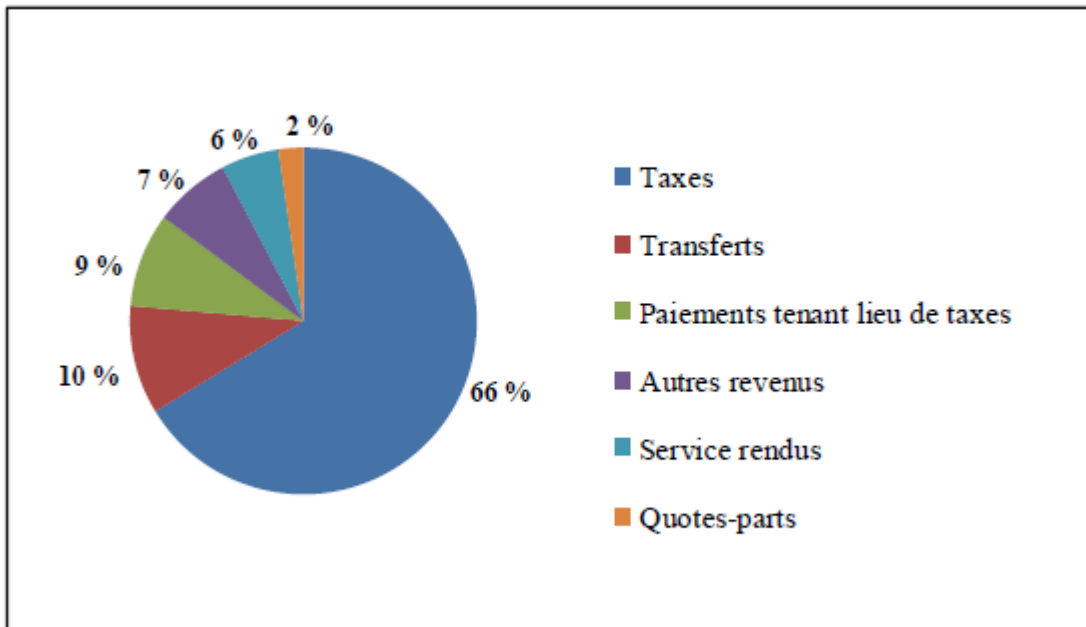
Dette brute (en millions)²⁵



Endettement net à long terme par habitant



Revenus 2011²⁶



Si l'on compare l'endettement de la Ville de Québec, il est plus élevé que la moyenne des autres villes de la même catégorie (grandes villes du Québec comme Montréal, Laval, etc. regroupées sous le vocable *Classe de population* dans le 2^e graphique). Comme le montre le 3^e graphique, la principale source de revenus de la Ville de Québec est la perception de taxes foncières qui comptent pour 66% de ses revenus. Toutes ces données économiques démontrent que la Ville de Québec se retrouve dans une

position de conflit d'intérêt quand vient le moment de donner une vocation et d'aménager les grands domaines du site patrimonial de Sillery. En effet, pour éponger la dette exponentielle et augmenter ses revenus, il devient plus intéressant pour la Ville de morceler pour du lotissement immobilier les grands domaines de Sillery que de tenter de conserver leur intégralité en leur attribuant une vocation qui les mettrait en valeur, bonifierait l'offre touristique de Québec et en assurerait l'accès public.

B. POSITION DE LA VILLE DE QUÉBEC

En 2006, une série de 3 grandes consultations publiques sur l'avenir des propriétés conventuelles de Sillery ont attiré plus

de 500 citoyens chacune. Deux pétitions recrutèrent localement 650 signatures pour l'une et 1800 pour l'autre. Cette même année, le Conseil de quartier et le Conseil de monuments et sites du Québec émettent tous deux un avis en faveur de la conservation des « grands domaines ». Toujours en 2006, la Société d'histoire de Sillery et la Fédération des sociétés d'histoire du Québec adoptent toutes les deux une résolution en faveur de la préservation des « grands domaines ».

En 2008, lors des consultations publiques sur le règlement d'harmonisation de la Ville de Québec, la

promesse a été faite aux citoyens qu'aucun changement de zonage ne surviendra et qu'aucun projet ne sera élaboré tant que le Programme particulier d'urbanisme de Sillery ne sera pas rendu public et adopté. Malgré ces promesses, un changement de zonage illégal du Boisé Saint-Patrick (Woodfield Sillery) survient le soir même de l'adoption du règlement d'harmonisation par le conseil de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery.

COMPTE RENDU

ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION
SUR LES AVANT-PROJETS DE RÈGLEMENTS HARMONISÉS SUR L'URBANISME
ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY
LE 15 MAI 2008
SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, 1130 ROUTE DE L'ÉGLISE
NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 57

Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Sillery

Q. Un citoyen souhaite avoir des précisions sur ce qu'est le PPU. On souhaite savoir pourquoi il n'en est pas question dans l'avant-projet de règlement au zonage.

R. On mentionne que c'est un outil qui arrive avant le règlement de zonage. Les critères qui seront adoptés dans le PPU seront par la suite intégrés au plan d'urbanisme (PDAD). Ce n'est qu'à ce moment que les grilles de zonage seront modifiées.

Q. Un citoyen souhaite savoir si le PPU respectera en tout point le décret de 1964 créant l'arrondissement historique de Sillery. On souhaite savoir également si le PPU sera soumis à l'approbation du ministère de la Culture et des Communications.

R. On rassure le citoyen en lui mentionnant que l'Arrondissement ne travail pas seul et que le ministère de la Culture et des Communications est au courant de l'évolution des travaux. De plus, on mentionne que l'Arrondissement n'entamera pas d'opération publique sur le PPU tant que le Ministère n'aura pas donné son aval. Finalement, on mentionne que toute demande de permis dans le secteur de l'arrondissement historique doit faire l'objet d'une autorisation de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications.

Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Sillery (suite)

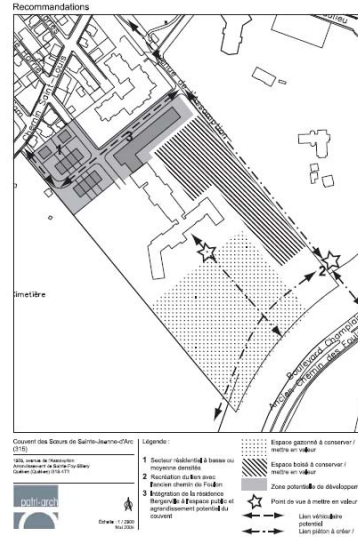
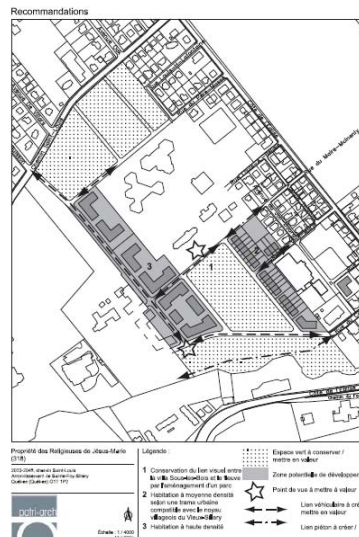
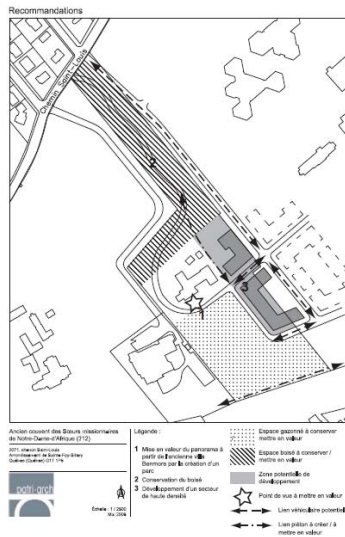
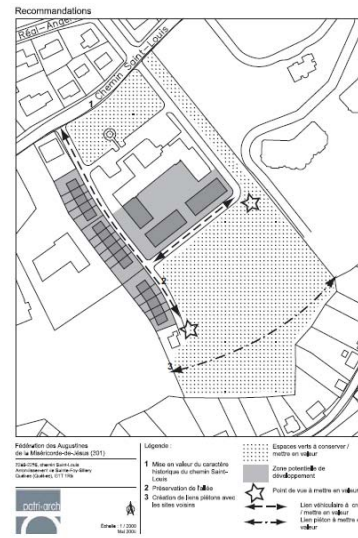
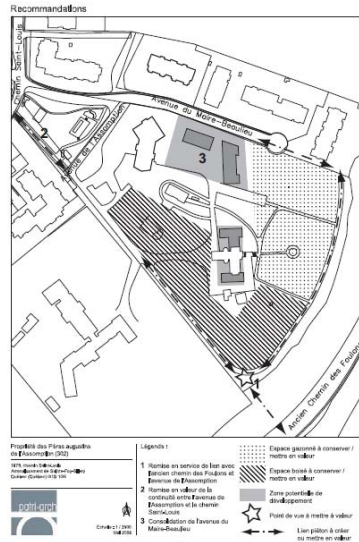
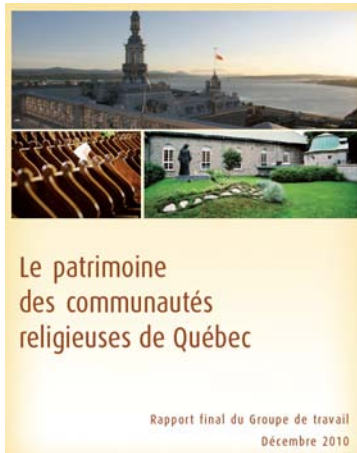
Q. Un citoyen souhaite savoir qu'est-ce qui est prévu en matière de développement sur le secteur des propriétés conventuelles.

R. On lui répond que le document du PPU sera rendu public lorsque les autorités de la Ville donneront leur aval. Pour le moment, on s'en tient à ce qui a été présenté lors des consultations de 2006 et le zonage actuel continuera de s'appliquer.

Q. Un citoyen souhaite avoir des informations sur le PPU et souhaite savoir si il y a des projets qui sont en cours actuellement.

R. On se rappelle qu'actuellement, aucun projet n'est en cours d'élaboration. Présentement, la Ville travaille sur les critères du PPU en collaboration avec le Ministère. On précise qu'aucun projet ne sera élaboré tant que le PPU ne sera pas adopté, ce qui implique préalablement une consultation publique

En décembre 2010, paraît le rapport du Groupe de travail sur le patrimoine des communautés religieuses de Québec. Les recommandations de ce groupe de travail, endossées par la Ville de Québec, correspondent à celles du rapport Patri-Arch rédigé en 2006 **avant** la série des 3 grandes consultations publiques sur l'avenir des propriétés conventuelles de Sillery. Ce dernier rapport propose ni plus ni moins le morcellement et le lotissement de tous les grands domaines privés de Sillery susceptibles d'être vendus.



Puisque ce rapport a été rédigé avant la série des trois grandes consultations de 2006, aucune des interventions faites lors de ces consultations n'a été tenue en compte, ce qui représente une entorse majeure à la démocratie et au principe de participation et d'engagement de la Loi sur le développement durable.

La position finale de la Ville de Québec nous fut transmise dans une lettre datée du 14 février 2011 et signée par le maire de Québec :



Le maire
Ville de Québec

Le 14 février 2011

Madame Christiane Trudel, présidente
Conseil de quartier de Sillery

Madame Johanne Elsener, présidente
Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery

Monsieur Hughes Michaud, président
Société d'histoire de Sillery

Monsieur Marcel Junius
Président honoraire
Coalition Héritage Québec

Monsieur Pierre Vagneux, président
Coalition pour l'arrondissement
historique de Sillery

Objet : Avenir des Grands domaines de Sillery

Mesdames,
Messieurs,

Comme mentionné en mars dernier en réponse à votre précédente lettre, la Ville de Québec accorde une grande importance à la protection et à la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery. La position de la Ville n'a pas changé depuis.

La vision d'ensemble de la Ville pour l'arrondissement historique de Sillery sera transposée dans son projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) qui, nous en sommes conscients, est fort attendu. Comme nous vous en informions en mars dernier, la Ville a fait le choix d'attendre le dépôt des conclusions de son *Groupe de travail sur le patrimoine religieux* avant de proposer ce PPU, ceci dans le but de valider la vision d'ensemble contenue dans le projet de PPU. Or, voilà chose faite : le 16 décembre 2010, le groupe de travail déposait son rapport final. Ce dernier recommande notamment :

1. « *De retenir les recommandations du rapport de la firme Patri-Arch (2006) comme ligne de conduite pour orienter ses décisions sur la reconversion des propriétés religieuses.* »

Rappelons que ce rapport a été déposé alors que la Ville élaborait sa vision d'ensemble pour l'arrondissement historique de Sillery. C'est d'ailleurs pour orienter cette réflexion qu'elle a demandé à Patri-Arch de compléter son rapport par l'ajout du cahier « *Recommandations sur les propriétés religieuses de Sillery* ». Ce rapport étant l'une des principales sources à partir desquelles le projet de PPU a été élaboré, il va de soi que la Ville n'aura pas de difficulté à

La ville de Québec
est inscrite sur la Liste du
patrimoine mondial de
l'UNESCO et accueille
le siège social de
l'Organisation des villes
du patrimoine mondial.

donner suite à cette recommandation du *Groupe de travail sur le patrimoine religieux*.

2. « *D'adopter dans un court délai un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour l'arrondissement historique de Sillery, faisant état d'une concertation ultime avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).* »

Le groupe de travail est d'avis, en ce qui a trait aux propriétés religieuses de l'arrondissement historique de Sillery, que « *la dernière version du PPU, (...) produit par le Service de l'aménagement du territoire, traduit des perspectives de développement raisonnables tout en assurant la préservation des espaces naturels exceptionnels. Il est conforme aux conclusions du rapport Patri-Arch et aux orientations du PDAD.* »

Le comité exécutif a donc approuvé la reprise des travaux, de sorte que le PPU de l'arrondissement historique de Sillery puisse être adopté au cours des prochains mois. Comme l'indique le *Groupe de travail sur le patrimoine religieux*, des échanges préalables devront avoir lieu entre la Ville et le MCCCF afin de concerter nos positions respectives. Nous sommes confiants d'en arriver rapidement à un consensus puisque le cadre de gestion du MCCCF et le PPU de la Ville sont fondés sur les mêmes principes de base. Le cadre de gestion a d'ailleurs été produit à l'aide de plusieurs études spécifiquement commandées par la Ville pour définir sa vision d'avenir et son PPU pour l'arrondissement historique de Sillery.

Il faut rappeler que ni le cadre de gestion du MCCCF ni le PPU de la Ville n'excluent la possibilité de construire de nouveaux édifices au sein de l'arrondissement historique s'ils ne contreviennent pas aux orientations de conservation et de mise en valeur. L'un comme l'autre admettent la possibilité d'y permettre un certain **développement** dans la mesure où celui-ci sera **rationnel** et s'inscrira de façon **sensible dans le milieu, dans le respect des caractéristiques formelles, paysagères et patrimoniales des domaines et de l'arrondissement historique.**

Quant aux découvertes dont vous faites état, précisons que toute intervention de la Ville s'effectue toujours dans un grand souci de transparence. Il avait été spécifié qu'aucun amendement de zonage ne serait accordé sur le territoire de l'arrondissement historique de Sillery tant qu'un PPU n'aurait pas été adopté. Les projets conformes à la réglementation ne peuvent toutefois être refusés. La Ville s'en tient toujours à cette décision.

Une subdivision cadastrale du lot du cimetière Saint-Patrick a bien eu lieu au cours de l'automne dernier. Cette bande de terrain est déjà visée par un zonage permettant la construction d'édifices, de sorte qu'un permis pourrait y être émis dans la mesure où les orientations de conservation et de mise en valeur de la Ville et du Ministère sont respectées. L'évaluation des boisés commandée par la Ville en 2006 à la firme Del Degan Massé indique la présence, sur ce site, de boisés d'intérêt pour lesquels la Ville souhaite une protection optimale. La Ville est aussi en accord avec la protection des lisières boisées significatives préconisée par le Ministère. Des constructions pourront s'insérer sur ce site dans la mesure où ces orientations sont respectées. À ce jour, aucune demande de permis de construction n'a été soumise à la Ville.

Quant au Plan de mobilité durable, son objet premier n'est pas la protection du patrimoine. Il fait peut-être mention de l'arrondissement historique de Québec en raison de son inscription à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, mais cela ne signifie pas pour autant que la Ville ne se préoccupe pas des autres composantes patrimoniales, fort nombreuses, de son territoire.

Enfin, l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge a effectivement amorcé les démarches en vue d'adopter le plan d'action du plan de quartier de Sillery. Il est normal que la vision et la stratégie globale de mise en valeur et de développement pour l'arrondissement historique de Sillery ne soient pas présentées dans ce document. En effet, les plans de quartier ont une portée très locale et ne sont pas le véhicule approprié pour traiter d'enjeux d'importance municipale, voire provinciale, comme la protection et la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery. Ainsi, le Service de l'aménagement du territoire et l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge ont spécifiquement convenu de ne pas traiter de ces aspects dans le plan de quartier et de le faire plutôt dans le PPU.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le maire de Québec,



Régis Labeaume

À la lecture de cette lettre, on peut donc constater que la Ville de Québec :

1. Entend suivre les recommandations du rapport de Patri-Arch rédigé en 2006 avant les grandes consultations publiques sur les grands domaines de Sillery
2. Entend morceler les grands domaines de Sillery en vue du développement immobilier, source principale de nouveaux revenus immédiats.

Dans la même foulée, le journal Le Soleil révélait le 13 septembre 2012 que la Ville de Québec prévoyait déjà le lotissement de plusieurs grands domaines et pensait déjà aux égouts de ces futurs développements immobiliers.

DOUBLEZ VOTRE PLAISIR!
3 POUR 6
MOIS MOIS

LA PRESSE
CA

Se connecter | S'inscrire gratuitement

VIDÉOS PHOTOS DÉBATS



15°C QUÉBEC
Changer de ville

Judi 13 septembre 2012

Rechercher

ACTUALITÉS INTERNATIONAL AFFAIRES SPORTS AUTO ARTS CINÉMA VIVRE VINS VOYAGE MAISON

leSoleil

Actualités Affaires Arts et spectacles Dossiers Hockey junior Maison Opinions Sports Vidéos Vivre ici Voyages

Éducation Environnement Justice et faits divers Politique Santé Science Société Transports

Le Soleil > Actualités > La capitale > Falaises de Sillery: la Ville pense déjà aux égouts

Publié le 13 septembre 2012 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

Falaises de Sillery: la Ville pense déjà aux égouts



Le porte-parole de la Ville, Jacques Perron, assure que les plans trouvés par Le Soleil ne servent qu'à décider de la grosseur des tuyaux d'aqueduc et d'égout, dont la durée de vie est estimée à 75 ans. Ici, le terrain vague entre l'entrée du cimetière Saint Patrick et le Saint Brigid's Home, rue Saint-Louis.

LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE



ANNIE MORIN
Le Soleil

PARTAGER

Recommander

Tweeter

(Québec) Même si les règles de protection de

publicité

DOUBLEZ VOTRE PLAISIR!
3 POUR 6
MOIS Week-end 1.99\$ 7 jours 2.99\$ MOIS
leSoleil
LA REFERENCE

EN VEDETTE



Boxe

Pier-Olivier Côté encore sur le carreau; combat du 3 novembre menacé

Alors qu'on le croyait reparti pour la... »



Politique

Une opposition libérale «responsable» et «déterminée»

Le gouvernement péquiste devra s'ouvrir aux... »

Précédent Suivant

publicité

l'arrondissement historique de Sillery ne sont pas encore toutes connues, la Ville de Québec prévoit déjà le lotissement de plusieurs terrains dans le secteur patrimonial du chemin Saint-Louis.

À l'est de la côte de Sillery, les propriétés des Soeurs de Sainte-Jeanne-d'Arc et des Pères Augustins de l'Assomption sont visées, tout comme le parc Bergeville et une partie du cimetière St. Patrick. À l'ouest, ce sont les terrains de Jésus-Marie, récemment morcelés, et d'autres appartenant au promoteur Marc Simard qui pourraient s'ouvrir au développement.

Ce n'est un secret pour personne: avec le déclin démographique des communautés religieuses, les domaines conventuels font rêver les promoteurs immobiliers, à la recherche de prime land pour de la construction résidentielle.

Bien au fait de leur appétit, le ministère de la Culture et des Communications a déjà publié son cadre de gestion et prépare son plan de conservation pour l'arrondissement historique de Sillery. La Ville de Québec planche pour sa part sur un plan particulier d'urbanisme (PPU).

Le maire Régis Labeaume n'a pas caché son intention de permettre le développement dans le secteur, mais son administration n'a jamais précisé quels terrains pourraient être lotis.

Une partie de la réponse se trouve dans un appel d'offres publié il y a quelques jours par la Ville de Québec, qui est à la recherche de professionnels pour réaliser les études préparatoires pour la mise en place des infra-structures d'égouts sanitaire et pluvial requises par «d'éventuels projets de développement au sud du chemin Saint-Louis». Cette planification s'inscrit dans le grand chantier de réfection de la côte de Sillery, qui devrait s'amorcer en 2013 après plusieurs années de retard.

Zones de lotissement potentiel

Pour bien outiller d'éventuels sous-traitants, le service de l'ingénierie dresse dans l'appel d'offres la liste des «zones de lotissement potentiel» à prendre en considération. On y trouve la quasi-totalité des terres des Soeurs de Sainte-Jeanne d'Arc adossées au cimetière Mount Hermon, à l'exception d'un boisé donnant sur l'avenue de l'Assomption.

Une bonne partie des terrains des Pères Augustins de l'Assomption est aussi incluse, dont le Montmartre canadien, mais pas le monastère et son grand parterre orientés vers le fleuve. Il faut dire que l'endroit est cité comme «un exemple d'espace à protéger» dans le cadre de gestion du ministère de la Culture.

Le parc municipal Bergeville et une bande de terrain appartenant à la paroisse St. Patrick, après St. Brigid's Home et la Corporation de logement communautaire Holland, sont aussi ciblés.

Les représentants des communautés religieuses dont les terrains ont été hachurés sur la carte ont tous assuré au Soleil qu'ils n'avaient pas présenté de demande de lotissement ni vendu de parcelle.

«Il y a beaucoup de promoteurs qui lorgnent le terrain, mais nous, notre projet, c'est de



À LIRE AUSSI

Une «maison obèse» suscite la grogne à Sillery

Qui prendra soin de la Capitale Nationale?

Des amoureux sous le soleil...

Domaines de Sillery: un moratoire est inutile, dit Bolduc

Le PQ propose un moratoire pour protéger les domaines de Sillery

SUR LE MÊME THÈME

- ministère de la Culture | Ville de Québec | ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine | Michel Cadrin | Régis Labeaume | Renseignements sur les entreprises technologiques | Bâtiment | Urbanisme | Ingénierie | Démographie | Famille

DU MÊME AUTEUR

- Falaises de Sillery: la Ville pense déjà aux égouts
- Circulation infernale sur la rive sud de Québec
- En ville sans ma voiture... la fin de semaine
- Communauto s'implante à Paris
- Les cyclistes avant les automobilistes à Québec

VIDÉOS >

Recommender 0 | Tweeter 0

- Croisières: une saison record à Québec** 01:54
- Merci M. Charest et ... à bientôt!** 02:01
- Les Capitales encore champions!** 01:27
- Amphithéâtre: c'est un départ!** 00:58

Plus de vidéos >

publicité

Annonces Google

Maison à vendre - Sillery
Grande Allée - Plaines d'Abraham Option - Zone commerciale
MaisonVendre.com

Condos neufs à Laval
À 2 min. du carrefour Laval. Condos contemporains à prix compétitif
www.metrocote.ca

Luxeux chalets à louer
Magnifiques chalets à Ste-Trénée au bord du fleuve Saint-Laurent
www.SablonCharlevoix.com

EN VEDETTE

Les femmes savantes
Courez la chance de gagner l'un des 3 forfaits VIP pour 4 personnes pour assister à la... »

Précédent | Suivant

LES PLUS POPULAIRES : LE SOLEIL

continuer l'oeuvre. Pour l'instant, on n'est pas à vendre», a déclaré le père Augustin Marcel Poirier. «Il n'y a pas eu de développement. Pour l'instant, on n'y pense pas», a aussi répondu la soeur économe Jeannette Tessier. Pas de projet non plus à la paroisse St. Patrick, a indiqué Mark O'Brien, coordonnateur des opérations.

Il en est autrement des terrains appartenant à des promoteurs immobiliers, aussi considérés dans les projections de la Ville de Québec, qui pourraient être développés beaucoup plus rapidement.

Bilodeau Immobilier, qui possède une parcelle donnant sur le cimetière St. Patrick, a l'espoir d'y construire des condominiums de luxe depuis près de 10 ans. La Ville lui a déjà accordé son permis de lotissement, mais le dossier est contesté par des citoyens et bloqué à la Culture.

Alain Lemieux, lobbyiste embauché en début d'année, a indiqué au Soleil que son client était passé récemment devant la Commission des biens culturels du Québec et attend impatiemment sa recommandation. Si elle est positive, le dossier sera remis au prochain ministre de la Culture pour une ultime approbation.

Le promoteur Marc Simard trouvera également à se réjouir. À l'ouest de la côte de Sillery, le document d'appel d'offres identifie la limite sud-est du domaine Catarqui comme une zone potentielle de développement. Il s'agit de l'ancien site des Soeurs Notre-Dame-d'Afrique, propriété de M. Simard, qui a construit 16 condos dans le vieux couvent, rebaptisé domaine Benmore.

L'homme d'affaires, qui est associé avec Michel Cadrin et Gilles Fleury, attend toujours de compléter la phase II de Benmore. La dernière version, dévoilée en 2006, supposait un investissement de 45 millions \$ et la construction de 150 condos. M. Simard a confirmé au Soleil qu'il avait toujours l'intention de concrétiser ce projet, qui devra toutefois être actualisé. Et cela même s'il vient de faire lotir une partie des terres des Soeurs de Jésus-Marie pour y construire quoi? Des condos. Encore une fois, le plan de la Ville de Québec en tient compte. Outre ces développements, les documents confirment l'intention de la Ville de Québec d'aménager un sentier linéaire - c'est l'expression promenade qui est utilisée - le long de la falaise qui surplombe le chemin du Foulon.

«Bon père de famille»

Jacques Perron, porte-parole de la Ville, assure que les plans trouvés par *Le Soleil* ne servent qu'à décider de la grosseur des tuyaux d'aqueduc et d'égout, dont la durée de vie est estimée à 75 ans. «On agit en bon père de famille. On tient compte du pire des scénarios», fait-il valoir. M. Perron assure que «ça ne signifie pas, mais pas du tout que ça va se retrouver dans le PPU», dont la divulgation viendra après celui de Sainte-Foy, qui est en cours d'approbation.

La Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery a interpellé les candidats aux élections provinciales pour qu'ils se commettent sur la protection des domaines conventuels du quartier. Les citoyens impliqués réclament la protection des grands espaces et un accès public. Une pétition circule et des pancartes roses réclamant «Des espaces verts à préserver pour tous» ont fait leur apparition sur les parterres.

Partager Recommander 0 1

LAPRESSE.CA VOUS SUGGÈRE



Élections québécoises

Domaines de Sillery: un moratoire est inutile, dit Bolduc (30/08/12) Un moratoire de six mois sur le développement des grands terrains patrimoniaux de Sillery est inutile, car il est impossible que des projets... »

Élections québécoises

Le PQ propose un moratoire pour protéger les domaines de Sillery

Dernière heure	Dernier jour	Dernière semaine
(05h00)	Jeu de chaises musicales chez les mandarins de l'État québécois	
(05h00)	Écllosion de légionellose: le Musée, une source «très sérieuse»	
(05h00)	Citoyens exclus de la salle du conseil: les rapports de police débattus vendredi	
(05h00)	Falaises de Sillery: la Ville pense déjà aux égouts	
(05h00)	Gare du Palais: la bactérie <i>Legionella</i> détectée	
Tous les plus populaires de la section Le Soleil sur Lapresse.ca »		

CONTRIBUEZ >
 Vous avez assisté à un événement d'intérêt public ?

LES PLUS POPULAIRES SUR AUTO	
(05h00)	Nissan dévoile un concept de VUS entièrement électrique
(18h00)	Mitsubishi lance son hybride branchable
(15h00)	Des garages et des femmes aussi!
(11h25)	Des garages et des hommes
(00h00)	Cinq voitures que vous ne verrez pas sur nos routes

Dans cet article, on y mentionne que cette planification s'inscrit dans le grand chantier de réfection de la côte de Sillery. Or, la Ville a déposé le 4 février 2013, avant même le début de la consultation publique du Ministère de la culture et des communications, une demande d'autorisation de réfection de la côte de Sillery auprès du même ministère, ce qui démontre le peu d'intérêt de la Ville envers les désirs de ses citoyens. D'ailleurs, la conseillère municipale du district de Sillery n'a assisté à aucune des séances d'information du Ministère de la culture et des communications et aucun autre élu de son parti n'était présent pour entendre les citoyens et les différents organismes concernés par ce dossier.

De l'ensemble de ces informations, il apparaît que la Ville de Québec ne se conduit pas de manière respectueuse en matière de « conservation du site patrimonial de Sillery » en ne prenant pas les mesures préalables à la protection et à la conservation de ce site patrimonial. Elle contrevient à ses responsabilités d'attribution de vocation, d'aménagement durable, de bonification de l'offre touristique et de soutien de l'économie locale. C'est pourquoi, nous demandons que le Gouvernement du Québec, de par ses droits et devoirs envers la Capitale nationale, prenne le leadership de la vocation et de l'aménagement durable de ce site patrimonial. Créé par le Gouvernement du Québec, le site du patrimonial de Sillery est d'importance nationale. Il importe que son aménagement et sa gestion pour une conservation durable et culturelle soient conduits sous l'autorité du ministre de la Culture.

VII. PLAN DE MISE EN VALEUR ET D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Avant-propos

Le Gouvernement du Québec a non seulement le devoir moral de respecter les objectifs de création de l'arrondissement historique de Sillery en 1964 mais aussi celui de s'assurer que ce bien national identitaire soit mis en valeur et aménagé pour embellir et enrichir la Capitale nationale des Québécoises et des Québécois.

À travers l'enjeu du site patrimonial de Sillery se joue le sort de notre Capitale nationale car ce site ne devrait pas être envisagé sous son seul aspect historique mais plutôt dans une vision d'aménagement globale qui inclut les aspects sociaux, environnementaux, touristiques, économiques et sanitaires. Nous ferons le tour de ces aspects avant d'émettre à la toute fin de ce chapitre une série de recommandations pour la mise en valeur et l'aménagement durable de ce site patrimonial.

1. SOCIÉTÉ

Avant-propos

L'histoire de l'arrondissement historique de Sillery révèle une longue lutte populaire pour préserver le système parcellaire et les paysages patrimoniaux naturels de ce site. Nous en ferons ici un bref historique pour rappeler l'importance qu'a revêtu la préservation de ce site patrimonial depuis sa création il y a 50 ans.

A. CRÉATION DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY

Le lotissement du domaine de Spencer Grange en 1960 a suscité une profonde révolte populaire contre le démantèlement amorcé de ces grandes propriétés, vestiges du système seigneurial français. Suite aux pressions des citoyens, la Ville de Sillery adopte à l'unanimité une résolution visant la création de l'arrondissement historique de Sillery. L'arrondissement historique de Sillery est officiellement créé en 1964 par décret gouvernemental.

Résolution du conseil municipal de Sillery adoptée à l'unanimité le 2 décembre 1963 :

ATTENDU que le territoire de la Cité de Sillery est presque totalement résidentiel ; cependant on y trouve aussi des communautés religieuses, quatre cimetières, de nombreux parcs et terrains de jeux et le Bois de Coulonge ;
ATTENDU qu'à l'exception de quelques îlots réservés à des postes de commerce établis pour le service et l'utilité des contribuables, une seule rue et une distance d'environ 1,400 pieds est reconnue commerciale ;

ATTENDU que seuls les rivages de la Cité, au pied de la falaise sont partiellement occupés par des entreprises d'emménagement et par une industrie manufacturière située aux limites de la Cité de Québec ;

ATTENDU que la plupart des résidences privées de la Cité de Sillery se trouvent sur la falaise à près de 125 pieds au-dessus du niveau de la mer en bordure de laquelle une route aboutissant au parc des Champs de Bataille est projetée faisant partie d'un plan d'aménagement futur ;

ATTENDU que les premiers habitants de la colonie française se sont établis sur le territoire de la Cité de Sillery dès 1637 ; et qu'on y retrouve encore des maisons remontant à cette date et aujourd'hui habitées ;

ATTENDU que toute cette partie de la Cité de Sillery, s'étendant au sud du chemin St-Louis entre l'avenue De Laune à l'est et la côte Gignac à l'ouest jusqu'au fleuve St-Laurent, forme un quadrilatère qui a tout un passé remarquable et où on y voit encore des lieux, des bâtisses, des vestiges et ruines de constructions auxquelles sont attaché l'histoire de Québec et de Sillery ;

ATTENDU que dans ce territoire se trouvent les voûtes construites en 1637 par Monsieur De Puiseaux premier citoyen de Sillery ; le profond et large ruisseau St-Denis par où les soldats de Wolfe sont parvenus sur la falaise à l'endroit aujourd'hui appelé à juste titre « Woodfield » ; la résidence du Lieutenant Gouverneur soit le Bois de Coulonge et les sites qui l'entourent, le Mont St-Denis et le Parc de Coulonge autrefois propriété de Monsieur d'Ailleboust ; les cimetières St-Patrice et Mount Hermon ; la vieille église St-Colomb construite sur le promontoire d'une pointe qui s'avance dans le fleuve et son parc d'où la vue s'étend de l'Île d'Orléans au Cap Rouge ; la chapelle du lieu de pèlerinage le Montmartre Canadien ; la plus vieille maison du Canada soit la maison des Jésuites qu'habitèrent durant un certain temps les Pères Brébeuf, Lalemant, Garnier et leurs compagnons et aujourd'hui visitée annuellement par des milliers de touristes, avec sa chapelle tout près ; un vieux cimetière indien ; le tombeau du père Enemond Massé, Jésuite, inhumé en 1646 et sur la tombe duquel un monument a été érigé ; une vieille maison, encore habitée, dont la construction remonte aux environs de 1640 ; une quantité d'autres maisons historiques, et d'une architecture remarquable, construites il y a plus d'un siècle, autrefois habitées par les employés et les dirigeants des chantiers maritimes ; le domaine de Catarqui sur lequel s'élève une maison érigée aux environs de 1813 ; le domaine de Kilmarnock où une propriété de près de deux cents ans, aujourd'hui demeure luxueuse, faisant partie autrefois du fief de Monceau ;

ATTENDU que la Cité désire conserver le cachet historique et artistique de cette région dont les habitants de Sillery sont fiers ;

VU la Loi 11-12 Elisabeth II, Chapitre 22 concernant les monuments historiques :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- Que la Cité prie la Commission des monuments historiques de Québec de recommander au Lieutenant Gouverneur en Conseil que soit décrétée « arrondissement historique » toute la partie de son territoire où se présente une concentration d'immeubles ayant un intérêt historique et artistique soit celle comprise entre la côte Gignac à l'ouest, le chemin St-Louis, au nord, l'avenue De Laune, à l'est, jusqu'aux rives du fleuve St-Laurent, au sud, suivant la description plus amplement détaillée et le plan y annexé lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie ;

2.- Que copie de cette résolution soit transmise immédiatement à la Commission des Monuments historiques de Québec ;

3.- Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la mise en vigueur de cette résolution ;

4.- Que le préambule ci-dessus fasse partie de cette résolution.

ADOPTÉ

B. HISTORIQUE DES LUTTES CITOYENNES

Malgré la protection qui lui a été conférée par la loi en 1964, l'arrondissement historique de Sillery a subi maints affronts par la suite qui ont mité ses paysages culturels au fil des ans. À chaque nouvel affront, des citoyens se sont opposés à l'effritement de cet arrondissement historique. Le vieillissement

des communautés religieuses marque un point tournant de l'histoire de ce site patrimonial en ouvrant la porte à un possible morcellement des derniers grands domaines non encore protégés.

Face à cette menace, des comités de citoyens se sont formés rassembler leur force et tenter de réorienter le sort de l'arrondissement historique vers une meilleure protection. L'année 2005 a vu naître le Comité de sauvegarde de Sillery et le Comité de citoyens du Vieux-Sillery fusionnées par la suite sous la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, le Conseil de quartier de Sillery et le Comité de arbres de Sillery devenu Québec Arbres quelques années plus tard.

En 2006, une série de 3 grandes consultations publiques sur l'avenir des propriétés conventuelles de Sillery ont attiré plus de 500 citoyens chacune. Deux pétitions recrutèrent localement 650 signatures pour l'une et 1800 pour l'autre. Cette même année, le Conseil de quartier et le Conseil de monuments et sites du Québec émettent tous deux un avis en faveur de la conservation des « grands domaines ».

**AVIS
À LA VILLE DE QUÉBEC
SUR L'AVENIR DES GRANDS ENSEMBLES DE SILLERY**

Conseil de Quartier de Sillery

Le présent avis s'inscrit dans le cadre d'une consultation publique de la Ville de Québec concernant l'avenir des grandes propriétés conventuelles de Sillery. Cet avis fait suite à la première étape de consultation, tenue le 26 avril 2006, intitulée « Diagnostic – État de situation », et dont une deuxième étape de consultation, portant sur l'élaboration d'une vision, aura lieu le 14 juin 2006, suivi d'une troisième étape de mise en œuvre, prévue le 27 septembre 2006. Le Conseil de Quartier de Sillery (CQS), dont le mandat porte notamment sur la promotion et la défense des intérêts des citoyens et des citoyennes du district de Sillery, présentes ci-dessous ces réflexions sur l'avenir de ces grandes propriétés.

Cet avis a été adopté à l'unanimité le 9 mai 2006 au cours d'une séance régulière du Conseil de quartier de Sillery.

CONTEXTE HISTORIQUE

- Adoption par Arrêté en conseil du gouvernement du Québec, le 5 février 1964, visant à déclarer « arrondissement historique » une partie de la municipalité de Sillery. Raisons invoquées : les grands domaines sont menacés par la densification du territoire et leur conversion en lots à bâtir.
- Cet arrêté précise qu'au « sud du Chemin St-Louis, entre l'avenue de Laune, à l'est, et la côte à Gignac, à l'ouest, jusqu'au fleuve St-Laurent, forme un quadrilatère qui a tout un passé remarquable et où on y voit encore des lieux, des bâtisses, des vestiges et ruines de construction auxquelles sont attachées l'histoire de Québec et de Sillery » et cette « **Cité désire conserver le cachet historique et artistique de cette région dont les habitants de Sillery sont fiers** ».
- L'intention du législateur à l'époque en ce qui a trait au cachet historique est de conserver non seulement la mémoire des lieux, mais aussi les traces d'occupation physique. Quant au volet artistique, il s'entend de tout élément modelé par l'homme et la nature.
- Le chemin St-Louis renferme à lui seul un cachet unique au plan de ce qu'appellent les experts « l'imagibilité », c'est-à-dire une représentation mentale remarquable d'origine sensible. Cette route ancienne, empruntée par les Amérindiens puis les colons français, présente encore aujourd'hui des caractéristiques morphologiques superbes entre la côte à Gignac et la côte de l'Église : sinuosité, pente douce, longeant au sud des surfaces boisées dans un décor pastoral.

- La ville de Québec compte 4 arrondissements historiques : 1) Vieux-Québec (patrimoine urbain essentiellement), 2) Charlesbourg et 3) Beauport (noyaux villageois) ainsi que 4) Sillery. **L'arrondissement historique de Sillery est unique, car son histoire s'inscrit dans le cadre d'un paysage bucolique et rural où les constructions anciennes s'intègrent harmonieusement.** Il appert que ce territoire serait le plus important réservoir d'espaces vert à l'intérieur du Québec métropolitain.
- De manière subsidiaire, la prise de possession des grands domaines à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle par les communautés religieuses a permis de sauvegarder leur caractère paysager.

PROBLÉMATIQUE

- Malgré les mesures adoptées pour protéger l'arrondissement historique, plusieurs projets de développement résidentiel se sont matérialisés de 1950 à nos jours et sont venus altérer le caractère paysager de l'arrondissement historique : Parc Lemoyne (1950), quartier d'habitation St-Denis (1950), Parc Beauvoir (1975 ?), Kilmarnock (1977) et le Bois des Augustines. Des développements comme Le Châtelain, Les Jardins de Coulonge, le foyer St-Brigid, les Résidences Bergerville et de Puisseaux ont altéré le couloir visuel du chemin St-Louis. La maison Michel Sarrazin, par sa construction rapprochée près de la falaise, affecte aussi l'intégrité de celle-ci et de ses abords. Elle a un impact sur le projet de mise en valeur d'un sentier le long de la falaise vers le domaine Cataract.
- Il est intéressant de noter, pour mémoire, que le projet de développement résidentiel de 17 unités familiales du domaine Kilmarnock avait suscité un bon débat à la fin des années 1970. Malgré les oppositions manifestées, tout le terrain a finalement été loti, sans avoir à modifier le règlement de zonage de l'époque. D'autre part, les citoyens de Sillery ont accepté une plus forte densité du Bois des Augustines, malgré un schéma d'urbanisme qui n'était pas aussi permissif. Ce projet, en plus d'altérer l'intégrité de la falaise et de ses abords, obstrue les perspectives visuelles vers et depuis le fleuve.
- Avec les fusions municipales, Sillery s'intègre dorénavant à une grande ville, possédant des ressources additionnelles, une assiette fiscale élargie et ayant les moyens d'une vision nuancée du développement urbain, permettant des pratiques d'aménagement asymétrique pour tenir compte des particularismes locaux. Auparavant, Sillery était coincée dans un espace restreint, laissant peu de choix à ses édiles d'empiéter sur l'arrondissement historique pour financer son développement. Heureusement, aujourd'hui la situation est différente. **La nouvelle ville de Québec a la chance de freiner cinquante ans de détérioration lente de l'arrondissement historique et d'appliquer une autre politique.**

AVIS DU CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

Dans son dépliant du mois d'avril, « Consultation publique sur l'avenir des grands ensembles de Sillery », la ville de Québec annonce ses couleurs : *Assurer un équilibre entre le développement futur des grands ensembles, la mise en valeur et la conservation des milieux naturels et construits du quartier de Sillery*. Elle cherche à concilier trois éléments : 1) le recyclage du patrimoine bâti, 2) la mise en valeur des boisés, tout en permettant 3) de nouvelles constructions. Le CQS souscrit pleinement aux deux premiers éléments de cette vision et rejette avec force le troisième.

Le CQS est en accord avec le recyclage du patrimoine bâti

- En ce qui concerne les bâtiments patrimoniaux, le CQS est d'avis que la ville devrait mettre à jour un inventaire des bâtiments, dont une quarantaine se retrouvent à l'intérieur de l'arrondissement historique, **et de consacrer prioritairement ses ressources à mettre en valeur huit bâtiments d'intérêt exceptionnel** : 1) Villa Bagatelle, 2) Villa Spencer Grange, 3) Dépendance du cimetière St-Patrick, 4) pavillon d'entrée du cimetière Mount Hermon, 5) Maison Kilmarnock, 6) Maison Bignell, 7) Villa Clermont et 8) Villa Cataraqui.

Le CQS est en accord avec la mise en valeur des boisés

- **Le CQS s'est doté d'un comité des arbres dont les membres seront ravis de travailler main dans la main avec les responsables de la ville de Québec sur ces questions importantes.** Nous tenons à rappeler que le CQS a présenté le 20 avril 2006 à l'Arrondissement Ste-Foy/Sillery un rapport contenant des recommandations pour la protection arboricole du district. Nous attendons toujours les suites que l'arrondissement entend donner à nos recommandations.

Le CQS est en désaccord avec de nouvelles constructions

- Le CQS ne peut souscrire à l'idée d'envisager de nouvelles constructions à l'intérieur de l'arrondissement historique, même avec des garanties précieuses d'insertion respectueuse. Il invite la population, non seulement du district mais également celle du Québec métropolitain intéressée à l'histoire, à la mise en valeur du patrimoine et à la protection de l'environnement à rejeter catégoriquement cette avenue et à écrire* aux élus municipaux, aux députés provincial et fédéral de la région ainsi qu'à la ministre de la Culture et des Communications pour dénoncer toute tentative d'altérer encore plus la morphologie des lieux. **Il est nécessaire de leur rappeler avec vigueur que l'arrondissement historique de Sillery a été créé par le législateur provincial pour conserver la nature pittoresque des grands domaines.**

- Le CQS ne veut pas empêcher le développement du territoire. Il adhère au plan directeur d'aménagement et de développement de la ville qui prévoit la densification et la mixité des usages le long des grandes artères. Mais appliquer sans discernement cette politique à l'égard du chemin St-Louis – chemin patrimonial par excellence dans l'arrondissement historique de Sillery - compromet la survie même de l'arrondissement historique, qui exige de lui préserver ses caractéristiques essentielles. La nouvelle ville de Québec dispose maintenant d'une variété de terrains pouvant accueillir tout projet de développement résidentiel, du plus modeste au plus luxueux. **Profitons des nouvelles conditions offertes par les fusions pour faire du développement asymétrique.**
- Le CQS est d'avis que, si les grandes propriétés conventuelles devaient subir une fois de plus d'autres morcellements pour de l'habitation de faible et de moyenne densité ou si on devait y construire des immeubles à haute densité, l'environnement paysager serait à toutes fins utiles compromis.
- Le CQS demande à la ville de Québec de ne pas suivre l'exemple du développement du domaine Kilmarnock, où malgré l'opposition des citoyens, et dans le cadre strict du règlement de zonage de l'époque, un lotissement a quand même été autorisé.

Le CQS invite donc la ville de Québec à appuyer son action future à l'égard de l'arrondissement historique de Sillery sur la préservation de son caractère historique et patrimonial.

- **Le CQS invite la ville de Québec à modifier son approche actuelle d'équilibre des fonctions urbaines dans l'arrondissement historique de Sillery, à adhérer pleinement au concept du développement asymétrique des quartiers de la nouvelle ville en fonction de leurs caractéristiques propres et à inscrire dorénavant sa volonté dans une perspective résolue de préservation du caractère paysager, unique à Québec et au Québec, des grandes propriétés du XIX^e siècle.**
- Le CQS invite la Ville de Québec à s'inspirer des pistes de suggestions formulées par la Commission des biens culturels du Québec à savoir **de produire un plan architectural d'ensemble, domaine par domaine, qui devrait :**
 - Conserver les traces des lotissements des grandes propriétés.
 - Respecter la relation entre paysage construit et paysage naturel.
 - Maintenir les liens avec la falaise et le fleuve.
 - Protéger les percées visuelles depuis et vers le fleuve et la falaise.
 - Empêcher le développement en bordure de la falaise.
 - Empêcher l'éparpillement et la densification des constructions sur chaque domaine.

- La Commission de la Capitale Nationale du Québec (CCNQ) réalise à la demande du gouvernement du Québec la Promenade Samuel-De Champlain dans le cadre des fêtes du 400^e anniversaire de la fondation de Québec. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans son rapport du mois de mars 2006 sur la Promenade SDC, encourage la CCNQ à *mettre en valeur la falaise et ses atouts, en donnant suite au projet de sentier vers la domaine Catarqui*. Or le projet de sentier se situe à l'extérieur du cadre initial de la Promenade SDC réalisée par la CCNQ et ne pourra être réalisé que s'il y a un surplus à la suite de l'octroi des contrats de construction et de leur réalisation. La réalisation de ce sentier est une condition essentielle de la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery pour permettre à la population de découvrir un écrin de beauté naturel et s'émerveiller devant un panorama remarquable. **En conséquence, le CQS demande à la ville de Québec de réaliser en priorité ce projet de sentier de concert avec la CCNQ.** Pour sa part, le CQS a adopté une résolution d'appui sans équivoque au projet de sentier et l'a présenté officiellement au comité des usagers de la Promenade SDC, dont il est membre.
- L'arrondissement historique de Sillery est assez peu connu de la population de la grande région de Québec, en raison du caractère privé ou semi public des propriétés. Cet état de situation doit changer. **La CQS demande à la ville d'adopter une autre vision sur les grandes propriétés conventuelles, tel que décrit plus haut dans ce mémoire, et de faire la promotion de l'arrondissement historique de Sillery.** Cette promotion serait d'autant plus facile à réaliser si elle pouvait s'appuyer sur un sentier piétonnier rustique aménagé dans les limites du 50 mètres non constructible en bordure de la falaise. Il va sans dire que l'aménagement de ce sentier champêtre ne saurait être concevable à l'ombre d'immeubles massifs qui bloqueraient les perspectives d'ensemble.

A l'exemple des Plaines d'Abraham

- **Le CQS invite la ville à se porter acquéreur des terrains des communautés religieuses situés dans l'arrondissement historique de Sillery et à faire les représentations nécessaires auprès des autres paliers de gouvernement pour obtenir leur participation financière.** La ville de Québec doit faire des choix budgétaires notamment dans le cadre des fêtes du 400^{ème} anniversaire et de la mise en oeuvre de son plan d'aménagement et de développement, et l'acquisition des terrains des communautés religieuses s'inscrit à point nommé dans ce cadre. La ville de Québec devrait s'inspirer généreusement de l'exemple du gouvernement fédéral qui, pour le 300^{ème} anniversaire de la ville de Québec, a fait l'acquisition de plusieurs terrains et bâtisses, dont un terrain

.../6

de golf, pour aménager un parc magnifique, les Plaines d'Abraham, dont tous les citoyens et citoyennes de Québec sont fiers et en profitent généreusement. L'arrondissement historique serait ainsi accessible à l'ensemble de la population qui découvrirait un trésor caché dont les richesses seront partagées par tous, y compris pour les générations futures.

District de Sillery
Le 10 mai 2006

AVIS ET PRISES DE POSITION DU CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC

(Continuité : le magazine du patrimoine au Québec, no 108, printemps 2006)

<http://www.cmsq.gc.ca/continue/108/avis1>

Sillery en mutation

Un secteur de l'ancienne ville de Sillery – maintenant fusionnée à Québec – fait actuellement l'objet d'importantes pressions de développement : l'arrondissement historique et ses abords. Ce secteur pittoresque et distinctif par son histoire et son aménagement verdoyant compte de vastes propriétés publiques ou privées le long du chemin Saint-Louis. Ces sites offrent des percées visuelles incomparables.

Depuis quelque temps, plusieurs citoyens se plaignent de l'envahissement de projets immobiliers qui mettent en péril des arbres centenaires et l'accès aux perspectives visuelles au profit de constructions outrageantes pour le paysage. Il suffit de penser au développement immobilier qui vient d'être réalisé sur la propriété des sœurs de Bordeaux, ou aux projets actuellement en discussion pour les sites des sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique et des sœurs de Jésus-Marie. Quant au Domaine Cataract, son sort n'est toujours pas réglé.

Le Conseil des monuments et sites du Québec estime que les citoyens ont raison d'être inquiets devant les pressions de développement qui s'exercent sur les parcelles institutionnelles du secteur. Tout le tissu urbain, dont le chemin Saint-Louis constitue à la fois la voie-mère et l'axe unificateur, est en mutation et susceptible de subir un saccage sans précédent sur le plan du patrimoine urbain et des paysages culturels. Les noyaux anciens, les rangs et les parcours-mères expriment des valeurs humaines du passé, recèlent des paysages qui possèdent des caractères identitaires et des éléments qui contribuent à la mémoire collective.

La protection de cet arrondissement historique pose des problèmes particuliers. Le système parcellaire originel en bordure de chemin Saint-Louis correspondait à une agglomération de villas, un type résidentiel très différent des autres quartiers de la ville. L'étanchéité du tissu urbain dans le sens est-ouest exerce déjà une pression indue sur le chemin historique, puisque aucune rue ou voie de raccordement ne vient absorber la circulation automobile. Au sud, la falaise, barrière infranchissable à la limite du tissu urbain, pose d'autres problèmes pour la configuration de l'espace public.

Le CMSQ estime que les mécanismes de contrôle des transformations en usage dans les autres arrondissements historiques au Québec et les procédures d'encadrement habituelles des projets d'intervention sont tout à fait inadéquats pour résoudre les problèmes que soulève la transformation de l'arrondissement historique de Sillery. De plus, les limites actuelles de ce secteur sont incohérentes par rapport à la structure même du tissu urbain, puisqu'elles excluent le côté nord du chemin Saint-Louis.

Sillery demeure avant tout un territoire historique remarquable par la qualité de son architecture, de son tissu urbain et de ses percées visuelles. Le seul fait de l'amputer progressivement de ses valeurs intrinsèques provoque une dégradation irréversible de ce paysage culturel. Le développement de projets à la pièce sur

chaque parcelle institutionnelle ne pourra qu'engendrer une forme urbaine chaotique. Le CMSQ a demandé à la Ville de Québec – et au ministère de la Culture et des Communications (MCC), qui doit donner son aval à tout projet – de surseoir à tout développement jusqu'à ce que soit adopté un plan d'ensemble qui permette un développement harmonieux du secteur. Seul un projet intégré de design urbain, qui précise l'image du secteur dans 15 ou 20 ans, pourra concilier le développement nécessaire de la ville avec le maintien des caractères hérités de Sillery.

En réponse à l'intervention du Conseil, le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec et ses partenaires dans ce dossier confirment qu'ils ont entamé une réflexion sur les conséquences prévisibles d'un développement aussi subit dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery. La Ville entend lancer une consultation pour définir une vision à long terme et une planification intégrée de tous les projets de développement dans l'arrondissement, en collaboration avec le MCC, les groupes concernés et les citoyens.

Conseil des monuments et sites du Québec

Site Internet : www.cmsq.qc.ca

Courriel : cmsq@cmsq.qc.ca

Toujours en 2006, la Société d'histoire de Sillery et la Fédération des sociétés d'histoire du Québec adoptent toutes les deux une résolution en faveur de la préservation des « grands domaines ».

RÉSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SILLERY

ATTENDU que le conseil de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery a maintenant complété les trois étapes de consultation publique portant sur l'avenir des propriétés conventuelles situées dans le secteur de Sillery;

ATTENDU que les congrégations religieuses de Sillery ont joué un rôle primordial dans la conservation des grands domaines de Sillery au cours du XX^e siècle, mais qu'un nouveau contexte et de nouveaux besoins les amènent à se départir de leurs propriétés à court et moyen terme;

ATTENDU que l'avenir des grands ensembles patrimoniaux de Sillery est menacé (1) par la vente à court et moyen terme des propriétés conventuelles de Sillery, et (2) par le développement potentiel de projets de construction domiciliaire;

ATTENDU que les sites visés sont situés sur le territoire de l'arrondissement historique de Sillery, créé le 5 février 1964 à la suite de l'action concertée du Conseil municipal, de la *Commission des monuments historiques du Québec* et du lieutenant-gouverneur en conseil¹;

ATTENDU que le périmètre de l'arrondissement historique de Sillery, formé par la côte à Gignac à l'ouest, le chemin Saint-Louis au nord, l'avenue De Laune à l'est, la falaise et la rive du fleuve Saint-Laurent au sud, est demeuré inchangé depuis sa création;

ATTENDU que la création de l'arrondissement historique de Sillery est fondée sur le caractère historique d'un territoire aux panoramas visuels remarquables se distinguant par la présence de paysages humanisés inspirés directement du mouvement pittoresque en vogue au milieu du XIX^e siècle;

ATTENDU que la persistance de paysages humanisés est le trait qui confère à l'arrondissement historique de Sillery une singularité qui n'est partagée par aucun autre des neuf arrondissements historiques de la province de Québec;

ATTENDU que le panorama du promontoire de l'arrondissement historique de Sillery est menacé par la construction d'immeubles massifs altérant irrémédiablement le profil de la falaise et bloquant les perspectives visuelles sur le fleuve Saint-Laurent à l'ensemble de la population;

ATTENDU que l'arrondissement historique de Sillery a déjà fait l'objet par le passé de plusieurs projets de lotissements allant à l'encontre des mesures de protection prévues par la *Loi sur les biens culturels*² et altérant le couloir visuel du chemin Saint-Louis (Parc Beauvoir en 1975, résidences Le Châtelain en 1978, Kilmarnock et le Boisé des Augustines dans les années 1980), et que la multiplication de nouveaux projets de

¹ Arrêté en conseil numéro 219.

² L.R.Q., chapitre B-4.

développement domiciliaire sur le territoire de l'arrondissement historique de Sillery évincera complètement le caractère paysager hérité des grands domaines du XIX^e siècle;

ATTENDU que la Société d'histoire de Sillery désire conserver le caractère patrimonial et culturel de l'arrondissement historique de Sillery incarné à travers ses paysages humanisés où s'intègrent harmonieusement des éléments remarquables du patrimoine bâti, paysager et arboricole;

ATTENDU que l'accroissement démographique de la province de Québec risque d'étendre rapidement la problématique du développement domiciliaire à l'ensemble des neuf arrondissements historiques créés sur son territoire;

VU l'article 14 de la *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites* stipulant que « Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. [...] »³;

VU la *Loi sur les biens culturels*⁴ de 1972, dont l'article 48 stipule que « Nul ne peut, dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site historique classé, diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction sans l'autorisation du ministre », et que « Avant de décider d'une demande d'autorisation, le ministre prend l'avis de la Commission »;

VU l'intervention en 1979 d'un protocole d'entente entre le Ministère et la Ville de Sillery qui mentionne déjà à l'époque l'importance de sauvegarder et de mettre en valeur le potentiel architectural et naturel particulièrement riche de l'arrondissement historique de Sillery⁵;

VU le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) qui soumet les grandes propriétés et grandes parcelles à une réglementation particulière visant notamment à conserver le caractère intimiste et historique des tracés, des allées d'accès et de la végétation des grandes propriétés et des anciens domaines et villas de l'arrondissement historique de Sillery⁶;

VU l'article 10 de la *Déclaration de Xi'an sur la conservation du contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux*, lequel stipule que l'évolution du contexte d'une construction, d'un site ou d'un secteur patrimonial doit être gérée de manière à lui conserver sa signification et sa singularité⁷, et que la signification et la singularité de l'arrondissement historique de Sillery relèvent de la présence de paysages humanisés aujourd'hui menacés par de nouveaux projets de développement domiciliaire;

³ Charte de Venise, 1964, *Conseil international des monuments et des sites*.

⁴ L.R.Q., chapitre B-4.

⁵ MCC, dossier #4422-0029 Sillery – Entente, vol. 1, urbanisme.

⁶ Règlement U-2001-11.

⁷ Déclaration adoptée par la 15^{ème} Assemblée générale du *Conseil international des monuments et des sites*, le 21 octobre 2005.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- Que la Société d'histoire de Sillery prie la Ministre d'ordonner le respect des mesures de protection prévues à la *Loi sur les biens culturels*⁸ pour l'ensemble des neuf arrondissements historiques créés au Québec dans la foulée de la *Loi des monuments historiques* de 1963;

2.- Que la Société d'histoire de Sillery prie la Ministre de prendre avis auprès de la *Commission des biens culturels* afin de déterminer :

- (1) dans quelle mesure des projets de développement domiciliaire peuvent être considérés comme acceptables sur le territoire d'un arrondissement historique;
- (2) les limites actuelles et futures, le cas échéant, à imposer aux projets de lotissement et de développement domiciliaire à l'intérieur des frontières reconnues des neuf arrondissements historiques du Québec...

...et ce de la manière la plus diligente possible afin de répondre aux préoccupations pressantes des citoyens de la Ville de Québec quant aux projets de développement qui concernent l'arrondissement historique de Sillery.

ADOPTÉ à l'unanimité le 21 du mois de novembre de l'année 2006.

Le président,

Le secrétaire,

Hugues Michaud

Gaston St-Laurent

NOTE : Cette résolution fut publiée dans le Bulletin de la Société d'histoire de Sillery
La Charcotte, Volume 21, no 2, 2006.

⁸ L.R.Q., chapitre B-4.

ATTENDU que, quelle que soit la décision prise par la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Québec, cette décision relative aux interventions qui seraient autorisées sur un tel site, constituera un précédent qui pourrait s'avérer dangereux pour l'ensemble des arrondissements historiques du Québec, lesquels, à mesure que progresse l'urbanisation, subissent des pressions constantes de la part des promoteurs immobiliers;

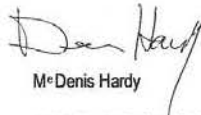
ATTENDU la qualité de la résolution présentée par la Société d'histoire de Sillery au sujet de ce dossier extrêmement sensible et les représentations précédentes de la Fédération sur la protection du patrimoine au Québec;

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec désire indiquer son appui fort et unanime à cette proposition de la Société d'histoire de Sillery, et souhaite en faire part à la Commission des biens culturels du Québec ainsi qu'à la ministre de la Culture et des Communications.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Comité du patrimoine,

Le Président de la FSHQ,



M^{re} Denis Hardy



Richard M. Bégin

Cc M. Mario Dufour, Président de la Commission des biens culturels du Québec
M^{me} Andrée Boucher, Mairesse de Québec
M^{me} France Bouchard, Présidente du Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery
M. Paul Shoiry, Conseiller du district de Sillery
M. Hugues Michaud, Président de la Société d'histoire de Sillery

Sociétés membres de la FSHQ dans la région de Québec :

78^e Fraser Highlanders
Association acadienne de la région de Québec
Association des archéologues du Québec
Association des archivistes du Québec
Fondation Bagatelle inc.
Literary and Historical Society of Quebec
Société d'art et d'histoire de Beauport
Société d'histoire de Charlevoix
Société d'histoire de L'Ancienne-Lorette
Société d'histoire de la Haute-Saint-Charles
Société d'histoire de Neuville
Société d'histoire de Saint-Basile-de-Portneuf
Société d'histoire de Stoneham-Tewkesbury
Société d'histoire postale du Québec
Société historique du Cap-Rouge
Société historique de Charlesbourg
Société historique de Québec
Société québécoise d'ethnologie
Société du patrimoine et d'histoire de la Côte-de-Beaupré
Société du patrimoine politique du Québec



Fédération
des sociétés
d'histoire
du Québec

C.P. 1000, Succursale M
Montréal (Québec)
H1V 3R2

Le mercredi 15 novembre 2006.

Madame Line Beauchamp
Ministre de la culture et des communications
Bloc A, 1^{er} étage,
225, Grande Allée Est,
Québec (Québec)
G1R 5G5

Objet : Sauvegarde de l'intégrité architecturale et paysagère de l'arrondissement historique de Sillery.

Madame la Ministre,

Le comité du patrimoine de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) suit avec beaucoup d'attention le dossier de l'arrondissement historique de Sillery depuis le printemps.

Suite aux nombreux échanges que nous avons avec nos sociétés membres de la région de Québec dont principalement la Société d'histoire de Sillery et à la série de consultations publiques qui se sont tenues depuis l'été, nous demeurons très inquiets face aux menaces qui pèsent sur l'intégrité architecturale et paysagère de l'arrondissement de Sillery.

Ainsi, nous aimerions vous faire part de la résolution suivante adoptée par le comité du patrimoine de la FSHQ:

Résolution : 001-06-11-14

Il est proposé par M. Richard Bégin et appuyé par M. Marc Beaudoin d'adopter la résolution suivante concernant la protection de l'arrondissement historique de Sillery:

ATTENDU les menaces qui pèsent depuis quelque temps sur l'intégrité de l'arrondissement de Sillery, à Québec;

ATTENDU que le gouvernement du Québec, en appliquant la Loi sur les biens culturels du Québec a déjà établi un niveau de protection nationale à l'endroit de cet arrondissement historique particulièrement important pour la région de la Capitale nationale du Québec, mais aussi pour l'ensemble du Québec;

ATTENDU le rôle touristique extrêmement important que jouent la Ville de Québec (site reconnu de valeur universelle exceptionnelle inscrit à ce titre sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et objet de fierté collective et de retombées multiples) et ses diverses composantes, dont l'arrondissement historique de Sillery, avec son remarquable patrimoine de domaines et de paysages institutionnels, n'est pas la moindre;

.../2

ATTENDU que, quelle que soit la décision prise par la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Québec, cette décision relative aux interventions qui seraient autorisées sur un tel site, constituera un précédent qui pourrait s'avérer dangereux pour l'ensemble des arrondissements historiques du Québec, lesquels, à mesure que progresse l'urbanisation, subissent des pressions constantes de la part des promoteurs immobiliers;

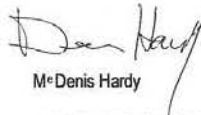
ATTENDU la qualité de la résolution présentée par la Société d'histoire de Sillery au sujet de ce dossier extrêmement sensible et les représentations précédentes de la Fédération sur la protection du patrimoine au Québec;

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec désire indiquer son appui fort et unanime à cette proposition de la Société d'histoire de Sillery, et souhaite en faire part à la Commission des biens culturels du Québec ainsi qu'à la ministre de la Culture et des Communications.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Comité du patrimoine,

Le Président de la FSHQ,



M^{re} Denis Hardy



Richard M. Bégin

Cc M. Mario Dufour, Président de la Commission des biens culturels du Québec
M^{me} Andrée Boucher, Mairesse de Québec
M^{me} France Bouchard, Présidente du Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery
M. Paul Shoiry, Conseiller du district de Sillery
M. Hugues Michaud, Président de la Société d'histoire de Sillery

Sociétés membres de la FSHQ dans la région de Québec :

78^e Fraser Highlanders
Association acadienne de la région de Québec
Association des archéologues du Québec
Association des archivistes du Québec
Fondation Bagatelle inc.
Literary and Historical Society of Quebec
Société d'art et d'histoire de Beauport
Société d'histoire de Charlevoix
Société d'histoire de L'Ancienne-Lorette
Société d'histoire de la Haute-Saint-Charles
Société d'histoire de Neuville
Société d'histoire de Saint-Basile-de-Portneuf
Société d'histoire de Stoneham-Tewkesbury
Société d'histoire postale du Québec
Société historique du Cap-Rouge
Société historique de Charlesbourg
Société historique de Québec
Société québécoise d'ethnologie
Société du patrimoine et d'histoire de la Côte-de-Beaupré
Société du patrimoine politique du Québec

L'adoption de la Loi sur le développement durable en 2006, laisse entrevoir pour ce site patrimonial « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Dans cette loi, le principe de « **participation et engagement** » (la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique) le principe de « **protection du patrimoine culturel** » (le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société ; il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement ; il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent) et le principe d'« **internalisation des coûts** » (la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale) permettent de croire qu'une nouvelle force juridique entre en jeu pour protéger ce site patrimonial contre la vision à court terme de la ville et l'avidité des promoteurs immobiliers.

En 2007, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery fait une conférence de presse pour demander la sauvegarde des « grands domaines ». L'année suivante, la Société d'histoire de Sillery écrit, conjointement avec la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, une lettre à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour lui demander de reclasser l'arrondissement historique de Sillery dans la catégorie arrondissement historique et naturel afin de mieux reconnaître et de mieux protéger ses paysages patrimoniaux naturels.



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE
SILLERY

Le 4 mars 2008

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec)
G1R 5G5

OBJET : Demande de reclassement de l'arrondissement historique de Sillery

Madame la Ministre,

La Société d'histoire de Sillery, fondée en 1984, et la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, créée en 2006, ont adopté une démarche commune visant à préserver et à mettre en valeur l'arrondissement historique de Sillery. Notre mission principale consiste à répondre d'une façon informée aux attentes des citoyens exprimées par des consultations publiques de 2006 et de 2007 ainsi que par des pétitions.

Malgré les mesures adoptées pour protéger l'arrondissement historique de Sillery, plusieurs projets de développement immobilier se sont matérialisés de 1950 à nos jours et sont venus altérer le caractère architectural et paysager. Présentement, malgré le statut d'arrondissement historique de Sillery, d'autres grands projets de construction de tours à condos sur les propriétés conventuelles de Sillery en menacent sérieusement le caractère historique et paysager. La future *Loi sur les biens culturels* permettra-t-elle de freiner cinquante ans de détérioration lente de l'arrondissement historique de Sillery?

Notre demande repose sur de nombreuses études des pouvoirs publics stipulant que le site contient des spécificités historiques et paysagères uniques à préserver et à mettre en valeur. Par ailleurs, les congrégations religieuses sont disposées pour la plupart à céder les dernières propriétés restantes, lesquelles permettraient de garder la mémoire de cet ensemble de grands domaines que le décret de 1964 voulait précisément protéger. La révision en cours de la *Loi sur les biens culturels* propose d'y inclure les patrimoines paysagers et nous en sommes très fiers. Nous croyons fortement que l'arrondissement historique de Sillery correspond mieux à cette nouvelle préoccupation, à savoir les paysages patrimoniaux.

Permettez-nous également de souligner la décision de votre gouvernement en mars 2006 de désigner la Montagne du Mont-Royal arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Nous saluons cette initiative courageuse et responsable.

La Société d'histoire de Sillery et la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery demandent que soit officialisée la dimension naturelle et paysagère de l'arrondissement historique de Sillery en déclarant que ce dernier soit dorénavant désigné sous le nom d'arrondissement historique et naturel de Sillery.

En espérant que nos recommandations seront appliquées et contribueront à assurer la préservation et la mise en valeur des richesses collectives, à la fois historiques et paysagères, de notre arrondissement, veuillez accepter, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Le Président de la Société d'histoire de Sillery

Le responsable du Comité du patrimoine de la
Société d'histoire de Sillery

Hugues Michaud

Pierre Vagneux

c.c. M. Mario Dufour, Président de la Commission sur les biens culturels du Québec

La même année, le domaine de la Fédération des Augustines est vendu à des promoteurs immobiliers. En 2009, une série de lettres identiques furent adressées successivement à la ministre de la Culture, des Communications et de la condition féminine, aux conseillers municipaux de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, au ministre de la Capitale nationale, au premier ministre du Québec, au premier ministre du Canada et enfin au maire de Québec. Ces lettres, signées par 4 organismes, contenaient une série de requêtes pour la conservation du site patrimonial de Sillery. En même temps débutaient une série de démarches et d'interventions pour demander le classement de l'axe patrimonial Grande Allée chemin Saint-Louis.



Le 22 mars 2010.

M. le Maire Régis Labeaume
Maire de la Ville de Québec
2, rue des Jardins, C. P. 700, Haute-Ville
Québec (Québec) G1S 4S9

Objet : Avenir des Grands domaines de Sillery

Cher Monsieur le Maire,

Permettez-nous de prendre quelques minutes de votre temps pour vous faire part de la vision de notre comité de citoyens quant à l'avenir du patrimoine architectural et naturel des Grands Domaines religieux de Sillery et des requêtes qui découlent de cette vision. Nous vous écrivons au nom du Conseil de quartier de Sillery, de la Société d'histoire de Sillery, de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery et du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery.

Comme vous le savez sans doute, à de multiples occasions, les citoyens de la Ville de Québec ont manifesté clairement leur attachement à l'arrondissement historique de Sillery, à ses Grands Domaines religieux et à son artère patrimoniale qu'est le chemin Saint-Louis. Au fil des dernières années, ce souci de conserver leur patrimoine historique, paysager et naturel s'est traduit par deux pétitions, trois soirées de consultations publiques avec plus de 500 personnes chacune, l'imposition d'un moratoire sur les constructions, un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Sillery.

Ces positions de développement durable, respectueuses du bâti historique, des perspectives paysagères et des richesses arboricoles, ont été entérinées par le Conseil de quartier de Sillery, la Société d'histoire de Sillery et la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec. Ces mêmes positions sont ressorties d'une séance de remue-méninges tenue en mai 2007 par le Conseil de quartier de Sillery à laquelle la population du quartier fut conviée.

Plusieurs études sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine ont relevé le caractère exceptionnel de l'arrondissement historique de Sillery, des Grands Domaines religieux, de l'artère patrimoniale du chemin Saint-Louis et la nécessité de sauvegarder cette richesse: *Politique du patrimoine de la Ville de Québec* (2007), *Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec* (PDAD) (2005), *Rapport de la Commission de la culture de l'assemblée nationale* (2007), *Avis du Conseil des monuments et sites du Québec* (2006) ; *Loi sur le développement durable, La Charcotte – Bulletin de la Société d'histoire de Sillery* (2007, Vol. 21, no 2), *Politique sur*

...1/5

l'abattage des arbres (2007), Évaluation des espaces boisés de l'arrondissement historique de Sillery par Del Degan, Massé et Associés Inc. (2006), Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery par la Commission des biens culturels du Québec (2004).

D'ailleurs, cette dernière étude résume bien les désirs des citoyens quant au développement de cette partie de la Ville de Québec :

« Conserver les traces des lotissements des grandes propriétés; respecter la relation entre le paysage construit et le paysage naturel; maintenir les liens entre la falaise et le fleuve; protéger les percées visuelles depuis et vers le fleuve et la falaise; empêcher le développement en bordure de la falaise; limiter la hauteur des constructions sur la falaise perceptibles depuis la rive du fleuve et depuis le chemin Saint-Louis; empêcher l'éparpillement et la densification des constructions sur chaque domaine ».

Née du désir des citoyens de préserver ce patrimoine, appuyée par les diverses études et soutenue par le désir de la population, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery (CAHDS) milite pour la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine historique et naturel unique en présentant diverses pistes d'aménagement durable tout en insistant sur la nécessité d'en préserver l'intégrité arboricole, écologique et paysagère. Elle vient notamment de créer une fondation pour recueillir des dons permettant l'acquisition de terrains.

Finalement, suite à la controverse du Domaine de Bordeaux causée par la coupe en 2005 d'un boisé magnifique sur un lot en bordure du Chemin Saint-Louis, le Conseil de quartier de Sillery a mis en place un comité maintenant appelé le Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery au nom duquel nous écrivons cette lettre. Ce comité, formé de citoyens et conseillé par des experts en foresterie, a pour mission entre autres de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel de l'arrondissement.

Devant l'incertitude qui plane actuellement sur l'avenir des Grands Domaines religieux de Sillery suscitée par la nécessité d'intervenir rapidement pour aider les communautés religieuses à subvenir aux besoins de leur population vieillissante, nous vous prions d'intervenir pour que soit respecté le désir exprimé par les citoyens de la Ville de Québec quant à la sauvegarde, l'accès public et la mise en valeur du patrimoine architectural, paysager et naturel de ces Grands Domaines religieux tout en assurant aux communautés religieuses la capacité financière de prendre soin de leurs membres vieillissants.

Les panoramas grandioses formés par l'ensemble des grands domaines de Sillery et leur trame cadastrale ancestrale font la richesse de notre arrondissement, tel qu'en témoigne l'étude de caractérisation commandée par la Commission des biens culturels du Québec (2004). À ce sujet, la Société d'histoire de Sillery acheminait en 2008 au Ministère de la culture et des communications une requête visant à reclasser l'arrondissement historique de Sillery en arrondissement historique et **naturel**, afin de préserver ces panoramas, allures paysagères et aménagements historiques du territoire, et d'accélérer leur mise en valeur récréo-touristique.

Malheureusement, cette mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery tarde à se mettre en place, malgré les recommandations précises en ce sens par la Commission des biens culturels pour un véritable plan intégré de mise en valeur récréo-touristique de l'arrondissement historique (2004), et des recommandations allant dans le même sens de la Société d'histoire de Sillery, du Conseil de

...2/5

quartier de Sillery et de la Coalition pour la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery, qui ont soumis des concepts et des propositions détaillées aux autorités municipales.

Comme mentionné précédemment, l'arrondissement historique de Sillery abrite des boisés d'intérêt et des arbres exceptionnels qui font partie intégrante de la trame historique, paysagère et panoramique de ce territoire, tel que décrits dans le rapport de caractérisation des boisés de l'arrondissement historique par la firme Del Degan, Massé et Associés (2006) et dans le nouveau livre « Nos Champions, les arbres remarquables de la capitale », par Suzanne Hardy (2009, Éditions Berger et Commission de la Capitale Nationale du Québec). Certains de ces arbres sur le promontoire de Sillery ont des âges insoupçonnés de plus de 200 ans, remontant à la Conquête (Commission de la Capitale Nationale du Québec, site web). Malheureusement, suite à l'adoption du règlement RA3VQ 103 par le Conseil de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery en août dernier, ces boisés et ces arbres remarquables ont perdu la solidité de leur protection conférée par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'ancienne Ville de Sillery. En effet, dans le règlement de l'ancienne Ville de Sillery, il est spécifié, à chaque fois que l'on y parle d'abattage d'arbres, que celui-ci est restreint « à des seuls motifs de sécurité ». Or dans le nouveau règlement harmonisé de la Ville de Québec, ces termes « à des seuls motifs de sécurité » ont disparu du texte, malgré les protestations du Conseil de quartier de Sillery et du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery. Selon les représentants de la Ville de Québec lors de la consultation publique, ce sont les dispositions des règlements généraux RVQ 1400 et RA3VQ 86 qui doivent désormais s'appliquer, ce qui signifie que ces arbres et boisés pourraient être abattus s'ils constituent une nuisance à la construction ou à l'aménagement, ce qui est un net recul par rapport aux anciennes règles du PIIA. Il est donc de toute première importance de continuer à défendre cet environnement paysager naturel remarquable.

À la lumière de cet état de fait, nous vous prions, M. le Maire, de considérer favorablement les requêtes suivantes :

1. Nous demandons la poursuite du moratoire jusqu'à ce qu'un montage financier soit mis en place pour l'acquisition des Grands Domaines religieux de Sillery à des fins publiques.
2. Nous demandons à ce que le développement de l'arrondissement historique de Sillery et des grands domaines de Sillery respecte les désirs des citoyens exprimés lors des consultations publiques et des différentes interventions faites par les groupes de citoyens.
3. Nous demandons à ce que les arbres et les boisés des grands domaines et de l'arrondissement historique de Sillery soient protégés dans leur intégralité et ne puissent être abattus que pour des seuls motifs de sécurité tel que le stipulait le PIIA de l'ancienne Ville de Sillery.
4. Nous demandons que l'arrondissement soit déclaré arrondissement historique et naturel, au sens de la Loi sur les biens culturels ; et que les panoramas grandioses puissent être justement rendus accessibles et mis en valeur au niveau récréo-touristique;
5. Nous demandons à ce qu'un fond provincial spécial soit mis en place pour faire des prêts sans intérêt aux communautés religieuses qui ont un besoin immédiat de liquidités et dont la limite de prêt équivaldrait à la valeur marchande maximale de leur propriété respective.

...3/5

6. Nous demandons votre appui dans les démarches que nous allons entreprendre auprès des instances municipales, provinciale et fédérale pour obtenir des subventions pour l'achat des Grands Domaines religieux de Sillery.
7. Nous demandons votre appui dans la campagne de levée de fonds auprès des grandes institutions, des commerces, des fondations privées et du grand public que nous allons mettre en place pour compléter le financement nécessaire à l'acquisition des Grands Domaines religieux de Sillery.
8. Nous demandons à ce qu'une vocation autre que l'habitation privée soit accordée aux Grands Domaines religieux de Sillery comme le recyclage des bâtiments actuels en sièges sociaux de grandes institutions, organismes communautaires ou environnementaux, bureaux gouvernementaux, salles de spectacles, musées de telle sorte que le grand public puisse avoir accès aux terrains et que les jardins, alignements d'arbres, boisés, paysages naturels et percées sur le fleuve soient préservés et accessibles.
9. Nous demandons à ce qu'une vocation établissant des liens avec l'histoire de ces lieux soit privilégiée : vocation en relation avec la vie religieuse, la vie communautaire, l'industrie du bois, la culture amérindienne ou l'environnement.
10. Nous demandons à ce que les Grands Domaines religieux de Sillery, une fois acquis, fassent partie d'un grand parc les englobant avec les autres richesses patrimoniales historiques et naturelles de ce secteur de la Ville.
11. Nous demandons à ce que l'acquisition et la conservation des Grands Domaines religieux de Sillery s'inscrivent dans la stratégie mise en place pour l'accueil du Forum universel des cultures car leur conservation rejoint tous les thèmes de ce Forum : **culture, patrimoine, histoire, arts, environnement, développement durable et protection de l'eau.**

Nous espérons que vous jugerez ces demandes raisonnables car elles tentent de concilier les intérêts des citoyens et des communautés religieuses et qu'en ce sens, vous les accueillirez favorablement.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez accepter, M. le Maire, nos salutations les plus distinguées,

Johanne Elsener, présidente
Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery
Tél : 418-651-0505
Courriel: jelsener@live.ca

Hughes Michaud, président
Société d'histoire de Sillery

...4/5

Christiane Trudel, présidente
Conseil de quartier de Sillery

Gaston Saint-Laurent
Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery

C. e.

M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec

Mme Christine Saint-Pierre, Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
du Québec

M. Sam Hamad, Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Dr Yves Bolduc, Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec

M. Stephen Harper, Premier Ministre du Canada

Mme Josée Verner, Ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues
officielles et Ministre de la Francophonie

...5/5

Devant l'absence de résultats concrets suite à l'envoi de cette série de lettres, sept organismes décident de s'unir et d'aller en conférence de presse le 13 avril 2010 pour demander à nouveau la sauvegarde des

« grands domaines ». Le Cadre de gestion du MCCCFC sur les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery paraît peu après et est chaudement applaudi par les organismes de sauvegarde. Au cours de la même période, plusieurs mémoires demandant la conservation et la mise en valeur du site patrimonial de Sillery sont déposés aux consultations publiques sur le Plan vert bleu blanc, le Plan de développement intégré des ressources du territoire, le Plan d'Action du Plan directeur du quartier de Sillery, le Plan de mobilité durable. En parallèle, une série de rencontres a lieu avec le cabinet et les fonctionnaires du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine, les conseillers municipaux de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et des représentants de la Commission de la capitale nationale.

Malgré toutes ces démarches, une scission cadastrale du cimetière Saint-Patrick est autorisée à l'automne 2010 pour avaliser une opération cadastrale illégale. Une section de celui-ci, le boisé Saint-Patrick, est ensuite vendue à un promoteur. Suite à la découverte de cette vente, cinq organismes citoyens s'unissent en conférence de presse pour dénoncer ce morcellement en vue de la destruction du boisé pour la construction de 100 unités de condominiums. Le changement de zonage illégal survenu en 2008 lors de l'adoption du règlement d'harmonisation RVQ

1400 est découvert dans la même foulée, alors même que la Ville de Québec avait promis aux citoyens lors de la consultation précédant l'adoption de ce règlement qu'il n'y aurait pas de changement de zonage pour les grands domaines avant la sortie du Programme particulier d'urbanisme. Un groupe de citoyens décide alors de poursuivre la Ville mais perd en Cour supérieure à cause du délai de prescription.

COMPTE RENDU
ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION
SUR LES AVANT-PROJETS DE RÈGLEMENTS HARMONISÉS SUR L'URBANISME
ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY
LE 15 MAI 2008
SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, 1130 ROUTE DE L'ÉGLISE
NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 57

Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Sillery

Q. Un citoyen souhaite avoir des précisions sur ce qu'est le PPU. On souhaite savoir pourquoi il n'en est pas question dans l'avant-projet de règlement au zonage.
R. On mentionne que c'est un outil qui arrive avant le règlement de zonage. Les critères qui seront adoptés dans le PPU seront par la suite intégrés au plan d'urbanisme (PDAD). Ce n'est qu'à ce moment que les grilles de zonage seront modifiées.

Q. Un citoyen souhaite savoir si le PPU respectera en tout point le décret de 1964 créant l'arrondissement historique de Sillery. On souhaite savoir également si le PPU sera soumis à l'approbation du ministère de la Culture et des Communications.
R. On rassure le citoyen en lui mentionnant que l'Arrondissement ne travail pas seul et que le ministère de la Culture et des Communications est au courant de l'évolution des travaux. De plus, on mentionne que l'Arrondissement n'entamera pas d'opération publique sur le PPU tant que le Ministère n'aura pas donné son aval. Finalement, on mentionne que toute demande de permis dans le secteur de l'arrondissement historique doit faire l'objet d'une autorisation de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications.

Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Sillery (suite)

Q. Un citoyen souhaite savoir qu'est-ce qui est prévu en matière de développement sur le secteur des propriétés conventuelles.
R. On lui répond que le document du PPU sera rendu public lorsque les autorités de la Ville donneront leur aval. Pour le moment, on s'en tient à ce qui a été présenté lors des consultations de 2006 et le zonage actuel continuera de s'appliquer.

Q. Un citoyen souhaite avoir des informations sur le PPU et souhaite savoir si il y a des projets qui sont en cours actuellement.
R. On se rappelle qu'actuellement, aucun projet n'est en cours d'élaboration. Présentement, la Ville travaille sur les critères du PPU en collaboration avec le Ministère.
On précise qu'aucun projet ne sera élaboré tant que le PPU ne sera pas adopté, ce qui implique préalablement une consultation publique

Entre-temps, quatre organismes citoyens demandent et obtiennent une audition devant la Commission des biens culturels du Québec. Ils comparaissent le 20 décembre 2010 en présence de leurs experts Marcel Junius, ex-président de la Commission des biens culturels du Québec, Dinu Bumbaru, directeur des politiques d'Héritage Montréal, Jean Bousquet, professeur titulaire à la Faculté de foresterie de l'Université Laval et Richard Bégin, président de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec pour tenter de préserver le boisé Saint-Patrick.

Commission des biens culturels (CBCQ)

Audition

21 décembre 2010

Avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Présentation de Marcel Junius

Président honoraire de la Coalition Héritage Québec

Ancien président de la Commission des biens culturels du Québec

Prix du Québec 2003, prix Gérard-Morisset pour le patrimoine

Mesdames, Messieurs,

Voici 38 ans, je me suis engagé à un titre ou à un autre dans la sauvegarde du patrimoine culturel, naturel, mobilier, immobilier, agricole, industriel, maritime et autre, mais jamais je n'ai ressenti de la part des autorités gouvernementales une telle fatigue au sujet du patrimoine! Que voyons-nous? Trop d'actions tardives, voire l'absence d'intervention, des carences dans la prévention, une défaillance dans les perspectives et une indigence dans la vision et l'audace. Rien. Le patrimoine est sans gouvernail. L'illusion du projet de loi 82 n'est pas près de nous faire changer d'avis.

Ces prémisses que l'on peut constater chaque jour et que les citoyens de Sillery ont expérimentées ont été le déclencheur de la lettre du 30 novembre dernier adressée au maire de Québec avec copie à la ministre de la Culture. Signée par cinq organismes citoyens, cette lettre a été endossée par la Fédération des sociétés d'histoire du Québec. Elle porte en intitulé « Inquiétudes quant à l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery ». C'est dire l'état alarmant dans lequel se trouve ce territoire sacré et pour lequel nous sommes fort inquiets.

Mes collègues ont dit l'essentiel avec moult précisions sur l'objet de la démarche entreprise. J'ajoute que le territoire décrété en 1964 en qualité d'arrondissement historique de Sillery a été le fait de la volonté du gouvernement du Québec. Ce geste signifie à la population l'importance nationale de ce territoire, car ce n'est pas la ministre qui a le pouvoir de décréter qu'un territoire mérite ce titre, mais c'est au gouvernement qu'appartient ce privilège. Dès lors, le décret émis induit l'action de l'ensemble du gouvernement et implique *de facto* sa responsabilité à l'endroit de ce territoire.

La première action consiste à faire l'inventaire des lieux, à procéder aux différentes enquêtes pour acquérir la connaissance la plus détaillée du territoire. Puis il est requis de prendre les mesures nécessaires pour la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur appropriée, c'est-à-dire spécifique à chaque territoire. Des mesures ont-elles été prises? Ce que l'on sait, c'est que le *Cadre de gestion* du ministère a déjà été bafoué, comme il a été dit précédemment, et que des projets immobiliers peuvent être vus sur le site Web du domaine Benmore, comme sur celui de la SSQ pour la propriété des Sœurs Augustines. On est amené à en déduire que la gestion du patrimoine de cet arrondissement se fera à la pièce. Mais se fait-elle avec la bénédiction de la CBCQ et de la ministre? Personne ne le sait. Il faudrait qu'on nous le dise.

Le territoire sous observation recèle un héritage riche et diversifié, car au patrimoine culturel s'ajoute un patrimoine naturel dont il a été fait largement mention., il est, notons-le, une des caractéristiques de cet arrondissement. L'argumentation scientifique dressée par le professeur Jean Bousquet de l'Université Laval est probante à cet effet. Le ministère de la Culture a le devoir, au nom du gouvernement, d'administrer tant la sauvegarde que la conservation et la mise en valeur adéquate, précise, réaliste, mais j'insiste, surtout délicate, car l'ensemble des composantes, tout comme certains objets d'architecture, de sites, d'arbres ou de massifs forestiers, ressortent de la définition de bien culturel immobilier. Je propose une image. Cet arrondissement n'est pas un tissu ordinaire, ce n'est pas un quelconque jeans, non, ce tissu est signé Dior! C'est pourquoi l'engagement total de la ministre est si dramatiquement important pour la bonne conduite des affaires dans cet arrondissement historique. Autant de raisons pour que le ministère de la Culture soit vigilant, toujours sur ses gardes pour éviter les erreurs, les coups du sort ou autres coups de force, car « *les vautours ne sont pas loin* ». J'emprunte cette expression à Georges-Émile Lapalme qui s'en était servi en 1963 pour faire en sorte que le Vieux-Québec soit décrété arrondissement historique. Le cas du bornage dans le cimetière Saint-Patrick mettra-t-il en éveil les responsables du patrimoine? Feront-ils fuir les vautours, à moins que ceux-ci n'y soient déjà installés?

On n'improvise pas la sauvegarde d'un arrondissement historique et on ne mélange pas les genres. Un plan de sauvegarde et de mise en valeur pour un arrondissement historique ou

naturel est d'un ordre différent d'un PPU municipal. Les perspectives sont différentes, complémentaires, bien que le Plan de sauvegarde engage une plus grande finesse dans les détails et interroge plus avant les différentes composantes du territoire dans une perspective historique, sinon culturelle.

Nous rappelions ci-avant que la gestion de la portion du territoire municipal décrétée arrondissement historique est sous la juridiction du gouvernement via le ministère de la Culture. Ce ministère doit être le guide, le premier de cordée, pour tracer la voie et donner la main à ses partenaires. C'est le ministère qui doit dicter les priorités, les orientations, les méthodes en collaboration avec les autres acteurs civils et religieux. Pour atteindre les objectifs prévus, il dévoilera par la voie d'une consultation publique le fruit de ses recherches et ses propositions d'aménagement. Notre grande inquiétude porte sur le PPU qui se fabrique dans les officines municipales. Serait-ce que le ministère aurait déjà abdiqué sa fonction de guide? Pourtant, il est et doit rester le gardien et l'ultime recours pour la sauvegarde de ce territoire.

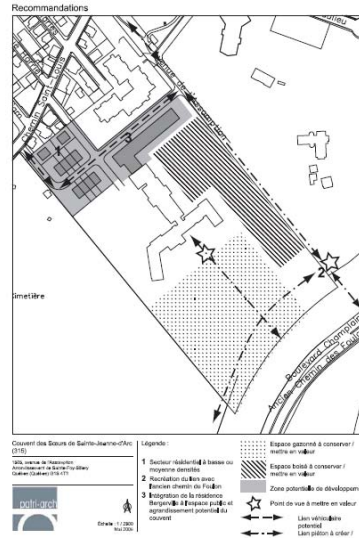
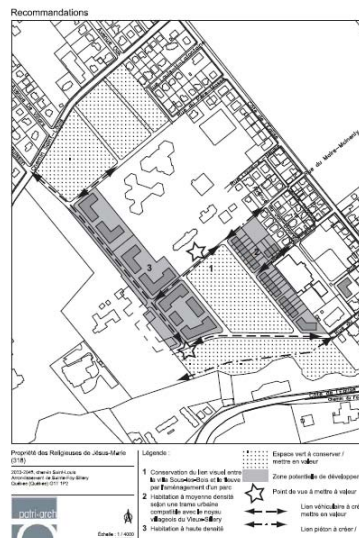
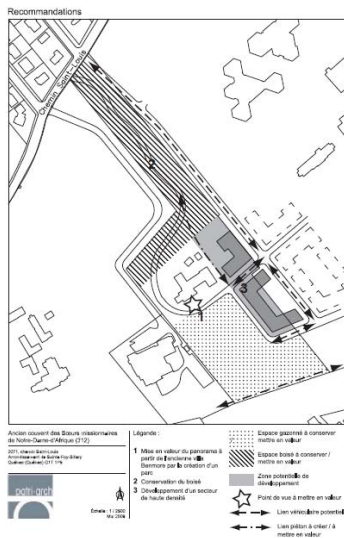
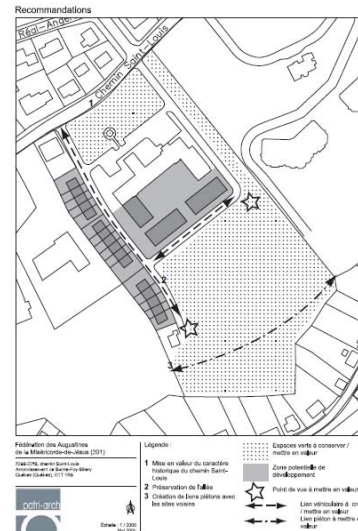
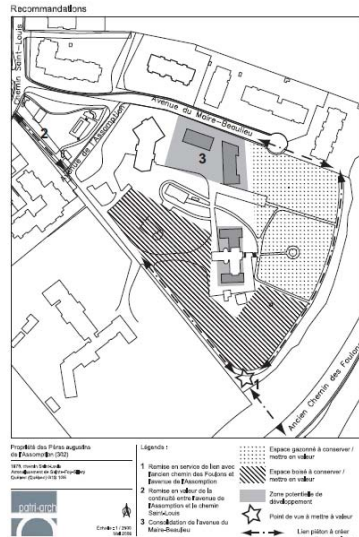
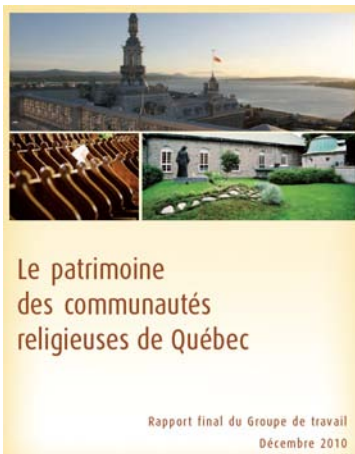
Des arguments déjà annoncés par les autorités municipales pour d'autres lieux dans notre ville peuvent nous faire craindre le pire. La haute densité considérée comme un art ou une religion par le maire de Québec pour le remplissage des vides et des creux dans la ville peut aussi conduire les intérêts municipaux vers un seul grand objectif, la collecte des taxes et subséquemment la rentabilité des infrastructures à n'importe quel prix, ce qui conduit inévitablement à un développement urbain non compatible avec la vocation culturelle et naturelle que présente l'arrondissement historique de Sillery. En cas d'abdication ou de faiblesse au regard de la sauvegarde préventive des biens culturels par le ministère de la Culture, la Ville dictera ses orientations et ses priorités sans contraintes et...on comptera les dégâts plus tard lorsque l'arrondissement aura perdu toute sa dignité et, partant, sa signification. Pour terminer, je ne puis que rappeler la Déclaration de Deschambault de 1982, qui place le citoyen au premier plan de la protection des biens culturels et qui stipule, en outre, que le public a le droit légitime de participer à toute décision concernant des interventions sur le patrimoine. Le ministère est-il au courant et la Commission fait-elle toute la place au droit légitime de participation des citoyens ?

En résumé, nous demandons que le ministère de la Culture occupe la première place pour la sauvegarde des valeurs communes contenues dans cet arrondissement et qu'il entraîne avec lui les autres acteurs, ministères, agences, sociétés d'État, la Ville, le monde des affaires et, au premier chef, les citoyens.

Nous demandons qu'une consultation publique soit instituée sur des bases sérieuses par le ministère de la Culture pour que la voix des citoyens soit entendue et comprise avant toute décision déterminante pour l'avenir de cet arrondissement.

Je vous remercie.

À la même période paraît le rapport du Groupe de travail sur le patrimoine des communautés religieuses de Québec. Les recommandations de ce groupe de travail, endossées par la Ville de Québec, correspondent à celles du rapport Patri-Arch rédigé en 2006 avant la série des 3 grandes consultations publiques sur l'avenir des propriétés conventuelles de Sillery. Ce dernier rapport propose ni plus ni moins le morcellement et le lotissement de tous les grands domaines privés de Sillery.



Pour tenter de contrer la désintégration irréversible des derniers « grands domaines », ces mêmes organismes écrivent une lettre au maire Labeaume et recueillent l'appui de plus de 20 organismes. Cette correspondance avec le maire de Québec et la liste des appuis recueillis se retrouve au chapitre intitulé *Appuis*.

En janvier 2011, le Programme particulier d'urbanisme (PPU) citoyen est déposé par la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery. En février 2011, dans le cadre des consultations sur le projet de loi 82, la Société d'histoire de Sillery comparaît devant la Commission parlementaire sur la culture et l'éducation afin de s'opposer à la possibilité du transfert à la Ville de Québec de la responsabilité quant à la protection d'un site patrimonial déclaré de Sillery et de réclamer, du même souffle, un plan de conservation, de mise en valeur et de développement durable de l'arrondissement historique de Sillery. En parallèle, plusieurs démarches sont menées pour évaluer le potentiel touristique du littoral ouest de Québec et développer une vision globale d'aménagement durable.

Devant la volonté inébranlable de la Ville de Québec de lotir les derniers « grands domaines », la candidature de l'arrondissement historique de Sillery est soumise au palmarès d'Héritage Canada. À cause de sa valeur patrimoniale élevée, de la gravité des menaces qui pèsent sur lui et de l'ampleur du soutien citoyen, le 2 septembre 2011, l'arrondissement historique de Sillery est porté à la liste des 10 sites patrimoniaux les plus menacés au Canada d'Héritage Canada.





Dix sites menacés

Accueil › Dossiers et campagnes › Dix sites menacés › Palmarès passés › Québec

Proposez un site

Arrondissement historique de Sillery

Aidez à informer

Québec (Québec)

UN PATRIMOINE À L'AVENIR INCERTAIN MALGRÉ UNE DÉSIGNATION PROVINCIALE REMONTANT À 1964

Dès 1964, la province de Québec a fait preuve de vision en choisissant de protéger un paysage culturel exceptionnel caractérisé par de grandes propriétés traditionnelles et de vastes espaces verts. Aujourd'hui que des promoteurs d'immeubles de condominiums convoitent l'arrondissement historique de Sillery, des défenseurs du patrimoine pressent les autorités d'appliquer la loi et de veiller à un aménagement respectueux.



Photo: Pierre Lahoud

Palmarès passés

▶ National

▶ Colombie-Britannique

▶ Alberta

▶ Saskatchewan

▶ Manitoba

▶ Ontario

▶ Québec

▶ Nouveau-Brunswick

Cette annonce n'empêche pas la scission cadastrale du domaine des Sœurs-Jésus-Marie suivie de la vente de la portion sud du terrain. Une levée de boucliers s'ensuit qui se traduit par la pose de pancartes colorées sur les terrains de citoyens réclamant la protection des « grands domaines ». L'arrivée au pouvoir peu après d'un gouvernement péquiste suscite l'espoir d'enfin pouvoir sauvegarder ce bien collectif, l'un des berceaux de la nation québécoise.

S.O.S

Arrondissement Historique de Sillery

sillery-joyau.ca

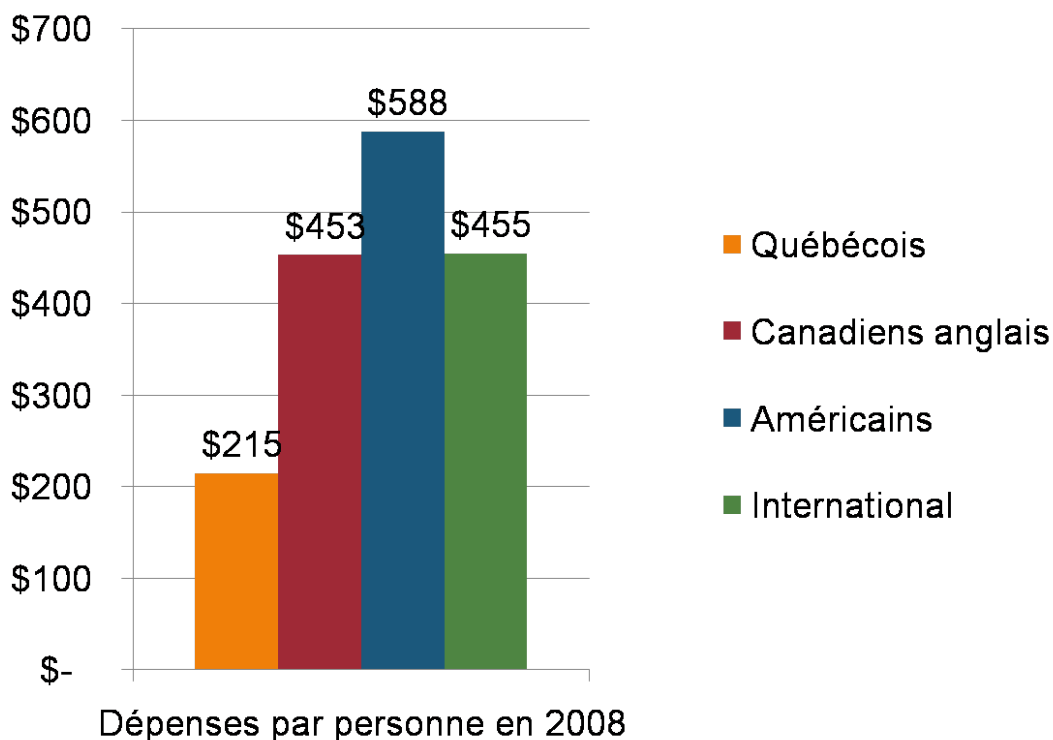
2. TOURISME ET ÉCONOMIE

Avant-propos

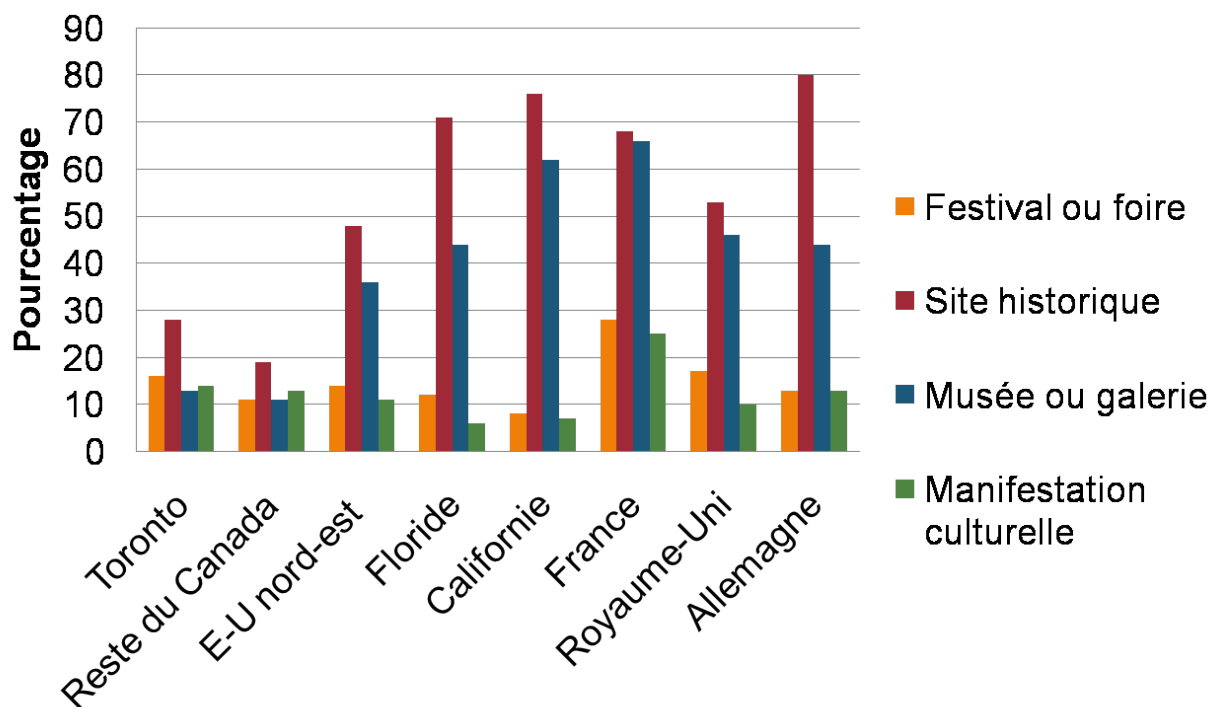
Nous avons été invités par les comités Tourisme Action et Affaires culture de la Chambre de commerce de Québec à aller leur présenter en décembre 2012 nos constats et notre vision de développement touristique pour le territoire situé à l'ouest du Vieux-Québec. Le texte qui suit résume cette rencontre. La vision décrite ci-dessous, même si elle concerne un territoire qui est plus grand que le site patrimonial de Sillery, exprime très bien la relation urbanistique de Sillery avec les autres sites de proximité et l'importance majeure que revêt la conservation du site patrimonial de Sillery comme contribution à la richesse de ce potentiel touristique.

A. CONSTATS

Le tourisme à Québec rapporte annuellement environ \$1.5 milliard. La contribution des américains, européens et canadiens anglophones, même si elle est moindre en terme du nombre de visites annuelles que celle des québécois, se solde des dépenses totales dépassant le 54% du total (Mendel 2011, Le tourisme culturel à Québec). Ceci s'explique par le fait que ces touristes dépensent de 2 à 3 fois plus par séjour que les touristes québécois. Ces touristes étrangers sont attirés en tête de liste par les sites historiques et les musées. Le taux de pratique de ces activités dépasse largement les autres activités culturelles comme les festivals ou les manifestations culturelles.



Taux de pratique des activités culturelles



Dans un sondage réalisé par la firme Ipsos (Notoriété et perceptions de Québec dans certains marchés prioritaires), la beauté de la ville, les lieux historiques ou patrimoniaux et les paysages furent classés dans le top 3 des caractéristiques attrayantes. Du point de vue marketing, la ville de Québec se situe donc dans une niche unique que peu de villes peuvent concurrencer en Amérique du nord car elle est la seule à posséder un tel patrimoine historique. Une bonification et une augmentation de l'offre patrimoniale pourrait permettre d'augmenter le nombre de touristes culturels et de prolonger leur séjour.

La principale attraction patrimoniale actuelle est représentée par le Vieux-Québec. Or, ce site est perçu comme petit, bruyant et engorgé et les touristes culturels, après une moyenne de 3 à 4 nuitées, quitte la ville de Québec pour une autre destination. Tout développement d'une offre touristique patrimoniale à proximité du Vieux-Québec, facile d'accès et attrayante, aurait le potentiel de garder ces touristes pour une à deux nuitées de plus et pourrait augmenter l'achalandage touristique alors qu'il a connu une baisse de 3% en 2011.

B. DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Fort heureusement, la Ville de Québec possède d'autres sites historiques, d'autres pôles d'intérêt, qui sont situés à l'ouest du Vieux-Québec, sur un territoire bordé au nord par l'axe patrimonial Grande Allée / chemin Saint-Louis, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par le Vieux Cap-Rouge. Ces sites sont beaucoup moins publicisés et accessibles et surtout, ne sont pas mis en valeur, réseautés et densifiés pour offrir une véritable attractivité touristique.

Selon l'avis d'experts en tourisme, la Maison des Jésuites, un musée mettant en valeur les Ruines du Fort Jacques-Cartier et une villa d'époque restaurée et meublée, pourraient devenir des pôles majeurs d'attraction. Cependant, pour constituer une expérience touristique attrayante, ils doivent se situer dans un territoire ayant une certaine densité de sites. Ils devraient être reliés à des pôles secondaires

d'attraction qui existent présentement comme le parc du Bois-de-Coulonges, le domaine Catarqui, la maison Hamel-Bruneau, les cimetières St-Patrick et Mount-Hermon, l'aquarium de Québec, la Promenade Samuel-de-Champlain, le sentier des Grèves, le parc de la Plage Jacques-Cartier, les boisés patrimoniaux de la Pointe-Sainte-Foy, la marina de Cap-Rouge et le Vieux Cap-Rouge.

Cette attractivité pourrait être amplifiée par d'autres projets touristiques innovants dont il faudrait évaluer la faisabilité au préalable. À titre d'exemples d'idées potentielles, on peut citer la mise en valeur et l'aménagement des grands domaines de Sillery, la création d'un parc des Grands domaines, la création d'un musée de la forêt et du fleuve Saint-Laurent, une biennale d'art extérieur et de mobilier urbain dans le parc des Grands domaines. Plus à l'ouest, on peut penser à un marché public sous le Tracel, l'implantation d'une Boîte à sciences près de l'aquarium, une exposition de sculptures extérieures dans les grands boisés patrimoniaux de la Pointe Sainte-Foy, un kiosque de musique sur la Plage Jacques-Cartier. La mise en place de cette vision de développement touristique pour le littoral ouest de Québec pourrait permettre de développer une offre touristique d'une densité suffisante pour devenir attrayante aux touristes et les inciter à prolonger leur séjour dans la Ville de Québec.

Cette vision de développement touristique est en parfaite harmonie avec la Vision 2020 de l'Office de tourisme de Québec (OTQ) qui repose sur les 3 concepts de culture, nature et fleuve. Elle vient bonifier le chantier 1 de la vision de l'OTQ en assurant la beauté de l'accès par un plan de conservation et de mise en valeur de l'axe patrimonial Grande Allée / chemin Saint-Louis. En effet, cette axe dont la beauté paysagère bâtie et naturelle subsiste à plusieurs endroits

de son parcours serait l'une des voies d'accès privilégiée au territoire touristique situé à l'ouest du Vieux-Québec. Le Manège militaire, l'église Saint-Cœur-de-Marie, le futur agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec et le parc des Champs-de-bataille seraient des jalons importants pour attirer les touristes sur cette route vers l'ouest.



L'offre touristique du littoral ouest de Québec pourrait être développée dans le respect de la population locale en aménageant une première boucle touristique de 10 km dont l'épicentre serait Sillery, qui comprendrait plus de 14 sites, jumelée à une deuxième boucle touristique de 5 km localisée dans Cap-Rouge et Pointe Sainte-Foy. L'accès à ces boucles serait assuré au nord par l'axe patrimonial classé Grande Allée / chemin Saint-Louis (qui est aussi le chemin du Roy et la piste cyclable Verte) et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Un circuit Écolo-bus pourrait emmener les touristes du Vieux-Québec jusqu'à Cap-Rouge en passant par les différentes artères et lieux commerciaux (rue Maguire, place Place Laurier, rue des Hôtels, rue du Campanile et rue Saint-Félix), les attractions touristiques et les sites patrimoniaux. Un laissez-passer journalier pour le circuit Écolo-bus pourrait être offert gratuitement aux touristes pour chaque nuitée d'hôtel comme cela se fait à Genève. Une navette fluviale estivale à faible tirant d'eau pourrait être mise en place pour relier la marina de Cap-Rouge au quai des Cageux, au quai Brown, au quai de Sainte-Pétronille, au port de Québec et au port de Lévis. Des circuits Écolobus en partance des grands hôtels, l'octroi d'une passe journalière de transport en commun pour chaque nuitée à l'hôtel, une offre restreinte de stationnements et la mise en place d'une navette fluviale sont toutes des mesures qui peuvent réduire au minimum les impacts sur la circulation locale et faire en sorte que cette avenue soit moins néfaste pour la circulation locale que la construction de 800 à 1200 logements projetée par la Ville de Québec.



Le gouvernement du Québec devrait s'inspirer de d'autres pays qui ont eu à revitaliser, requalifier, recycler et développer des sites identitaires. Des démarches innovantes faites en collaboration avec l'industrie privée, dirigées par des experts et soutenues par différents paliers gouvernementaux ont contribué à augmenter et bonifier l'offre touristique de plusieurs villes ou régions d'Europe. Un projet exemplaire de grande envergure qui pourrait être une source d'inspiration est le Parc Emscher en Allemagne créé dans la région de la Ruhr. Les autorités gouvernementales allemandes ont décidé il y a 15 ans de miser sur le patrimoine industriel identitaire de la région pour la revaloriser et créer une nouvelle destination touristique (Exposition internationale d'architecture et d'urbanisme Emscher Park - Les projets, dix ans après, Ed. Klartext Verlag, 2008, 304 pages). Le projet a débuté par le lancement d'un concours international d'architecture et d'urbanisme. En 2010, le Parc Emscher a accueilli 700,000 touristes et la région de la Ruhr a reçu le titre prestigieux de la Capitale européenne de culture (<http://www.essen-fuer-das-ruhrgebiet.ruhr2010.de/en/home.html>).

À plus petite échelle, et plus spécifiquement pour les « grands domaines » de Sillery, de nombreux exemples de réussite peuvent servir d'inspiration pour le recyclage des villas d'époque et des édifices conventuels et la préservation des terrains paysagers. On peut penser aux grandes propriétés bourgeoises de Genève dont l'une d'entre elles fut transformée en Musée des suisses à l'étranger sis au milieu d'au grand parc paysager sur les bords du lac Léman. D'autres exemples de recyclage d'édifices conventuels sont donnés dans un document intitulé Reconversion des propriétés conventuelles de Québec



documentation de projets référents internationaux (Agence INCA, 12 mai 2011, 98 pages).

Pour les « grands domaines » de Sillery, les sources de financement pourraient provenir de programmes gouvernementaux, de levées de fonds, du Fonds du tourisme culturel, de même que de financements privés, de la réallocation du budget de la réfection de la côte de Sillery (au coût de \$22.3 millions) ou de la Phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain (au coût de \$100 millions). En effet, beaucoup de citoyens préféreraient conserver les lieux historiques de Sillery plutôt que d'investir des millions de dollars dans la construction d'égoûts et de bassins de rétention pour les futurs condos ou, tels que projetés dans la phase III de la promenade Samuel-de-Champlain, dans le déplacement de la voie ferrée et du boulevard Champlain et la construction d'une piscine sur le bord du fleuve.

Un changement dans le pacte fiscal entre le gouvernement et les municipalités pourrait mener à la création d'un fonds du patrimoine qui servirait à préserver les domaines conventuels à valeur patrimoniale élevée. Les sources de financement de ce fonds pourraient être un prélèvement sur la plus-value des terrains lors des changements de zonage accordés par les villes. Le gouvernement suisse, afin d'être en mesure d'assurer la protection du paysage, vient d'approuver un projet qui ferait en sorte que les propriétaires bénéficiant d'un changement de zonage devront reverser à l'État 20% de la plus-value réalisée si le terrain est vendu ou construit. C'est-à-dire que si un terrain vaut \$1 million avant le changement de zonage et qu'il en vaut \$11 millions après, le spéculateur immobilier doit remettre 20% de la différence, soit \$2 millions, à l'État. Ces fonds permettront à l'État de dédommager les propriétaires fonciers dont les terrains protégés auront perdu de la valeur (Revue suisse, No 6, décembre 2012, p. 20).

L'intérêt de tels circuits alliant culture, histoire et nature est qu'ils exercent un grand pouvoir d'attraction sur les professionnels de la haute technologie dans le choix d'une offre d'emploi (How cities uses parks for economic development, Executive summary, American Planning Association, 2002, 4 pages). Ils pourraient donc inciter de

Commentaires reçus le 26 novembre 2012 d'une journaliste américaine ayant découvert par hasard le site patrimonial de Sillery au cours de l'été 2012:

I highly recommend a visit to Sillery, Domaine Catarauqui, and the Sillery historic district!

Visitors all go to Quebec City which is heavily promoted. The result is objectionable to many; the buses, crowds, noise. Many visitors are day "trippers" only; and add to the traffic congestion. They spend little money; picnic and leave in the evening.

As a journalist, I discovered Sillery and toured the area which was unpublicized and off the beaten path, but delightful.

Sillery should be promoted for tourism in conjunction with Quebec City. It has, as it now exists, great potential!

Sillery's natural scenery, riverfront, historic houses, restaurants, shops, Domaine Catarauqui, bed and breakfasts, and friendly people combine to offer a delightful tourist destination.

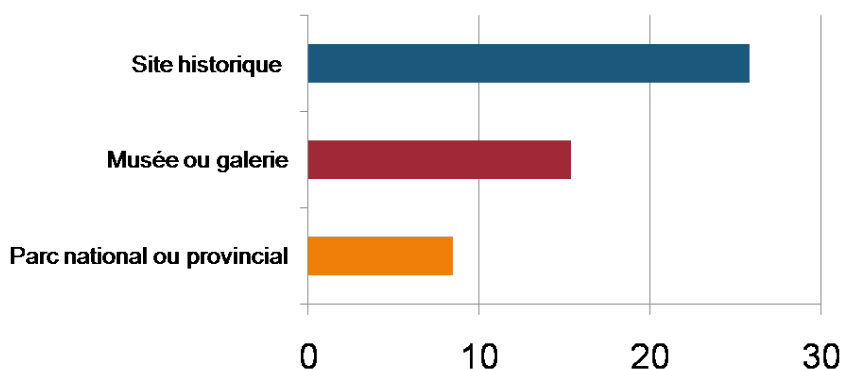
I recommend your largely hidden "gem" be promoted.

Suzanne J. Engelmann
Destinations Plus,
Travel, Food, Wine Information and
Promotions.
Greenville, S.C. U.S.A.

jeunes professionnels à choisir Québec comme lieu de résidence. Ces professionnels très bien rémunérés contribueraient de façon significative à la vie économique et à la prospérité de la Ville de Québec en consommant sur place et en attirant des congrès professionnels. Leur présence permettrait aussi de maintenir une certaine affluence dans les lieux ou commerces touristiques

(restaurants, musées, Centre des congrès, etc.) durant la basse saison. Les chiffres de l'Office de tourisme de Québec démontrent que le tourisme d'affaires est très lucratif avec des dépenses moyennes de séjour par individu de \$589 pour un total de \$235 millions en 2010. Encore là, la principale activité identifiée par les touristes d'affaires lors de leur séjour consiste en la visite de sites historiques.

Tourisme d'affaires: Activités durant le séjour (%)



C. ÉCONOMIE LOCALE

De plus, de tels circuits alliant activités et nature exercent un très grand pouvoir d'attractivité sur la population locale qui serait incitée à demeurer et consommer sur place durant les fins de semaine ou les vacances plutôt que de chercher refuge à l'extérieur de la Ville de Québec. À titre de comparaison, pour la ville de Montréal, le potentiel du tourisme local récréo-nature a été évalué à \$1.9 milliard en 2009, soit 5 fois ce que les congrès ont rapporté cette année-là (Patrick Ash, Héritage Laurentien, Sommet de la biodiversité, Montréal, 2010).

Le circuit Écolo-bus proposé dans la section précédente emmènerait une nouvelle source de clients aux commerces que l'on retrouve sur les artères commerciales de la rue Maguire, la rue du Campanile, la rue Saint-Félix. Il bonifierait aussi l'achalandage de lieux touristiques qui existent déjà mais qui, de par leur isolement du Vieux-Québec, ont plus de difficulté à attirer les touristes locaux et étrangers jusqu'à eux. Dans cette liste, nous pouvons nommer le parc du Bois-de-Coulonges, la Villa Bagatelle, le domaine Catarauqui, la Maison des Jésuites, la Maison Hamel-Bruneau, l'Aquarium de Québec, le Parc Cartier Roberval, la Marina de Cap-Rouge et le Vieux Cap-Rouge. De plus, cette clientèle touristique attirée par les sites historiques est généralement une grande consommatrice à en juger par la valeur des dépenses par séjour.

Plusieurs projets de condominiums sont actuellement sur les planches à dessin pour les « grands domaines » de Sillery. Or, le Mouvement Desjardins se disait inquiet tout dernièrement par le nombre élevé de condominiums neufs invendus dans la région de Québec. L'économiste principale des études économiques de Desjardins allait même jusqu'à faire valoir que la construction neuve de copropriétés doit s'affaiblir à Québec afin de faciliter l'écoulement de nouveaux projets (Le Soleil, 19 février 2013, p. 22). Dans cette optique, la construction de condominiums sur le site patrimonial de Sillery, que ce soit par l'édification de bâtisses neuves ou le recyclage des édifices conventuels, ne semble pas être la meilleure avenue sociétair.



À cette avenue de développement immobilier, nous opposons un projet de création du parc des « grands domaines » et le recyclage des édifices conventuels par des projets qui permettraient à la fois d'attirer une population active dans le secteur, beaucoup plus grande consommatrice que des acheteurs de condominiums de luxe à la retraite, et une clientèle de touristes culturels par la bonification de l'offre touristique. Un exemple que nous pouvons donner est celui du projet de la « Maison de la forêt et des régions » dans le lequel des organismes liés à la forêt et aux régions (Conseil de l'industrie forestière, QWEB, Fédération québécoise des municipalités, etc.) pourraient investir une bâtisse conventuelle pour y loger leurs bureaux et financer la création et le fonctionnement annuel d'un « Musée de la forêt et des régions ». Le loyer payé par ces organismes sans but lucratif, mais à la viabilité économique assurée, permettrait de générer le financement nécessaire au maintien de bâtisses à valeur patrimoniale élevée comme celui des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc. Leurs employés consommeraient sur place dans les commerces du chemin Saint-Louis et de la rue Maguire. La proximité du circuit d'autobus 25 assurerait une bonne accessibilité des employés au lieu de travail.

Dans un document récent publié par l'American Planning Association, on y décrit comment les villes utilisent les parcs comme source de développement économique. Ils assurent que les parcs augmentent les revenus municipaux et attirent des acheteurs de maison et des jeunes travailleurs professionnels (How cities uses parks for economic development, Executive summary, American Planning Association, 2002, 4 pages). Ils soutiennent que plusieurs études faites au cours des 20 dernières années prouvent que la création et l'entretien de parcs par les villes sont un bon investissement financier pour celles-ci. L'industrie d'aujourd'hui, composée de compagnies sans émissions de fumée, de haute technologie et orientée vers le secteur des services, est appelée la « Nouvelle économie ». Les travailleurs de la « Nouvelle économie » vendent leurs connaissances comme source principale de la croissance économique et de la création de la richesse. Ces employés, appelés « travailleurs du savoir » ou « travailleurs du talent », travaillent dans un environnement virtuel, c'est-à-dire que les compagnies qui les emploient ne sont pas obligées d'être localisées à un certain endroit pour obtenir un avantage compétitif. Or, comme nous l'avons mentionnée précédemment, ces jeunes professionnels de la haute technologie sont attirés par la présence de circuits urbains composés de parcs. Lorsqu'ils s'installent dans une ville, ils remettent de l'argent dans l'économie locale à travers leur emploi, leur logement, et leurs taxes, qui à leur tour contribuent à l'entretien et la création de parcs.





VIDÉOS PHOTOS DÉBATS



-2°C

QUÉBEC
Changer de ville

Mardi 26 février 2013

Rechercher

ACTUALITÉS INTERNATIONAL AFFAIRES SPORTS AUTO ARTS CINÉMA VIVRE VINS VOYAGE MAISON

leSoleil

Actualités Affaires Arts et spectacles Dossiers Hockey junior Maison Opinions Sports Vidéos Vivre ici Voyages

Éducation Environnement Justice et faits divers Politique Santé Science Société Transports

Le Soleil > Actualités > La capitale > Tourisme à Québec: à l'Ouest toute!

Publié le 24 janvier 2013 à 05h00 | Mis à jour le 24 janvier 2013 à 05h00

Tourisme à Québec: à l'Ouest toute!



«Si on veut garder les touristes en ville, il faut avoir beaucoup plus à proposer que le Vieux-Québec» - Johanne Elsener, présidente de la Coalition Héritage Québec

LE SOLEIL, ERICK LABBÉ



ANNIE MATHIEU
Le Soleil

ma AJOUTER À MA PRESSE

PARTAGER

Recommander

(Québec) L'offre touristique dans la capitale doit

publicité

O+ B+ O- B-
A+ AB+ A- AB-

Votre groupe peut sauver des vies.
Composez dès aujourd'hui le
1 866 JE DONNE
pour donner du sang.

Société canadienne du sang
donnez, c'est dans votre nature

EN VEDETTE



Éducation

Droits de scolarité: une hausse de 3 %, point final

La première ministre a pratiquement fermé... »



Éducation

Sommet sur l'enseignement: l'imitation gagne des participants

«C'est ridicule» La présidente de la... »

Précédent Suivant

publicité

se développer à l'extérieur du Vieux-Québec, estime la Coalition Héritage Québec. L'organisme propose de braquer les feux sur l'ouest de la ville et suggère un circuit historique en Écolobus s'arrêtant à plus d'une dizaine d'endroits de la Grande Allée jusque dans Cap-Rouge.

«Si on veut garder les touristes en ville, il faut avoir beaucoup plus à proposer que le Vieux-Québec», fait valoir la présidente de la Coalition Héritage Québec, Johanne Elsener, qui a été invitée à présenter son projet devant la Chambre de commerce et d'industrie de Québec en décembre. Elle y a fait valoir que selon les statistiques, les sites historiques représentaient les principaux attraits touristiques de la ville et que les «touristes culturels» étaient ceux qui dépensaient le plus.

Or, ces «pôles» qui témoignent de l'histoire de Québec et de la province sont nombreux et sous-exploités à l'ouest, dit-elle. Elle cite en exemple la Maison des Jésuites, à Sillery, où l'on retrouve les vestiges d'Amérindiens et de la première mission des religieux en Amérique, le domaine Catarauqui, l'église Saint-Michel de Sillery et les ruines du fort Jacques-Cartier à Cap-Rouge. S'ajoutent à cela les grands domaines de l'arrondissement historique qui pourraient être mis en valeur, le Bois-de-Coulonge, ou encore le Vieux-Cap-Rouge et son tracel.

Selon le projet imaginé par la Coalition Héritage Québec, une boucle d'environ 10 km relierait ces sites. En partance du Vieux-Québec, un Écolobus emprunterait la Grande Allée, poursuivrait son trajet sur le chemin Saint-Louis puis s'arrêterait sur différentes artères - comme la rue Maguire - et attractions touristiques. «On pourrait même donner aux touristes des laissez-passer journaliers comme cela se fait à Genève», suggère M^{me} Elsener, qui rêve également d'un «circuit fluvial» reliant grâce à un «taxi-bateau» la marina de Cap-Rouge au quai des Cagneux et allant jusqu'à Lévis.

«Si on aménage cela correctement, il y aurait très peu d'impact sur la circulation locale», plaide la présidente de l'organisme, qui croit que l'industrie touristique a tout à gagner avec une telle proposition. Johanne Elsener a également présenté son projet à la Commission de la Capitale-Nationale, qui de son côté travaille sur l'idée d'une promenade liant le Bois-de-Coulonge au domaine Catarauqui.

Partager Recommander Tweeter 2

publicité.

PROFITEZ DE NOTRE OFFRE D'ESSAI
15 WEEK-ENDS 30\$
leSoleil
LA RÉFÉRENCE

[Retour](#) [Haut](#)

Tweeter 2

À LIRE AUSSI

Prix des maisons: stabilisation prévue en 2013 à Québec et dans la Chaudière-Appalaches

Participation record aux Grands Prix du tourisme

Les astres s'alignent

Des finalistes avides d'innovation

Traitement royal pour une femme d'exception

SUR LE MÊME THÈME

Tourisme et loisirs | Tourisme

DU MÊME AUTEUR

Une proposition «monumentale» signée Horizon 2017

Les cyclistes déçus des nouveaux parcomètres à Québec

L'organisatrice de la Revue des duchesses veut rencontrer Labeaume

Le Carnaval lance un appel à tous

Un promoteur immobilier promet un «développement intelligent» à Sillery

Simulation boursière sur Internet
Faites fructifier un portefeuille virtuel et courez la chance de gagner plus de 25 000\$ en prix.
Inscription sur www.bourstad.ca

VIDÉOS >

Recommander 84 Tweeter 0

- Il était une fois les Boys: Stan et Stan et Méo et Méo**
02:16
- Il était une fois les Boys: Silence, on tourne!**
02:00
- Chantauteuil: le Vieux-Québec change, dit Labeaume**
01:06
- Sommet sur l'enseignement: les attentes**
01:23

[Plus de vidéos >](#)

Appart vacances Rome
www.HouseTrip.com/apparts_Rome
500 apparts de rêve. Centre ville. A partir de 35€, meilleurs prix!

Généalogie au Québec
MesAieux.com
Ancêtres, familles, et généalogie. 100% québécois. Inscription gratuite

échange de maisons
www.profvac.com
réservé au monde de l'enseignement nombreuses offres disponibles [Choisir sa pub >](#)

LES PLUS POPULAIRES : LE SOLEIL

Dernière heure **Dernier jour** **Dernière semaine**
(05h00) Éric Gros-Louis forcé de mettre son



leSoleil

Le Soleil > Actualités > Société > Québec pourrait devenir la ville du bois

Publié le 28 janvier 2013 à 05h00 | Mis à jour à 05h00.

Québec pourrait devenir la ville du bois



Le garage municipal de Sillery, en bas de la côte du même nom, a été ciblé pour le projet d'observatoire de la mémoire forestière.

LE SOLEIL, ERICK LABBÉ



ANNIE MATHIEU
Le Soleil

ma AJOUTER À MA PRESSE

PARTAGER

publicité

dans mon panier
L'art d'être au parfum
Le Soleil se penche sur les aliments qui se retrouvent dans notre panier d'épicerie.

leSoleil
PROCHAINE CHRONIQUE
6 février

EN VEDETTE



Actualité économique

Fonction publique: Québec décrète un gel des embauches

Le Conseil du trésor vient de décréter un... »



Justice et faits divers

Les retraités de White Birch portent plainte contre le syndicat

Les 571 retraités de l'usine de Québec de... »

Précédent Suivant

(Québec) Après Québec vieille capitale, ville fortifiée et capitale de l'hiver, voilà que la municipalité pourrait être associée au bois grâce à un projet d'observatoire de la mémoire forestière, mis de l'avant par des joueurs importants de l'industrie qui considèrent que l'histoire de la ville est étroitement liée à la bûche.

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), le Bureau de promotion des produits du bois et la Société d'histoire forestière du Québec (SHFQ) ont dans les cartons cette idée de bâtiment «écocorporel», construit en bois évidemment, qui aurait pignon sur rue idéalement le long de la promenade Samuel-De Champlain.

Le président du CIFQ, André Tremblay, explique que les bureaux administratifs de ces organisations liées au bois, qui louent des espaces en ville, ont exprimé l'idée de se regrouper sous un toit leur appartenant. Ils feraient ainsi d'une pierre deux coups en y logeant également un observatoire de la mémoire forestière qui traiterait «de la science forestière, l'histoire économique, la conservation et la protection des forêts de même que les paysages historiques», peut-on lire dans un document préparé par le SHFQ.

«On a semé la graine il y a quelques années», illustre M. Tremblay, qui souligne néanmoins que le projet a pris un certain retard alors que l'industrie forestière connaissait des difficultés. Toutefois, avec l'aménagement de la promenade Samuel-DeChamplain, la tête dirigeante du CIFQ juge qu'il serait importun de revenir à la charge.

«Ce serait une belle attraction pour Québec», souligne-t-il, ajoutant: que si l'édifice est aménagé près du fleuve, les touristes auraient une belle occasion de s'en approcher en hiver.

Le garage municipal de Sillery, en bas de la côte du même nom, a été cédé. Mais le porte-parole de la Ville, Jacques Perron, explique qu'il est trop tard, puisque les plans et devis de sa réfection sont déjà trop avancés pour prévoir une nouvelle construction. Il ne ferme cependant pas la porte à la possibilité que l'observatoire trouve sa place ailleurs dans le même secteur.

Nouveau branding

Pour le directeur de la Société d'histoire forestière du Québec, Patrick Blanchet, il va de soi que l'étiquette «bois» doit être accolée à la capitale nationale.

«Même le Canada a reconnu sa naissance économique au pied du Cap Diamant, avec le début du commerce du bois équarri [coupé à angles droits], fait-il valoir, ajoutant que tous les grands marchands de bois étaient installés à Sillery.

M. Blanchet ajoute que la plupart des lobbyistes et des organismes liés à l'ingénierie du matériau et à l'industrie de la forêt, comme le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (cecobois), la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval ou le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie du Cégep de Sainte-Foy, sont installés à Québec.

«L'histoire du bois est très riche ici», conclut M. Blanchet, qui considère que les autorités municipales et provinciales doivent la mettre en valeur grâce au projet évalué à «plusieurs millions de dollars».

Recommander 10
Twitter 2



À LIRE AUSSI

Ne manque plus que l'autorisation du ministre

Une deuxième baisse pour Port Saguenay

Paralume effondré: Québec exige 4,9 millions

Amphithéâtre: les architectes et les ingénieurs plus chers que prévu

La pyrrhotite fait déjà des dégâts dans les ponts

SUR LE MÊME THÈME

Conseil de l'industrie forestière du Québec |

Exploitation forestière |

Matériaux de construction |

Ingénierie

DU MÊME AUTEUR

Les vieux parcomètres des Plaines bientôt relégués aux oubliettes

Québec, ville du bois?

Le fleuve vu du ciel... à - 35 °C

Développement immobilier: une deuxième maison soulève l'inquiétude

Tourisme à Québec: à l'Ouest toutel

publicité
Simulation boursière sur Internet
Faites fructifier un portefeuille virtuel et courez la chance de gagner plus de 25 000\$ en prix.
Inscription sur www.bourstad.ca

VIDÉOS >

Recommender 10
Twitter 0

Lola perd sa cause
01:31

Le fleuve et les glaces comme vous ne les avez jamais vus
01:58

Voici pourquoi cette maison est intelligente
01:48

The Queen Extravaganza: extrait du spectacle
01:21

Plus de vidéos >

publicité

Annonces Google

Généalogie Québec
Retracer vos ancêtres rapidement. Facile. Inscription gratuite.
MesAieux.com

Flexible Document Creator
Use PDF Contracts & Forms? Tired Of Filling Them Out? Work Smarter!
v3.logiforms.com/FreeTrial/

Montreal Luxury Property
Buy or Sell Montreal Real Estate Access to new luxury property
nadiamallais.com

LES PLUS POPULAIRES : LE SOLEIL

3. ENVIRONNEMENT

Avant-propos

Bien qu'essentiel, il ne faudrait pas évaluer l'enjeu du site patrimonial de Sillery à partir de son seul aspect patrimonial. L'aspect environnemental de cet enjeu est tout aussi important et devrait être pris en considération dans une vision globale d'aménagement durable de la Capitale nationale. Nous présenterons ici les différentes facettes de cet enjeu pour qu'elles soient prises en compte dans la décision finale du gouvernement du Québec. La Loi sur le développement durable, qui n'a pas été invoquée dans la présentation du 20 février 2013 du Ministère de la culture et des communications, est une loi capitale et appropriée qui ne peut être éludée. Dans ce dossier du site patrimonial de Sillery, les principes de santé et de qualité de vie, de protection de l'environnement et de la biodiversité, de viabilité économique, de participation et engagement, de prévention et de préservation du patrimoine culturel, incluant ses divers aspects naturels, sont tous particulièrement pertinents. Ils sont tous aussi pertinents que la protection du patrimoine plus traditionnel comme l'architecture, les sites archéologiques ou l'organisation du territoire.

A. ÉVALUATION DE LA SUPERFICIE VISÉE ET DES MENACES DE DESTRUCTION

Les grands espaces verts du site patrimonial de Sillery représentent environ 100 hectares, soit un peu plus que la superficie du Parc des Champs-de-bataille. De ces espaces verts, certains sont protégés de façon adéquate à la fois par un statut légal de « parc » et par une propriété de nature publique. Nous citerons ici le Parc du Bois-de-Coulonge et le Domaine Catarauqui. Cependant, avec le vieillissement des communautés religieuses et leur désir de vendre leurs grands domaines, environ 42 hectares d'espaces verts sont actuellement menacés de disparition à plus ou moins court terme. Les données précises quant aux domaines et superficies menacées se retrouvent dans le tableau suivant :

Domaines menacés de lotissement immobilier	Espaces verts incluant boisés et plantations (hectares)	Boisés et plantations seulement (hectares)
Cimetière St-Patrick	6.33	4.86
Pères Assomptionnistes	5.84	1.51
Soeurs Jésus-Marie	16.16	2.09
Fédération des Augustines	4.47	0.10
Domaine Benmore	3.48	1.50
Soeurs Ste-Jeanne d'Arc	5.93	1.56
Total	42.21	11.62

Nous avons estimé que le cimetière du Mont-Hermon et l'aire couverte de pierres tombales du cimetière Saint-Patrick n'étaient pas menacés à court terme par une conversion de la vocation du sol. De plus, nous n'avons pas tenu compte dans notre évaluation du Boisé des Augustines dont les propriétaires n'ont pas exprimé jusqu'à maintenant un désir de lotissement ni des Pères maristes dont l'école semble pouvoir assurer la survie de ce grand domaine et de ses espaces verts encore existants.

Pour le cimetière Saint-Patrick, deux boisés apparaissent menacés. L'un se trouve dans la portion est du cimetière et n'a pas encore été vendu. L'autre se trouve dans la portion ouest et a été appelé le Boisé Saint-Patrick au cours des différentes interventions que nous avons faites pour le protéger (identifié

comme le Woodfield-Sillery dans la version préliminaire du Plan de conservation de Sillery du MCC). Ce boisé, qui fait office d'écran visuel pour dissimuler les tours hideuses du Châtelain, Jardins de Coulonge et résidences de Puiseaux, a été loti du reste du cimetière suite à l'autorisation du MCCCCF en 2010, puis vendu la même année à un promoteur immobilier qui désire y construire 100 condominiums. Également, les boisés exceptionnels de l'endroit, en particulier celui au sud du chemin Saint-Louis, se retrouvent progressivement enclavés suite à la construction de Saint-Bridge's Home à la fin des années 1970 et à l'autorisation par le MCCCCF de la construction en 2009 de l'agrandissement de Saint-Bridge's Home à même la prairie offrant une vue panoramique du chemin Saint-Louis. Sur ses plans, la Ville de Québec prévoit le lotissement complet du pré, consacrant l'élimination d'un des derniers panoramas du cimetière Saint-Patrick le long du chemin Saint-Louis et l'enclavement des boisés classés exceptionnels.

Même si le domaine de Pères Assomptionnistes n'est pas à vendre actuellement, les échos reçus laissent entrevoir la possibilité d'une vente future. Des constructions y sont prévues sur les plans de la ville de Québec sur la portion est du pré près de l'avenue du Maire Beaulieu. Pour ce qui est des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc, elles ont clairement indiqué leur intention de vendre et ont déménagé leur cimetière dans ce but. Quant aux Sœurs Jésus-Marie, elles ont vendu en juin 2012, la portion sud de ce terrain à des promoteurs immobiliers (identifiée comme le Domaine Sous-les-bois dans la version préliminaire du Plan de conservation de Sillery du MCC). Ces mêmes promoteurs immobiliers désirent construire deux nouvelles tours immobilières sur le Domaine Benmore. Finalement, le domaine de la Fédération des Augustines a été vendu en 2008 à des promoteurs qui désirent y construire des condominiums.

B. PAYSAGES NATURELS ET ESTHÉTISME

On se souvient qu'un des objectifs de création de l'arrondissement historique de Sillery par décret gouvernemental en 1964 était d'assurer la protection des panoramas et des paysages naturels de ce site patrimonial. Ces paysages sont composés par la juxtaposition dans l'espace de boisés, d'alignements d'arbres et de prairies ouvertes. Leur séquence dans l'espace lui confère un rythme visuel qui permet à l'œil de découvrir de nouveaux paysages au fur et à mesure que progresse la découverte de ce territoire. Les alignements d'arbres et boisés servent souvent à délimiter les limites cadastrales anciennes. De plus, beaucoup sont des vestiges des anciens jardins paysagers de type anglais aménagés lors de la construction de villas d'époque.

Les percées visuelles identifiées dans la version préliminaire du plan de conservation du MCC (carte à la page 64) nous apparaissent comme un inventaire incomplet des percées visuelles, panoramas et points d'intérêt. Quelques percées visuelles à partir des voies routières ont été inventoriées alors que beaucoup d'autres percées visuelles d'intérêt existent sur ce site patrimonial, notamment celles ne débouchant pas directement sur une vue vers l'escarpement ou le fleuve, et également les vues du haut de la falaise vers les villas d'époque et les propriétés conventuelles à valeur patrimoniale élevée comme les édifices des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc et les Pères assomptionnistes. De plus, de nombreuses percées visuelles d'est en ouest ou d'ouest en est existent sur le bord de la falaise où devrait être construit le futur sentier de la falaise aménagé par la Commission de la capitale nationale. Dans cette optique, il nous apparaît prioritaire de les inventorier pour qu'elles soient protégées. Procéder à l'inverse, c'est-à-dire inventorier les percées visuelles après des constructions comme l'agrandissement de Saint-Brigid's Home en 2009, ou après l'aménagement du sentier de la falaise pose le risque inacceptable que ces percées visuelles et points d'intérêt disparaissent entre temps.

La notion d'écran visuel boisé qui apparaissait dans le Cadre de gestion du MCCCCF pour les grandes propriétés religieuses de Sillery a disparu complètement de la version préliminaire du Plan de conservation. Nous ne savons pas si c'est un oubli ou une omission volontaire. Cependant, nous croyons que cette notion est nécessaire afin de conserver l'intégrité visuelle et l'esthétisme de ce site patrimonial. Elle devrait donc être ajoutée à la version finale du Plan de conservation, notamment pour le Boisé Saint-Patrick (Woodfield Sillery).

La version préliminaire du Plan de conservation semble ne vouloir conserver, en termes de paysages naturels, que les bandes boisées en bordure du chemin St-louis et en haut de la falaise ainsi que les alignements d'arbres qui délimitent les propriétés actuelles. Il y a là un certain réductionnisme et nous considérons que c'est l'ensemble des aménagements paysagers existants qui donne son caractère unique et son attrait esthétique à ce site patrimonial et qu'à ce titre, il faudrait aussi conserver l'intégrité des boisés, des plantations, des alignements d'arbres et leur juxtaposition rythmique avec des prairies herbacées et des parterres aménagés.

C. RICHESSE PATRIMONIALE NATURELLE

Le site patrimonial de Sillery possède une véritable richesse patrimoniale naturelle qui se doit d'être inventoriée et conservée. Il n'y a pas d'inventaire systématique des arbres remarquables, souvent bicentenaire et d'intérêt patrimonial évident, tel que l'ont démontré certaines études de spécialistes. Ces arbres, parmi les plus anciens en milieu urbain au Canada, sont parsemés sur le site, que ce soit au niveau de certains boisés, d'arbres d'alignement ou d'arbres isolés ou d'emprise de rue, en raison des efforts spontanés de conservation depuis 200 ans et plus. Il n'y a pas non plus de réglementation municipale spécifique permettant de protéger ces arbres, ou encore les boisés d'intérêt ou exceptionnels parsemant le site.

BOISÉ SAINT-PATRICK (WOODFIELD SILLERY)

Hormis le Bois-de-Coulonge et le Domaine Cataract qui ont acquis au fil des ans un certain statut de protection, les boisés du cimetière Saint-Patrick constituent un exemple des plus éloquents et représentatifs des richesses patrimoniales naturelles que l'on retrouve sur le site patrimonial de Sillery, sans qu'elles aient pu recevoir un statut de protection particulier. De plus, outre cet intérêt patrimonial, certains de ces boisés comme celui à l'ouest du cimetière jouent le rôle important d'écran visuel pour dissimuler des tours à habitation résultant d'accommodements faits dans le passé et en contradiction avec les objectifs de création du site patrimonial de Sillery. Ces deux aspects ont été largement abordés et démontrés dans une présentation faite par le Dr Jean Bousquet, professeur titulaire à la Faculté de foresterie de l'Université Laval. Nous reproduisons ici les diapositives qu'il a présentées lors d'une audition devant la Commission des biens culturels du Québec en décembre 2010. Les informations qu'elles présentent justifient la protection intégrale de ces boisés pour préserver la richesse du site patrimonial de Sillery.

Considérations relativement au développement immobilier de la frange ouest du Cimetière Saint-Patrick

**Jean Bousquet
Professeur titulaire**

**Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique
Université Laval**

Localisation du Cimetière Saint-Patrick



2



Québec

Extraits de Dorion-Poussart (2007) et de CBCQ (2004)

- Le domaine Woodfield: l'un des plus anciens et ayant accueilli le premier britannique à établir sa villa à Sillery (1762).
- Anciennement le domaine Samos du Séminaire de Québec (avant la Conquête).
- William Sheppard fait l'acquisition de la propriété en 1815-16 et agrandit la villa et ses dépendances, et en trace le chemin longeant le ruisseau Belle-Borne, « l'un des plus grands attraits de l'endroit ».
- Les frères Gibb l'acquièrent en 1847 et en font « un des endroits les plus majestueux et séduisants au Canada ».
- « À Woodfield, James Gibb possède l'un des endroits les plus charmants de tout le continent américain. Le décor tout entier est un enchantement... Le voyageur qui n'a pas vu Woodfield n'a pas vu le Canada à son meilleur » (J. May Smith, éditeur de The Horticulturist, Philadelphie).
- Le domaine est cédé aux Rédemptoristes en 1877. Ils en conservent les allées et sentiers dessinés par William Sheppard, « qui demeurent à ce jour des témoins importants d'une époque fastueuse ».

3

L'histoire qui se répète



Jalons 2006;
Développement annulé par la suite



Morcellement du cimetière et jalons d'arpentage nov. 2010

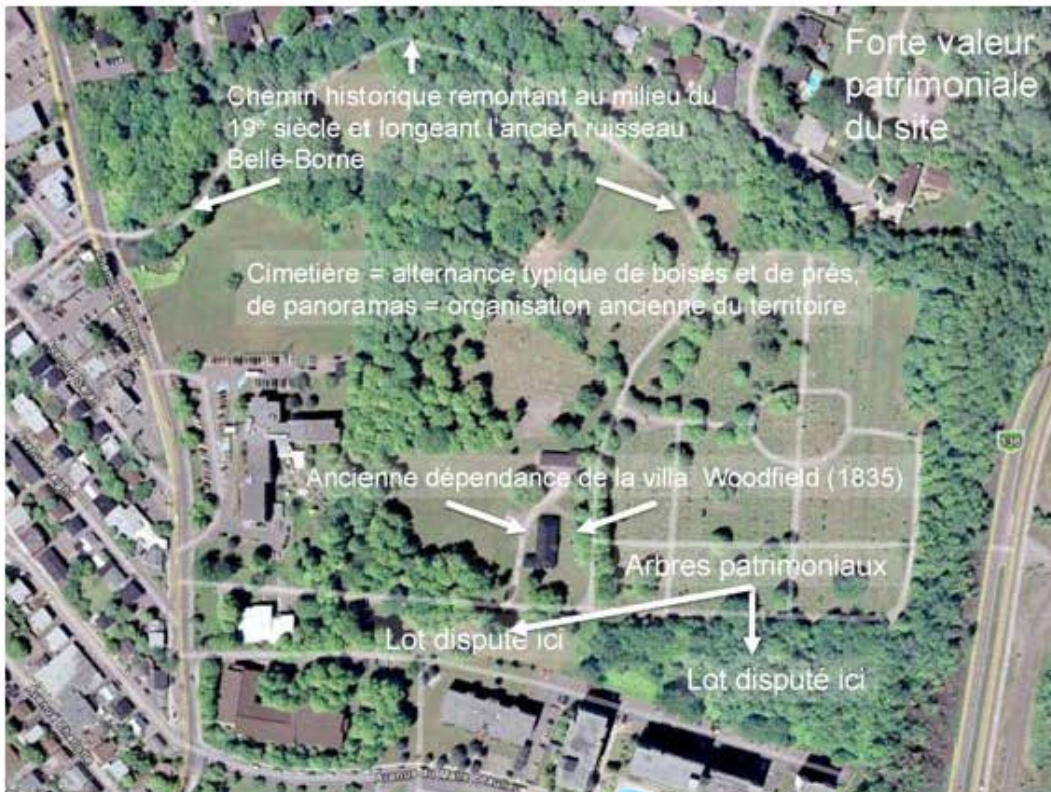
canoe infos Québec / Canada

Québec: **75 condos au cimetière Saint-Patrick?** 2006

Le Ville de Québec pourrait entamer la réalisation d'un projet de 82 logements de type Saint-Patrick, dans l'arrondissement historique de Saint-Patrick, dans l'arrondissement historique de Saint-Patrick, dans l'arrondissement historique de Saint-Patrick, dans l'arrondissement historique de Saint-Patrick...



Lot créé en sept. 2010



Aperçus du cimetière



Tours à habitation visibles partiellement



Lisière boisée menacée facilitant la transition entre la fonction de cimetière et celle d'habitation (tours à l'ouest)

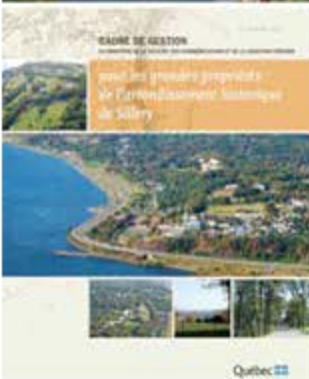


Tours d'habitation



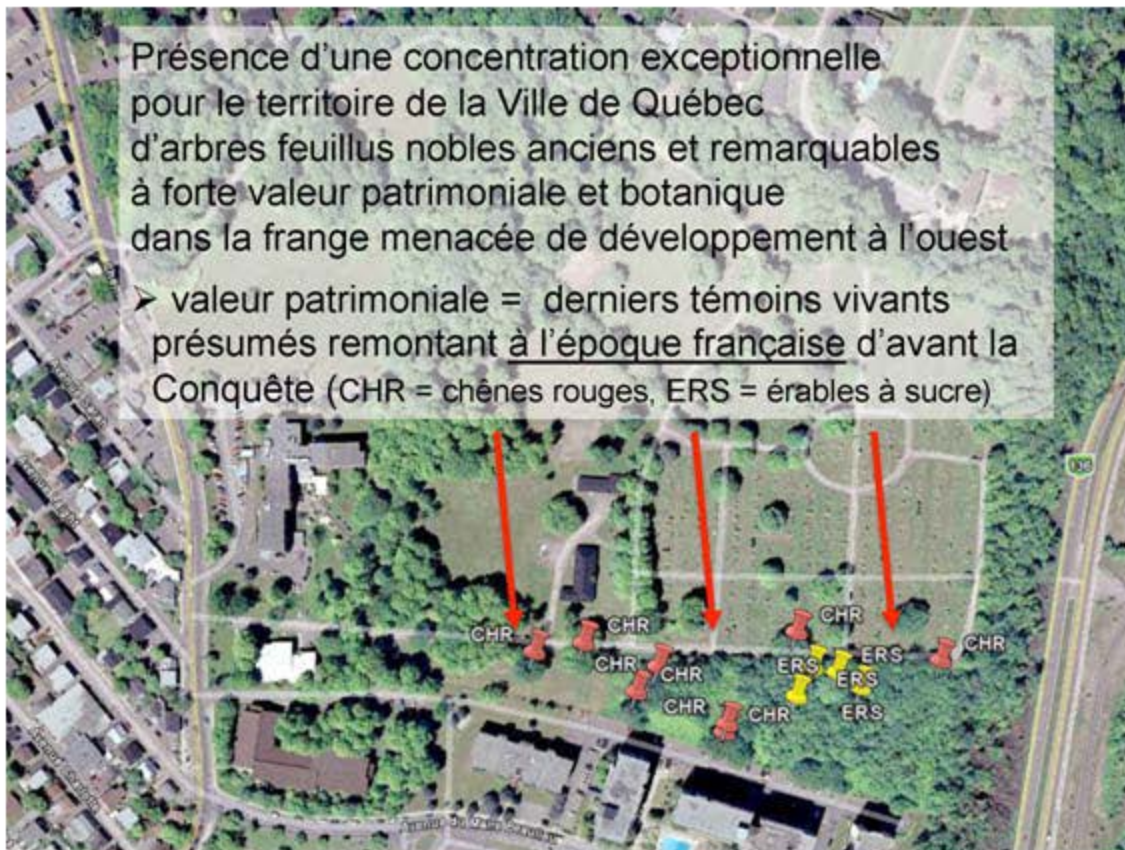
Le boisé mitoyen du cimetière Saint-Patrick, à la limite des tours d'habitation de l'avenue du Maire-Beaulieu, joue un rôle essentiel par une transition entre deux fonctions distinctes.

11



Reproduction du bas de la page 11 du Cadre de gestion du MCCCCF avril 2010

9



Disponibilité de deux comparables à moins d'un km pour inférer l'âge suite à des abattages curatifs au Bois-de-Coulonge (2007 et 2010)

Érable à sucre BdeC
 • 0.60 m de diamètre
 • âge = 170 ans min. (2010)



Chêne rouge BdeC
 • 0.80 m de diamètre
 • âge = 220 ans min. (2007)



**Exemples des arbres patrimoniaux
de la frange boisée menacée**

- Derrière édifice Jardins de Coulonge
- Deux chênes rouges dont un de 10+ pieds de circonférence (1+ mètre de diamètre)
- Estimé à plus de 250 ans

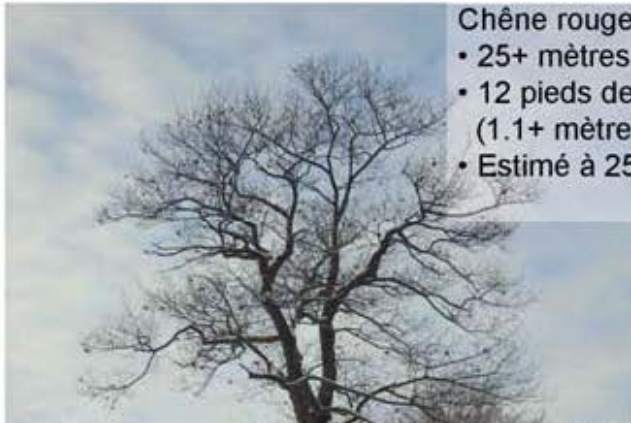


12



Sud de la frange boisée menacée

**Autre chêne rouge dépassant les
10+ pieds de circonférence (1+ m de diamètre)
➤ Estimé à plus de 250 ans**



Chêne rouge exceptionnel

- 25+ mètres de hauteur
- 12 pieds de circonférence (1.1+ mètre de diamètre)
- Estimé à 250-300 ans



Partie nord du lot (rue anticipée)



Centre de la frange boisée menacée

Érables à sucre exceptionnels (groupe de 4)

- 10 à 11 pieds de circonférence
- (1+ mètre de diamètre)
- Tous estimés à plus de 250 ans, voire 300 ans
- Des vestiges vivants de l'époque française
- Un tel groupe et de tels érables sont uniques à Québec, frange nord de distribution naturelle



Érable à sucre de la frange boisée menacée
➤ 11+ pieds de circonférence (1+ mètre de diamètre)



Hugues Michaud
Président Société d'histoire Sillery



Vue estivale 2006

Érable à sucre de la frange boisée ouest (ruban de 2006, géo-positionnement par VQ)

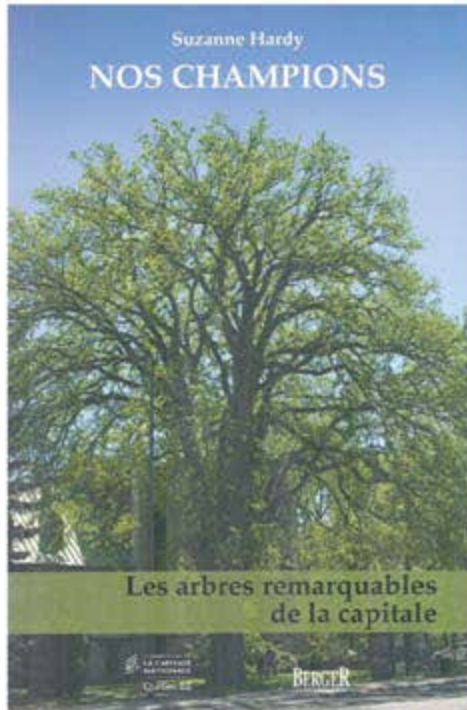
- 11 pieds de circonférence (1+ mètre de diamètre)
- Estimé à 300+ ans
- Aspect ancien avec grosses branches latérales
- Centre de gravité exceptionnellement bas
= adaptation permettant de résister aux grands vents près du fleuve
= longévité pouvant atteindre 400+ ans

18

Source: Normand Villeneuve, MRNFQ

Fréquence des diamètres





Ces arbres patrimoniaux remarquables sont fichés (CCN) et font l'objet de visites touristiques: développement de la niche du tourisme écologique et patrimonial hors du Vieux-Québec



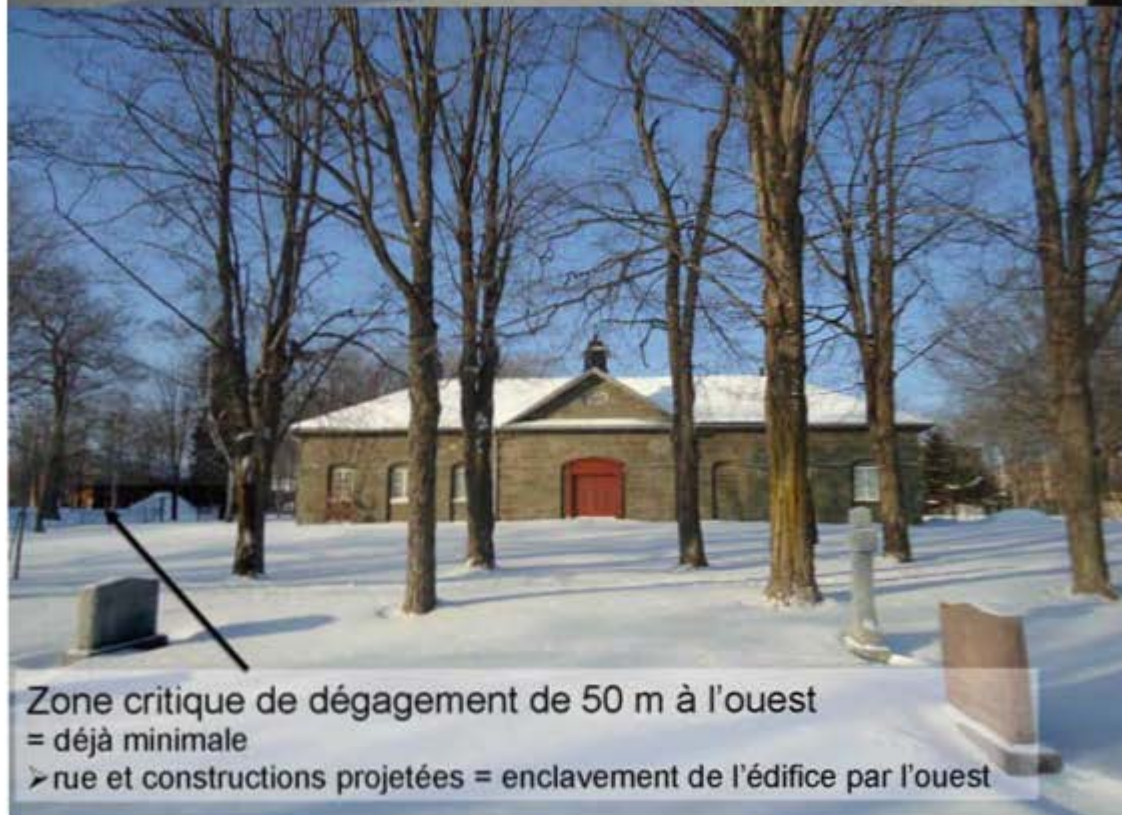
Les écuries de la villa Woodfield, datant de la première moitié 19^e siècle

- D'inspiration palladienne sobre, unique dans l'AHS, valeur patrimoniale certaine
- Dernières traces architecturales de l'époque de ce domaine
- Situées à proximité du futur développement





Vue panoramique, des écuries



Zone critique de dégagement de 50 m à l'ouest
= déjà minimale
➤ rue et constructions projetées = enclavement de l'édifice par l'ouest



Écuries de la villa Woodfield:

- Zone de dégagement déjà minimale
- Effet prévisible d'enclavement
- Perte de valeur patrimoniale inestimable



Proximité déjà importante des édifices actuels



Villa Bagatelle = enclavée
Villa Spencer-Grange = enclavée
Perte d'attrait et de valeur patrimoniale

- La lisière boisée actuelle garde le bâti raisonnablement éloigné et fait écran
- Arbres feuillus = dénudés 7 mois sur 12 d'où la nécessité de garder la pleine largeur pour un effet d'écran significatif
- Mince lisière résiduelle projetée sera insuffisante pour jouer son rôle d'écran et de transition

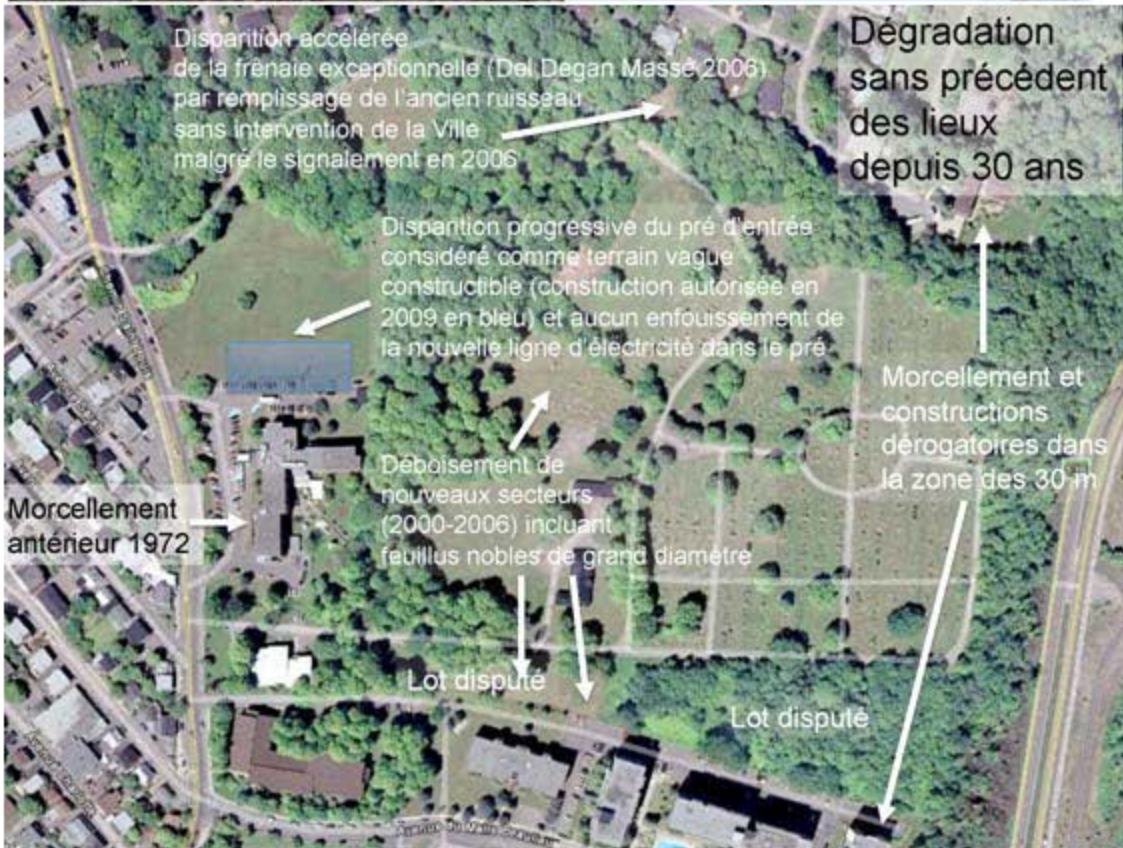


Soufflage de la neige, sels de déglacage

- Effets de lisière à plusieurs mètres dans les boisés municipaux (ici Neilson)
- Mince lisière résiduelle projetée ira en dépérissant



Soufflage de neige sur arbres patrimoniaux dans le lot (déc. 2010)





Déboisement, souches multiples (2006)



Remblais dans des boisés exceptionnels (frênaie except., étude de DDM 2006)



Non remplacement des arbres abattus



Autres souches multiples d'anciens grands chênes (2006)



2009, Cimetière Saint-Patrick



Agrandissement de St. Brigid's Home à même le pré près de l'entrée du Chemin Saint-Louis
 • aggravation d'une erreur passée (construction de St. Brigid's, Brunel et Lacroix 2010 CBBC)



2010

Ligne électrique dans le pré, non enfouie
 Aucune considération de la conservation du cadre paysager et panoramique, des prés et de l'organisation historique du territoire (règles MCCQ, Cadre gestion AHS 2010)



Sommaire des effets négatifs potentiels

- Perte d'arbres patrimoniaux uniques, vestiges de l'époque française
- Mince frange projetée de largeur insuffisante pour jouer son rôle de transition et de protection du panorama et d'isolement du cimetière
- Effets de lisière dans la mince frange projetée et dépérissement progressif à anticiper
- Perte de la ceinture verte du cimetière à l'ouest
- Dépendance de la villa du 19^e siècle devenant enclavée et grave perte patrimoniale
- Perte du cadre de recueillement nécessaire à une fonction de cimetière
- Détérioration générale du cadre paysager et panoramique dans la partie ouest
- Cimetière devenant progressivement en tout point commun aux autres cimetières situés hors de l'arrondissement historique et ne bénéficiant pas de protection



Une lisière paysagère
à grande valeur patrimoniale

Ou un cimetière comme les autres, sans la protection de ses valeurs patrimoniales multiples conférée par le statut d'Arrondissement historique (ici, Cimetière du Boul. René-Lévesque souffrant d'enclavement, l'effet est similaire à celui qui sera créé au Cimetière Saint-Patrick de l'AHS)



Conclusion

« Dans ce contexte, une préoccupation semble partagée par le plus grand nombre: est-il nécessaire et souhaitable de morceler les terrains des domaines conventuels et des cimetières situés dans l'Arrondissement historique de Sillery, alors qu'ils sont parmi les plus beaux de la région de Québec? »

(Brunel et Lacroix 2010, Commission des biens culturels du Québec, page 70)

ARBRES PATRIMONIAUX

Le site patrimonial de Sillery héberge plusieurs arbres patrimoniaux dont l'âge de certains remonterait à l'époque du régime français. Une note informelle que nous avons reçue du Dr Jean Bousquet le 26 novembre 2010 met en lumière cette richesse patrimoniale et prouve l'âge insoupçonné de plusieurs feuillus nobles.

Age insoupçonné des feuillus nobles au Bois-de-Coulonge et enseignements utiles

Pour votre information ci-bas, et comme curiosité dans vos cours ou visites guidées sur les arbres de Québec. Il y a 2 semaines, j'ai récupéré une coupe transversale d'un érable à sucre qui a été abattu au Bois-de-Coulonge, le long du chemin principal, et faisant 60 cm de diamètre (entre la souche et DHP) (photo faible résolution jointe). Rien d'exceptionnel. On y a remarqué une coloration du bois et des traces d'entailles pour la collecte de la sève qui remontaient minimalement à il y a 35 ans, un bon témoin de l'époque révolue du temps des sucres en ville.



Le nombre de cernes recensé est quant à lui plus surprenant, il atteint 175 (2 évaluateurs indépendants), sans comptabiliser la moelle trop colorée et sans corriger pour la hauteur de la coupe transversale. J'estimerai l'arbre à non loin de 190 ans. Cela corrobore un estimé d'il y a 3 ans sur une coupe transversale de chêne de 80 cm de diamètre d'un chêne rouge (et à 80 cm du sol) venant d'être abattu au Bois-de-Coulonge et qui affichait 220 cernes (zone de pourriture au centre, non comptabilisée) (photo jointe).



J'ai remis à Christian Sommeillier une coupe transversale pour archivage en vue d'une exposition éventuelle sur les arbres de Québec ou l'histoire du Bois-de-Coulonge (le BdeC a également conservé des coupes transversales du chêne rouge bicentenaire). Avec ces deux évaluations de deux feuillus nobles différents, on peut affirmer avec assez de certitude le statut bien plus que centenaire des arbres du BdeC, du moins au niveau de la strate dominante ou co-dominante de feuillus nobles. J'ai convenu avec Christian qu'il nous ferait des coupes transversales lors d'abattages futurs d'arbres de gros diamètre sans que leur tronc soit trop pourri à l'intérieur (60 cm de diamètre ou plus m'apparaît comme un bon départ).

Si on se fie à la relation âge versus diamètre qui semble émerger ("work-in-progress"), il existerait donc un bon nombre d'arbres anciens sur le promontoire Québec-Cap Rouge, la croissance étant très lente (sols minces et/ou climat rude). Comme vous le savez probablement, la présence de chênes rouges encore plus gros de 1 à 1.2 mètre de diamètre a été relevée le long de la falaise au Bois-de-Coulonge (il y en a ailleurs à Sillery notamment, dans les cimetières St-Patrick et Mt Hermon, et le long du chemin St-Louis notamment), ils pourraient bien remonter assez facilement à avant la conquête, i.e. 250 ans et plus. Similairement pour ce groupe de 4 érables à sucre à l'allure très ancienne (photo jointe) au sud-ouest du Cimetière St-

Patrick et qui sont à l'endroit d'un développement planifié (le Woodfield); ils font entre 1 et 1.2 mètre de diamètre (notamment recensés dans le livre sur les arbres remarquables de Québec de Suzanne Hardy en 2009). Parmi les plus gros érables au Québec et sûrement parmi les plus âgés, des témoins probables du régime français d'avant la Conquête, selon les estimés que l'on vient d'obtenir pour cet érable du BdeC situé à moins d'un km.



Il n'y a pas qu'à Sillery que l'on retrouve de tels arbres. Pensons aux quelques évaluations d'âge de grosses pruches au Boisé Neilson (qui sont planifiées pour disparaître selon le PAE du boisé) minimalement âgées de 165 à 195 ans, et qui faisaient 65-75 cm de diamètre (rapport sur les conifères du Boisé Neilson disponible). Il y a de gros feuillus nobles là aussi, notamment dans l'érablière sise sur les terrains d'Industrielle Alliance au nord-ouest du boisé (aussi éliminé dans le PAE), et qui se démarquent des feuillus des boisés adjacents de Marly ou Compagnons de Cartier de par leur taille impressionnante. Et enfin, les comptages de cernes effectués en 2009 sur des empilements de rondins suite à des abattages illégaux, au petit boisé Pie XII à Sainte-Foy, avec des pins blancs et un chêne rouge minimalement de 125-130 ans (jusqu'à 70 cm de diamètre à la coupe transversale de rondin), ou encore des épinettes (probablement rouges) d'au moins 115-120 ans (jusqu'à 65 cm de diamètre à la coupe transversale de rondin) abattues illégalement pour un développement près de la Rivière-des-Roches, à Charlesbourg. Ces résultats indiquent que lorsqu'on franchit le cap des 60 cm de diamètre à au moins 0.5 mètre

du sol, sur le promontoire Québec-Cap Rouge à tout le moins, on a en toute probabilité affaire à un âge plus que centenaire pour les essences feuillues à croissance lente et autres vétérans conifériens qui s’y retrouvent.

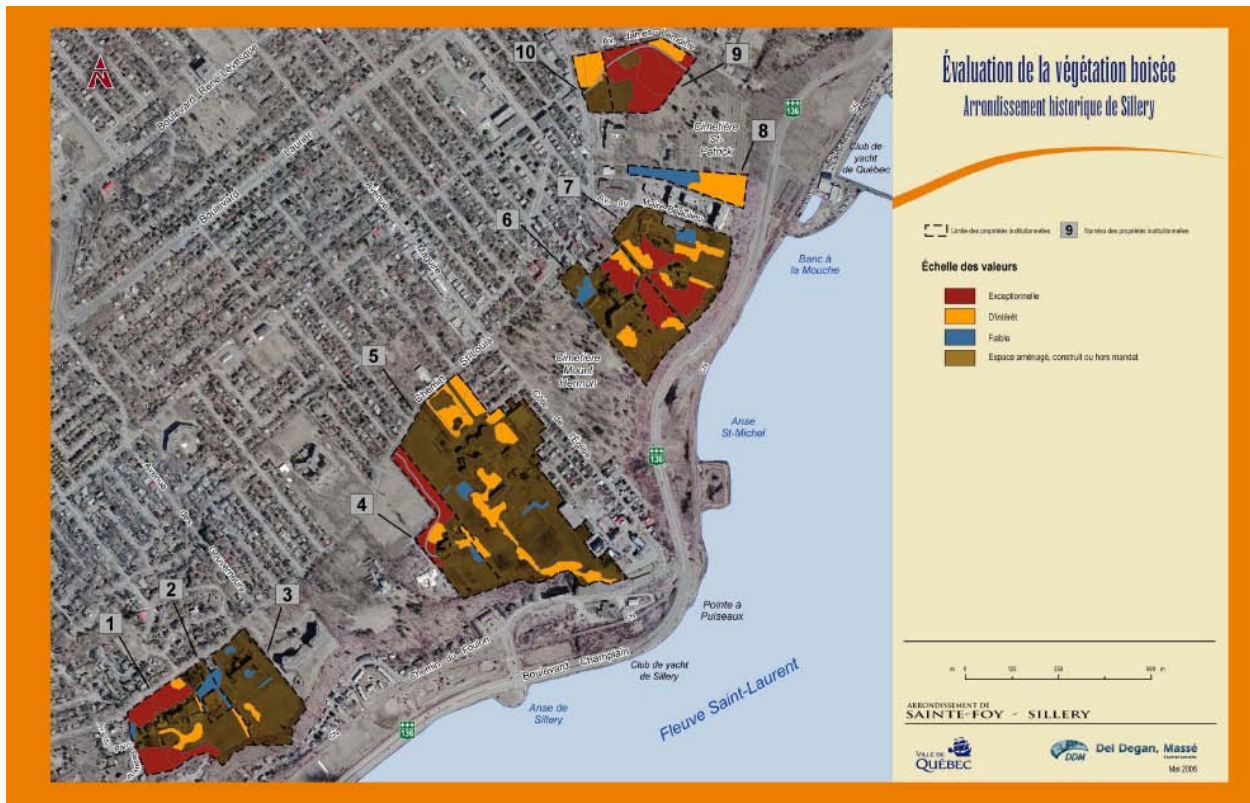
Je mettrai tout cela dans une note de vulgarisation, éventuellement, mais je voulais vous faire partager l’essentiel de mes observations du moment. Avec tous les projets de développement qui se profilent ici et là et les estimés d’âges qui s’accumulent, et il devient d’intérêt de considérer ces vétérans résiduels comme des candidats à la conservation et de les mettre en valeur comme composante importante de notre patrimoine biologique, lorsque cela est possible, ou du moins de faire modifier les projets de développement pour éviter leur disparition pure et simple. Il est cependant à regretter que ces vétérans ne puissent encore bénéficier d’une protection particulière au niveau réglementaire, ou qu’on ne tienne pas systématiquement compte de leur présence lors de la planification des projets de développement. À cette fin, un inventaire de ces vétérans serait fort utile.

Bien cordialement,

Jean Bousquet
Professeur titulaire
Faculté de foresterie, géographie et géomatique
Université Laval

Il nous apparaît de toute première importance de faire l’inventaire de ces arbres patrimoniaux. Une fois l’inventaire complété, il sera impératif de mettre en place une réglementation qui les protège contre l’abattage pour d’autres fins que des mesures sanitaires ou sécuritaires et contre toute intervention pouvant causer leur mort à plus ou moins brève échéance. Cette réglementation devra aussi assurer leur entretien adéquat et leur protection durant tout travail d’aménagement.

Selon l’étude de Del Degan déposée en 2006, on retrouve sur le site patrimonial de Sillery plusieurs peuplements forestiers patrimoniaux qualifiés d’exceptionnels ou d’intérêt. Ces peuplements forestiers apparaissent sur la carte suivante :



Leur description et évaluation se retrouvent aux tableaux suivants :

VALEUR DES BOISÉS DE LA CORPORATION DES PÈRES MARISTES

N° UNITÉ	GROUPEMENT BOISÉ	TYPLOGIE	VALEUR	SUPERFICIE (HA)	COMMENTAIRES
1-1	Sapinière à épinette blanche, 31-60 ans	Plantation	Faible	0,06	Une vingtaine d'arbres, rôle environnemental, quartier à proximité
1-2	Frénaisie à érable à sucre et chêne rouge, âges variés, jeunes	Boisé naturel semi-aménagé	Exceptionnelle	0,46	Boisé tolérant typique de l'écosystème naturel du plateau, racines en surface, tampon avec chemin Saint-Louis
1-3	Érablière sucrière à chêne rouge, âges variés, vieux	Boisé naturel semi-aménagé	Exceptionnelle	0,45	Beau boisé, typique de l'écosystème naturel du plateau, vieux feuillus tolérants, gros diamètres, proximité Saint-Louis
1-4	Pinède blanche à chêne rouge, 31-60 ans	Boisé naturel semi-aménagé	Intérêt	0,10	Beaux arbres matures, proximité chemin Saint-Louis
1-5	Chênaie rouge à érable à sucre et frêne blanc, 121 ans et plus	Boisé aménagé	Intérêt	0,30	Beaux gros arbres sur gazon, cour arrière
1-6	Chênaie rouge à pin blanc et érable à sucre, âges variés, jeunes	Boisé naturel	Exceptionnelle	0,20	Belle chénaie naturelle typique de la falaise, sentier informel
1-7	Érablière sucrière à frêne blanc, âges variés, jeunes	Boisé naturel	Exceptionnelle	0,80	Belle érablière naturelle de milieu sec, vue spectaculaire
1-8	Érablière sucrière à saule, 61-90 ans	Boisé naturel semi-aménagé	Intérêt	0,10	Bel encadrement de ligne de lot, arbres résiduels
TOTAL				2,47	

VALEUR DES BOISÉS DU DOMAINE BERCHMAN

N° UNITÉ	GROUPEMENT BOISÉ	TYPLOGIE	VALEUR	SUPERFICIE (HA)	COMMENTAIRES
2-1	Érablière sucrière à chêne rouge, âges variés, vieux	Espace vert paysager	Faible	0,22	Boisé ayant perdu son intérêt, gros chênes dépérissants isolés près bâtiment
2-3	Pessière à épinette blanche, 31-60 ans	Alignement d'arbres	Faible	0,06	Alignement de peu de valeur, vieux ormes présents
TOTAL				0,28	

VALEUR DES BOISÉS DE LA FÉDÉRATION DES AUGUSTINES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS

N° UNITÉ	GROUPEMENT BOISÉ	TYPLOGIE	VALEUR	SUPERFICIE (HA)	COMMENTAIRES
3-1	Érablière sucrière à frêne blanc et chêne rouge, 91-120 ans	Boisé aménagé	Faible	0,10	Vieux arbres résiduels dépérissants sur gazon
3-2	Érablière sucrière, 61-90 ans	Alignement d'arbres	Intérêt	0,10	Alignement de 16 érables à conserver
3-3	Érablière à érable de Norvège, 31-60 ans	Alignement d'arbres	Faible	0,03	Alignement d'érables de Norvège, encadre court de tennis
3-4	Bosquet isolé de feuillus (orme et érable à sucre), 61-90 ans	Espace vert paysager	Faible	0,04	3 arbres isolés
3-5	Bosquet isolé d'essences mélangées (mélèze, épinette blanche, thuya et érable), 31-60 ans	Espace vert paysager	Faible	0,05	Ornementation, dizaine d'arbres en façade
TOTAL				0,32	

VALEUR DES BOISÉS DES RELIGIEUSES JÉSUS-MARIE

N° UNITÉ	GROUPEMENT BOISÉ	TYPLOGIE	VALEUR	SUPERFICIE (HA)	COMMENTAIRES
5-1	Frénaie à frêne blanc et érable à sucre, 91-120 ans	Alignement d'arbres	Intérêt	0,13	Caractère paysager , 15 vieux arbres qui encadrent chemin
5-2	Chénaie rouge à érable à sucre, 61-90 ans	Boisé aménagé	Intérêt	0,21	Belle chénaie avec vue sur le fleuve
5-3	Érablière sucrière à chêne rouge, 61-90 ans	Boisé aménagé	Intérêt	0,27	Grand intérêt paysager avec superbe vue, caractère naturel, érables déperissants
5-4	Érablière sucrière à orme d'Amérique, 91-120 ans	Alignement d'arbres	Intérêt	0,23	Alignement rare de vieux feuillus tolérants sur longue distance
5-5	Érablière sucrière à chêne rouge, 91-120 ans	Alignement d'arbres	Faible	0,08	12 arbres de peu de valeur
5-6	Érablière sucrière à chêne rouge et frêne blanc, 61-90 ans	Boisé aménagé	Intérêt	0,35	Composition et localisation intéressantes, chemin au centre du boisé
5-7	Plantation de pommiers, 31-60 ans	Plantation	Faible	0,13	Plantation de 35 pommiers remplaçables
5-8	Bosquet d'arbres mélangés (épinette blanche, thuya, pruche, orme, genévrier, pommelier), 0-30 ans	Espace vert paysager	Faible	0,02	Jeunes arbres d'ornementation remplaçables
5-9	Ormaie à chêne rouge, 61-90 ans	Boisé aménagé	Intérêt	0,25	Gros arbres de fort diamètre de grande valeur paysagère autour terrain de jeu
5-10	Érablière sucrière à chêne rouge, 91-120 ans	Alignement d'arbres	Intérêt	0,25	Compose l'ambiance du lieu, 15 arbres environ
5-11	Chénaie rouge à érable à sucre, 121 ans et plus	Boisé aménagé	Intérêt	0,35	Chênes de grandes dimensions bien situés mais déperissants
5-12	Érablière sucrière à orme, 31-60 ans	Plantation	Intérêt	0,18	19 gros érables avec jeunes ormes, intérêt paysager, tampon près chemin Saint-Louis
5-13	Alignement d'ormes d'Amérique et d'érables à sucre, 91-120 ans	Alignement d'arbres	Intérêt	0,23	Caractère majestueux, encadre l'allée près chemin Saint-Louis, érables déperissants
5-14	Mélèzaie à bouleau blanc, 31-60 ans	Plantation	Intérêt	0,24	Intérêt esthétique et paysager, cinquantaine d'arbres en cour avant
5-15	Chénaie rouge à érable à sucre et érable argenté, 61-90 ans	Plantation	Intérêt	0,11	Paysage en cour avant, chêne d'origine naturelle
TOTAL				3,03	

VALEUR DES BOISÉS DU DOMAINE BENMORE

N° UNITÉ	GROUPEMENT BOISÉ	TYPLOGIE	VALEUR	SUPERFICIE (HA)	COMMENTAIRES
4-1	Chênaie rouge à érable à sucre, âges variés, jeunes	Boisé naturel	Exceptionnelle	1,20	Caractère climatique, intègre, rare, encadre chemin d'accès
4-2	Érablière sucrière à épinette de Norvège, 61-90 ans	Boisé aménagé	Intérêt	0,18	Intérêt près du bâtiment, érables dépérissants
4-3	Pessière à épinette de Norvège et épinette blanche, 31-60 ans	Plantation	Intérêt	0,14	Belle plantation en santé sauf hêtres dépérissants, 30 arbres sur gazon
4-4	Feuillus mélangés (frêne, érable, orme, pommétier), 31-60 ans	Espace vert paysager	Faible	0,08	Bosquet de peu de valeur, nombreuses blessures aux arbres, 7 pommétiers en ligne de 3 m de hauteur
TOTAL				1,60	

VALEUR DES BOISÉS DES SŒURS SAINTE-JEANNE D'ARC

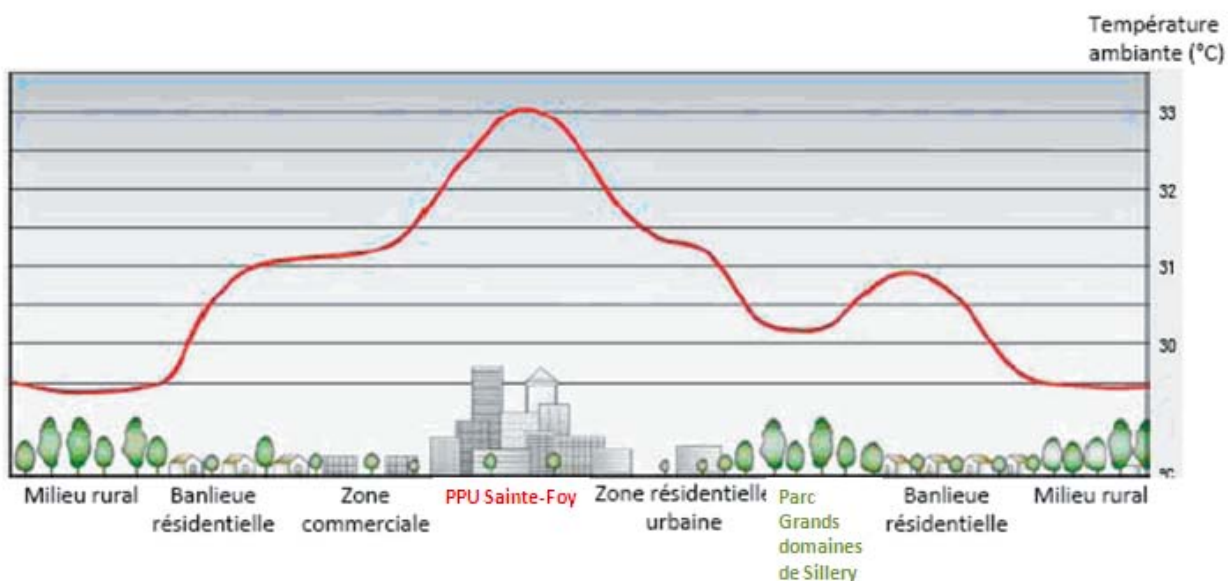
N° UNITÉ	GROUPEMENT BOISÉ	TYPLOGIE	VALEUR	SUPERFICIE (HA)	COMMENTAIRES
6-1	Pinède à pin blanc et feuillus tolérants, 61-90 ans	Plantation (certains d'origine naturelle)	Exceptionnelle	0,51	Plantation diversifiée et âgée, rare sur le plateau, gros arbres et espèces exotiques, allée asphaltée au centre
6-2	Érablière sucrière à mélèze laricin, 61-90 ans	Plantation	Intérêt	0,20	Plantation diversifiée et âgée, rare sur le plateau
6-3	Érablière sucrière à chêne rouge, 61-90 ans	Boisé aménagé	Exceptionnelle	0,31	Plantation âgée, rare avec superbe vue
6-4	Chênaie rouge, 91-120 ans	Espace vert paysager	Intérêt	0,15	8-9 chênes à conserver, vue superbe
6-5	Pinède à pin blanc et épinettes, 61-90 ans	Plantation	Exceptionnelle	0,34	Composition rare en milieu urbain et localisation d'intérêt
6-6	Érablière sucrière à noyer cordiforme, 61-90 ans	Plantation	Intérêt	0,21	Belle plantation (30 arbres) avec vue sur le fleuve près du cimetière
6-7	Plantation variable dispersée (peuplier, saule, érable à sucre, érable de Norvège, érable rouge), 61-90 ans	Espace vert paysager	Faible	0,24	Peu d'effets, arbres isolés cour arrière
TOTAL				1,96	

Il convient de conserver intégralement ces boisés et alignements d'arbres remarquables.

D. SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Les grands espaces verts menacés du site patrimonial de Sillery remplissent de multiples rôles environnementaux dont leur importance devrait être prise en compte considérant leur proximité au fleuve et au futur noyau de densification du plateau centre de Sainte-Foy. Un de leurs rôles essentiels est d'atténuer les effets des canicules occasionnés par le réchauffement planétaire. Or les épisodes de canicule représentent un grave problème de santé publique puisqu'ils occasionnent de nombreux décès, notamment au sein de la population la plus vulnérable. À titre d'exemple, la mortalité durant la canicule de 2010, qui a vu la moyenne des températures maximales dépasser 33°C pendant 5 jours, a augmenté de 33% au Québec (Bustinza et al. *BMC Public Health* 2013, 13 56). Après 4 jours de canicule, la

mortalité quotidienne a même montré une augmentation maximale de 93%. Ce problème lié à la chaleur accablante ne pourra être résolu efficacement qu'en intégrant la préservation (et l'accroissement) des boisés urbains à l'aménagement du territoire. La présence des espaces verts peut en effet diminuer de 5 à 12 °C la température des zones asphaltées ou bétonnées situées à proximité.



De plus, selon les auteurs d'un article publié dans *Les cahiers de l'Institut EDS* (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010), « en raison de certaines réactions photochimiques, un accroissement de 1 à 3 °C de la température ambiante peut entraîner une augmentation de 11 à 33 % de la teneur en divers polluants atmosphériques (Narumi *et al.*, 2009), lesquels ont également un impact négatif sur la santé humaine [...] ». Or, un autre rôle très important des boisés urbains est de lutter contre la pollution atmosphérique en captant les polluants de l'air. Les espaces boisés absorbent en moyenne environ 110 kg/ha de polluants atmosphériques (CO₂ non inclus). Encore là, ce rôle a un impact majeur sur la santé des habitants. La conservation des boisés urbains permet donc d'éviter d'importants coûts de santé publique.

La présence d'espaces verts joue aussi un rôle clé dans la gestion des eaux de pluie en diminuant le ruissellement et, par le fait même, les quantités d'eau acheminées dans les systèmes d'égout et vers les usines de traitement. Ceci entraîne des baisses de coûts substantielles dans le traitement des eaux d'égouts et élimine la nécessité de construire de dispendieux bassins de rétention. Un bassin de rétention au coût de 35 millions de dollars est déjà nécessaire pour contrôler les eaux de ruissellement actuelles du secteur de Sillery (<http://www.lappel.com/Actualites/Politique/2008-11-27/article-1181107/Francoise-Mercure-questionne-le-projet-de-prolongement-de-la-promenade-Samuel-De-Champlain-de-Sam-Hamad/1>). La destruction des espaces verts des «grands domaines» nécessiterait vraisemblablement d'augmenter la capacité requise du bassin de rétention et donc d'alourdir le coût projeté. De plus, les eaux de ruissellement en excès occasionnent des débordements d'égouts pluviaux qui ont pour conséquence de contaminer les cours d'eau à proximité, soit le fleuve Saint-Laurent dans ce cas-ci. Puisque le fleuve est un lieu de baignade et une source d'eau potable pour plusieurs villes et villages en aval, il est primordial de préserver la qualité de ses eaux (<http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/chroniqueurs/201204/16/01-4516008-le-mirage-de-la-baignade.php>).

Les espaces boisés assurent le maintien de la biodiversité dans les villes par la présence d'une variété d'espèces végétales (arbres, plantes, fleurs) et animales (insectes, mammifères, oiseaux, reptiles, etc.) et de milieux de vie. Inversement, l'ensemble de ces espèces contribue au bon fonctionnement des écosystèmes et à la santé des derniers milieux naturels urbains. À titre d'exemple, plus de 200 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur le site patrimonial de Sillery :

Nom français	Nombre de mentions
Oie des neiges	70
Bernache cravant	7
Bernache du Canada	84
Canard branchu	5
Canard chipeau	20
Canard siffleur	1
Canard d'Amérique	13
Canard noir	129
Canard colvert	120
Sarcelle à ailes bleues	2
Canard pilet	35
Sarcelle d'hiver	30
Fuligule à dos blanc	2
Fuligule à collier	13
Fuligule milouinan	16
Petit Fuligule	13
Eider à duvet	3
Macreuse à front blanc	4
Macreuse brune	7
Macreuse noire	3
Harelda kakawi	12
Petit Garrot	8
Garrot à oeil d'or	76
Garrot d'Islande	2
Harle couronné	15
Grand Harle	99
Harle huppé	22
Perdrix choukar	2
Perdrix grise	4
Faisan de Colchide	1
Gélinotte huppée	20
Plongeon catmarin	2
Plongeon huard	21
Grèbe à bec bigarré	6
Grèbe esclavon	3
Grèbe jougris	8
Fulmar boréal	1
Fou de Bassan	1
Cormoran à aigrettes	43
Grand Héron	20

Bihoreau gris	3
Urubu à tête rouge	16
Balbuzard pêcheur	9
Pygargue à tête blanche	7
Busard Saint-Martin	6
Épervier brun	21
Épervier de Cooper	10
Autour des palombes	9
Buse à épaulettes	7
Petite Buse	6
Buse à queue rousse	91
Buse pattue	11
Aigle royal	3
Crécerelle d'Amérique	41
Faucon émerillon	45
Faucon gerfaut	16
Faucon pèlerin	9
Râle de Virginie	1
Foulque d'Amérique	4
Pluvier argenté	1
Pluvier kildir	78
Chevalier grivelé	11
Chevalier solitaire	7
Bécasseau sanderling	1
Bécasseau minuscule	2
Bécasseau à poitrine cendrée	1
Bécasseau violet	3
Bécasseau variable	1
Bécassine de Wilson	1
Bécasse d'Amérique	2
Mouette de Bonaparte	5
Goéland à bec cerclé	197
Goéland argenté	209
Goéland arctique	33
Goéland bourgmestre	14
Goéland marin	137
Mouette tridactyle	2
Sterne pierregarin	4
Sterne de Forster	1
Petit Pingouin	2
Macareux moine	1
Pigeon biset	265
Tourterelle rieuse	1
Tourterelle triste	263
Coulicou à bec noir	10
Petit-duc maculé	8
Grand-duc d'Amérique	6
Harfang des neiges	3
Chouette rayée	12

Hibou moyen-duc	1
Engoulevent d'Amérique	12
Engoulevent bois-pourri	1
Martinet ramoneur	35
Colibri à gorge rubis	30
Martin-pêcheur d'Amérique	5
Pic à tête rouge	6
Pic à ventre roux	1
Pic maculé	20
Pic mineur	235
Pic chevelu	181
Pic à dos rayé	4
Pic flamboyant	159
Grand Pic	6
Pioui de l'Est	26
Moucherolle à ventre jaune	8
Moucherolle des aulnes	18
Moucherolle tchébec	26
Moucherolle phébi	14
Tyran huppé	30
Tyran tritri	8
Pie-grièche grise	14
Viréo à tête bleue	12
Viréo mélodieux	12
Viréo de Philadelphie	9
Viréo aux yeux rouges	49
Mésangeai du Canada	4
Geai bleu	231
Corneille d'Amérique	503
Grand Corbeau	26
Alouette hausse-col	11
Hirondelle noire	11
Hirondelle bicolore	74
Hirondelle de rivage	9
Hirondelle à front blanc	2
Hirondelle rustique	19
Mésange à tête noire	436
Mésange à tête brune	5
Sittelle à poitrine rousse	100
Sittelle à poitrine blanche	243
Grimpereau brun	62
Troglodyte familial	2
Troglodyte mignon	9
Bulbul à semi-collier	2
Roitelet à couronne dorée	53
Roitelet à couronne rubis	70
Gobemouche gris-bleu	1
Merlebleu de l'Est	1
Solitaire de Townsend	1

Grive fauve	39
Grive à joues grises	3
Grive de Bicknell	1
Grive à dos olive	25
Grive solitaire	42
Grive des bois	7
Merle d'Amérique	302
Grive à collier	1
Moqueur chat	54
Moqueur polyglotte	12
Moqueur roux	8
Étourneau sansonnet	513
Pipit d'Amérique	6
Jaseur boréal	78
Jaseur d'Amérique	124
Paruline obscure	17
Paruline verdâtre	3
Paruline à joues grises	46
Paruline à collier	17
Paruline jaune	40
Paruline à flancs marron	17
Paruline à tête cendrée	30
Paruline tigrée	13
Paruline bleue	27
Paruline à croupion jaune	76
Paruline à gorge noire	32
Paruline à gorge orangée	18
Paruline à couronne rousse	11
Paruline à poitrine baie	15
Paruline rayée	20
Paruline noir et blanc	22
Paruline flamboyante	41
Paruline couronnée	17
Paruline des ruisseaux	10
Paruline triste	20
Paruline masquée	45
Paruline à calotte noire	14
Paruline du Canada	11
Tohi à flancs roux	8
Bruant hudsonien	60
Bruant familial	115
Bruant vespéral	4
Bruant des prés	44
Bruant fauve	38
Bruant chanteur	204
Bruant de Lincoln	11
Bruant des marais	6
Bruant à gorge blanche	167
Bruant à couronne blanche	49

Junco ardoisé	200
Bruant lapon	2
Bruant des neiges	28
Piranga écarlate	2
Cardinal rouge	119
Cardinal à poitrine rose	14
Passerin indigo	25
Goglu des prés	20
Carouge à épaulettes	133
Sturnelle des prés	12
Quiscale rouilleux	29
Quiscale bronzé	220
Vacher à tête brune	211
Oriole de Baltimore	17
Durbec des sapins	82
Roselin pourpré	117
Roselin familier	207
Bec-croisé des sapins	15
Bec-croisé bifascié	32
Sizerin flammé	180
Sizerin blanchâtre	8
Tarin des pins	114
Chardonneret jaune	226
Gros-bec errant	210
Moineau domestique	521
Nombre de feuillets traités : 757	
Nombre de mentions traitées : 10 564	
Nombre d'heures d'observation : 1209	
Nombre d'espèces dans cette liste : 213	
Les espèces sont présentées selon l'ordre taxinomique de l'American Ornithologists' Union (AOU).	
Les espèces surlignées en jaune sont celles pour lesquelles il existe des indices de nidification.	
Liste produite le 6 novembre 2009 pour Michel Robert par Jacques Larivée.	

L'importance de la biodiversité dans les villes n'est plus à démontrer (voir Environnement Canada <http://www.ec.gc.ca/envirozine/default.asp?lang=Fr&n=37C2F602-1>). Il est indispensable de protéger dans son intégralité les espaces verts urbains qui abritent une biodiversité aussi riche que celle des Grands domaines. La destruction des habitats, même partielle, est la principale cause de la disparition des espèces et de la détérioration des écosystèmes et de leur fonctionnement.

Le cas des oiseaux des Grands domaines de Sillery est particulièrement intéressant pour une autre raison. C'est la présence de boisés et de prairies, leur juxtaposition dans l'espace, leur superficie importante et la proximité du fleuve qui expliquent la présence d'un si grand nombre d'oiseaux. L'ornithologie est une activité très populaire au Québec. « À l'occasion de son 30e anniversaire, le Regroupement Québec Oiseaux (RQO) a dévoilé les résultats d'une étude sur le profil et l'impact économique des amateurs d'ornithologie au Québec. Réalisée durant l'été 2011 par la maison de

sondages SOM et le cabinet-conseil CFM Stratégies, cette étude évalue le nombre d'observateurs d'oiseaux à plus de 1,5 million d'amateurs. En démontrant que 22 % des ménages québécois s'adonnent à l'observation des oiseaux, l'étude vient confirmer que l'intérêt des Québécois pour ce loisir est tout aussi important que celui constaté aux États-Unis (<http://coo.ncf.ca/chroniques/EtudeLoisirOrnitho.php>) ».

E. TRAME VERTE

Les villes vertes modernes travaillent à la réalisation de trames vertes sur leur territoire urbanisé. Ces trames vertes sont constituées de milieux naturels et d'espaces verts distribués dans la trame urbaine qu'on essaie de relier entre eux par des sentiers ou des corridors verts. Dans ce concept de trame verte, la notion de proximité entre les espaces verts et les citoyens est très importante. Ainsi, plusieurs villes se sont fixé des objectifs de proximité. Pour Vancouver, tout citoyen doit résider à au plus 5 minutes de marche d'un espace vert. Pour Hambourg, chaque citoyen doit résider à au plus 500 mètres d'un espace vert.

« Divers chercheurs soulignent également les bénéfices qui peuvent être tirés d'une bonne distribution spatiale des espaces consacrés à la forêt urbaine, et notamment de sa proximité avec les zones résidentielles. Une telle proximité des espaces arborés est considérée comme un élément clé d'approches comme celle de l'urbanisme multifonctionnel à l'échelle des quartiers (Vreeker, 2004), où la coexistence des multiples fonctions urbaines (résidentielle, commerciale, récréative, professionnelle) est encouragée de façon à ce que leurs habitants réalisent l'ensemble de leurs activités avec un minimum de déplacements (Dijst, 1999), ce qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en simulant la revitalisation des quartiers. »

Extrait de Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010

Depuis l'été 2012, plusieurs groupes environnementaux réunis sous l'égide de *Nature Québec* travaillent à l'élaboration d'une trame verte pour le territoire de Québec-Lévis. Les espaces verts des « grands domaines » de Sillery ont été identifiés comme une composante importante de la future trame verte de Québec. À cet effet, le conseil d'administration de *Nature Québec* a adopté une résolution en faveur de la conservation intégrale des espaces verts des grands domaines de Sillery. Cette résolution se trouve au chapitre de ce mémoire intitulé « Appuis reçus ».

Les espaces verts du site patrimonial de Sillery constituent, sous plusieurs aspects, une pièce maîtresse de cette future trame verte. Leur grande superficie, leur richesse écosystémique, leur localisation dans un noyau fortement urbanisé, leur proximité au fleuve, leur grande attractivité auprès de la population et leur connectivité à d'autres milieux naturels (comme les Plaines d'Abraham, le boisé Tequenonday, le boisé Cartier-Roberval, les milieux humides du secteur Chaudière, etc.) par le corridor vert de la falaise arborée longeant le promontoire de Québec leur confèrent une valeur inestimable. Leur perte ne pourrait être atténuée ou compensée par aucune autre intervention.

4. SANTÉ

Avant-propos

Comme on l'a vu dans le chapitre consacré aux enjeux environnementaux, les espaces verts contribuent à la santé de la population et leur protection dans une ville verte moderne contribue à améliorer la santé physique et psychologique des citoyens. Ce faisant, la protection de la nature en milieu urbain représente des économies puisqu'elle réduit les coûts de soins de santé de la société. La conservation des grands espaces verts du site patrimonial de Sillery revêt donc une importance qui ne peut être ignorée lorsqu'évaluée sous ce nouvel aspect.

A. POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE, MALADIES PULMONAIRES, CARDIOVASCULAIRES ET CANCERS

La pollution des basses atmosphériques est reconnue pour provoquer de graves maladies respiratoires et vasculaires, de même que le développement de certains cancers. Selon une estimation jugée conservatrice de l'Institut national de santé publique du Québec, 1 974 (± 467) décès prématurés auraient été causés par l'exposition aux divers types de particules en suspension (PM_{2,5}), à l'ozone troposphérique (O₃) et au dioxyde d'azote (NO₂) en 2002, au Québec (Tableau 1), ce qui représente 7 % de la mortalité totale. Dans un même ordre d'idées, Burnett *et al.* (2004) ont observé un lien significatif entre les variations quotidiennes de concentration de NO₂ et les fluctuations des taux de mortalité dans les 12 principales villes du Canada, dont Québec et Montréal, entre 1980 et 1999. Dans certaines villes européennes, davantage de décès seraient attribuables aux effets de la pollution urbaine qu'aux accidents de voiture (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS, série Stratégies du développement durable*, numéro 1, février 2010). La conservation des grands espaces de Sillery à proximité du futur noyau de densification du plateau centre de Sainte-Foy serait donc susceptible de sauver des vies en améliorant la qualité de l'air que respirent les citoyens de Québec.

Tableau 1 : Décès prématurés à la suite de l'exposition à l'ozone et au NO₂ dans différentes agglomérations urbaines du Québec, en 2002.

Villes*	Population totale	Décès prématurés (écart-type)		
		Mortalité aiguë Exposition à l'ozone	Mortalité chronique Exposition au NO ₂	Mortalité chronique Exposition aux PM _{2,5}
Grande région de Montréal				
- Champlain (DR)	312 635	20 (3)	21 (7)	ND
- L'Assomption (DR)	103 950	5 (0,7)	ND	21 (5)
- Laval (DR)	343 505	20 (3)	28 (9)	ND
- Communauté urbaine de Montréal (DR)	1 817 040	112 (18)	228 (76)	909 (207)
Saguenay	155 305	3 (0,5)	ND	33 (7)
Québec	684 650	45 (7)	58 (19)	237 (54)
Trois-Rivières	137 990	9 (2)	7 (2)	57 (13)
St-Jean-sur-Richelieu	79 725	7 (1)	3 (1)	22 (5)
Communauté urbaine de l'Outaouais	226 620	10 (2)	10 (3)	ND

*DR : division de recensement ; ND : non disponible.
Source: tiré de Bouchard et Smargiasi, 2008.

B. RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ILOTS DE CHALEUR

La canicule qui a frappé l'Europe en 2003 a été particulièrement meurtrière. Les organismes de santé s'accordent pour attribuer 15 000 décès en France à cette vague de chaleur. Du fait du réchauffement planétaire, les épisodes de chaleur accablante de l'été vont progressivement croître en fréquence et en intensité. Les canicules sont difficiles à supporter par les populations, surtout celles vivant en zones urbaines, car elles sont accentuées par les îlots de chaleur. Comme l'indique un document de 2010, « Lorsqu'elle est très élevée, la chaleur urbaine entraîne pour la population un inconfort et parfois même de graves problèmes de santé, tels que des coups de chaleurs et des problèmes cardiaques » (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, Les cahiers de l'Institut EDS, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010).

Le Québec n'échappe pas à ces phénomènes. La métropole montréalaise a ainsi connu une période de canicule en juillet 2010. Durant cinq jours consécutifs, la moyenne des températures maximales a dépassé 33°C et les températures minimales sont restées supérieures à 20°C pendant neuf jours. Une analyse de l'Agence de la santé et des services sociaux de la ville de Montréal (Canicule 2010 à Montréal (2011) Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la ville de Montréal http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89673-036-0.pdf) a révélé que, du 6 au 11 juillet 2010, 106 décès étaient probablement ou possiblement attribuables à la chaleur, dont 93 dans la communauté.

Les cartes des îlots de chaleur du Gouvernement du Québec confirment les craintes de la santé publique et montrent d'immenses et intenses îlots de chaleur à Québec, notamment au plateau centre de Sainte-Foy. Cet îlot de chaleur, déjà inquiétant en soi, augmentera en superficie et en amplitude avec la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme de la Ville de Québec adopté cet hiver, car il ne prévoit aucun plan d'atténuation de la minéralisation des surfaces provoquées par la future densification. Comme on l'a vu au chapitre sur l'environnement, les grands espaces de Sillery, comme tout espace naturel urbain, contribuent efficacement à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques en

climatisant le territoire urbanisé situé aux environs. Alors que les Nations unies et les organismes de santé exhortent les décideurs à mettre en place des mesures d'atténuation contre les effets du réchauffement planétaire avec de plus en plus d'empressement, la conservation des espaces naturels des domaines de Sillery répondent adéquatement à ce problème de santé publique.

Carte des îlots de chaleur répertoriés par le Gouvernement du Québec



Il est bien connu que les personnes âgées et celles souffrant de maladies cardio-vasculaires sont les personnes les plus vulnérables face à la chaleur accablante. Mais, étonnamment, les personnes atteintes de maladies mentales sont également affectées. Ce fait a été mis en lumière dans le rapport de l'Agence de la santé et des services sociaux de la ville de Montréal. Ce rapport a ainsi révélé que, des 93 décès attribuables à la chaleur, 55 cas sont dus à des problèmes cardio-vasculaires et 31 cas concernent des personnes ayant des troubles de santé mentale, dont 13 personnes souffrant de schizophrénie. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette vulnérabilité. Ces personnes peuvent avoir une perception de chaleur ou une thermorégulation altérée, ou des réponses physiologiques et comportementales inadéquates. Ces problèmes peuvent résulter de la maladie elle-même ou des médicaments pris par ces personnes.

Les résultats du rapport conduisent à de multiples recommandations pour la santé publique en cas de canicule, mais il souligne également l'importance de poursuivre les efforts de prévention par la climatisation des milieux de vie, par la réduction des émissions des gaz à effet de serre, et par les mesures de verdissement de l'environnement du milieu urbain.

C. CONTAMINATION DES EAUX DU FLEUVE SAINT-LAURENT

« En ce qui a trait aux précipitations annuelles, il est prévu que, d'ici 2100, elles auront augmenté de 20 % en moyenne par rapport à l'an 2000, avec une recrudescence des événements extraordinaires de pluies torrentielles à travers l'Amérique du Nord (Christensen *et al.*, 2007). Se basant sur de nombreuses études scientifiques, Mailhot *et al.* (2008) avancent l'hypothèse que les épisodes de pluie intense augmenteraient de l'ordre de 7 à 23 %, au Québec, entre la période climatique 1961-1990 et la période de 2041-2070. » (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010).

Or, comme nous l'avons vu au chapitre environnement, les eaux de ruissellement en excès provoquent des débordements d'égouts qui contaminent les cours d'eau situés à proximité. Pour le territoire de Sillery, ces eaux d'égouts risquent de rejoindre le fleuve Saint-Laurent, contaminant ses eaux qui servent de source d'eau potable et de lieu de baignade pour les populations situés en aval. Cette contamination peut entraîner des problèmes de santé chez les populations qui en dépendent. La présence des grands espaces verts du site patrimonial de Sillery permet de capter les eaux de ruissellement et de diminuer ce problème qui risque de s'amplifier dans les prochaines années à cause des changements climatiques.

D. OBÉSITÉ

« La recrudescence des problèmes liés à l'obésité n'épargne pas non plus le Québec, où la prévalence de l'excès de poids et de l'obésité chez les adultes a augmenté de près de 50 % de 1987 à 1998 (Institut national de santé publique du Québec, 2006) » (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010). La sédentarité est aussi un facteur de risque de développement des cancers. La présence de circuits récréatifs avec des points d'intérêt insérés dans une trame naturelle, tels que les circuits proposés dans le chapitre tourisme et économie locale, exercent un grand pouvoir d'attraction sur la population, les incitant à marcher, à se promener et à faire de l'activité physique. De véritables espaces de vie qui peuvent être animés par des expositions d'œuvre d'art en plein air ont beaucoup plus de chances d'être attrayants qu'un simple sentier linéaire sans animation et sans but ni destination. C'est pourquoi nous croyons que la conservation intégrale des « grands domaines » et leur mise en valeur serait beaucoup plus bénéfique pour la société que leur privatisation irréversible par du développement immobilier.

E. SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

« D'un point de vue psychologique, le lien entre bien-être et végétation urbaine est très clairement établi (Kaplan, 1993; Frumkin, 2001; Kaplan, 2001; Gidhlof- Gunnarsson et Ohrstrom, 2007; Kaplan, 2007). Le contact avec la nature permet, de façon générale, de réduire le niveau de stress (Ulrich 1986; Parsons *et al.*, 1998; McPherson *et al.*, 2007), de reposer la vue et d'apaiser les tensions liées à la vie en milieu urbain (Vergriete et Labrecque, 2007). Des citoyens ayant un accès à un espace vert à l'abri du bruit présentent moins de problèmes psychosociaux, tels que fatigue et épuisement (19 % moins d'incidence), stress (16 %) et caractère irritable (15 %), que leurs concitoyens qui n'ont pas accès à un oasis de tranquillité végétalisée (Gidhlof-Gunnarsson et Ohrstrom, 2007). De plus, en fournissant des espaces de rencontre, les arbres et les espaces verts contribuent à améliorer la qualité des liens sociaux dans les communautés (Coley *et al.*, 1997; Leyden, 2003), à revitaliser les quartiers (Kuo, 2003) et à favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance (Wolf, 2003a). » (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010).

Puisqu'une densification importante verra le jour sur le plateau centre de Sainte-Foy dans les prochaines années, il est important de conserver pour cette population les vastes espaces verts du site patrimonial de Sillery dont l'étendue, la beauté et la valeur patrimoniale s'apparentent à celles du Parc des Plaines d'Abraham. Un jour, imaginer le plateau centre de Sainte-Foy sans le Parc des Grands domaines semblera aussi incongru qu'imaginer aujourd'hui la Colline parlementaire sans les Plaines d'Abraham car ces grands espaces verts, surtout s'ils ont une signification identitaire, répondent à un besoin vital de la population urbaine aussi bien aux plans de la santé physique et de la santé psychologique qu'au plan des rapports sociaux.

5. RECOMMANDATIONS

Avant-propos

Tel que nous l'avons démontré dans les sections précédentes, l'enjeu du site patrimonial de Sillery ne peut se restreindre à son seul aspect patrimonial. Les aspects sociaux, environnementaux, touristiques, économiques et sanitaires doivent être pris en compte, ce que la Ville de Québec a refusé de faire jusqu'à maintenant. Conscients des limites du pouvoir du ministre de la Culture dans ce dossier, nous nous tournons vers le Gouvernement du Québec pour l'enjoindre à utiliser ses pleins droits et pouvoirs pour prendre le leadership de l'aménagement du littoral ouest de la Capitale nationale. Ce territoire est borné au nord par l'axe patrimonial Grande Allée – chemin Saint-Louis, au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par le Vieux-Québec et à l'ouest par le Vieux Cap-Rouge et inclut le site patrimonial de Sillery. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt des québécoises et des québécois de préserver l'intégralité des caractéristiques historiques et paysagères du site patrimonial de Sillery pour les mettre en valeur afin d'enrichir notre Capitale nationale.

A. RECOMMANDATIONS POUR LE SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

À la lumière des sections précédentes, nous recommandons que :

1. Le Gouvernement du Québec prenne le leadership de la vocation et de l'aménagement du site patrimonial de Sillery ;
2. L'intégralité territoriale des « grands domaines » de Sillery soit conservée à l'exception de toute scission cadastrale nécessaire à la création du parc des « grands domaines » ;
3. Les édifices conventuels des « grands domaines » soient recyclés et agrandis de façon pavillonnaire si nécessaire ;
4. Aucune nouvelle construction ne soit autorisée sur les « grands domaines » de Sillery ;
5. Le côté nord du chemin Saint Louis soit inclus dans le site patrimonial de Sillery ;
6. Les villas d'époque et leurs dépendances, les propriétés (édifices conventuels à valeur patrimoniale élevée et terrains paysagers) des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc et des Pères Assomptionnistes ainsi que les terrains paysagers des cimetières Saint-Patrick et Mount-Hermon soient classés monuments historiques.
7. Les parcours d'implantation historique comme la côte de Sillery soient protégés contre les élargissements et remaniements du tracé en vue d'augmenter le transit automobile ;
8. La réfection de la côte de Sillery ne soit pas autorisée avant la fin de la consultation publique ;
9. Un fonds provincial du patrimoine et des paysages culturels soit créé à partir de la perception d'un pourcentage sur la plus-value occasionnée par des changements de zonage survenant sur tout terrain de toute municipalité de la province ;
10. Un fonds d'acquisition des «grands domaines » soit créé à partir de programmes gouvernementaux, du fonds provincial du patrimoine et des paysages culturels, d'une réallocation du budget prévu pour la phase 3 de la Promenade Samuel-de-Champlain et d'une levée de fonds cautionnée par le Gouvernement du Québec ;

11. La Commission de la capitale nationale du Québec soit mandatée pour créer le parc des « grands domaines » par l'acquisition, et, si nécessaire, l'expropriation des propriétés suivantes :

- a. Priorité à court terme :
 - i. Domaine Woodfield – Sillery
 - ii. Domaine Sous-les-bois
 - iii. Propriété des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc
- b. Priorité à moyen terme :
 - i. Portion sud et est de la Fédération des Augustines
 - ii. Propriété des Pères Assomptionnistes
- c. Priorité à long terme :
 - i. Boisé Benmore
 - ii. Portion nord du Boisé des Augustines
 - iii. Portion ouest des Sœurs Jésus-Marie

Ce parc créerait l'espace nécessaire pour des projets attractifs ponctuels comme une Biennale d'arts, de design et/ou de mobilier urbain, etc.

12. Un sentier pédestre des « grands domaines » soit aménagé pour relier tous les « grands domaines » du parc du Bois-de-Coulonge jusqu'à la Maison des Jésuites ;

Carte : Parc des Grands domaines



Tableau des acquisitions en vue de la création du Parc des Grands domaines

Propriété	Description	Estimé du coût d'achat (millions de dollars)		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
Domaine Woodfield-Sillery	1 hectare (approximatif) d'un boisé patrimonial d'intérêt servant d'écran visuel	1.6		
Domaine Sous-les-bois	6.1 hectares (approximatif) d'espace vert paysager	5.0		
Propriété des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc	Édifice conventuel et 5.9 hectares (approximatif) d'espace vert paysager	10.2		
Portion sud et est de la Fédération des Augustines	2.2 hectares (approximatif) d'espace vert paysager		1.8	
Propriété des Pères Assomptionnistes	Édifice conventuel et 6.1 hectares (approximatif) d'espace vert paysager		9.2	
Boisé Benmore	0.9 hectare (approximatif) d'un boisé exceptionnel			0.7
Portion nord du Boisé des Augustines	2.4 hectares (approximatif) d'espace vert paysager et de boisé			1.9
Portion ouest des Sœurs Jésus-Marie	1.2 hectare (approximatif) d'espace vert paysager			1.0
Total	24.9 hectares d'espaces verts + 2 édifices conventuels	16.8	11.0	3.6
Grand total	24.9 hectares d'espaces verts + 2 édifices conventuels	31.4 millions \$		

13. Le site patrimonial de Sillery soit annoncé par des pancartes signalétiques et mis en valeur par un kiosque d'accueil afin que les québécois et les touristes puissent l'identifier et le découvrir ;
14. Les projets de recyclage des édifices conventuels et d'aménagement des « grands domaines » inclus dans le parc des « grands domaines » soient en lien avec l'histoire des lieux, autorisent l'accès public, permettent à la nation québécoise de découvrir son histoire et viennent bonifier l'offre touristique de Québec. À ce titre, nous pouvons citer le projet de la *Maison de la forêt* où des organismes sans but lucratif en lien avec la forêt comme le Conseil de l'industrie forestière du Québec se logeraient dans un édifice conventuel recyclé et financeraient le *Musée de la forêt* ;
15. Les espaces verts composés de prairies, alignements d'arbres et boisés du site patrimonial de Sillery soient conservés dans leur intégralité et intégrés dans le projet de trame verte de Québec piloté par Nature Québec ;
16. Une table de concertation regroupant tous les différents intervenants (paliers gouvernementaux, tourisme, environnement, urbanisme, citoyens, patrimoine) soit formée pour piloter la mise en valeur du site patrimonial de Sillery et harmoniser son aménagement durable avec celui de l'ensemble territorial du littoral ouest ;
17. Un mécanisme d'avis et de consultation publique soit mis en place pour informer la population de projets d'aménagement dérogatoires au futur *Plan de conservation, de mise en valeur et d'aménagement* et pour la consulter sur ces projets dérogatoires avant que le ministre de la Culture ne puisse utiliser son pouvoir discrétionnaire pour approuver un projet dérogatoire;
18. L'axe Grande Allée chemin Saint-Louis soit classé comme site patrimonial déclaré ;
19. L'avenue Maguire soit incluse dans le périmètre tampon du site patrimonial de Sillery afin que de conserver le cachet historique et attractif de cette porte d'entrée nord du site patrimonial de Sillery ;
20. Le Gouvernement du Québec prenne le leadership de l'aménagement récréotouristique du littoral ouest de la Capitale nationale et mandate la Commission de la capitale nationale du Québec pour en réaliser l'aménagement.

Carte de l'aménagement récréotouristique proposé dans la section 2 *Tourisme et économie* du chapitre VII *Plan de mise en valeur et d'aménagement durable* de ce mémoire :



VIII. PROMESSES DU PARTI QUÉBÉCOIS

Avant-propos

Lors de la campagne électorale de 2012, le Parti Québécois a fait des promesses quant à l'avenir du site patrimonial de Sillery. La mise en oeuvre de ces engagements permettra de créer un véritable projet de société qui sera à la fois enrichissant, rassembleur et mobilisateur. Il contribuera à embellir notre capitale nationale, à la rendre plus riche et attractive et à en faire un modèle de développement pour le Québec entier en misant sur nos repères identitaires. Nous tenons à rappeler dans ce chapitre les promesses qui ont été faites aux québécoises et québécois. Nous enjoignons le gouvernement actuel de respecter ces promesses afin de donner aux québécoises et québécois une capitale nationale qui sera synonyme de fierté et de prospérité, pour eux et leurs descendants.

A. LE PLAN QUÉBEC 2017

Nous croyons que le projet de société que nous proposons dans le chapitre *Plan de mise en valeur et d'aménagement durable* s'inscrit dans la vision de l'équipe du Parti Québécois de la région de la Capitale nationale qui fut élaborée pour la campagne électorale de 2012. Nous reproduisons ici les éléments les plus significatifs du Plan Québec 2017 :

Lors de notre dernier congrès, le Parti Québécois de la Capitale-Nationale a fait adopter un plan pour notre région. C'est donc fort de l'appui de tout le parti, formé de dizaines de milliers de membres, que nous avons intégré notre vision dans le plan d'action d'un gouvernement du Parti Québécois. En voici quelques éléments :

- ...;
- Mandater la Commission de la capitale nationale afin qu'elle élabore une politique d'aménagement de façon à mettre davantage en valeur le rôle historique et le potentiel de la Capitale-Nationale en matière de développement durable;

L'Équipe du Parti Québécois de la région de la Capitale-Nationale est fière de présenter son nouveau programme inspiré de principes qui nous ressemblent et qui nous rassemblent :

S’AFFIRMER par le développement de notre identité culturelle et par la protection de notre patrimoine;

S’ENRICHIR par l'innovation économique, la protection de notre territoire et le développement de nos produits touristiques;

S’ENTRAIDER par la valorisation de l'engagement et de la responsabilité communautaire.

UN PLAN POUR AFFIRMER notre marque distinctive, le patrimoine

L'Équipe du Parti Québécois de la région de la Capitale-Nationale croit que le patrimoine de notre région est notre marque distinctive reconnue dans le monde entier.

- ...
- Nous préserverons les caractéristiques patrimoniales de l'arrondissement historique de Sillery et contribuerons à la mise en valeur de ses paysages naturels dans une perspective de développement durable.

UN PLAN POUR S'ENRICHIR en appuyant notre industrie touristique

B. COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 23 AOÛT 2012



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Arrondissement historique de Sillery UN MORATOIRE DE SIX MOIS POUR BONIFIER LE CADRE DE GESTION

Québec, le 23 août 2012 – Monsieur Neko Likongo, candidat du Parti Québécois dans la circonscription de Jean-Talon, propose un moratoire de six mois afin de bonifier le cadre de gestion qui régit les nouveaux projets immobiliers sur les hauteurs de Sillery. Le cadre de gestion actuel régit par le Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine (MCCCF) est incomplet, puisqu'il est possible de le contourner selon les interprétations.

«Avant d'aller plus loin dans le développement de projets immobiliers nous devons renforcer le cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'Arrondissement historique de Sillery afin de s'assurer qu'il

respecte les caractéristiques patrimoniales et historiques du lieu,» déclare le candidat du Parti Québécois.

Neko Likongo croit que le développement ne peut se faire au cas par cas : « Si le cadre de gestion actuel ne suffit pas à éviter le morcellement et la dénaturation des grands domaines de Sillery, nous devons le bonifier. C'est pourquoi, je propose trois mesures dans le but de protéger le patrimoine de Sillery et mieux aménager son territoire : premièrement, nous favoriserons les projets ayant un lien avec l'histoire des grands domaines de Sillery, deuxièmement nous devons garantir l'accès public aux grandes propriétés des hauteurs de Sillery et troisièmement il faut ajouter le développement de l'offre touristique dans les orientations du cadre de gestion »

Processus de consultation

Pour mieux évaluer ces mesures et d'autres qui pourraient s'y ajouter, le candidat péquiste propose que la Commission de la Capitale-Nationale, reçoive le mandat de créer, en collaboration avec le MCCCCF, une consultation auprès de certains intervenants, dont ferait partie, notamment, la ville de Québec, des promoteurs, des représentants de communautés religieuses et des groupes de citoyens de l'arrondissement. Soulignons que la Commission de la Capitale-Nationale est déjà propriétaire du Bois de Coulonge et du Domaine Cataractique et projette d'aménager un sentier public sur les hauteurs de Sillery afin de compléter l'aménagement de la promenade Samuel de Champlain.

« Je note l'immobilisme, ainsi que le manque de vision et de leadership de la part du député sortant de Jean-Talon, M. Yves Bolduc, ainsi que de la ministre sortante du MCCCCF, Madame Christine Saint-Pierre. Je constate également qu'il ne suffit plus d'examiner les projets au cas par cas, en fonction de leur impact, et de fuir ses responsabilités en prétendant qu'il ne revient pas au gouvernement de se prononcer sur la vocation future des grandes propriétés. Dans ce dossier, le Ministre Bolduc a manqué à son devoir de député en ne proposant aucune vocation pour rassurer la population vivant dans l'arrondissement historique de Sillery, d'où la grogne actuelle». conclut le candidat du PQ dans Jean-Talon.

-30-

Source : Antonine Yaccarini
Responsable des communications
Parti Québécois - Jean-Talon

IX. APPUIS REÇUS

Avant-propos

À l'hiver 2010-2011, nous avons contacté, en collaboration avec la Société d'histoire de Sillery, le Conseil de quartier de Sillery et Québec Arbres, des organismes et des experts pour leur demander leur appui aux requêtes, suggestions et recommandations que nous avons faites au maire Régis Labeaume. Pour ce faire, nous leur avons transmis la lettre que nous avons envoyée le 2 décembre 2010 au maire de Québec. Certains ont reçu l'ensemble de la correspondance échangée que vous trouverez à la section A de ce chapitre. La liste des appuis que nous avons reçus se retrouve à section B.



A. CORRESPONDANCE

Le 2 décembre 2010.

M. Régis Labeaume
Maire, Ville de Québec
2, rue des Jardins, C. P. 700, Haute-Ville
Québec (Québec) G1S 4S9

Objet : Inquiétudes quant à l'avenir de l'Arrondissement historique de Sillery

Monsieur le Maire,

Dans une lettre datée du 22 mars 2010, nous vous faisons part des positions, requêtes et désirs de différents organismes, regroupements de citoyens et citoyens de la Ville de Québec, étayés par plusieurs rapports et avis d'experts, quant au développement durable, la préservation et la mise en valeur de l'Arrondissement historique de Sillery. Depuis ce temps, des rumeurs, informations et découvertes ont continué de soulever de vives inquiétudes quant à l'orientation de la Ville concernant cet arrondissement historique qui est un des berceaux de notre nation.

Parmi ces découvertes récentes, nous notons la scission cadastrale en date du 15 septembre 2010 du lot du cimetière Saint-Patrick en deux lots distincts : 4591742 et 4591743.¹ Le lot 4591743 est une portion de terrain du côté ouest du cimetière Saint-Patrick qui contient un site patrimonial classé boisé d'intérêt dans l'évaluation de Del Degan et coll.² Selon le Dr. Jean Bousquet, professeur titulaire en foresterie à l'Université Laval, ce boisé contient quatre érables séculaires qui seraient des témoins probables du régime français d'avant la Conquête.³ Ces arbres et d'autres dont des chênes centenaires sont d'ailleurs répertoriés dans le livre sur les arbres remarquables de la capitale de Mme Suzanne Hardy.⁴ Le Cadre de gestion du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)⁵ spécifie qu'un boisé mitoyen devrait être conservé, car il joue un rôle essentiel par une transition entre deux fonctions distinctes. Ce boisé est d'ailleurs explicité cité en exemple dans le document de cadre de gestion (page 11). Or ce lot 4591743, dont la grille de spécifications stipule 100 logements, a été vendu le 4 octobre 2010 à Woodfield Capital Inc. L'annonce d'un projet immobilier de condominiums de luxe à vendre sur la falaise de Sillery appelé Woodfield-Sillery est d'ailleurs affichée sur Internet.⁶ Dans la semaine du 15 novembre dernier, des bornes d'arpenteur suggérant l'emplacement d'une rue future sont apparues sur ce lot à même une petite érablière alors que le Cadre de gestion du MCCCF stipule qu'il faut préserver les grandes parcelles en évitant leur morcellement par l'ouverture de nouvelles rues ou par du lotissement. Parmi les autres découvertes, mentionnons la publicité concernant la construction de deux immeubles de 60 condominiums chacun et de maisons de ville sur le site Internet du Domaine Benmore⁷ ainsi qu'un projet immobilier appelé projet résidentiel des Augustines sur le site Internet de la SSQ.⁸

...1/6

Une autre découverte faite à l'automne fut la désignation d'un seul arrondissement historique (le Vieux Québec) et l'absence de mention des arrondissements historiques de Sillery, Beauport et Charlesbourg dans le Plan de mobilité durable de la Ville de Québec soumis à la consultation publique en septembre 2010.⁹ À ceci s'ajoute, dans le Plan de mobilité durable de la Ville de Québec, une carte sur laquelle les grands domaines de Sillery sont identifiés comme des sites potentiels de développement immobilier, sans plus.¹⁰

De plus, nous avons pris compte la semaine dernière du Plan d'action du plan directeur du quartier de Sillery proposé aux citoyens par la Ville de Québec. Nous voulons vous témoigner de notre vive déception quant aux orientations de la Ville en regard de l'Arrondissement historique de Sillery contenues dans ce plan d'action, orientations qui ne montrent ni une vision d'ensemble ni un plan de mise en valeur et de développement durable en lien avec le Cadre de gestion du MCCCCF. À cet égard, à la consultation publique du 17 novembre dernier, le Conseil de quartier de Sillery n'a pas entériné le plan d'action proposé par la Ville de Québec et le Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery a déposé un mémoire demandant, entre autres, un véritable plan de mise en valeur et de développement durable de l'Arrondissement historique de Sillery qui donnerait une vocation récréotouristique à ces lieux, permettrait l'accès au public, respecterait la mission des communautés religieuses, bonifierait leur richesse patrimoniale, paysagère et naturelle et respecterait le Cadre gestion du MCCCCF.¹¹

L'Arrondissement historique de Sillery est un lieu unique de notre histoire et de notre identité dont l'apparence physique a survécu presque intacte au cours des siècles. La richesse patrimoniale représentée par la plus forte concentration de villas d'époque au Canada, des monuments religieux d'intérêt comme la chapelle de pèlerinage du Montmartre canadien et surtout un paysage naturel composé de percées visuelles, de boisés patrimoniaux et alignements d'arbres exceptionnels qui reflètent les époques de la colonisation française, de l'aménagement territorial par les barons du bois et du déploiement des communautés religieuses au Québec offre un énorme potentiel de mise en valeur.

À ce jour, toutes les différentes découvertes que nous avons faites nous laissent présager d'un développement immobilier débridé, à la pièce et sans vision d'ensemble, qui semble être dirigé par des promoteurs immobiliers. Or, le monde de la construction, mû par des fins purement mercantiles, ne nous apparaît pas être le maître d'œuvre approprié pour assurer le développement durable d'un arrondissement historique. De plus, il ne faudrait pas que tout semble se mettre en place pendant que la population attend patiemment un Plan particulier d'urbanisme pour l'Arrondissement historique de Sillery, qui semble avoir été reporté indéfiniment. Ceci est particulièrement préoccupant, puisque les grandes propriétés conventuelles de l'Arrondissement historique avaient été soustraites de la révision quinquennale, prescrite par le législateur, du règlement d'urbanisme et des zonages en 2008-09. La Ville de Québec avait alors promis pour le secteur le dépôt d'un Plan particulier d'urbanisme dans les plus brefs délais et la tenue d'une vaste consultation. Force est de constater que les anciens zonages qui ne respectent pas le rôle d'arrondissement historique du secteur ou le Cadre de gestion du MCCCCF continuent d'exister alors qu'ils auraient pu être amendés en 2008-09. Ce faisant, le principe du moratoire sur le développement de l'Arrondissement historique de Sillery aurait dû être maintenu jusqu'à l'adoption de ce Plan particulier d'urbanisme, ce qui n'est pas le cas de toute évidence avec les développements récents au Cimetière Saint-Patrick.

Comme il a déjà été présenté à différentes consultations publiques (Plan vert bleu blanc et Plan de mobilité durable), l'Arrondissement historique de Sillery pourrait être au cœur d'un véritable réseau

...2/6

récréotouristique qui sortirait de l'isolement différents sites extraordinaires et souvent peu achalandés comme le domaine Cataract, la villa Bagatelle, la maison Hamel-Bruneau, l'Aquarium de Québec, la Maison des Jésuites, le parvis de l'Église Saint-Michel. Le fil conducteur serait en bas de la falaise la Promenade Samuel-de-Champlain et en haut, le Parc des Grands domaines. Ce parc serait constitué d'un assemblage de parcelles des grandes propriétés reliées entre elles par un sentier longeant la falaise. Des rues actuelles et des futures charcottes permettraient de relier les deux fils conducteurs. Un réseau écolobus pourrait circuler entre les différents sites d'intérêt et les commerces et hôtels de Sainte-Foy-Sillery. Une navette fluviale pourrait relier les marinas de Sillery, Cap-Rouge et Québec. Finalement, les bâtisses conventuelles actuelles pourraient être recyclées et agrandies de façon pavillonnaire en sièges sociaux, hôtels, pépinières technologiques, musées, salle de spectacles et le Parc des Grands domaines pourrait être mis en valeur par des œuvres d'art, des centres relatant l'histoire exceptionnelle de ces lieux, des kiosques de musique, etc.¹¹

De plus, le développement durable et la mise en valeur de cette richesse patrimoniale permettraient de résoudre différents problèmes actuels de la Ville de Québec c'est-à-dire la difficulté à prolonger le séjour des touristes dans la Ville, l'engorgement et la dévitalisation du Vieux-Québec et la difficulté à attirer de jeunes cadres professionnels. Nous croyons fermement qu'une mise en valeur et un développement durable misant sur l'identité et la richesse patrimoniale historique et naturelle de l'Arrondissement historique de Sillery, en lien avec le Vieux-Québec et le Vieux Cap-Rouge, permettrait le prolongement du séjour touristique, augmenterait l'affluence touristique à la Ville de Québec, vitaliserait le centre hôtelier et commercial du boulevard Laurier, favoriserait le tourisme religieux en pleine expansion mondiale, désengorgerait le Vieux-Québec et attirerait de jeunes cadres professionnels en offrant un milieu de vie inégalé. La Ville de Québec se doit de miser sur son unicité pour se démarquer des autres destinations touristiques concurrentes. Toutes les villes du monde peuvent construire des condominiums de luxe ou même des écoquartiers, seule la ville de Québec peut offrir une page ouverte et vivante de l'histoire du continent nord-américain. La vision ici doit en être une à long terme pour ces derniers grands espaces verts à proximité des principaux centres d'attraction de Québec, comme ce fut le cas lors de la mise en place des Plaines d'Abraham il y a 100 ans malgré l'opposition des promoteurs immobiliers de l'époque.

Nous possédons suffisamment de gens visionnaires au Québec, et nous pensons aux professionnels du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD), de la Faculté de foresterie, géographie et géomatique (FFGG) de l'Université Laval et autres professionnels, pour contribuer à l'élaboration d'un plan de mise en valeur et de développement durable misant sur l'identité et la richesse patrimoniale historique et naturelle de l'Arrondissement historique de Sillery. D'autres pays ont rencontré ce genre de défi avant nous. Pensons aux Allemands avec la vallée de la Ruhr après la faillite de l'industrie de la métallurgie. Grâce à la vision des dirigeants, une volonté politique inébranlable, l'implication des citoyens et un concours international d'architecture et d'aménagement, les allemands ont créé un immense parc thématique appelé Emscher Park inspiré par leur patrimoine industriel relativement récent (XVIII et XIXème siècles).¹² Ce parc thématique immense de 800 km², abritant 17 villes et 18 millions d'habitants et bâti sur les ruines d'une industrie destructrice leur a valu le prix prestigieux de la Capitale européenne de la culture en 2010 et l'apport d'un flux continu de touristes. Si les Allemands ont pu réussir ce tour de force sur un si grand territoire, nos Québécois visionnaires pourraient certainement bâtir un véritable projet de société à plus petite échelle.

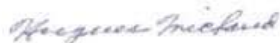
...3/6

Et si nous ne trouvons pas un concept de mise en valeur et de développement durable qui nous satisfasse, il ne faudrait pas aliéner les générations futures d'un tel concept en détruisant leur héritage collectif. Les actions d'aujourd'hui écriront les livres d'histoire de demain; évitons que les générations futures nous reprochent notre manque de vision à travers leur lecture du passé.

À la lumière de ce qui précède, nous espérons, M. le Maire, que vous rectifierez l'image qui transparait de nos découvertes en nous faisant part, avec force détails, de la vision et des orientations du comité exécutif de la ville sur la mise en valeur et le développement durable de l'Arrondissement historique de Sillery, et ce, dans les jours qui suivent. Nous espérons que cette vision et ces orientations respecteront celles contenues dans le cadre de gestion du MCCCCF. Nous vous demandons de bien vouloir faire arrêter toutes les procédures en cours concernant le cimetière Saint-Patrick, et les autres propriétés conventuelles de l'Arrondissement historique de Sillery s'il y a lieu, et nous vous prions de consulter les signataires de cette lettre au cours de l'élaboration du Plan particulier d'urbanisme pour ce site patrimonial. Finalement, nous espérons obtenir une copie du rapport du groupe de travail de M. Mario Dufour sur l'avenir des propriétés conventuelles de la Ville de Québec, rapport qui selon les promesses qui avaient été faites à l'automne 2009, devait être déposé au printemps dernier.

Nous nous tournons vers vous, M. le Maire, pour conserver et mettre en valeur l'identité de la Ville de Québec. Nous espérons que vous accueillerez favorablement l'octroi de ce rôle.

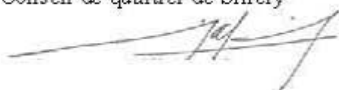
Dans l'attente d'une réponse, veuillez accepter, M. le Maire, nos salutations les plus distinguées,



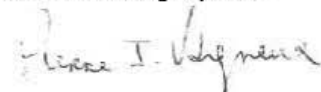
Hughes Michaud, président
Société d'histoire de Sillery



Christiane Trudel, présidente
Conseil de quartier de Sillery



Marcel Junius, président honoraire
Coalition Héritage Québec



Pierre Vagneux, président
Coalition pour l'Arrondissement historique de Sillery



Johanne Elsener, présidente
Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery

...4/6

C.c.

Mme Christine Saint-Pierre, Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

M. Sam Hamad, Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Dr Yves Bolduc, Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec
M. Laurent Lessard, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec

Mme Nicole Ménard, Ministre du tourisme du Québec

M. Pierre Arcand, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

M. James Moore, Ministre du patrimoine canadien

Mme Josée Verner, Ministre des Affaires intergouvernementales, Ministre de la Francophonie et Ministre responsable de la région de Québec

M. Yves Lefebvre, Président, Commission des biens culturels du Québec

M. Jacques Langlois, Président et directeur général, Commission de la Capitale-Nationale

Mme Louise Mercier, Présidente, Conseil des monuments et sites du Québec

M. Jocelyn Groulx, Directeur, Conseil du patrimoine religieux du Québec

M. Francis Jacques, Directeur, Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec

M. Alain April, président du conseil de l'Office du tourisme de Québec

M. Luc Paradis, Président, Chambre de commerce de Québec

M. René Bouchard, Directeur du patrimoine et de la muséologie, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

M. Richard Bégin, Président, Fédération des sociétés d'histoire du Québec
M. Paul Béland, Directeur général, Fédération des sociétés d'histoire du Québec

M. David Blair, Président, Literary and historical society of Quebec

M. Dinu Bumbaru, Directeur des politiques, Héritage Montréal

M. Claude Dubé, Titulaire de la Chaire UNESCO en patrimoine culturel de l'Université Laval

M. Larry Ostola, Directeur général des Lieux historiques nationaux, Agence Parcs Canada

M. Laurier Turgeon, Directeur, Institut du patrimoine culturel, Université Laval

Mme Marie-Dominic Labelle, Directrice, Société du patrimoine urbain de Québec

M. Luc Noppen, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain et directeur de l'Institut du patrimoine (UQAM)

M. Florent Joerin, Directeur, Centre de recherche en aménagement et de développement, Univ. Laval

M. Robert Beaugard, Doyen, Faculté de foresterie, de géographie, et de géomatique, Univ. Laval

Mme Mireia Belil, Directrice générale, Fondation du Forum universel des cultures

M. Louis Germain, Président, Comité des citoyens du Vieux-Québec

Mme Isabelle Pouppez, Présidente, Conseil de quartier de Saint-Louis-de-France

Mme Silva Weis, Présidente, Conseil de quartier de Pointe-de-Sainte-Foy

...5/6

Références :

1. www.registrefoncier.gouv.qc.ca
2. Del Degan, Massé et Assoc., *Évaluation des espaces boisés de l'arrondissement historique de Sillery*, 2006, 25 pages.
3. Bousquet, Jean, communication personnelle, 2010.
4. Hardy, Suzanne, *Nos champions, Les arbres remarquables de la capitale*, Commission de la capitale nationale/Éditions du Berger, 2009, p. 170.
5. *Cadre de gestion du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery*, 2010, 20 pages, http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/CadreGestionSillery_F.pdf
6. <http://www.bilodeauimmobilier.com/projets.php>
7. <http://domainebenmore.ca/accueil.php>
8. <http://www.ssq.ca/immobilier/fr/projets.asp>
9. *Plan de mobilité durable*, Ville de Québec, juin 2010, p. 11.
10. *Plan de mobilité durable*, Ville de Québec, juin 2010, p. 48.
11. *Mémoire sur le Plan d'action du plan directeur du quartier de Sillery*, Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery, 16 novembre 2010, http://www.quebecarbres.org/sites/default/files/Mémoire%20plan%20d'action%20quartier%20de%20Sillery%2016%20nov%202010%20final_0.pdf
12. *Exposition internationale d'architecture et d'urbanisme Emscher Park, Les projets, dix ans après*, Éditions Klartext Verlag, 2008, 304 pages



Le maire
Ville de Québec

Le 14 février 2011

Madame Christiane Trudel, présidente
Conseil de quartier de Sillery

Madame Johanne Elsener, présidente
Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery

Monsieur Hughes Michaud, président
Société d'histoire de Sillery

Monsieur Marcel Junius
Président honoraire
Coalition Héritage Québec

Monsieur Pierre Vagneux, président
Coalition pour l'arrondissement
historique de Sillery

Objet : Avenir des Grands domaines de Sillery

Mesdames,
Messieurs,

Comme mentionné en mars dernier en réponse à votre précédente lettre, la Ville de Québec accorde une grande importance à la protection et à la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery. La position de la Ville n'a pas changé depuis.

La vision d'ensemble de la Ville pour l'arrondissement historique de Sillery sera transposée dans son projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) qui, nous en sommes conscients, est fort attendu. Comme nous vous en informions en mars dernier, la Ville a fait le choix d'attendre le dépôt des conclusions de son *Groupe de travail sur le patrimoine religieux* avant de proposer ce PPU, ceci dans le but de valider la vision d'ensemble contenue dans le projet de PPU. Or, voilà chose faite : le 16 décembre 2010, le groupe de travail déposait son rapport final. Ce dernier recommande notamment :

1. « *De retenir les recommandations du rapport de la firme Patri-Arch (2006) comme ligne de conduite pour orienter ses décisions sur la reconversion des propriétés religieuses.* »

Rappelons que ce rapport a été déposé alors que la Ville élaborait sa vision d'ensemble pour l'arrondissement historique de Sillery. C'est d'ailleurs pour orienter cette réflexion qu'elle a demandé à Patri-Arch de compléter son rapport par l'ajout du cahier « *Recommandations sur les propriétés religieuses de Sillery* ». Ce rapport étant l'une des principales sources à partir desquelles le projet de PPU a été élaboré, il va de soi que la Ville n'aura pas de difficulté à

La ville de Québec
est inscrite sur la Liste du
patrimoine mondial de
l'UNESCO et accueille
le siège social de
l'Organisation des villes
du patrimoine mondial.

donner suite à cette recommandation du *Groupe de travail sur le patrimoine religieux*.

2. « *D'adopter dans un court délai un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour l'arrondissement historique de Sillery, faisant état d'une concertation ultime avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).* »

Le groupe de travail est d'avis, en ce qui a trait aux propriétés religieuses de l'arrondissement historique de Sillery, que « *la dernière version du PPU, (...) produit par le Service de l'aménagement du territoire, traduit des perspectives de développement raisonnables tout en assurant la préservation des espaces naturels exceptionnels. Il est conforme aux conclusions du rapport Patri-Arch et aux orientations du PDAD.* »

Le comité exécutif a donc approuvé la reprise des travaux, de sorte que le PPU de l'arrondissement historique de Sillery puisse être adopté au cours des prochains mois. Comme l'indique le *Groupe de travail sur le patrimoine religieux*, des échanges préalables devront avoir lieu entre la Ville et le MCCCF afin de concerter nos positions respectives. Nous sommes confiants d'en arriver rapidement à un consensus puisque le cadre de gestion du MCCCF et le PPU de la Ville sont fondés sur les mêmes principes de base. Le cadre de gestion a d'ailleurs été produit à l'aide de plusieurs études spécifiquement commandées par la Ville pour définir sa vision d'avenir et son PPU pour l'arrondissement historique de Sillery.

Il faut rappeler que ni le cadre de gestion du MCCCF ni le PPU de la Ville n'excluent la possibilité de construire de nouveaux édifices au sein de l'arrondissement historique s'ils ne contreviennent pas aux orientations de conservation et de mise en valeur. L'un comme l'autre admettent la possibilité d'y permettre un certain **développement** dans la mesure où celui-ci sera **rationnel** et s'inscrira de façon **sensible dans le milieu, dans le respect des caractéristiques formelles, paysagères et patrimoniales des domaines et de l'arrondissement historique**.

Quant aux découvertes dont vous faites état, précisons que toute intervention de la Ville s'effectue toujours dans un grand souci de transparence. Il avait été spécifié qu'aucun amendement de zonage ne serait accordé sur le territoire de l'arrondissement historique de Sillery tant qu'un PPU n'aurait pas été adopté. Les projets conformes à la réglementation ne peuvent toutefois être refusés. La Ville s'en tient toujours à cette décision.

Une subdivision cadastrale du lot du cimetière Saint-Patrick a bien eu lieu au cours de l'automne dernier. Cette bande de terrain est déjà visée par un zonage permettant la construction d'édifices, de sorte qu'un permis pourrait y être émis dans la mesure où les orientations de conservation et de mise en valeur de la Ville et du Ministère sont respectées. L'évaluation des boisés commandée par la Ville en 2006 à la firme Del Degan Massé indique la présence, sur ce site, de boisés d'intérêt pour lesquels la Ville souhaite une protection optimale. La Ville est aussi en accord avec la protection des lisières boisées significatives préconisée par le Ministère. Des constructions pourront s'insérer sur ce site dans la mesure où ces orientations sont respectées. À ce jour, aucune demande de permis de construction n'a été soumise à la Ville.

Quant au Plan de mobilité durable, son objet premier n'est pas la protection du patrimoine. Il fait peut-être mention de l'arrondissement historique de Québec en raison de son inscription à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, mais cela ne signifie pas pour autant que la Ville ne se préoccupe pas des autres composantes patrimoniales, fort nombreuses, de son territoire.

Enfin, l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge a effectivement amorcé les démarches en vue d'adopter le plan d'action du plan de quartier de Sillery. Il est normal que la vision et la stratégie globale de mise en valeur et de développement pour l'arrondissement historique de Sillery ne soient pas présentées dans ce document. En effet, les plans de quartier ont une portée très locale et ne sont pas le véhicule approprié pour traiter d'enjeux d'importance municipale, voire provinciale, comme la protection et la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery. Ainsi, le Service de l'aménagement du territoire et l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge ont spécifiquement convenu de ne pas traiter de ces aspects dans le plan de quartier et de le faire plutôt dans le PPU.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le maire de Québec,



Régis Labeaume

Le 18 mars 2011.

M. le Maire Régis Labeaume
Maire de la Ville de Québec
2, rue des Jardins, C. P. 700, Haute-Ville
Québec (Québec) G1S 4S9

Objet : Inquiétudes quant à l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions de votre lettre datée du 14 février courant en réponse à la nôtre datée du 2 décembre 2010 et concernant l'arrondissement historique de Sillery. Nous avons été ravis d'y lire votre adhésion sans réserve au Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery qu'a publié le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) en avril dernier. Cependant, nous voulons vous exprimer notre vif désappointement quant aux orientations de la Ville de Québec contenues dans votre réponse. En effet, vous nous indiquez que la Ville a décidé de suivre les recommandations contenues dans l'étude de Patri-Arch intitulée « Recommandations sur les propriétés religieuses de Sillery ». Or, les recommandations de cette étude, publiée au printemps 2006, sont insatisfaisantes à plusieurs points de vue :

1. L'étude de Patri-Arch fut publiée au printemps 2006 avant les trois grandes consultations de la Ville qui ont eu lieu au cours de l'été et de l'automne 2006. Les recommandations de cette étude ne tiennent donc nullement compte des opinions, désirs et recommandations exprimés par les citoyens qui ont assisté à ces consultations certainement parmi les plus courues de l'histoire de la Ville car, plus de 500 citoyens ont assisté à chacune de ces consultations. De plus, ces recommandations sont antérieures aux pétitions signées par des milliers de citoyens, aux actions menées par la suite par différents groupes de citoyens et aux projets proposés, notamment la création du parc des Grands Domaines.

2. L'étude de Patri-Arch avait comme objectif principal d'améliorer la connaissance des propriétés religieuses sur le territoire de la Ville de Québec, et comme objectifs secondaires, d'évaluer l'intérêt patrimonial et de connaître les potentiels de conservation, de mise en valeur, de recyclage, de développement et **de lotissement**. On voit donc que le premier objectif et l'un des objectifs secondaires étaient des objectifs d'inventaire seulement et que le dernier objectif secondaire est en totale contradiction avec les objectifs de création de l'arrondissement historique en 1964 par décret ministériel qui étaient d'éviter le morcellement des grands domaines et de protéger ses paysages naturels.

...1/6

3. À la lumière du point précédent, on constate que l'étude de Patri-Arch n'avait pas comme objectif d'élaborer un plan concerté de conservation, de mise en valeur et de développement durable de l'arrondissement historique de Sillery tel que réclamé par les citoyens car, il n'y a pas eu concertation ni application des principes de développement durable. Cette demande fut réitérée le 10 février dernier devant la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation par la Société d'histoire de Sillery. À titre informatif, nous vous citons quelques extraits contenus dans l'intervention qui s'adressait à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :

*Nous vous proposons de modifier le projet de loi de telle sorte qu'un plan non pas seulement de conservation, mais aussi de mise en valeur et de développement **durable** soit élaboré et déposé pour chacun des arrondissements historiques avant que toute modification puisse être envisagée...*

*En plus d'être élargi à un plan de mise en valeur et de développement durable, le plan de conservation qui est proposé pour les sites patrimoniaux déclarés (articles 61 à 63) devrait être élaboré **en concertation** avec différents intervenants, dont votre ministère, bien sûr, mais aussi les ministères des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, du tourisme, du développement durable, de l'environnement et des parcs, avec les fonctionnaires des villes, les experts indépendants comme ceux de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval, les regroupements de gens d'affaires et les groupes de citoyens.*

*Pour l'arrondissement historique de Sillery, le Cadre de gestion est certes un bon document d'orientation. Cependant, il faudrait aller au-delà de ce cadre pour concevoir un plan précis de conservation, de mise en valeur et de développement durable. **Il faudrait identifier les caractéristiques historiques, paysagères, urbanistiques et touristiques qui permettraient de dégager une ligne de conduite et les balises pour un développement durable qui soit non seulement en lien avec ces caractéristiques identitaires, mais qui permette de les maintenir et de les faire partager par le plus grand nombre, tout en conservant l'unité et l'unicité du territoire.***

4. Les auteurs de l'étude de Patri-Arch ont pris chacune des propriétés religieuses de Sillery pour dégager des recommandations de lotissement et de morcellement pour du développement immobilier. Or, nous l'avons vu, le morcellement est en totale contradiction avec l'objectif de création de cet arrondissement et les objectifs du Cadre de gestion du MCCCCF pour les grandes propriétés de Sillery qui recommande notamment de préserver les grandes parcelles en évitant leur morcellement par l'ouverture de nouvelles rues ou par du lotissement, de respecter le caractère paysager en conservant les grands espaces et de préserver la typologie architecturale et les systèmes d'aménagement des grandes propriétés. Le développement immobilier aura pour conséquence de détruire les paysages naturels et de brimer pour toujours les Québécois de tout accès public à ces terrains patrimoniaux. De plus, le développement immobilier n'a aucun lien avec l'histoire riche et unique de ces grands domaines et ne peut donc pas être la ligne directrice choisie pour le développement durable de ces grands domaines. En morcelant ces grands domaines, la Ville dilapiderait le potentiel récréotouristique que leur conservation, mise en valeur et développement durable pourraient apporter aux Québécois. Pour éclairer notre propos, voici un autre extrait de l'intervention faite lors de la Commission parlementaire :

L'arrondissement historique de Sillery possède la plus forte concentration au Canada de villas d'époque. Il faudrait pouvoir les réseauter, notamment par la création d'un parc des Grands

...2/6

Domaines, le classement du chemin Saint-Louis comme artère patrimoniale et l'implantation de projets qui mettraient en valeur l'histoire de cet arrondissement et qui assureraient un accès public à l'ensemble des Québécois. Ce réseau bonifierait l'offre touristique à Québec en créant un second pôle vers l'ouest, désengorgerait le Vieux-Québec et sauvegarderait un bien collectif national.

Comme exemple de projet beaucoup plus porteur d'avenir, de développement durable et d'acceptabilité sociale pour l'arrondissement historique de Sillery, nous pouvons vous citer le projet d'Observatoire de la forêt mis de l'avant par la Société d'histoire forestière du Québec. Ce projet, soutenu par des partenaires financiers de l'industrie du bois, comporte plusieurs avantages par rapport au développement immobilier :

- Permet de mettre en valeur et faire connaître la grande richesse historique de cet arrondissement étroitement liée à l'histoire de la forêt québécoise;
- S'aligne avec l'histoire des lieux modelés par ceux que l'on a appelés les barons du bois;
- S'inscrit dans une meilleure acceptabilité sociale que des condominiums de luxe car il n'entraînera pas une privation des terrains et maintiendra un accès public des Québécois à ces lieux;
- Assure un financement adéquat et un partage des coûts de par le partenariat avec des entreprises ayant une affinité avec l'histoire des lieux;
- Permet l'apport d'argent étranger dans l'économie de la Ville de Québec par l'accroissement et la diversification de l'offre touristique de Québec;
- Selon sa localisation, permet le recyclage, avec ou sans extension pavillonnaire, d'une bâtisse des grands domaines ou la construction d'un édifice zéro carbone de belle architecture comme porte d'entrée de l'arrondissement historique de Sillery;
- Répond aux objectifs du Cadre de gestion du MCCCFC pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery.

Puisqu'un tel projet a surgi spontanément, il faudrait pouvoir conserver le potentiel futur que des projets similaires surgissent au fil des années. Le lotissement et le développement immobilier des grands domaines annihileraient à tout jamais la valorisation culturelle et récréotouristique potentielle de ces lieux patrimoniaux. Une fois les grands domaines privatisés, il ne sera plus possible de revenir en arrière. Il faut donc appliquer ici le principe de précaution. Le Parc des Plaines d'Abraham créé en 1908 en est un bel exemple. Les grands espaces restants de l'arrondissement historique de Sillery (environ 15 hectares) sont une richesse collective, et à ce titre, leur accès public devrait être priorisé.

Dans votre lettre, vous mentionnez qu'aucun changement de zonage ne serait accordé sur le territoire de l'arrondissement historique de Sillery. Or, **un changement de zonage du cimetière Saint-Patrick est survenu lors de l'adoption du règlement d'harmonisation en 2009**. En effet, la norme de densité applicable au terrain sis à l'ouest du cimetière Saint-Patrick a fait l'objet d'une augmentation significative à l'occasion de l'adoption du règlement d'harmonisation du zonage faisant suite aux fusions municipales malgré des publications écrites indiquant que le zonage de l'ancienne ville de Sillery était reconduit intégralement pour l'arrondissement historique, dans l'attente du PPU. En outre de la norme de densité, les dispositions applicables à la hauteur d'une éventuelle construction et les marges de recul ou latérales furent également modifiées afin de densifier davantage un éventuel projet.

D'ailleurs, ces modifications ont été proposées et adoptées par le Conseil d'arrondissement le soir même de l'adoption finale du règlement avec dispense de lecture et suivant une prépublication et des

...3/6

consultations qui s'étaient pourtant échelonnées sur dix-huit mois. La densification adoptée n'étant pas issue de la consultation et étant contraire aux intentions publiées que vous reprenez vous-même dans votre lettre, nous avons appris qu'elle fait maintenant l'objet d'une contestation judiciaire devant la Cour supérieure du Québec par un groupe de citoyens.

Même si, comme vous le stipulez, aucune demande de construction n'a été soumise à la Ville en date de votre lettre, il serait naïf de croire qu'aucune demande de construction ne sera jamais soumise. Le Cadre de gestion du MCCCCF recommande de conserver **ce boisé patrimonial** sis sur ce terrain comme écran visuel et non pas **une lisière boisée** comme il est fait référence dans votre lettre. Les arbres feuillus au Québec étant dépourvus de feuilles sept mois par année, la superficie actuelle du boisé est essentielle à la qualité de cet écran visuel. De plus, ce boisé patrimonial abrite, selon le Dr Jean Bousquet, professeur titulaire à l'Université Laval, des érables patrimoniaux témoins de l'Empire français. Ces mêmes érables ainsi que d'autres arbres sur ce lot ont été classifiés remarquables par Mme Suzanne Hardy, auteure du livre « Nos champions, les arbres remarquables de la capitale ».

Depuis l'envoi de notre lettre du 2 décembre dernier, nous avons reçu de nombreux appuis à notre démarche en l'occurrence le Conseil de quartier de Montcalm, le Conseil de quartier de Saint-Louis de France, le Conseil de quartier de Saint-Sacrement, le Conseil de quartier de Pointe-Sainte-Foy, le Conseil de quartier de Cap-Rouge, le Conseil de quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc et Colline parlementaire, le Comité des arbres de Charlesbourg, le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu, la Société d'histoire de Québec, la Société d'histoire de Charlesbourg, Héritage Montréal et la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, qui regroupe 250 sociétés et qui rejoint 50 000 membres.

Comme vous le savez, M. le Maire, l'arrondissement historique de Sillery est un lieu unique de notre histoire et de notre identité dont l'apparence physique a survécu presque intacte au cours des siècles. La richesse patrimoniale architecturale représentée par la plus forte concentration de villas d'époque au Canada, des monuments religieux d'intérêt comme la chapelle de pèlerinage du Montmartre canadien et surtout un paysage naturel composé de percées visuelles, de boisés patrimoniaux et d'alignements d'arbres exceptionnels qui reflètent les époques de la colonisation française, de l'aménagement territorial par les barons du bois et du déploiement des communautés religieuses lui confère un riche potentiel culturel et récréotouristique.

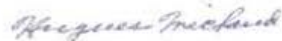
Nous vous enjoignons donc, M. le Maire, à concevoir un PPU qui :

1. Respecte intégralement les objectifs de création de l'arrondissement historique de Sillery en 1964 par décret ministériel;
2. Respecte intégralement les objectifs du Cadre de gestion du MCCCCF pour les grandes propriétés de Sillery;
3. Crée le parc des Grands Domaines proposé par la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery;
4. Soit un plan concerté de conservation, de mise en valeur et de développement durable.

Comme nous l'écrivions dans notre lettre précédente, nous nous tournons vers vous, cher M. le Maire, pour assumer un rôle de visionnaire et de leader pour conserver et mettre en valeur l'identité internationale de la Ville de Québec. Nous espérons que vous accueillerez favorablement l'octroi de ces rôles.

...4/6

Dans l'attente d'une réponse, veuillez accepter, cher M. le Maire, nos salutations les plus distinguées,



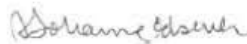
Hughes Michaud, président
Société d'histoire de Sillery



Christiane Trudel, présidente
Conseil de quartier de Sillery



Marcel Junius, président honoraire
Coalition Héritage Québec



Johanne Elsener, présidente
Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery

C.c.

Mme Christine Saint-Pierre, Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

M. Sam Hamad, Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Dr Yves Bolduc, Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec

M. Laurent Lessard, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec

Mme Nicole Ménard, Ministre du tourisme du Québec

M. Pierre Arcand, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

M. James Moore, Ministre du Patrimoine canadien

Mme Josée Verner, Ministre des Affaires intergouvernementales, Ministre de la Francophonie et Ministre responsable de la région de Québec

M. Yves Lefebvre, Président, Commission des biens culturels du Québec

M. Jacques Langlois, Président et directeur général, Commission de la capitale-nationale

Mme Louise Mercier, Présidente, Conseil des monuments et sites du Québec

M. Jocelyn Groulx, Directeur, Conseil du patrimoine religieux du Québec

...5/6

M. Francis Jacques, Directeur, Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec
 M. Alain April, président du conseil de l'Office du tourisme de Québec
 M. Luc Paradis, Président, Chambre de commerce de Québec
 M. René Bouchard, Directeur du patrimoine et de la muséologie, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec
 M. Richard Bégin, Président, Fédération des sociétés d'histoire du Québec
 M. Paul Béland, Directeur général, Fédération des sociétés d'histoire du Québec
 M. David Blair, Président, Literary and historical society of Quebec
 M. Dinu Bumbaru, Directeur des politiques, Héritage Montréal
 M. Claude Dubé, Titulaire de la Chaire UNESCO en patrimoine culturel de l'Université Laval
 M. Larry Ostola, Directeur général des Lieux historiques nationaux, Agence Parcs Canada
 M. Laurier Turgeon, Directeur, Institut du patrimoine culturel, Université Laval
 Mme Marie-Dominic Labelle, Directrice, Société du patrimoine urbain de Québec
 M. Luc Noppen, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain et directeur de l'Institut du patrimoine (UQAM)
 M. Florent Joerin, Directeur, Centre de recherche en aménagement et de développement, Univ. Laval
 M. Robert Beaugard, Doyen, Faculté de foresterie, de géographie, et de géomatique, Univ. Laval
 Mme Mireia Belil, Directrice générale, Fondation du Forum universel des cultures
 M. Louis Germain, Président, Comité des citoyens du Vieux-Québec
 Mme Isabelle Poupez, Présidente, Conseil de quartier de Saint-Louis-de-France
 Mme Silva Weis, Présidente, Conseil de quartier de Pointe-de-Sainte-Foy
 Mme Yseult Roy-Raby, Présidente, Conseil de quartier de Cap-Rouge
 M. David L'Anglais, Président, Conseil de quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc et Colline parlementaire
 Mme Lise Santerre, Présidente, Conseil de quartier de Montcalm
 M. Jacques Alméras, Président, Conseil de quartier de Saint-Sacrement
 M. Jean Dorval, Président, Société d'histoire de Québec
 M. René Cloutier, Président, Société d'histoire de Charlesbourg,
 Mme Johanne Lavallée, Présidente, Comité des arbres de Charlesbourg
 Mme Estelle Portelance, Présidente, Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu
 M. Michel Lessard, Historien, Professeur associé, Université du Québec à Montréal

...6/6



Le maire
Ville de Québec

Le 14 avril 2011

Monsieur Hugues Michaud, président
Société d'histoire de Sillery

Madame Christiane Trudel, présidente
Conseil de quartier de Sillery

Monsieur Marcel Junius, président honoraire
Coalition Héritage Québec

Madame Johanne Elsener, présidente
Comité des arbres de Sainte-Foy—Sillery

Objet : Avenir des Grands domaines de Sillery

Mesdames,
Messieurs,

J'ai pris connaissance de votre lettre de mars dernier et de vos commentaires.

Comme spécifié le 14 février 2011, le cadre de gestion du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le programme particulier d'urbanisme (PPU) de la Ville sont fondés sur les mêmes principes de base et ont été produits à l'aide de références communes. Il nous est donc permis d'affirmer que la Ville adhère non seulement aux orientations du cadre de gestion, mais que celles-ci font partie intégrante de sa propre vision d'ensemble, énoncée dans son PPU.

Il importe à nouveau de rappeler que la protection des caractéristiques intrinsèques de l'arrondissement historique, dont l'organisation spatiale des grands domaines, n'exclut pas pour autant la possibilité d'y insérer de nouveaux édifices en harmonie avec le milieu.

La ville de Québec
est inscrite sur la Liste du
patrimoine mondial de
l'UNESCO et accueille
le siège social de
l'Organisation des villes
du patrimoine mondial.

La Ville prend en compte les représentations faites par l'ensemble des intervenants intéressés lors des consultations publiques de 2006. Les consultations publiques qui auront lieu lors du processus d'adoption du PPU seront à nouveau l'occasion d'exprimer vos préoccupations.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le maire de Québec,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and curves, positioned above the printed name Régis Labéaume.

Régis Labéaume

B. APPUIS REÇUS

1. Organismes

HERITAGE
CANADA
FOUNDATION



LA FONDATION
HÉRITAGE
CANADA

Patron

*His Excellency The Right Honourable David Johnston
C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.
Governor General of Canada*

Président d'honneur

*Son Excellence le très honorable David Johnston
C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.
Gouverneur général du Canada*

Le 29 juin 2011

Monsieur Hughes Michaud
Président
Société d'histoire de Sillery
Case postale 47051
Sillery (Québec)
G1S 4X1

Objet : Arrondissement historique de Sillery

Monsieur,

Je vous remercie de nous avoir transmis copie de la correspondance que vous avez adressée au maire Régis Lebeaume (le 2 décembre 2010 et le 18 mars 2011) au sujet des risques associés au développement qui se posent pour les Grands Domaines de Sillery. La fondation Héritage Canada partage vos préoccupations et appuie entièrement les recommandations que vous avez formulées à l'égard du Plan particulier d'urbanisme (PPU) en préparation pour le site.

Désigné comme arrondissement historique en 1964 afin de parer à un aménagement et un morcellement inopportuns, ce paysage culturel exceptionnel revêt une importance nationale. Il justifie les plus grandes précautions afin que tout changement respecte les panoramas, la topographie et le caractère historiques. Nous nous engageons à soutenir vos efforts en ce sens.

La fondation Héritage Canada est un organisme non gouvernemental national sans but lucratif créé en 1973, s'employant à promouvoir la préservation des immeubles et lieux historiques du Canada.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

La directrice générale,

Natalie Bull

5 Blackburn Avenue, Ottawa, Ontario K1N 8A2

5, avenue Blackburn, Ottawa (Ontario) K1N 8A2

TEL./tél.: (613) 237-1066 FAX/télé.: (613) 237-5987 EMAIL/courriel: heritagecanada@heritagecanada.org WEB/site Web: heritagecanada.org



FÉDÉRATION
HISTOIRE
QUÉBEC

4545, avenue Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, succursale M, Montréal (Québec) H1V 3R2
Téléphone : 514-252-3031 • Sans frais (au Québec) : 1-866-691-7202
Télécopieur : 514-251-8038 • Courriel : fshq@histoirequebec.qc.ca
Site Web : www.histoirequebec.qc.ca

Le 9 décembre 2010

Société historique de Sillery
Case postale 47051
Sillery (Québec) G1S 4X1

À l'attention de M. Hugues Michaud, président

Objet : Avenir de l'Arrondissement de Sillery

Chers collègues et amis,

Nous avons pris connaissance de la correspondance que vous adressiez au maire de Québec le 2 décembre dernier à propos de l'avenir de l'Arrondissement historique de Sillery.

Soyez assurés que nous partageons pleinement vos préoccupations. En effet, il s'agit là d'un enjeu extrêmement important pour l'avenir de la ville de Québec et de la région de la Capitale-nationale.

Il va sans dire que vous pourrez compter sur l'appui de la Fédération Histoire Québec dans cette affaire, et que nos ressources seront à votre disposition. N'oubliez pas de nous informer des développements dans ce dossier.

Félicitations pour votre excellent travail.

Richard M. Bégin
Président de la Fédération Histoire Québec

Clément Locat
Président du Comité du patrimoine de la
Fédération Histoire Québec



**FÉDÉRATION
HISTOIRE
QUÉBEC**

4545, avenue Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, succursale M, Montréal (Québec) H1V 3R2
Téléphone : 514-252-3031 • Sans frais (au Québec) : 1-866-691-7202
Télécopieur : 514-251-8038 • Courriel : fshq@histoirequebec.qc.ca
Site Web : www.histoirequebec.qc.ca

**Commentaires transmis à la Commission des biens culturels du Québec
à l'occasion de l'audition du 21 décembre 2010
au sujet de l'arrondissement historique de Sillery**

À titre de président de la Fédération Histoire Québec, qui regroupe présentement près de 250 sociétés membres à travers le Québec (et même en Ontario), j'aimerais tout d'abord remercier la Commission des biens culturels du Québec d'avoir accepté de nous écouter à propos du dossier extrêmement important de l'arrondissement historique de Sillery.

Nous suivons ce dossier depuis plusieurs années et nous sommes intervenus à diverses reprises dans l'espoir de mettre un terme aux menaces constantes qu'exercent les promoteurs immobiliers depuis un certain temps à l'endroit de ce site unique au Québec.

Malheureusement, force est de constater, à la lumière des faits notés récemment par la coalition pour la défense de l'arrondissement de Sillery et en particulier par la Société historique de Sillery (membre de notre fédération), que la menace, loin de disparaître, devient de plus en plus grande et imminente. Voilà du reste pourquoi nous n'avons pas hésité un seul instant à appuyer la lettre du 2 décembre transmise au maire Labeaume et dont copie vous a été remise.

Compte tenu que nous avons en place une *Loi sur les biens culturels* du Québec ainsi que, depuis quelques années, une *Loi sur le développement durable*, deux lois qui, en principe, devraient assurer la préservation et la mise en valeur d'un tel site, l'on comprendra notre très grande inquiétude et nos vives préoccupations face à ce qui semble se tramer présentement à propos de l'arrondissement historique de Sillery. Notre inquiétude est d'autant plus vive que le projet de loi 82, qui pourrait remplacer éventuellement la *Loi sur les biens culturels* du Québec, propose une délégation encore plus grande de pouvoirs aux municipalités qui, on le voit bien dans le cas de l'arrondissement de Sillery, et dans bien d'autres cas à travers le Québec, n'accordent pas une très grande priorité au patrimoine bâti et naturel (et c'est un euphémisme !).

On comprendra assurément que, si l'on ne parvient pas à sauvegarder et à mettre en valeur des sites majeurs tels que l'arrondissement de Sillery, l'île d'Orléans ou le mont Royal, il ne peut en résulter qu'un message extrêmement négatif face au patrimoine au Québec et il y aura peu d'espoir de convaincre par la suite les plus petites municipalités de prendre action pour préserver et mettre en valeur leur patrimoine. Le projet de loi 82 espère sans doute sensibiliser et impliquer

1 / 2

davantage l'ensemble des municipalités du Québec dans cette démarche, mais ça n'arrivera sûrement pas, si on permet à de grandes villes comme Québec et Montréal d'en faire fi.

Au cours des dernières années, j'ai également été impliqué dans la Fondation Héritage Canada, cet organisme pancanadien qui réunit les principaux groupes provinciaux œuvrant dans le domaine du patrimoine à travers le Canada. Je siège même à son conseil d'administration depuis un certain temps. Comme représentant du Québec lors des rencontres de ces différentes associations ou fédérations, j'étais naturellement très heureux et fier de parler au nom du Québec que l'on considérait comme un leader au Canada en matière de patrimoine. Malheureusement, je dois dire que, depuis quelque temps, ce rôle de leader semble pour le moins s'estomper, s'effriter et qu'il devient un peu plus gênant de parler au nom du Québec, quand on voit ce qui se passe en Ontario, à Terre-Neuve et dans d'autres régions du Canada.

Quoi qu'il en soit, il est clair que, quoi que recommandera ou décidera la Commission des biens culturels du Québec à propos de l'arrondissement de Sillery, cette recommandation ou décision aura force de précédent. Ce précédent sera positif et prometteur pour un grand nombre d'autres sites ou bâtiments patrimoniaux à travers le Québec... ou il sera négatif et entraînera dans son sillage, inévitablement, le désintéressement complet face au patrimoine et la disparition graduelle de celui-ci au fil des ans, rendant ainsi inopérantes et inutiles des lois comme la *Loi sur les biens culturels* et la *Loi sur le développement durable*.

Il appartient donc à la Commission des biens culturels du Québec d'examiner de très près le cas de l'arrondissement de Sillery et nous comptons vraiment sur son appui pour contribuer au renforcement (et non à l'affaiblissement) du patrimoine et des lois qui s'y rapportent au Québec. Et le dossier de l'arrondissement de Sillery, que nous continuerons de suivre de près, est une occasion majeure d'établir la base des règles du jeu pour l'avenir, ainsi que de proposer un modèle ou des modèles dont pourront s'inspirer d'autres localités.

Richard M. Bégin
Président,
Fédération Histoire Québec

> From: dbumbaru@heritagemontreal.org
> To: pbeland@histoirequebec.qc.ca; info@cbcq.gouv.qc.ca
> CC: beginrm@ca.inter.net; jelsener@live.ca; dbumbaru@heritagemontreal.qc.ca
> Subject: RE: Arrondissement de Sillery - Commentaires du président de la Fédération
Histoire Québec
> Date: Wed, 22 Dec 2010 10:40:43 -0500
>
> Et voici les notes que j'ai transmises à Mme Elsener ce matin à ce propos.
>
> SVP noter que pour une prochaine fois, il faudra voir comment faire pour
> améliorer la logistique de télécommunication (deux de nos trois lignes ont
> été gelées jusqu'à ce matin 7h30 suite à cette téléconférence).
>
> Au plaisir et de Joyeuses Fêtes,
>
> Dinu Bumbaru
> Héritage Montréal
>
> -----
>
> Notes pour une intervention d'Héritage Montréal lors d'une audition
> d'organismes en patrimoine par la Commission des biens culturels du Québec
> relativement à l'arrondissement historique de Sillery le 21 décembre 2010
>
> 1. Sur notre intérêt à intervenir auprès de la CBCQ sur le
> cas de l'arrondissement historique de Sillery :
>
> a. Ce territoire a été classé « arrondissement historique » au nom de
> toutes les gens du Québec donc en notre nom ce qui explique en premier lieu
> notre intérêt sur ce dossier.
>
> b. Ce territoire présente des caractéristiques comparables à celles du
> mont Royal classé en 2005 suite à notre demande en 1986 ; nous voyons dans
> le classement de Sillery un geste visionnaire à ce titre.
>
> c. Héritage Montréal s'intéresse à l'efficacité des lois qui touchent
> le patrimoine, notamment la Loi sur les biens culturels qui fonde le statut
> de l'arrondissement historique de Sillery.

- >
- > d. Héritage Montréal fut invité à participer à des réflexions du MCCCCF
- > sur la gestion de ce territoire, participe à la Table de concertation du
- > Mont-Royal et a co-organisé un atelier sur la gestion du paysage
- >
- > e. Nous avons été surpris de prendre connaissance du cas du cimetière
- > St-Patrick, son morcellement et le projet immobilier dont il fait l'objet
- > qui nous rappelle le dossier Marianopolis sur le mont Royal,
- >
- > 2. Sur notre préoccupation principale face à ce qui se
- > passe dans l'arrondissement historique de Sillery
- >
- > a. L'efficacité des mesures en place pour assurer le droit de cité et
- > la « primauté » (non pas sa domination exclusive) du patrimoine dans l'usage
- > et l'évolution d'un territoire d'une valeur patrimoniale officiellement
- > reconnue.
- >
- > b. L'établissement et l'application de règles qui sous-tendent la
- > conservation d'un tel territoire actuellement et à l'aube d'une réforme de
- > la Loi sur les biens culturels
- >
- > c. Le développement, le partage et l'utilisation de connaissances sous
- > forme d'études conçues ou adaptées spécifiquement au service de cette
- > conservation
- >
- > 3. Sur le modèle de développement et de gestion à adopter
- >
- > a. Un modèle fondé sur la reconnaissance de la valeur collective de
- > cet ensemble plutôt que les contingences résultant des intérêts particuliers
- > qui y courent ; par exemple, le potentiel immobilier.
- >
- > b. Un modèle fondé sur la primauté du patrimoine reconnu comme élément
- > de référence ; par exemple, l'état de l'arrondissement au plan de son
- > patrimoine et paysage lors de son classement.
- >
- > c. Un modèle fondé sur la reconnaissance que l'évolution normale d'un
- > tel ensemble – ne serait-ce que par la croissance naturelle des arbres
- > parfois au détriment du paysage – ne serve à justifier tout projet

- > d. Un modèle fondé sur la reconnaissance d'un seuil limite à la
 - > transformation de l'arrondissement historique de Sillery au-delà duquel la
 - > mission première de conservation est compromise ou attaquée.
 - >
- > e. Un modèle fondé sur le principe de recevabilité et d'irrecevabilité
 - > des propositions privées ou publiques eu égard à l'évaluation préalable de
 - > leur impact patrimonial ; par exemple, en terme d'accroissement du bâti
 - >
- > f. Un modèle fondé sur le principe d'une responsabilité partagée et
 - > d'une concertation des pouvoirs publics – gouvernement, administration
 - > municipale, institutions, des propriétaires et de la société civile
 - >
- > 4. Sur des pistes pour les suites
 - >
 - > a. Que la CBCQ reconnaisse l'urgence d'adopter des règles claires qui
 - > précisent le cadre de gestion publié par le MCCCCF
 - >
 - > b. Que la CBCQ intègre à ces règles un mécanisme d'évaluation d'impact
 - > patrimonial pour établir la recevabilité ou l'irrecevabilité d'une
 - > proposition (projet immobilier, morcellement, abattage, règlements...)
 - >
 - > c. Que la CBCQ recommande de différer l'examen du projet immobilier
 - > pour la partie ouest du cimetière St-Patrick jusqu'à la mise en place de ces
 - > règles
 - >
 - > d. Que la CBCQ et le MCCCCF comparent les enjeux et réflexions sur la
 - > conservation des arrondissements classés de Sillery et du Mont-Royal en
 - > incluant les associations; par exemple, sous forme d'un atelier
 - >
 - > e. Que la CBCQ et le MCCCCF explorent des mécanismes incitatifs qui
 - > permettent d'aborder les enjeux financiers liés à la conservation d'un tel
 - > territoire
 - >
- > Dinu Bumbaru (Depuis Montréal, le 21.12.2010)

**Extrait du procès-verbal de la réunion
du Conseil d'administration de
Nature Québec
terminée le 23 novembre 2012**

CA12-11-23_R9

Nature Québec a reçu une demande d'appui de Québec arbres concernant les espaces verts de l'arrondissement historique de Sillery.

Attendu que l'arrondissement historique de Sillery a été créé par décret gouvernemental en 1964 pour protéger les grands domaines contre le morcellement et pour conserver les paysages naturels patrimoniaux de ce site historique;

Attendu que cet arrondissement historique représente environ une centaine d'hectares d'espaces verts dont plusieurs boisés qualifiés d'exceptionnels et d'arbres classifiés comme remarquables ou patrimoniaux;

Attendu qu'environ 42 hectares d'espaces verts au total, dont environ 11 hectares de boisés et plantations d'arbres, sont menacés à l'heure actuelle par du développement immobilier;

Attendu que ces espaces verts se situent à proximité du fleuve St-Laurent et qu'ils contribuent à l'écosystème de la vallée du St-Laurent;

Attendu que deux cent espèces différentes d'oiseaux migrateurs ou nicheurs ont été répertoriés sur ce site;

Attendu que ces espaces verts ne sont pas protégés à l'heure actuelle par une réglementation leur accordant le statut légal d'espace vert protégé;

Attendu que suite à l'adoption prochaine du Plan particulier d'urbanisme de Ste-Foy, un centre-ville secondaire émergera dans les prochaines années à proximité de l'arrondissement historique de Sillery et que les citoyens de ce nouveau noyau urbain devraient avoir accès à proximité d'eux à un réseau d'espaces naturels pour un développement urbain équilibré afin de maintenir leur santé psychologique;

Attendu que ces espaces verts, en captant les eaux de fortes pluies, limite les déversements d'eaux contaminées dans le fleuve et la nécessité de construire de coûteux bassins de rétention d'eau de pluie;

Attendu que les boisés de ces espaces verts captent des tonnes de polluants atmosphériques par année et qu'ils contribuent ainsi à la santé physique des citoyens;

Attendu que ces espaces verts et boisés en captant du CO₂ et en abaissant la température environnante participent à la lutte contre les changements climatiques et les îlots de chaleur;

Attendu que la réglementation actuelle de la Ville de Québec ne permet pas de protéger adéquatement la forêt urbaine de l'arrondissement historique de Sillery car elle autorise l'abattage d'arbres pour tout projet de développement ou d'aménagement alors que l'ancienne réglementation de Sillery n'autorisait la coupe d'arbres que pour des raisons sanitaires ou sécuritaires;

Attendu que le tourisme naturel est en plein essor et qu'il est important de ne pas détruire notre capital naturel d'intérêt;

Attendu que la nature et le fleuve ont été identifiés en 2012 parmi les trois priorités les plus importantes de la vision de l'Office de tourisme de Québec;
 Il est résolu que Nature Québec appuie la position de la Coalition Héritage Québec et de Québec Arbres qui est de :

1. Respecter au sens strict les six grandes orientations du Cadre de gestion du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery;
2. Éviter le morcellement des grands domaines en vue de leur lotissement pour des fins immobilières;
3. Protéger les espaces verts des grands domaines suivants actuellement menacés par un développement immobilier tout en autorisant le recyclage et l'extension pavillonnaire de leurs bâtisses :

Domaines menacés	Espaces verts (incluant boisés et plantations) en hectares	Boisés et plantations en hectares
Cimetière St-Patrick	6.33	4.86
Pères l'Assomptionistes	5.84	1.51
Soeurs Jésus-Marie	16.16	2.09
Fédération des Augustines	4.47	0.10
Domaine Benmore	3.48	1.50
Soeurs Ste-Jeanne d'Arc	5.93	1.56
Total	42.2	11.62

4. Favoriser des projets qui permettent l'accès public à ces grands domaines;
5. Intégrer les espaces verts protégés à une future trame verte de la Ville de Québec;
6. Favoriser des projets qui soient en lien avec l'histoire et la géographie des lieux et qui permettent d'éduquer la population sur les sciences naturelles, le fleuve St-Laurent et le patrimoine forestier québécois;
7. Favoriser des projets qui protègent et mettent en valeur le potentiel touristique historique et naturel de cet arrondissement.

Il est résolu d'appuyer Québec arbres concernant la protection des espaces verts de l'arrondissement historique de Sillery.

Proposé par Marianne Kugler
 Appuyé par François Cantin
 Adopté à l'unanimité

Denys Duchaine
 Secrétaire



Québec, le 14 novembre 2011

Société historique de Sillery
Att. : Hugues Michaud, président
Case postale 47051
Sillery (Québec) G1S 4X1

Objet : Avenir de l'Arrondissement historique de Sillery

Chers collègues,

À la lumière de la correspondance que vous avez transmise au maire Labeaume le 2 décembre 2010, nous désirons vous témoigner notre appui. En effet, nous partageons votre inquiétude quant à la préservation, à la mise en valeur et au développement durable de l'Arrondissement de Sillery.

Cet arrondissement est un des lieux privilégiés de la naissance de l'économie canadienne qui, au début du 19^e siècle, a été complètement transformée par l'utilisation abondante des ressources forestières du territoire. Les acteurs majeurs du développement économique étaient les marchands de bois qui, pour la plupart, s'établissaient sur le promontoire de Sillery. Leurs villas sont aujourd'hui des vestiges d'une grande valeur historique. Par ailleurs, ces mêmes entrepreneurs emmagasinaient leur production dans des anses à bois, véritables entrepôts pour l'exportation vers des marchés étrangers. La Société d'histoire forestière du Québec (SHFQ) estime, par conséquent, que l'Arrondissement historique de Sillery possède une valeur patrimoniale de portée nationale et, à l'instar de la Fondation Héritage Canada et de la Fédération Histoire Québec, deux grands organismes historiques, la SHFQ seconde la Société d'histoire de Sillery pour la protection de cet arrondissement historique.

En vous assurant de notre considération distinguée,

Patrick Blanchet, directeur général

Denis Robitaille, Ph. D., président

Martin Hébert, Ph. D., vice-président

Guy Lessard, M. Sc., ing. f., secrétaire-trésorier

Julie Fortin, M. Sc., ing. f., administratrice

Gérard Lacasse, administrateur

Société d'histoire forestière du Québec

www.shfq.ca; pblanchet@shfq.ca; 418 454-1705

M. Hugues Michaud, président
Société historique de Sillery
Case postale 47051
Sillery (Québec) G1S 4X1

Objet : Avenir de l'Arrondissement de Sillery

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la correspondance que vous adressiez au maire de Québec le 2 décembre dernier à propos de l'avenir de l'Arrondissement historique de Sillery.

Nous voulons vous assurer que nous partageons pleinement vos préoccupations. En effet, il s'agit là d'un enjeu extrêmement important pour l'avenir de la ville de Québec et de la région de la Capitale-nationale.

Nous désirons vous assurer de notre appui dans les démarches que vous menez avec la ville. Si nous pouvons vous être utiles, n'hésitez pas à nous contacter.

Merci et la meilleure des chances.

Jean Dorval, président
Société historique de Québec
6, rue de la Vieille-Université
Québec, Qc
G1R 5X8



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLESBOURG

Le 25 décembre 2010

*Monsieur Hugues Michaud, président
Société d'histoire de Sillery*

Monsieur le Président,

Sans connaître à fond la question que vous soulevez, nous comprenons votre inquiétude quand aux lotissements des domaines qui couvrent votre territoire.

Nous savons aussi que la densification démographique de l'espace urbain de Québec risque d'engendrer la contradiction entre le développement économique et la protection du patrimoine.

Un peu d'imagination et de coopération avec le milieu devraient permettre de trouver des solutions qui satisfont les uns et les autres. Vous avez donc notre appui dans la recherche de réponses raisonnables à vos interventions.

René Cloutier, président



Lévis, 30 décembre 2010

Société d'histoire de Sillery
M. Hugues Michaud, président
Case postale 47051
Sillery (Québec) G1S 4X1

Objet : Avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Monsieur,

Le GIRAM a pris connaissance de la correspondance que vous adressiez au maire de Québec le 2 décembre dernier à propos de l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery.

Il est étonnant que la Ville de Québec autoriserait du développement immobilier dans un site patrimonial classé boisé d'intérêt et ce, à même l'arrondissement historique de Sillery classé lui-même bien national depuis plus de quarante ans. On se souvient que l'arrondissement historique de Sillery a pu voir le jour non seulement grâce au caractère historique de son territoire mais aussi à cause de ses lieux riches en paysages et en percées visuelles. Ces plateaux donnant sur le panorama du fleuve possèdent une signification historique certaine qui leur confèrent une valeur collective. Ces sites ne peuvent être accaparés par quelques privilégiés compte tenu qu'ils sont situés au cœur de l'agglomération de Québec, en prolongement des plaines d'Abraham et de la Promenade de Champlain.

Si une ville comme Québec décide de se départir d'un segment de ses lieux historiques et de ses arbres séculaires au nom de la densification, quel en sera le message aux autres villes et municipalités du Québec ?

Soyez assuré que nous partageons entièrement vos préoccupations et que nous vous appuyons dans vos démarches. Aussi, veuillez agréer, Monsieur Michaud, nos sentiments les meilleurs.

Estelle Portelance
Présidente
Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM)

INFORMATION

Actif depuis 1983, le groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) est un groupe entièrement bénévole qui a comme mission, entre autres, d'intervenir sur tout dossier se prêtant à la diffusion de valeurs patrimoniales et environnementales, de choix de société, de principes de développement durable, notamment dans l'aménagement du territoire et qui peut contribuer à l'éducation relative à l'environnement de la population en général et des divers intervenants du milieu.

Depuis 1983

6700 rue St-Georges, C.P. 50057 Lévis (Québec) G6V 8T2 www.giram.ca

----- Original Message -----

From: "Jacques Alméras" <jalmeras@videotron.ca>

To: "Christiane Trudel" <christiane.trudel@sympatico.ca>

Cc: "Jacques Alméras" <jalmeras@videotron.ca>; "ROGER BOILEAU"

<roger.boileau@fse.ulaval.ca>; "roger boileau" <boileau.r@videotron.ca>;

"MARTIN DUMAS" <clss@clss.qc.ca>; "MARIE-ÈVE FORTIER"

<marief_13@hotmail.com>; "DANIÈLE GRONDINES" <dgrondines@divaskell.com>;

"MARC JULIEN" <lambertjulien@sympatico.ca>; "JEAN-CHRISTIAN ROY"

<royjeanc@yahoo.fr>; "MARIE-JOSÉE SAINT-GERMAIN" <marjo.sage@videotron.ca>;

"Sylvie Turcotte" <turcotte.sylvie@sympatico.ca>; "Yvon Bussièrès"

<yvon.bussieres@ville.quebec.qc.ca>; "Ginette Bergevin"

<ginette.bergevin@ville.quebec.qc.ca>

Sent: Sunday, December 19, 2010 12:04 PM

Subject: Appui du Conseil de quartier Saint-Sacrement

> Bonjour madame Christiane Trudel

> Présidente

> Conseil de quartier de Sillery

>

>

> La plupart des membres du Conseil de quartier de Saint-Sacrement ont pu,

> dans les délais très courts qui nous étaient impartis, prendre

> connaissance du contenu de votre lettre au maire de Québec, monsieur Régis

> Labeaume, relative à la sauvegarde de l'arrondissement historique de

> Sillery.

> À titre de président du conseil, je puis vous assurer du soutien et de la

> solidarité des membres de notre conseil de quartier dans votre démarche

> auprès des autorités du ministère de la Culture du Québec et de la ville

> de Québec. Soyez assurés que nous partageons pleinement vos préoccupations.

> En effet, il s'agit là d'un enjeu extrêmement important pour l'avenir de

> la ville de Québec et de la région de

> la Capitale-nationale.

>

> Jacques Alméras,

> Président,

> Conseil de quartier Saint-Sacrement.

Québec, le 24 mars 2011

Madame Christiane Trudel
Présidente
Conseil de quartier de Sillery
Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
1130, route de l'Église, 2^e étage, bureau 2021
Québec (Québec) G1V 4X6

Objet : Arrondissement historique de Sillery

Madame la Présidente,

À son assemblée du 22 février 2011, le conseil de quartier de Saint-Sauveur a adopté la résolution suivante concernant votre demande d'appui au sujet de vos démarches pour la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery.

Résolution CA-11-17

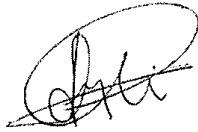
Concernant la demande d'appui du Conseil de quartier de Sillery au sujet de la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery

Considérant que certains projets immobiliers menacent l'intégrité de l'arrondissement historique de Sillery;
Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec envisage sérieusement la possibilité de confier la responsabilité de ce territoire patrimonial à la Ville de Québec par le biais d'un plan particulier d'urbanisme (PPU);
Considérant que l'arrondissement historique de Sillery est un quartier riche en histoire abritant plusieurs milieux naturels et bâtiments historiques à préserver;
Considérant que la dénomination patrimoniale d'un lieu ne peut se faire qu'en cherchant à protéger l'ensemble des éléments qui le constitue;
Considérant que les membres du conseil de quartier sont favorables à une densification du territoire qui préserve l'historicité d'un lieu et la morphologie urbaine existante;
Considérant qu'un plan de sauvegarde et de mise en valeur d'un arrondissement historique ou naturel représente un outil de planification et de conservation mieux adapté et plus contraignant en matière de protection patrimoniale qu'un plan particulier d'urbanisme;
Considérant que le citoyen doit être reconnu comme un acteur important au développement, que sa voix doit être entendue et comprise avant toute décision déterminante en ce qui concerne l'avenir de cet Arrondissement, et ce, en accord avec les principes du développement durable;

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR CAROL-ANDRÉ SIMARD DÛMENT
APPUYÉ PAR MONSIEUR FÉLIX BOUDREAUULT, IL EST RÉSOLU** que le conseil
de quartier de Saint-Sauveur demande qu'une consultation publique sur l'avenir de
l'arrondissement historique de Sillery soit tenue et exige la réalisation d'un plan de
sauvegarde et de mise en valeur de ce territoire hautement symbolique en regard des
revendications citoyennes actuelles et des besoins des générations futures.

Adoptée à l'unanimité.

Recevez, Madame Trudel, nos meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Meyer', with a large, stylized flourish above the name.

Olivier Meyer
Président

Extrait du procès-verbal de la sixième séance de l'année 2011, séance extraordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville, tenue le mardi, 28 juin 2011, à 19h00, en la salle du conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles, 305, rue Racine, Québec.

RÉSOLUTION11-CA-13

Demande d'appui du conseil de quartier de Sillery

ATTENDU

- QUE la préoccupation des citoyens à l'égard du quartier historique est légitime,
- QU'il y a lieu d'agir avec prudence dans l'aménagement de tels secteurs,

M. Dombrowski, appuyé par M. Sanschagrin, propose que le conseil de quartier de Loretteville exprime

- sa préoccupation quant à l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery,
- le souhait que la Ville précise ses intentions à ce sujet le plus tôt possible.

Adopté à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Louis-Marc Rodrigue
Secrétaire d'assemblée

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la rencontre du Conseil de quartier de Maizerets tenue le 21 septembre 2011 concernant la position du conseil de quartier quant à la demande d'appui du conseil de quartier de Sillery portant sur la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery.

RÉSOLUTION 11-CA-20

Concernant la position du Conseil de quartier de Maizerets quant à la demande d'appui du Conseil de quartier de Sillery au sujet de la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery

CONSIDÉRANT QUE certains projets immobiliers menacent l'intégrité de l'arrondissement historique de Sillery;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec prévoit confier la responsabilité de ce territoire patrimonial à la Ville de Québec par le biais d'un plan particulier d'urbanisme (PPU);

CONSIDÉRANT QUE le Projet de loi 82 sur le patrimoine culturel du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec prévoit que les municipalités adoptent une charte du paysage culturel patrimonial de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement historique de Sillery est un quartier riche en histoire abritant plusieurs milieux naturels et bâtiments historiques à préserver;

CONSIDÉRANT QUE la dénomination patrimoniale d'un lieu ne peut se faire qu'en cherchant à protéger l'ensemble des éléments qui le constitue;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de quartier sont favorables à une densification du territoire qui préserve l'historicité d'un lieu et la morphologie urbaine existante;

CONSIDÉRANT QU'un plan de sauvegarde et de mise en valeur d'un arrondissement historique ou naturel représente un outil de planification et de conservation mieux adapté et plus contraignant en matière de protection patrimoniale qu'un plan particulier d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen doit être reconnu comme un acteur important au développement, que sa voix doit être entendue et comprise avant toute décision déterminante en ce qui concerne l'avenir de cet arrondissement, et ce, en accord avec les principes du développement durable;

SUR PROPOSITION DE Mme Francesca Désilets DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Danielle Element, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de demander qu'une consultation publique sur l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery soit tenue et

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nicole Dufresne

Nicole Dufresne, présidente



Québec, le 12 juin 2011

Madame Christiane Trudel
Présidente, Conseil de quartier de Sillery

OBJET : APPUI – ARRONDISSEMENT HISTORIQUE

Madame,

Suite à la réception de votre courriel du 29 mars 2011 et après discussion entre les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, il nous fait plaisir de vous confirmer que votre demande d'appui a été acceptée à l'unanimité. Vous trouverez à cet effet un extrait du procès-verbal de notre rencontre régulière du 30 mai 2011 détaillant la résolution d'appui.

Merci de votre collaboration,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Nicole Laveau'.

Nicole Laveau
Présidente
Conseil de quartier de Vanier

p.j. : Extrait du procès-verbal du 30 mai 2011

c.c. : Membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Vanier
Mario Demeule, Conseiller en consultations publiques, Arr. Des Rivières
Richard Côté, conseiller municipal, District de Vanier



**Extrait de la quatrième rencontre régulière de l'année 2011
du Conseil de quartier de Vanier tenue le 30 avril 2011, à 19 h,
à l'école primaire Notre-Dame-du-Canada, 383, rue Chabot, Québec**

RÉSOLUTION 11-CA-27

APPUI AU CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

SUR UNE PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier de Vanier signifie par lettre son appui aux démarches du Conseil de quartier de Sillery qui demande à la ville de Québec et à la ministre de la Culture, des Communication et de la Condition féminine (MCCCF) de s'assurer que la vision et les orientations de la Ville en regard de l'arrondissement historique de Sillery respecteront celles convenues dans le cadre de gestion déposé par le MCCCF.

ADOPTÉE

Certifié conforme, à Québec ce : _____ 12 juin _____ 2011.


M. François Bédard, secrétaire

Le 29 septembre 2011

Madame Christiane Trudel
Présidente
Conseil de quartier de Sillery
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église, 2^e étage, bureau 2021
Québec (Québec) G1V 4X6

Madame la Présidente,

La présente est en suivi à votre requête pour un appui du conseil de quartier de Saint-Roch (CQSR) quant à votre préoccupation pour la préservation du patrimoine culturel et naturel de l'arrondissement historique de Sillery.

Les éléments forts de ce patrimoine, tels le cimetière Saint-Patrick, les propriétés conventuelles et autres domaines anciens, doivent résister à l'épreuve du temps et aux pressions d'un développement assujéti aux seules lois du marché. Les principes du développement durable et une solide planification municipale – un ou plusieurs PPU –, motivée par l'intérêt collectif, doivent encadrer ce qui constitue une richesse distinctive de notre région offrant des repères identitaires ainsi qu'un fort potentiel touristique, notamment.

Le conseil d'administration du CQSR ayant pris connaissance de votre lettre adressée au maire de Québec en date du 2 décembre 2010, a délibéré de la question lors de son assemblée du 27 janvier 2011. Il en résulta notre résolution CA-11-10 qui se lit comme suit :

« Communications écrites reçues

[...]

- Conseil de quartier de Sillery, demande d'appui concernant l'arrondissement historique

Résolution CA-11-10

Concernant un appui au conseil de quartier de Sillery

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LOUIS H. CAMPAGNA DUMENT APPUYÉE PAR MADAME CYNTHIA DEMERS, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch donne son appui au conseil de quartier de Sillery dans le dossier de l'arrondissement historique.

Adoptée à l'unanimité. »

Souhaitant que la présente lettre d'appui contribue à étayer votre influence auprès des décideurs concernés, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président du conseil de quartier,



Louis-H. Campagna



Le 10 juin 2011

Madame Christiane Trudel
Présidente du conseil de quartier de Sillery
Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église, 2^e étage
Québec (Québec) G1V 4X6

Objet : Appui à votre lettre envoyée au maire de Québec le 2 décembre dernier concernant
l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Madame,

Pour faire suite à votre demande d'appui, les administrateurs du conseil de quartier du Plateau
présents à notre assemblée mensuelle du 26 avril 2011 ont adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION 11-03-04

CONCERNANT la démarche d'appui du conseil de quartier de Sillery, sur une
PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la
démarche du conseil de quartier de Sillery auprès du maire Labeaume.

Nous espérons que les appuis que vous avez recueillis auprès des divers conseils de quartier
seront pris en considération par les autorités concernées. Recevez, Madame, nos meilleures
salutations.

Les administrateurs du conseil de quartier du Plateau,

William Poulin-Lord, président

Suzie Beaulieu, vice-présidente
Jean-Pierre Lefebvre, secrétaire
Zdenek Stastny, trésorier

Thierry Bergeron, administrateur
Normand Pinard, administrateur
Denyse Trudel, administratrice

Conseil de quartier du Plateau
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
Téléphone : 418 641-6301, poste 3333

Date: Wed, 22 Dec 2010 13:15:06 -0500
From: treweis@videotron.ca

To: christiane.trudel@sympatico.ca
CC: annicka@sympatico.ca; claude.montminy@videotron.ca; denise-
genest@videotron.ca; houde_007@hotmail.com; boucher.harbour@videotron.ca;
jelsener@live.ca
Subject: Réf. : Fw: appuis

Le 22 décembre 2010

Madame Christiane Trudel
Présidente du Conseil de Quartier de Sillery

Objet: Avenir de l'arrondissement de Sillery

Bonjour Madame Trudel,

Pour faire suite à votre demande d'appui, soyez assurée que nous partageons vos préoccupations, quand à l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery.

Il s'agit là, d'un enjeu important pour la ville de Québec et de la région de la Capitale -nationale. Le conseil de quartier de La Pointe de Sainte Foy réuni en comité de travail, le 21 décembre 2010, a convenu de vous accorder tout son appui dans ce dossier.

Félicitations pour votre excellent travail
Salutations cordiales

Silva Weis
Présidente
Conseil de Quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy



Le 22 décembre 2010

À l'attention de monsieur Hugues Michaud
Société historique de Sillery
C. P. 47051
Québec (Québec) G1S 4X1

Objet : Avenir de l'Arrondissement historique de Sillery

Chers collègues et amis,

Nous avons pris connaissance de la correspondance que vous adressiez au maire de Québec le 2 décembre dernier à propos de l'avenir de l'Arrondissement historique de Sillery.

Soyez assurés que nous partageons pleinement vos préoccupations. En effet, il s'agit là d'un enjeu extrêmement important pour l'avenir de la ville de Québec et de la région de la Capitale-Nationale.

Il va sans dire que vous pourrez compter sur l'appui du conseil de quartier du Cap-Rouge dans cette affaire, et que nos ressources seront à votre disposition. N'oubliez pas de nous informer des développements dans ce dossier.

Félicitations pour votre excellent travail.

Yseult Roy-Raby
Présidente

Conseil de quartier du Cap-Rouge
Édifice Andrée-P-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
Téléphone : 418 641-8003

Québec, le 18 février 2011

Madame Christiane Trudel
Présidente
Conseil de quartier de Sillery
Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
1130, route de l'Église, 2^e étage, bureau 202I
Québec (Québec) G1V 4X6

Objet : Arrondissement historique de Sillery

Madame la Présidente,

À son assemblée du 8 février 2011, le conseil de quartier de Montcalm a adopté la résolution suivante concernant votre demande d'appui au sujet de vos démarches pour la sauvegarde de l'Arrondissement historique de Sillery.

Résolution CA-11-07

Concernant la sauvegarde de l'Arrondissement historique de Sillery

Considérant que le quartier Montcalm est un quartier riche de son patrimoine bâti et naturel;
Considérant que ce patrimoine doit être préservé et que, dans cette perspective, le conseil de quartier de Montcalm se sent interpellé par la démarche du conseil de quartier de Sillery dans la protection de son patrimoine;
Considérant que les membres du conseil de quartier de Montcalm sont favorables à une densification douce du territoire qui préserve l'historicité d'un lieu et la morphologie urbaine existante;
Considérant que l'on doit tenir compte de l'avis des citoyens;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR SALIM HAOUARI DUMENT APPUYÉE PAR MADAME FRANÇOISE LORD, IL EST RÉSOLU d'appuyer la requête du conseil de quartier de Sillery au sujet de la sauvegarde de son Arrondissement historique qui est menacé de morcellement.

Adoptée à l'unanimité.

Recevez, Madame Trudel, nos meilleures salutations.



Lise Santerre
Présidente



CONSEIL DE QUARTIER

VIEUX-QUÉBEC — CAP-BLANC — COLLINE PARLEMENTAIRE

Québec, le 14 mars 2011

Madame Christiane Trudel
Présidente du conseil de quartier de Sillery
Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église, 2^e étage, bureau 202I
Québec (Québec) G1V 4X6

Objet : Résolution d'appui pour une consultation publique sur l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Madame la Présidente,

Je donne suite à votre courriel du 22 janvier dernier que j'avais fait circuler parmi nos collègues président(e)s des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, lesquels ont, à tour de rôle, semble-t-il, porté à l'ordre du jour de leur réunion respective une proposition d'appui à votre cause.

Le conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire a adopté, lors de la réunion qui a suivi sous la gouverne de son vice-président, Monsieur Benoît Bossé, le 15 février dernier, une résolution d'appui à votre cause à laquelle nous sommes particulièrement sensibles, notamment en raison de la pratique des autorités municipales de soustraire désormais des portions d'un quartier à l'application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) sur le référendum décisionnel en l'intégrant à un Programme particulier d'urbanisme (PPU).

C'est le cas par exemple de la Place d'Youville, désormais comprise dans le PPU de la colline Parlementaire alors que géographiquement il n'en est rien, en plus de faire partie de l'arrondissement historique du patrimoine mondial. Manœuvre parfaitement calculée sans doute, pour spolier les citoyens de l'outil du référendum décisionnel que les autorités municipales voudraient voir disparaître à la faveur d'un nouveau projet de loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Voici le libellé de la résolution adoptée :

Résolution CA-11-09

Appui du conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire à la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery

Considérant que certains projets immobiliers menacent l'intégrité de l'arrondissement historique de Sillery;

Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec envisage sérieusement la possibilité de confier la responsabilité de ce territoire patrimonial à la Ville de Québec par le biais d'un plan particulier d'urbanisme (PPU);



Arrondissement de La Cité-Limoilou
399, rue Saint-Joseph Est Téléphone : 418 641-6001
Québec (Québec) G1K 8E2 Télécopieur : 418 641-6576

Considérant que l'arrondissement historique de Sillery est un quartier riche en histoire abritant plusieurs milieux naturels et bâtiments historiques à préserver;
Considérant que la dénomination patrimoniale d'un lieu ne peut se faire qu'en cherchant à protéger l'ensemble des éléments qui le constitue;
Considérant que les membres du conseil de quartier sont favorables à une densification du territoire qui préserve l'historicité d'un lieu et la morphologie urbaine existante;
Considérant qu'un plan de sauvegarde et de mise en valeur d'un arrondissement historique ou naturel représente un outil de planification et de conservation mieux adapté et plus contraignant en matière de protection patrimoniale qu'un plan particulier d'urbanisme;
Considérant que le citoyen doit être reconnu comme un acteur important au développement, que sa voix doit être entendue et comprise avant toute décision déterminante en ce qui concerne l'avenir de cet Arrondissement, et ce, en accord avec les principes du développement durable;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BENOÎT BOSSÉ, DÛMENT APPUYÉE PAR MADAME ÉMILIE-JENNIFER DESBIENS, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire demande qu'une consultation publique sur l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery soit tenue et exige la réalisation d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur de ce territoire hautement symbolique en regard des revendications citoyennes actuelles et des besoins des générations futures.

Adoptée à l'unanimité.

Vous voudrez bien m'excuser d'avoir tardé à vous faire suivre cette décision ayant été tout le mois de février à l'extérieur du pays. Cela dit, soyez assurée, madame la Présidente, de notre entière solidarité dans vos démarches pour préserver le caractère historique du vieux Sillery et surtout pour faire en sorte que les citoyens de votre territoire puissent se prononcer à cet égard.

Le président,



Me Denis L'Anglais

- c. c. Madame Suzanne Verreault, district Sylvain-Lelièvre, présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
Monsieur Yvon Bussièrès, district Saint-Sacrement-Belvédère
Madame Chantale Gilbert, district des Faubourgs
Madame Anne Guérette, district Vieux-Québec-Montcalm
Madame Geneviève Hamelin, district Saint-Sauveur
Madame Ginette Picard-Lavoie, district Maizerets-Lairet



Québec, le 17 mars 2011

Madame Christiane Trudel
Présidente
Conseil de quartier de Sillery
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

Objet : Appui à vos démarches concernant l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Madame,

Le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules a pris connaissance de vos inquiétudes et de vos démarches en lien avec l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery. Étant donné l'importance des arrondissements historiques de notre ville, notre conseil de quartier partage vos inquiétudes. De plus, nous sommes d'avis que le développement de nos quartiers doit se faire en harmonie avec les préoccupations des citoyens.

C'est pourquoi le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules a choisi d'appuyer vos démarches auprès de la Ville de Québec et de la ministre de la Culture, des communications et de la Condition féminine.

Vous trouverez donc ci-joint la résolution d'appui adoptée par le Conseil de quartier Duberger-Les Saules lors de sa rencontre spéciale du 16 mars 2011.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Marco Dubois
Président
Conseil de quartier de Duberger-Les Saules



Arrondissement des Rivières
233, boulevard Pierre-Bertrand
Vanier (Québec) G1M 2C7
Téléphone : (418) 841-6002
Télocopieur : (418) 841-6838



Procès-verbal de la rencontre spéciale du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules, tenue le mercredi 16 mars 2011, à 18 h 45 au centre communautaire Les Saules, salle E-102, 4124, rue de Musset, Québec.

RÉSOLUTION 11-CA-06

APPUI AU CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY CONCERNANT SES DÉMARCHES VISANT LA PRÉSERVATION DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer les démarches du Conseil de quartier de Sillery qui demande à la Ville de Québec et à la ministre de la Culture, des communications et de la Condition féminine (MCCCF) de s'assurer que la vision et les orientations de la Ville en regard de l'arrondissement historique de Sillery respecteront celles contenues dans le cadre de gestion du MCCCF.

ADOPTÉE

Certifié conforme, à Québec ce : 17 mars 2011.

M. André Élémond, secrétaire

Conseil de quartier du Vieux-Moulin

Procès-verbal de la cinquième assemblée ordinaire de l'année 2011, tenue le mardi 21 juin 2011, au Pavillon Royal, 3365, chemin Royal.

APPUI AU CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

Le conseil de quartier a été interpellé par leurs collègues du Conseil de quartier de Sillery quant à une demande d'appui visant le maintien des propriétés conventuelles dans l'arrondissement historique de Sillery.

RÉSOLUTION 11-CA-06 Concernant l'appui du conseil de quartier au conseil de quartier de Sillery

SUR PROPOSITION DE M. Valérie Houle DUMENT APPUYÉE PAR M. Réjean Fortier, IL EST RÉSOLU PAR LE conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Moulin de donner son appui au conseil de quartier de Sillery dans le dossier du maintien des propriétés conventuelles de l'Arrondissement historique de Sillery.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Comité d'arbres de Charlesbourg

Comité d'arbres de Charlesbourg
Arrondissement de Charlesbourg, Québec, QC

À l'attention de m. Hughes Michaud, président

Objet : Patrimoine historique et naturel de Sillery

M. Michaud

À la lecture de votre lettre du 2 décembre adressée au maire de notre magnifique ville, nous ne pouvons faire autrement qu'appuyer votre démarche. Les membres du Comité se sont donnés comme objectif de défendre le patrimoine naturel et la qualité de vie à Charlesbourg comme ils le peuvent, nous voyons ici une occasion de faire une démonstration que nous allons plus loin que le « pas dans ma cour ».

Demeurer dans la ville de Québec c'est d'apprécier le superbe paysage de la falaise à Sillery, c'est d'en apprécier l'histoire en marchant dans le cimetière Saint-Patrick et c'est de comprendre les préoccupations de citoyens qui désirent conserver les poumons de la ville de Québec, le patrimoine naturel de Sillery.

Bravo et bonne continuation !

Johanne Lavallée

Fondatrice

Comité d'arbres de Charlesbourg

2. Experts

From: Martin.Paquet@hst.ulaval.ca

To: jelsener@live.ca

CC: shs@videotron.ca; isabelle.reny@mrnf.gouv.qc.ca

Date: Mon, 26 Sep 2011 18:26:41 -0400

Subject: Re: Avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Madame Johanne Elsener, Vice-présidente
Société d'histoire de Sillery

Chère madame Elsener,

Après avoir pris connaissance de vos démarches dans le cadre de la préservation de l'arrondissement historique de Sillery, et comme citoyen fréquentant depuis plusieurs dizaines d'années ce secteur dont le cachet patrimonial est singulier en Amérique du Nord, je tiens à vous indiquer ma profonde préoccupation quant aux menaces qui planent sur l'arrondissement. Aussi, je vous donne mon appui personnel à la lettre du 2 décembre 2010, qui souligne aux autorités municipales votre vision du développement de l'arrondissement historique de Sillery, dans le respect du cachet de son site patrimonial. Ce faisant, vous pouvez ajouter mon nom à la liste de vos appuis. Enfin, je vous prierai de me garder informé de la suite des événements dans ce dossier capital pour l'image non seulement de l'arrondissement historique de Sillery, mais de la ville de Québec en son entier.

Bien cordialement,

Martin Pâquet

Professeur titulaire, Département d'histoire, Faculté des Lettres

Titulaire de la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN)

Pavillon Charles-De Koninck, Bureau 6213

1030, av. des Sciences-Humaines

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

Canada

Téléphone: (418) 656-2131, poste 8285

Télécopieur: (418) 656-3603

Madame, Monsieur

Il est étonnant que les boisés des grands domaines de Sillery composés souvent d'arbres centenaires et bicentenaires, d'anciennes forêts domaniales reliées à des grandes villas historiques implantées sur la falaise dominant le Saint-Laurent soient encore menacés par des promoteurs immobiliers avides d'un profit vite fait dans des ensembles de condos ou d'appartements, toujours d'une architecture douteuse. Il est étonnant qu'en 2011, il soit encore possible de brader des parcelles de l'arrondissement historique du Vieux-Sillery sur l'autel du développement banal et brutal dans l'oubli des principes et des règles du développement durable. Comme si la conservation de la nature, le sens historique d'un lieu, la contemplation et la quiétude des boisés urbains protégés à jamais étaient des valeurs caduques et non progressistes. La menace qui pèse à Sillery sur de grands ensembles de sens, des ensembles émouvants par leur riche teneur paysagère, nécessaires dans un développement harmonieux, comme on cherche à en reconstituer l'esprit dans des éco quartiers artificiels qui font couler beaucoup d'encre ces jours-ci, cette menace dis-je, contredit totalement la nouvelle loi des biens culturels qui, dans quelques semaines, sera mise à l'étude par une Commission parlementaire de l'Assemblée nationale. Le fait de transférer la gestion du patrimoine aux municipalités est loin d'être une décision heureuse. En tout cas, le Vieux-Sillery nous apparaît comme un autre cas montrant la difficulté des gouvernements municipaux à gérer dans le meilleur sens leur héritage patrimonial. Les élus de Québec devraient pencher du côté des citoyens avant de penser aux promoteurs qui, trop souvent, conduisent l'aménagement de nos cités et villes avec des résultats pitoyables. La Ville de Québec possède tous les outils légaux et professionnels pour procéder dans le véritable sens d'un arrondissement historique. Il n'y manque que la volonté politique et l'affirmation de valeurs progressistes.

Michel Lessard, historien

Professeur associé, Université du Québec à Montréal.

APPUI DE MARCEL JUNIUS, PHYLLIS LAMBERT, MICHEL BONNETTE, JEAN CIMON, ANDRÉGAULIN, VICTOR LAMBERT, JACQUES LEMIEUX ET MICHEL LESSARD SOUS DE LETTRE PUBLIÉE DANS LE DEVOIR LE 23 NOVEMBRE 2011

Nouvelle Loi sur le patrimoine culturel

Pâleur extrême et absence d'ambition

MARCEL JUNIUS

Architecte, urbaniste émérite, ancien directeur général du patrimoine au ministère des Affaires culturelles du Québec et ancien président de la Commission des biens culturels du Québec

La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel soulève une inquiétude majeure. Elle est d'une pâleur extrême. La cible est ratée. La loi concernant le patrimoine national aurait dû être un véhicule d'espoir. Elle ne l'est pas. De grandeur aussi, si le ministère de la Culture avait eu un regard neuf, porteur d'une vision pour l'avenir. De perspective, cette loi n'en a pas. Tout au plus, elle est un repêchage de la loi de 1972 sur les biens culturels.

Même avec l'ajout à son répertoire des paysages et du patrimoine immatériel, tant espéré et enfin obtenu, elle n'offre que de la réglementation, quelques précisions et des peines accrues aux contrevenants, ce qui fera bien l'affaire des avocats. La loi nouvelle est coupable de l'évacuation gênante de l'axiome fondamental en cette matière: le territoire est culturel. C'est une omission grave, car c'est l'essentiel de la notion du développement culturel.

Depuis des lustres, notre espace est galvaudé par insouciance, indifférence et incompétence par des promoteurs de tous acabit dans son agriculture, sa foresterie, ses rivières, ses villages et ses villes. Ils sont accompagnés par un État à l'occasion indolent et parfois complice. Le sous-sol non plus n'est pas épargné, qui montre ses cicatrices honteuses jusqu'en surface. Pourquoi? Parce que la loi a oublié que la planification de l'ensemble des composantes du territoire est au cœur de la réflexion nécessaire avant toute action sur les objets, monuments, paysages petits ou grands.

Le cas de Sillery

Voyons l'exemple récent et très regrettable de l'arrondissement historique de Sillery, qui a été inscrit par Héritage Canada sur la liste peu glorieuse des «sites historiques du patrimoine les plus menacés au Canada». Le gouvernement, qui



Le développement urbain doit se faire en tenant compte de la beauté patrimoniale afin d'éviter certains aménagements douteux comme ici, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

n'est pas capable d'administrer ces quelques parcelles de territoire que sont les arrondissements historiques ou naturels, voudrait par sa nouvelle loi s'autoriser la gestion de paysages culturels. La bouchée est grande, elle ne passera pas. Il y a là un paradoxe évident. On le connaît.

Dans sa gestion, malgré les discours officiels, l'État sectorise les «planificateurs» et les «conservateurs». La nouvelle Loi sur le patrimoine ne répare en rien cet état de choses alors qu'elle le pouvait. Elle ne propose aucunement pour l'avenir une voie coordonnée, intégrée, pour harmoniser les philosophies d'intervention et les objectifs à atteindre par les autres corps publics dans leurs actions d'aménagement, sinon l'évocation du développement durable. Les planificateurs ne sont pas du tout convoqués au travail de l'aménagement du territoire dans sa profondeur culturelle, ni à la convergence de la pensée avec les conservateurs, et encore moins à l'intégration des missions, alors que tous interviennent sur le même espace.

Les conservateurs, qui ont pour mission de sau-

vegarder et de mettre en valeur les biens culturels dont notre territoire est pourvu, n'ont à ce jour qu'une voix bien faible devant la cohorte des agents planificateurs et des promoteurs. Comme on ne peut pas tout classer, les conservateurs, qui connaissent bien tous les repères du territoire, les constructions, les paysages, les panoramas, les points de vue, les corridors visuels et ses autres qualités, esthétiques, géographiques, topographiques et historiques, sont en mesure d'indiquer les soins les plus appropriés à apporter aux aménagements pour protéger la beauté du pays.

Conservation intégrée

Tout cela a été dit. Des mémoires ont été déposés au groupe de consultation Arpin en 2000, puis soumis à la ministre de la Culture actuelle dans sa première ronde d'une consultation publique «Regard neuf» en 2007. Ces mêmes arguments ont été redits, relus au bénéfice de la ministre et de l'opposition, lors de la commission parlementaire en 2011. Tout cela sans écho! Ré-

pétons-le, nous croyons fermement que le succès de la protection et de la mise en valeur du patrimoine réside dans une conservation intégrée telle que proposée en Europe dès 1975. Ce concept rassemble les planificateurs et les conservateurs dans la tâche principale de l'aménagement global de l'espace territorial.

Sans ce principe directeur, la nouvelle loi ne peut pas appréhender les mauvais calculs urbanistiques, les projets indignes d'ingénieurs-promoteurs, les erreurs dans les tracés de voirie ou dans les implantations d'infrastructures, des modernisations ratées et des démolitions intempestives, par exemple, qui trop souvent abiment, galvaudent ou banalisent des paysages souvent attachants, parfois sublimes.

Une leçon oubliée

La Loi sur le patrimoine culturel intégrée à la Loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire aurait été une force capable de galvaniser les énergies pour la conduite d'une action culturelle et sociale, commune et globale, qui ferait de nos villes et de nos villages autant d'œuvres d'art. Une occasion ratée. N'entendons-nous pas Guy Frégault nous dire: «Un autre retard collectif!»

Et pour conclure, relisons donc Georges-Émile Lapalme: «[...] en remontant la péninsule italienne, après notre périple grec, je revenais sans cesse aux sources de la grandeur connue, de celle qui, parvenue jusqu'à nous, imprimait toujours sa marque, ou plutôt son esprit sur nous. Le Québec, dans tout cela, finissait par prendre une signification culturelle; encore un peu plus et j'ajouterais: purement culturelle.» La leçon n'a manifestement pas été entendue.

Appuie ce texte: Phyllis Lambert (fondateur et directeur du Centre canadien d'architecture), Michel Bonnette (urbaniste), Jean Cimon (sociologue et urbaniste émérite), André Gaulin (professeur émérite à l'Université Laval), Victor Lambert (architecte et urbaniste émérite), Jacques Lemieux (géographe et historien) et Michel Lessard (historien).

3. Politicien

Québec, le 24 mai 2011

Monsieur Hugues Michaud
Président
Société historique de Sillery
C. P. 47051
Sillery (Qc) G1S 4X1

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de la correspondance adressée au maire de Québec le 2 décembre dernier concernant l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery.

Vous savez à quel point le patrimoine est important pour moi et dans ce contexte, je tiens à vous assurer de mon entière collaboration et de mon appui total dans vos démarches sur ce dossier.

J'en profite pour vous féliciter de votre excellent travail et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Anne Guérette
Conseillère municipale
District Vieux-Québec-Montcalm

X. REVUE DE PRESSE

A. AVANT 2010

Commentaire | Jean Bousquet, professeur titulaire, foresterie, géographie et géomatique, Université Laval

Un patrimoine paysager unique au Québec

Dans le dossier des grandes propriétés conventuelles constituant le cœur de l'arrondissement historique de Sillery, la Ville de Québec vient de présenter un projet de développement foncier totalisant plus de 1200 unités d'habitation. La population locale et plusieurs intervenants avaient exprimé de vives inquiétudes quant à l'avant-projet du printemps, qui allait déjà à l'encontre de la mission de conservation du secteur. Voilà que le développement prend encore plus d'ampleur.

ARRONDISSEMENT HISTORIQUE

Les grandes propriétés conventuelles sont au cœur de l'arrondissement historique de Sillery, créé en 1964 afin de conserver et mettre en valeur un patrimoine historique et naturel unique situé le long du promontoire longeant le fleuve à l'ouest des Plaines. L'arrondissement rassemble des domaines de plusieurs dizaines d'hectares hérités des grands propriétaires anglais des XVIII^e et XIX^e siècles et ceux des communautés religieuses.

La Loi sur les biens culturels est claire : la mission des arrondissements historiques et naturels n'est pas de favoriser le développement immobilier, mais bien la conservation et la mise en valeur du patrimoine qui, autrement, risquerait de disparaître. Les grandes propriétés conventuelles de Sillery constituent, après l'arrondissement historique du Vieux Québec et les plaines d'Abraham, la plus grande concentration de lieux historiques et la plus grande superficie de panoramas naturels encore intacts remontant au XIX^e siècle à Québec. Il y a là une ressource patrimoniale et pay-

sagère unique au Canada.

La Commission des biens culturels du Québec, dans son étude de caractérisation de l'arrondissement de 2004, est éloquent à ce sujet : ce patrimoine est d'une valeur exceptionnelle, représentatif non seulement des coutumes architecturales et d'aménagement du territoire sous le régime anglais des XVII^e et XIX^e siècles, mais également, de la grande époque des maisons-mères et résidences d'été des congrégations religieuses qui a suivi. N'en déplaisent à certains, ces époques constituent des parties charnières de notre histoire. La valeur patrimoniale et paysagère exceptionnelle des lieux constitue donc un critère incontournable pour une mise en valeur respectueuse de la mission historique du secteur.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT AMNÉSIQUE

Avec le développement immobilier annoncé, l'enveloppe externe d'édifices conventuels sera irrémédiablement transformée. Des boisés anciens et de haute valeur ainsi qu'une partie des paysages et panoramas uniques seront sacrifiés pour de grands immeubles. Ce projet est à contre-sens des principes du plan d'aménagement et de développement durable de Québec pour le secteur, ainsi que de la politique du patrimoine dont la Ville est à se doter, et qui place la conservation comme premier critère pour la mise en valeur de tels ensembles.

Le développement foncier prévu et ses effets de fragmentation des paysages prépareront le terrain à d'autres développements, comme l'ont fait le Domaine des Augustines, le Château de Bordeaux ou les tours du Châtelain,



Le promontoire longeant le fleuve à l'ouest des Plaines fait partie d'un riche patrimoine historique et naturel qui est unique au Canada. — PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL

de véritables erreurs d'urbanisme. Vouloir fragmenter encore plus cet ensemble historique et en faire l'objet d'un tel développement, qu'il soit sous l'égide des promoteurs immobiliers ou celui d'un plan particulier d'urbanisme (PPU), représente une intervention sans précédent de lobotomisation de notre histoire.

ENTRER DANS L'HISTOIRE PAR LA BONNE PORTE

Avec la saturation récréo-touristique du Vieux-Québec, un véritable plan de conservation et de mise en valeur durable de l'arrondissement historique engendrerait des retombées palpables. Prenons le mont Royal, désigné arrondissement natu-

rel en 2005 selon la Loi sur les biens culturels, avec une injection de 15 millions \$ du ministère de la Culture pour en favoriser la protection et le potentiel éducatif et récréo-touristique. Un projet similaire est en marche pour la sauvegarde de la propriété des Pères Cisterciens d'Oka. Des fonds existent auprès des gouvernements et de grandes fondations impliquées dans la préservation du patrimoine historique.

Afin d'éviter que le futur n'efface un passé encore présent, et que l'on liquide un autre pan de notre patrimoine régional après celui du zoo de Québec, c'est d'un projet mobilisateur pour la santé psychologique et récréo-

touristique de la capitale dont il faut parler : celui de la mise en valeur durable de l'Arrondissement historique de Sillery, non pas pour la possibilité foncière de ses plus beaux terrains, mais pour sa valeur historique indéniante et ses boisés et paysages naturels d'une beauté exceptionnelle. En cette période de préparation aux Fêtes du 400^e, évitons qu'un large pan de l'histoire de la Ville de Québec ne s'efface et tablons sur nos véritables richesses.

** Cette lettre est adressée à madame Andrée Boucher*

** M. Bousquet est lauréat de Québec et ex-président de la Commission de l'environnement de Sillery*

B. ANNÉE 2010

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201008/15/01-4306736-projet-de-condos-dans-un-cimetiere-de-sillery.php>

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201004/15/01-4270927-developpement-sur-le-promontoire-a-sillery-le-dernier-mot-au-ministere.php>

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201004/15/01-4270928-developpement-sur-les-falaises-de-sillery-les-defenseurs-du-patrimoine-souleges.php>

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201004/13/01-4270079-sept-organismes-sunissent-pour-la-protection-des-domaines-de-sillery.php>

http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2010/04/13/005-Grands-domaines_Sillery.shtml

50%
et plus de rabais
sur des offres exclusives!



Découvrez un blogue divertissant et humain signé
Dominique Bertrand...

simplement brillant.ca COUP
POUCE

L'APPEL

Prévisions météo

Membre du groupe
Québec Hebdo

8 Mars 2013

Connexion

S'inscrire

Contactez-nous

Rechercher



» Recherche Avancée



ACTUALITÉS

SPORTS

CULTURE

SOCIÉTÉ

ÉCONOMIE

OPINION

ANNONCES CLASSÉES

EMPLOIS

AUTOS

Journal L'Appel, membre du groupe Québec Hebdo - Actualités

L'article

Imprimer Envoyer à un ami Commenter (0)



L'arrondissement historique de Sillery encore menacé par des projets immobiliers



Publié le 14 Décembre 2010
Michel Bédard

Recommander Tweeter

Une partie du cimetière Saint-Patrick vendue pour la construction de condos

Des découvertes récentes, parmi lesquelles figure la vente d'une partie du cimetière Saint-Patrick au promoteur immobilier Woodfield Capital Inc pour la construction de condos, ont fait renaître dernièrement une vive inquiétude chez cinq organismes quant à la mise en valeur, la protection et le développement durable de l'arrondissement historique de Sillery.

Sujets : [Ministère de la Culture](#) , [Coalition Héritage Québec](#) , [Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery](#) , [Quartier de Sillery](#) , [Cimetière Saint-Patrick](#) , [Chemin Saint-Louis](#)

«Il y a trois semaines des citoyens du secteur ont aperçu des bornes rouges d'arpentage sur le lot ouest du cimetière Saint-Patrick, malgré que ce site soit classé boisé d'intérêt dans le Cadre de gestion du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui recommande de le conserver à titre d'écran visuel. Il y a de quoi être encore inquiet», a souligné le président de la Société d'histoire de Sillery, Hugues Michaud, lors d'un point de presse au sous-sol du presbytère de l'église Saint-Michel-de-Sillery.

En compagnie de la présidente du Conseil de quartier de Sillery, Christiane Trudel, et de représentants de la Coalition Héritage Québec, du Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery et de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, M. Michaud a profité de l'occasion pour déplorer d'autres d'annonces découvertes sur Internet concernant les intentions de quelques promoteurs immobiliers vivement intéressés à développer des projets sur des sites majeurs du



La vente d'une partie du cimetière Saint-Patrick à un promoteur immobilier menace de faire disparaître l'un des quatre érables vétérans de 11 pieds de circonférence, dont l'âge est estimé à plus de 250 ans. Le président de la Société...

À DÉCOUVRIR

- Concours
- Ajouter un événement à l'Agenda communautaire ou au Carnet culturel
- Emplois
- Nos annonceurs
- Nos Remparts
- Conseils d'experts
- Cahiers spéciaux
- Partagez votre SCOOP!
- Nos organismes
- Archives journaux numérisés
- Rencontres
- Circulaires de la semaine
- Coupons-Rabais
- Pour placer une annonce classée : 1-866-637-5236

Publicité



INFOLETTRE

Inscrivez votre courriel et recevez nos nouvelles dès leur parution !



Nouveaux emplois

acheteur(euse)/ gestionnaire d'inventaire

CHAUFFEUR CLASSE: 1 OU 3 »»

chemin Saint-Louis comme la Fédération Des Augustines, le Domaine Benmore, le Collège Jésus-Marie, les Sœurs de Ste-Jeanne-d'Arc, les Pères Assomptionnistes et le cimetière Saint-Patrick, où l'on retrouve des arbres exceptionnels âgés de plus de 250 ans.

Une bête répétition de 2006

Pour le docteur Jean Bousquet, professeur à la Faculté de foresterie, géographie et géomatique à l'Université Laval, tout ce qui se passe actuellement est la bête répétition de 2006.

«On gère en total manque de transparence à la Ville de Québec, qui avait déjà promis aux résidents du secteur que l'arrondissement historique de Sillery bénéficierait d'un plan particulier d'urbanisme afin de respecter les grandes orientations du Cadre de gestion du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui stipule, entre autres, qu'il faut préserver les grandes parcelles de terrain en évitant leur morcellement par l'ouverture de nouvelles rues ou par du lotissement», a lancé le professeur.



Une lettre au maire Labeaume

Dans une lettre conjointe adressée le 2 décembre au maire Régis Labeaume, la Société d'histoire de Sillery, le Conseil de quartier de Sillery, la Coalition Héritage Québec, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery et le Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery lui font part de ces découvertes récentes soulevant leurs inquiétudes.

«Tout ce que nous lui demandons, c'est de rectifier la situation et de nous faire part de la vision de la Ville de Québec, car le monde de la construction ne nous apparaît pas être le maître d'œuvre approprié pour assurer le développement durable d'un arrondissement historique comme celui de Sillery, qui regroupe la plus forte concentration de villas d'époque au Canada, des monuments religieux d'intérêt et surtout un paysage naturel marqué de plusieurs percées visuelles exceptionnelles sur le fleuve», a précisé M. Marchand.

Selon les dernières informations obtenues par L'Appel, une réponse du maire Labeaume devrait leur parvenir en janvier.



Coter ☆☆☆☆☆

Haut de page ▲

Commentez

Votre nom*

Adresse courriel*

(Nous gardons les courriels privés)

Écrivez votre commentaire ici*

Nous prions les internautes de rester polis. Il est interdit de soumettre du contenu discriminatoire, insultant ou inapproprié, qui pourrait être retiré du site à notre discrétion. Nous ne sommes pas responsables des opinions ou du contenu soumis par les internautes. L'utilisation de ce site ainsi que la propriété du contenu qui est soumis sont régies par nos **Conditions générales d'utilisation** et le **Politique de confidentialité**.

Les organismes membres doivent promouvoir des activités légales et à but non-lucratif. Tout organisme faisant la promotion d'activités illégales ou de services / produits commerciaux sera retirée du site.

J'accepte ces conditions.



Directeur Général »»

TECHNICIEN & APPRENTI-TECHNICIEN

Programme exclusif aux hommes de 35

[Tous les emplois](#)

Propulsé par:

[Bidgo.ca](#)

Flairer la bonne affaire

- **Aromatik Restaurant**
Certificat-cadeau de 50\$ à
L'Aromatik - Québec




Mise Actuelle

26\$

J'économise 24\$ (48%)

TEMPS RESTANT
5j:04h:51m

La MÉGA PRISE Secret Diva

 **25 \$** Rabais **58%**

Valeur **60 \$** **Achetez**

Trouver une : **Aubaine** **Entreprise**

publi sac.ca

ici MAMAISON.CA
l'outil de géo-position en immobilier

► Trouver votre maison

Publicité

Le nouveau
XPS 8300Un système multitâche
multimédiaMagasinez
maintenant >

RÉGIONAL | QUÉBEC

Cimetière Saint-Patrick

Des organismes de Sillery sonnent l'alarme

Mise à jour le mardi 14 décembre 2010 à 16 h 45

[Commenter \(5\) >>](#) [Partager](#) [Imprimer](#)

Cinq organismes de Sillery, dont la Société d'histoire de Sillery, unissent leurs voix pour dénoncer la vente d'une partie du cimetière Saint-Patrick à un promoteur immobilier. Le lot abrite un boisé patrimonial.

La partie ouest du cimetière dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge a été vendue à un promoteur pour la construction de logements en copropriétés.

Selon Johanne Ellesner, présidente du Comité des arbres, le lot a été vendu le 4 octobre dernier au coût de 1,6 million de dollars.

Les citoyens disent pourtant qu'ils avaient obtenu des garanties de la Ville de Québec qu'elle ne toucherait pas aux domaines de Sillery avant le dépôt d'un programme particulier d'urbanisme et donc, la tenue de consultations.

Ils ajoutent que le ministère de la Culture ne respecte pas, lui non plus, ses propres engagements, indique leur porte-parole, Carole Boisvert. « En avril, ils donnent un document public qui dit qu'il va protéger ce boisé-là. Ils se revirent de bord et la ministre de la Culture signe, dûment. Elle est d'accord pour la séparation et le lotissement de ce boisé-là aux fins de construction », affirme Mme Boisvert.

Les citoyens font valoir que le secteur abrite des arbres anciens, notamment quatre érables qui dateraient du Régime français, selon le professeur Jean Bousquet du département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval. « Nos estimations donnent plus de 250 ans à ces arbres-là. Ce sont des arbres qui font 11 pieds de circonférence, ce qui est énorme », souligne M. Bousquet.

Quant au promoteur, il dit vouloir garder le cachet naturel du terrain. Le promoteur indique que les deux édifices de cinq étages prévus prendront moins du tiers de la superficie du terrain et que 10 des 14 arbres d'envergure seront préservés.



(archives)

Les commentaires (5)

[Commenter cet article](#)

Trier

Envoyé par [Noir_et_Blanc](#)

15 décembre 2010 à 21 h 15 HNE

Dire qu'il y en a encore pour croire ce que disent les politiciens.

Réveillez-vous !

[En accord \(2\) >](#)[En désaccord \(2\) >](#)[Signalez un abus >](#)Envoyé par [Jacques60](#)

15 décembre 2010 à 09 h 31 HNE

24 HEURES

EN 60 MINUTES



EN SEMAINE 19 H HE

Le nouveau XPS 8300

Un système multitâche multimédia



Certains systèmes Dell sont offerts avec le processeur Intel® Core™ i7 de deuxième génération

Magasinez
maintenant >

AUDIO VIDÉO

EN
DIRECTÀ NE PAS
MANQUERLES PLUS
RÉCENTSLES PLUS
CONSULTÉES

RDI EXPRESS

2 La tribune: Toronto se prépare à supprimer des milliers de postes municipaux : Le compte-rendu

3 RDI en direct: Sonia Duguay présente Affaires express

Faq

PRÉCÉDENT

SUIVANT

Tout le contenu

TÉLÉJOURNAUX RÉGIONAUX

Regardez notre dernier
bulletinConsultez nos bulletins
archivés



Le nouveau XPS 8300

Un système multitâche multimédia



Magasinez maintenant >



RÉGIONAL | QUÉBEC

Grands domaines de Sillery

Des citoyens manifestent leur inquiétude

Mise à jour le mardi 13 avril 2010 à 15 h 38

Commenter (5) > Partager

Imprimer



(archives)

Un regroupement composé de sept organismes réclame la protection des Grands domaines de Sillery. Ils sont inquiets de ce que deviendront ces vastes terrains situés au coeur de la ville.

Les sept organismes, qui représentent des associations historiques, des conseils de quartier et des groupes écologistes craignent que plusieurs des 10 grands domaines de Sillery soient vendus à des entrepreneurs immobiliers. Ils disent qu'il s'agit d'un des berceaux de la nation québécoise, entre autres parce que les

trois peuples fondateurs y ont vécu.

Le temps presse, selon eux, parce que certains de ces terrains, dont une partie du cimetière Saint-Patrick, sont déjà en vente. Ils ont d'ailleurs vu une annonce sur Internet où il est question de la construction prochaine d'une centaine d'unités de condominiums sur ce site.

Les citoyens s'inquiètent aussi parce qu'aucune somme n'est inscrite au programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'acquisition des terrains. Le PTI regroupe les investissements que la Ville prévoit réaliser sur son territoire et sur celui de l'agglomération au cours des trois prochaines années.

Ils réclament la création d'un fonds provincial d'urgence pour l'acquisition des terrains. Ces terrains seraient ensuite transformés en parc des Grands domaines de Sillery. Le coût du projet est évalué à 33 millions de dollars payables sur 15 ans.

Le regroupement de citoyens souhaite que Sillery soit désigné comme arrondissement historique et naturel.

La présidente du Comité des arbres de Ste-Foy-Sillery, Johanne Elsener, affirme que l'arrondissement historique du Mont-Royal vient de recevoir 30 millions de dollars. « On considère que les grands domaines de Sillery ont une richesse équivalente, sinon plus grande », dit-elle.

La Ville de Québec a toutefois d'autres priorités pour Sillery. « Nous, ce qu'on veut développer, c'est le sentier de la falaise. C'est faire un sentier linéaire en avec la promenade Samuel-de-Champlain », affirme le vice-président du comité exécutif de la Ville, François Picard.

Il ajoute que le plan d'urbanisme de Sillery sera présenté sous peu.

Les commentaires (5)

Commenter cet article

Trier

Envoyé par Et.si...

14 avril 2010 à 19 h 56 HAE

24 HEURES EN 60 MINUTES

EN SEMAINE 19 H HE

RDI

de recherche. de soutien. de prévention.

Société canadienne du cancer

AUDIO VIDÉO

EN DIRECT

À NE PAS MANQUER

LES PLUS RÉCENTS

LES PLUS CONSULTÉES



RDI EXPRESS

2 La tribune: Toronto se prépare à supprimer des milliers de postes municipaux : Le compte-rendu

3 RDI en direct: Sonia Duguay présente Affaires express

Faq PRÉCÉDENT SUIVANT Tout le contenu

TÉLÉJOURNAUX RÉGIONAUX



Regardez notre dernier bulletin

Consultez nos bulletins archivés

Envoyé par **Et.si...**

13 avril 2010 à 15 h 54 HAE

Ces terrain devraient être protégés contre tout développement immobilier, comme les plaines. En fait, si on regarde de près, ce sont "nos" plaines de l'ouest; une magnifique vue sur le St-Laurent et des beaux arbres. Projetons-nous dans 100 ans, avec tout le développement immobilier que connaît déjà Québec, que restera-t-il d'espaces publics? MTL peine à satisfaire tous ses habitants (le parc du Mont-Royal est surutilisé) et le nombre d'espaces verts par habitant est un des plus petits au monde. Il y avait déjà des immeubles sur les plaines lorsque celles-ci ont été préservées pour en faire un grand parc public. Et ils ont été démolis. On peut même voir le tracé futur des rues sur de vieilles cartes. heureusement que quelqu'un y a pensé et aujourd'hui, 100 ans plus tard, nous pouvons tous en jouir. Il y a des endroits extraordinaires, comme celui des Pères du St-Sacrement, en bas du Montmartre. Dans la vaste étude que la Ville de Québec a mené il y a quelques années, elle a présenté ses projets de développement immobilier un domaine à la fois et en ne montrant pas les impacts sur l'ensemble des terrains. Ainsi, chaque domaine est considéré à part et on ne voit pas les nouvelles constructions sur les autres terrains! Belle affaire! Malgré l'opposition de la majorité des résidents du coin à ces développements sauvages, la Ville va de l'avant. On préfère créer des parcs de toute pièce, comme le long de boulevards (Robert-Bourassa, extrémité est de Maizerets, etc.), et dans des coins difficiles ou pollués, au lieu de simplement le faire dans des endroits qui sont déjà prêts pour ça. C'est nous tous qui payons en bout de ligne. S'il y a du développement immobilier dans Sillery, peut-être le sera-t-il au nord des terrains actuels, un peu que les édifices créés en bordure du parc des plaines. Ce serait génial de pouvoir aller des plaines à Cap-Rouge en passant par le "futur" sentier entre les plaines et le parc du Bois-de-Coulonge, ce parc, puis à travers les grands domaines de Sillery, le parc de Cap-au-Diable, le long de la voie ferrée vers l'Aquarium, puis le Domaine des retraités du CN et delà, au parc de la plage Jacques-Cartier jusqu'à Cap-Rouge. Dommage qu'il n'y ait pas de plan "Gréber" à Québec pour voir ce que cela pourrait donner dans 50 ou 100 ans, pas juste pour nous, mais nos enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants. Lorsque je regarde le champ de cricket du Parlement à Québec en 1900 vs aujourd'hui, il faut voir tous ses grands arbres!

Résultats 1 à 5 de 5



Commentez cet article

Note: En nous soumettant vos commentaires, vous reconnaissez que Radio-Canada a le droit de les reproduire et de les diffuser, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit. Veuillez noter que Radio-Canada ne cautionne pas les opinions exprimées. Vos commentaires seront modérés, et publiés s'ils respectent la [nétiquette](#).

Vous devez être connecté pour soumettre un commentaire

[Se connecter »](#) | [Créer un compte »](#)

NOUVEAUTÉ: SIGNATURE COMPLÈTE DES COMMENTAIRES. Afin de favoriser des discussions riches, respectueuses et constructives, chaque commentaire soumis sur les tribunes de [Radio-Canada.ca](#) (à l'exception de la zone Jeunesse) sera dorénavant signé des nom(s) et prénom(s) de son auteur. Le nom d'utilisateur (pseudonyme) ne sera plus affiché. Bonne discussion ! [Pour en savoir plus »](#)

Partager | Imprimer | Haut de page

Courriel » Facebook » Twitter » Messenger »

Delicious » Google » Technorati » Digg »

Ping » Reddit »

[Retour au site régional](#)

[Retour aux nouvelles régionales](#)

Deux ans pour trouver une vocation aux Ursulines

ISABELLE PORTER

Québec — La Ville de Québec a placé le couvent des Ursulines au sommet de ses priorités en matière de patrimoine religieux et se donne deux ans pour aider les religieuses à donner une nouvelle vocation à leurs bâtiments.

Le couvent fait partie du «patrimoine national» et revêt une valeur «exceptionnelle», ont souligné hier la responsable du dossier de la culture Julie Lemieux et l'ancien curé de Saint-Roch Mario Dufour, lors de la remise du rapport du groupe de travail sur le patrimoine des communautés religieuses de Québec.

La résidence des ursulines, qui compte 18 bâtiments et de

somptueux terrains en plein cœur du Vieux-Québec, est à la croisée des chemins. Les sœurs vieillissent, mais elles ont de moins en moins de marge de manœuvre financière.

D'après M. Dufour (qui a participé au groupe de travail), les ursulines évaluent actuellement un projet prometteur dans le domaine de l'éducation. Il espère le voir «ficelé et attaché» d'ici deux ans.

Trois sites exceptionnels

Outre les ursulines, le groupe de travail a identifié trois sites de «valeur patrimoniale exceptionnelle»: le Séminaire de Québec et les monastères des Augustines de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général. Douze sont jugés de valeur élevée (la Maison

Dauphine par exemple), 22 ont une valeur significative (comme l'ancien collège Bellevue et le monastère des Capucins) et 14 ont une valeur dite de «proximité» (la résidence des Pères blancs missionnaires d'Afrique par exemple).

Selon le rapport, sur les 56 propriétés conventuelles évaluées lors du dernier inventaire de 2006, «une vingtaine, soit plus du tiers, ont connu des transformations majeures durant les quatre dernières années».

Déchirée entre son désir de densifier et celui de protéger un patrimoine religieux souvent situé sur de beaux grands terrains, la Ville a créé un nouveau «comité de suivi» et embauché M. Dufour à temps plein pour un an.

Sur l'avenir des terrains des communautés religieuses avec vue sur le fleuve dans l'ancienne ville de Sillery, la Ville dévoilera son plan lors du dépôt du Programme particulier d'urbanisme, au printemps, et maintient son projet d'aménager un sentier public le long de la falaise.

Or cela n'est guère rassurant pour Johanne Elsener, de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery (CAHS), qui milite pour la protection et la mise en valeur de l'ensemble du secteur. Le sentier, dit-elle, est «un minimum». «La Ville essaie d'aller chercher le plus de développement immobilier possible, dit-elle. Si on laisse ça aller, on va faire face à un gruyère.»

Le Devoir

Préservation des Grands Domaines de Sillery

Une coalition veut créer un Fonds spécial de 33 M\$



par **Véronique Demers**

[Voir tous les articles de Véronique Demers](#)

Article mis en ligne le 13 avril 2010 à 15:57

[Réagissez à cet article](#)

Sept organismes se mobilisent pour la préservation des Grands Domaines de Sillery représentant dix espaces verts longeant le fleuve Saint-Laurent, de la côte à Gignac, à l'ouest, jusqu'à l'Avenue De Laune, à l'est, jouxtant le parc du Bois-de-Coulonge. Ces organismes regroupés sous la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery (CAHDS) souhaitent la mise sur pied d'un Fonds de 33 M\$ (sur 15 ans) dédié aux Grands Domaines, permettant ainsi l'acquisition d'une partie des terrains des communautés religieuses.

Après avoir posé plusieurs actions depuis 2005 visant à préserver les Grands Domaines de Sillery (deux pétitions, trois soirées de consultations publiques, imposition d'un pseudomoratoire et règlement de plans d'implantation), les citoyens croient que c'est le moyen le plus sûr pour préserver ces espaces verts.

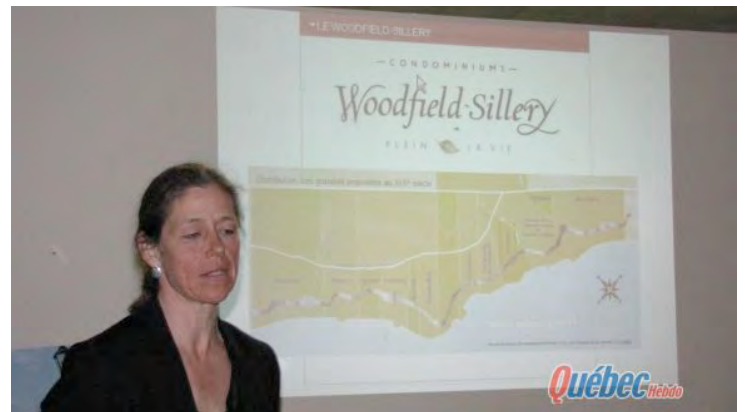
«Le comité souhaite la création d'un parc, et ça passe par la vente de terrains de communautés religieuses. Elles sont vieillissantes et ont besoin d'argent», commente Johanne Elsener, présidente du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery.

«Ça permettrait de faire sortir les touristes du Vieux-Québec. Ce projet est idéal pour la présentation de Québec comme candidature [à l'édition 2016] au Forum universel des cultures», poursuit Mme Elsener.

«Il faut que les espaces verts de l'arrondissement [Sainte-Foy/Sillery/Cap-Rouge] soient protégés. Ça va coûter des millions de dollars, mais c'est un projet durable offrant une vision à long terme», renchérit Christiane Trudel, présidente du Conseil de quartier de Sillery.

Des condos au cimetière St Patrick?

Parmi les sites ciblés par les promoteurs sur les Grands Domaines de Sillery, Mme Elsener a mentionné le



Johanne Elsener, présidente du comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery. (Photo Véronique Demers)

cimetière St Patrick, où une partie du terrain sera aménagée pour l'aménagement de condos. Le Woodfield – Sillery, un projet d'une centaine de condos concentrés en deux bâtiments, figure dans les cartons de Bilodeau Immobilier. Sur le site web du promoteur, la mise en vente est annoncée pour ce printemps. Mais l'échéance est repoussée.

En entrevue avec *L'Appel*, le responsable du projet Marc Bilodeau précise que le permis de construction n'a pas encore été octroyé. «Ça se fera peut-être à l'automne, ça reste à voir, mais le zonage du terrain longeant les Jardins de Coulonge permet depuis longtemps le développement résidentiel», fait remarquer M. Bilodeau, qui s'attaquera à son premier développement de condos.

Espaces verts de Sillery ciblés par des promoteurs

Fédération des Augustines

Domaine Benmore

Collège Jésus-Marie

Soeurs de Ste-Jeanne-d'Arc

Pères Assomptionnistes

Cimetière St Patrick

(Source: Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery)

Les citoyens souhaitant obtenir plus d'information sur la préservation et la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery peuvent aller fureter sur le site web suivant, sur lequel figure aussi une pétition:
www.sillery-joyau.ca

Publié le 16 avril 2010 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

Développement le long du fleuve à Sillery: le dernier mot au Ministère



Le ministère de la Culture veut notamment s'assurer que les boisés seront mis en valeur et que le caractère naturel des lieux sera préservé pour conserver l'ambiance bucolique du chemin Saint-Louis. Les boisés devront être conservés pour leur valeur et pour leur rôle dans l'organisation des espaces.

Photothèque Le Soleil, Erick Labbé



[Yves Therrien](#)
Le Soleil

(Québec) Le ministère de la Culture devra donner son autorisation pour tout développement dans l'arrondissement historique de Sillery pour ce qui touche les grandes propriétés et les grands domaines sur le promontoire le long du fleuve. Le Ministère aura le dernier mot sur les projets, même s'ils respectent les exigences municipales.

Six orientations seront mises de l'avant dans un document du Ministère, dont *Le Soleil* a obtenu copie, mais qui n'a pas encore été rendu public. La coalition des sept organismes des secteurs Sainte-Foy et Sillery aura une réponse aux préoccupations exprimées en début de semaine, car le développement immobilier et tous les aménagements seront soumis à des règles strictes sous réserve de l'approbation de la ministre Christine St-Pierre.

Dès le départ, le document intitulé *Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery* précise

: «L'objectif premier des orientations consiste à préserver les caractéristiques patrimoniales de l'arrondissement historique de Sillery tout en lui permettant d'évoluer et de se transformer. Leur respect contribuera également à la mise en valeur des paysages culturels de l'arrondissement historique.»

Et l'on ajoute qu'il faudra une autorisation de la ministre de la Culture «avant de diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, faire toute construction, réparation ou modification relative à l'apparence d'un immeuble, démolir en tout ou en partie un immeuble, ériger une nouvelle construction, faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame. Les autorisations de travaux peuvent comporter des conditions auxquelles toute personne qui désire entreprendre l'un de ces actes doit se conformer».

Les projets seront donc analysés un par un en fonction de l'impact qu'ils auront sur l'arrondissement, et l'autorisation de la ministre s'ajoute à la réglementation municipale.

Pour le Ministère, il s'agit de préserver les grands domaines en évitant leur morcellement par la création de nouvelles rues ou par du lotissement parce que ces domaines témoignent de différentes époques d'occupation du promontoire de Sillery.

Plus encore, on ajoute l'obligation de respecter le caractère paysager en protégeant les grands espaces. «Toute nouvelle construction sur les propriétés conventuelles devrait tenir compte des dégagements visuels en cour avant, afin de protéger la vision monumentale de ces édifices. Lorsque les couvents et les villas sont orientés vers le fleuve, les parterres situés entre les bâtiments et la falaise doivent demeurer libres de construction.»

Le Ministère veut aussi s'assurer que les boisés seront mis en valeur et que le caractère naturel des lieux sera préservé pour conserver l'ambiance bucolique du chemin Saint-Louis. Les boisés devront être conservés pour leur valeur et pour leur rôle dans l'organisation des espaces.

Plus encore, les percées visuelles vers le fleuve et la rive sud devront être conservées. Il ne pourrait être question selon ce que l'on comprend du document qu'il y a des constructions en hauteur bouchant la vue depuis la rue.

Le document mentionne aussi qu'il faut respecter l'architecture et les systèmes d'aménagement des grands domaines en favorisant le recyclage et l'agrandissement des édifices existants et inutilisés au lieu de la construction de nouveaux bâtiments.

«L'ajout de nouvelles ailes n'affecte donc pas, de prime abord, l'intégrité de ces édifices. De plus, cette solution permet de préserver davantage d'espaces verts autour des couvents, situés souvent au centre de leurs parcelles», indique-t-on.

En dernier lieu, les gabarits des nouvelles constructions seront contrôlés en fonction de leur impact sur le paysage et sur

le milieu de vie.

Avenir de l'arrondissement

Le document poursuit en affirmant que l'avenir de l'arrondissement repose aussi sur la volonté du milieu d'intervenir dans le respect de l'environnement patrimonial, non seulement sur la réglementation municipale et des guides d'intervention. Peu importe l'envergure des interventions, celles-ci doivent contribuer à la poursuite d'un legs historique et culturel de qualité pour la société québécoise, conclut le document du Ministère.

© 2000-2010 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

25 SAMEDIS 20\$

leSoleil

Publié le 16 avril 2010 à 05h00 | Mis à jour le 16 avril 2010 à 11h20

Développement sur les falaises de Sillery: les défenseurs du patrimoine soulagés



Marcel Junius se demande si ce cadre de gestion et les orientations du Ministère ne seront que des mots.
Photothèque Le Soleil, Jocelyn Bernier



Yves Therrien
Le Soleil

(Québec) «Ça fait des années que nous réclamons la protection des grands domaines de Sillery. Je suis très heureux d'entendre que le ministère de la Culture a entendu nos appels et exerce sa mission», affirme Marcel Junius.

Ce dernier est membre de la coalition qui demandait mardi des mesures concrètes pour protéger les grands terrains le long de la falaise de l'appétit des promoteurs immobiliers tout en préservant les valeurs historiques, patrimoniales et les paysages de ce secteur compris entre la côte Gignac et la rue de Laune.

Pour lui, c'est un vrai pas en avant. Toutefois, il se demande si ce cadre de gestion et les orientations du

Ministère ne seront que des mots. «La ministre de la Culture doit être le dernier rempart de protection, mais elle ne l'a pas fait dans le cas de la devanture du Patro Saint-Vincent-de-Paul dans la côte d'Abraham», rappelle celui qui a été directeur général du patrimoine et président de la Commission des biens culturels.

Dans le cas de l'arrondissement historique de Sillery, il espère de tout coeur que la ministre aura la volonté politique de protéger le secteur. «Il faut que la ministre utilise son pouvoir de protection parce qu'elle a le souci de protéger ce qui subsistera dans l'avenir», précise-t-il.

Il rappelle les longues batailles des citoyens pour protéger le domaine Catarqui et la villa Bagatelle, batailles dont toute la ville, et le Ministère peuvent fiers aujourd'hui.

C. ANNÉE 2011

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201101/18/01-4361262-peut-on-laisser-ravager-larrondissement-historique-de-sillery.php>

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201109/02/01-4431210-arrondissement-historique-de-sillery-lun-des-sites-patrimoniaux-les-plus-menaces-au-pays.php>

http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2011/09/02/002-patrimoine-heritage_canada-vieux_sillery.shtml

<http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2011/08/16/002-demenagement-cimetiere-sillery.shtml>

<http://www.journaldequebec.com/2011/09/02/dans-le-top-ten-des-sites-menaces-au-pays>

<http://www.journaldequebec.com/journaldequebec/actualites/regional/archives/2011/02/20110221-224456.html>

<http://www.journaldequebec.com/journaldequebec/actualites/quebec/archives/2011/05/20110524-180351.html>

<http://www.journaldequebec.com/journaldequebec/actualites/quebec/archives/2011/05/20110524-175820.html>

<http://www.quebechebdo.com/Actualites/Actualites-regionales/2011-09-02/article-2739810/L%26rsquo%3Barrondissement-historique-de-Sillery-parmi-les-sites-patrimoniaux-menaces/1>

<http://www.cbc.ca/quebecam/2011/09/06/historic-gems-of-sillery-in-jeopardy-without-protection/>



<http://www.cbc.ca/player/Radio/Local+Shows/Quebec/Breakaway/ID/2105748435/?page=19>

Québecurbain

L'Urbanisme de la ville de Québec en version carnet...

Archives pour la catégorie « Arrondissement Ste-Foy / Sillery »

Arrondissement historique de Sillery : L'un des 10 sites patrimoniaux les plus menacés au Canada selon Héritage Canada

Par  [Gérald Gobeil](#) le 1^{er} septembre 2011  [5 commentaires](#)

Le communiqué intégral:

« Québec - le 2 septembre 2011. [L'arrondissement historique de Sillery](#) vient de remporter une nouvelle reconnaissance. Cette fois-ci, il n'y pas lieu de s'en réjouir puisqu'il vient d'être désigné comme l'un des 10 sites patrimoniaux les plus menacés au Canada!





Pourtant, le vieux Sillery forme un ensemble patrimonial absolument remarquable. En bordure du fleuve et chargé d'histoire et imprégné du passage successif des amérindiens, des français, des anglais et, plus récemment des communautés religieuses qui ont su préserver les grands domaines des « barons du bois », il présente la plus forte concentration de villas d'époque au Canada, des monuments religieux d'intérêt et surtout constitue un ensemble paysager et naturel exceptionnel. En 1964, le gouvernement du Québec reconnaissait justement cette valeur patrimoniale nationale en créant l'arrondissement historique de Sillery pour protéger ses grands domaines et le paysage patrimonial exceptionnel qu'ils constituent contre le morcellement et l'appétit de promoteurs immobiliers.

À chaque année, la [fondation Héritage Canada](#) sélectionne les 10 sites patrimoniaux les plus menacés en se basant sur leur valeur patrimoniale, la sévérité des menaces qui pèsent sur eux et l'intensité du désir de les conserver exprimé par la population. En 2011, c'est l'attitude de la Ville de Québec et son vif désir de lotir les domaines patrimoniaux de l'arrondissement historique dont les communautés religieuses souhaitent se départir qui vaut à Sillery d'être ainsi inscrite à un si triste répertoire.

«Ce paysage culturel exceptionnel revêt une importance nationale» a écrit Natalie Bull, directrice générale de la fondation Héritage Canada. « Il justifie les plus grandes précautions afin que tout changement respecte les panoramas, la topographie et le caractère historique. »

« Cette désignation souligne l'incertitude qui plane sur l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery, un ensemble exceptionnel qui jouit pourtant de la plus haute protection disponible au Canada » a commenté Dinu Bumbaru d'Héritage Montréal, un organisme indépendant qui vit des situations très semblables dans la métropole. « Elle envoie aux autorités responsables, le message urgent de placer la protection du patrimoine et du paysage de ce site au premier plan de toute décision le concernant plutôt que de céder aux intérêts privés et à l'illusion d'une vision dépassée du développement. »

À son tour, Marcel Junius, ancien président de la Commission des biens culturels du Québec et aujourd'hui président honoraire de la Coalition Héritage Québec, mentionne « J'entends dire que l'Arrondissement historique de Sillery est pour certains une réserve de terrains pour fin de lotissement. Nous combattons cette idée avec fermeté, car elle bafoue l'esprit même de la désignation de ce territoire en qualité d'arrondissement historique. L'objectif du gouvernement, dès 1964, était de conserver les grands ensembles menacés d'une densification excessive. » Je le répète, dit-il, « l'Arrondissement historique de Sillery est d'importance nationale. Son avenir doit être assuré par le gouvernement qui a lui-même décrété son statut. » Il poursuit « que le gouvernement impose un moratoire aux projets de lotissement et qu'il prépare un plan de sauvegarde, de mise en valeur et de développement durable de ce territoire, pour le bien commun. »

-  Connexion
-  Inscription
-  Fil RSS des billets
-  Fil RSS des commentaires

 [S'abonner sur Facebook](#)

 [Nous suivre sur Twitter](#)

Publicité

Partenaires

À propos Recherche Archives

Par date	-- Choisir --
Par arrondissement	-- Choisir --
Par auteur	-- Choisir --
Par projet	-- Choisir --

Annonces Google

[Somptueux](#)

[Condos Locatifs](#)

4 1/2 & 5 1/2
Quebec, Les Méandres
Climatisé,
Stationnement
intérieur
www.IARISTOCRATE.ca

[CAA Habitation](#)
[Inspection](#)

Inspecteur en
bâtiment ville Québec
Inspection pré-achat
maison
[caahabitationinspection.com](#)

← Annonces Google →



[Conte urbain](#)

Féru de légendes
urbaines? Visionnez
nos vidéos sur
CanalD.com
[www.canald.com](#)

[Toitures Lévesque](#)

Plus de 30 ans
d'expérience!
Résidentiel et
commercial
[toitureslevesque.com](#)

Les terrains convoités de Sillery

Par  Gérald Gobeil le 16 août 2011  19 commentaires



Radio-Canada
Québec

« Les Soeurs de Sainte-Jeanne-D'Arc, à Sillery, s'apprêtent à déménager leur [cimetière](#). (...) Pour sa part, la Ville songe à tenir, cet automne, des consultations sur la vocation à donner [à tous ces terrains](#) dont les communautés religieuses doivent se départir

[La suite](#)

* *Mise à jour: La Ville de Québec invite la population à découvrir les secrets des arbres remarquables de l'arrondissement historique de Sillery à l'occasion [d'une tournée pédestre](#), le samedi 20 août, de 13 h 30 à 16 h 30. [Tous les détails](#)*

 [Tweeter](#)   [J'aime](#) [Confirmer](#)

Voir aussi : [Arrondissement Ste-Foy / Sillery](#).

Pavillon Rousseau de l'Hôpital Laval : un bâtiment non sécuritaire

Par  Nicolas Roberge le 29 juillet 2011  8 commentaires

Mauvaise nouvelle!

« Après avoir dépensé quatre millions pour rénover le pavillon Rousseau, l'IUCPQ (hôpital Laval) se retrouve avec un bâtiment non sécuritaire sur les bras, qu'on est en train de vider de ses occupants.



L'édifice construit en 1930 présente des faiblesses de structure telles qu'on n'écarte pas sa démolition pure et simple. Des pattes de soutènement ont d'ailleurs été posées à plusieurs endroits afin de solidifier le bâtiment de trois étages, qui sera sous peu désaffecté.

via [Journal de Québec](#).

 [Tweeter](#)   [J'aime](#) [Confirmer](#)

Voir aussi : [Arrondissement Ste-Foy / Sillery](#).

Agrandissement du centre de conservation du Québec

Par  Martin Otis le 13 juillet 2011  Aucun commentaire

ENTREPOSAGE DE MEUBLES. Chauffé, sécuritaire, facile d'accès à partir de 45\$ tx incl.. Tél. : 524-1235.

Affiché le : 11/11/2008

SERVICES OFFERTS

Coiffure à domicile pour personnes retraitées 17 ans d'expérience, demandez Isabelle 655-5259. coupe 14\$ brushing 16\$, permanente 48\$.

Affiché le : 11/11/2008

Affiché le :

[Vos petites annonces gratuites »](#)



Sainte-Foy/Sillery

09/02/2011

Arrondissement historique de Sillery: Toujours des inquiétudes

Katia Lavoie

Sillery - Plus d'un mois après l'envoi de la lettre conjointe à l'administration Labeaume concernant les inquiétudes quant à l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery, les cinq organismes signataires attendent toujours une réponse.

«Environ deux semaines après l'envoi, on a appelé le bureau du maire. On m'a dit qu'on aurait une réponse en janvier», indique **JOHANNE ELSENER**, présidente du comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery et administratrice de la Société d'histoire du même arrondissement.

Pendant cette période, les organisations ont participé à une audition concernant le cimetière St-Patrick à la Commission des biens culturels du Québec, le 21 décembre. Elle émettra une opinion confidentielle qui sera transmise à la ministre **CHRISTINE ST-PIERRE**.

Les signataires, la Société d'histoire de Sillery, le Conseil de quartier de Sillery, la Coalition Héritage Québec, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery et le Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery, se préparent actuellement pour une comparution, le 10 février, à la consultation générale sur le projet de loi 82, soit la Loi sur le patrimoine culturel. Ils applaudissent le Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery qui a pour objectif, entre autres, de conserver les caractéristiques patrimoniales et d'éviter le morcellement du grand domaine, par un système d'approbation de la ministre. Cependant, ils souhaitent plus.

Conserver l'accès public

Rappelons que certains promoteurs comme Woodfield Capital inc. comptent réaliser des développements immobiliers sur certains domaines d'intérêt de l'arrondissement. «Transformer les édifices en condos de luxe privatise les terrains, il n'y aura plus d'accès public», s'inquiète Mme Elsener. Elle insiste sur le caractère historique de l'endroit, car en le nommant ainsi en 1964, il est devenu un bien collectif national, donc

propriété de tous.

Les organismes présenteront donc des interventions en ce sens lors de la consultation. La présidente estime que des sièges sociaux de compagnie forestière, des musées ou tout autre organisme ayant un lien avec l'histoire des grands domaines mettant en valeur le patrimoine historique et naturel de l'arrondissement seraient de bonnes propositions. Elle désire maintenir des milieux naturels pour les citoyens. Elle avance également que les grands espaces naturels permettraient de réaliser des événements comme dans le Vieux-Québec puisque «les habitants de ce quartier croulent sous les événements. Ils en ont plein le dos», soutient-elle.

Les signataires veulent mettre sur pied un conseil pour que les différents acteurs s'assoient ensemble pour discuter de la façon de protéger ces espaces et que leur opinion soit entendue.

Les organismes contacteront de nouveau la Ville après la consultation.

Photo : Courtoisie

[Retour](#)

- (10/02/2011) [Secondaire en spectacle: Guillaume Sylvain et Camille Simard en finale](#)
- (10/02/2011) [Cure de beauté à la Villa Bagatelle](#)
- (10/02/2011) [Conférence sur «Bacchus en Canada»](#)
- (10/02/2011) [60e du Choeur de l'Université Laval: John Porter, président d'honneur](#)
- (10/02/2011) [Joujouthèque de Ste-Foy: Vendredis Desjardins](#)
- (10/02/2011) [Jeux du Québec: En route vers la finale](#)
- (09/02/2011) [Bibliothèque Charles-H.-Blais: Présentation de Dires érotiques](#)
- (09/02/2011) [Super PEPS: Le stade de soccer-football prend forme](#)
- (09/02/2011) [La Roseraie: Brunch-bénéfice pour la Société Alzheimer de Québec](#)
- (19/01/2011) [Les Trouvailles le 5 février](#)
- (14/01/2011) [Recrutement au Chœur du Voayge](#)
- (11/01/2011) [«Symphonie humaine» à la Maison Gomin](#)
- (04/01/2011) [L'Ensemble Vocal Intermezzo recrute](#)
- (08/12/2010) [Chœur du Vallon: Concert de Noël le 19 décembre](#)
- (07/12/2010) [Nouveau local pour le Crackpot Café](#)
- (03/12/2010) [Maison Gomin: Conférence de Josée Masson sur le deuil](#)
- (03/12/2010) [Inscription pour Accès-Loisirs Québec](#)

le journal de québec



- ACCUEIL
- ACTUALITÉ**
- SPORTS
- ARTS ET SPECTACLES
- VOTRE VIE
- TOURISME
- OPINION
- PHOTOS
- VIDÉOS
- POLITIQUE
- FAITS DIVERS ET JUDICIAIRE
- SANTÉ
- ÉDUCATION
- TECHNO
- INSOLITE
- ARCHIVES

ACTUALITÉ

DOMAINES RELIGIEUX À SILLERY Croisade contre les tours à condos

RÉGYS CARON @
JOURNAL DE QUÉBEC, PUBLIÉ LE: LUNDI 21 FÉVRIER 2011, 22H44



© ANNIE T ROUSSEL

■ La transformation du domaine Benmore en édifice de 16 condos serait un exemple à imiter, souhaite Pierre Vagneux.

Un groupe de citoyens de Sillery repart à la défense des grands domaines religieux situés en bordure du chemin Saint-Louis pour empêcher que ces grands espaces verts ne se hérissent de tours à condos.

La Coalition pour l'arrondissement historique souhaite que la Ville de Québec réserve 18 hectares de ces espaces disséminés entre le chemin Saint-Louis et la falaise pour créer le parc des Grands-Domains. Ces grands îlots de verdure seraient reliés entre eux par des passages piétonniers. « On veut protéger les espaces naturels qui sont situés le long de la falaise », a dit en entrevue Pierre Vagneux, président de la Coalition, qui attend une réponse de la Ville à sa proposition.

Recommend Confirm 1 0
 Tweeter 0
 PARTAGER

Concours
Weekend
en folie

Courez la chance de gagner un weekend de luxe entre amis!

le journal de québec
PAPIER | WEB | MOBILE

DOSSIERS CHAUDS

- Populaire** | Récent
- Grande première de Robert Lepage 0
- Labeaume sur ses fesses 0
- Les charmes de l'hiver contre les palmiers 0

ACTIVITÉ SOCIALE

Activité récente

Vous devez être connecté(e) à Facebook pour voir les activités récentes de vos amis.

Après avoir tenu trois séances de consultations publiques en 2006 au sujet de l'avenir des domaines conventuels de Sillery, la Ville de Québec s'apprête à déposer, quelque part au printemps, un « Plan particulier d'urbanisme » (PPU) dans lequel elle fera part de ses intentions quant au développement futur de ce secteur convoité par des entrepreneurs privés. « Qu'est-ce qu'on fait avec ces espaces-là? Est-ce qu'on y met des tours à condos et, ce faisant, privatise-t-on un patrimoine paysager et culturel? », demande Pierre Vagneux.

Droit de veto

L'arrondissement historique de Sillery fut créé en 1964 sur décision du gouvernement du Québec afin de conserver ces grands domaines « offrant des panoramas remarquables, de même que des jardins, boisés, villas, secteurs résidentiels patrimoniaux », tel que l'écrit le ministère de la Culture dans son Cadre de gestion pour les grandes propriétés de Sillery. Ces grandes propriétés appartiennent à des communautés religieuses qui souhaitent s'en départir.


La Ville de Québec devra obtenir l'approbation du ministère de la Culture avant d'autoriser quelque nouveau développement immobilier à l'intérieur de l'arrondissement historique de Sillery. Dans ses orientations publiées en avril, le ministère préconise la préservation « des grandes parcelles en évitant leur morcellement », la protection des grands espaces, la mise en valeur des boisés, conserver les percées visuelles sur le fleuve, respecter l'architecture existante et « contrôler le gabarit des nouvelles constructions ».

La Coalition souhaite établir un dialogue avec la Ville de Québec, avant la publication du PPU, plaide Pierre Vagneux. Après il sera trop tard, dit-il. « Les changements apportés ne seront que cosmétiques. »




Module social Facebook

Liens commandités




Partez à l'aventure !
75 000 \$ en prix à gagner
[Cliquez ici !](#)


SUIVEZ-NOUS



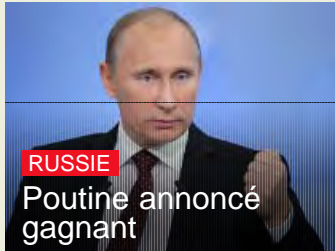
DANS LE JOURNAL DE QUÉBEC.COM




CONTRACEPTION | ETATS-UNIS
Sept États portent plainte



PLONGEON
Ware et Heymans en finale



RUSSIE
Poutine annoncé gagnant



CINÉMA
Timberlake en Elton John

ACTUALITÉ

Politique
Faits divers et judiciaire
Santé
Éducation
Techno
Insolite
Archives

SPORTS

Hockey
Baseball
Football
Boxe
Golf
Plein air, chasse et pêche
Autres sports
Archives

ARTS ET SPECTACLES

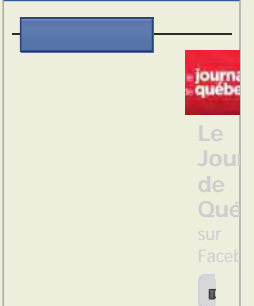
Célébrités
Cinéma
Télévision
Musique
Spectacles
Théâtre
Sorties
Humour
Livres
Archives

VOTRE VIE

Santé
Saveurs
Relations
Famille
Mode et beauté
Courrier de Louise
Archives

Météo

Concours
Fascicules
Cahier weekend
Casa



Chipping Away at Historic Sillery Borough

The great estates of Québec City's historic Sillery borough, designated by the provincial government in 1964, are in jeopardy.

Shaped by the successive contributions of the First Nations, the French and the English, Sillery is considered by many as a cradle of the nation. The great families and Catholic religious communities who settled there created a landscape that has preserved its rare and exemplary integrity to this day.

In spite of this, St. Patrick's Cemetery, located on the former Woodfield Estate founded in the 18th century, was parcelled up last fall with ministerial approval. The estate, which includes an ancestral growth of trees that are more than 250 years old, was sold to developers to erect a complex of some 100 condominiums.

In April 2010, the Ministère de la Culture released a management framework for the

historic borough that recommended the preservation of these large parcels of land by preventing them from being divided up and maintaining the unimpaired view of the heritage woods of St. Patrick's Cemetery. Recent ministerial approval of the sale of this section of the cemetery would seem to contradict the ministry's previously stated principle.

In December Québec City released a report recommending the parcelling of each of Sillery's great estates.

Support from many quarters has encouraged a citizen's group to organize and lobby for a moratorium on any projects that would impact the integrity of the borough and its great estates, and to foster the development and implementation of a protection, enhancement and sustainable development plan that respects heritage values.

Le Devoir, Que., 03/03/11.

In Memoriam



Paul Oberman (centre) with colleague Mitchell Cohen (right) accepts the 2004 HCF Corporate Prize for Woodcliffe Corporation's rehabilitation of the former North Toronto Railway Station from then New Brunswick Lieutenant Governor Herménégilde Chiasson.

The country lost one of the best protectors of heritage buildings in early March. Real-estate developer Paul Oberman was tragically killed when the plane he was co-piloting crashed in northern Maine.

While many urban developers are quick to call in the wrecking ball when faced with neglected heritage

Paul Oberman (centre) avec son collègue Mitchell Cohen (à droite) accepte le Prix de reconnaissance d'entreprise de la FHC pour la réhabilitation de l'ancienne gare ferroviaire de Toronto-Nord de l'ancien lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick Herménégilde Chiasson.

buildings, Mr. Oberman, president of Woodcliffe Landmark Properties, saw potential. He capitalized, converting them into majestic money-makers in Ottawa and Montréal, but especially in his hometown, Toronto.

Mr. Oberman drove the much-praised restoration of the former Canadian Pacific

Paul Oberman, Master Heritage Developer

Railway station in North Toronto. Closed in the 1920s, the terminal, also known as Summerhill Station, suffered neglect for decades afterward. The station now houses a massive flagship store for the LCBO, the provincial liquor retailer. For his restoration efforts, his company was awarded the Heritage Canada Foundation 2004 Corporate Prize.

Mr. Oberman also restored Toronto's Flatiron Building, Montréal's Westmount Post Office and a historic stretch of Elgin Street near the Parliament Buildings in Ottawa.

"It's a terrifically sad loss," said architect Philip Goldsmith, a long-time friend and collaborator. "He became a heritage activist, but one who came at the preservation of buildings from a sensible, logical business orientation. He had a perspective that was unusual."

Paul Oberman understood

that in addition to everything else, heritage makes good business sense.

"It wasn't philanthropy," argues Rollo Myers, manager of the Architectural Conservancy of Ontario. "It was business. He was never greedy for density, but always managed to strike the right balance between modest intensification and fitting in."

"Our approach does not involve merely restoring or slavishly imitating past forms," Mr. Oberman wrote in an essay in the anthology *Design Does Matter*. "Our aim is not simply to return buildings to their past glory but to adapt them to more vibrant uses today than they had in the past."

Mr. Oberman, 53, is survived by six grown children and his wife, Eve Lewis.

The Toronto Star, 03/08/11; and The Globe and Mail, Toronto, 03/08/11.

L'effritement de l'arrondissement historique de Sillery

Le sort des grands domaines de l'arrondissement historique de Sillery au Québec, désigné par le gouvernement provincial en 1964, est en jeu. Sillery est considéré comme un berceau de la nation, modelé par l'apport successif des Amérindiens, des Français et des Anglais. Les grandes familles et les communautés religieuses catholiques qui s'y sont installées ont créé un ensemble paysager d'une intégrité exemplaire et rare jusqu'à ce jour.

Malgré cela, à l'automne dernier et avec l'aval ministériel, le cimetière Saint-Patrick, ancien domaine Woodfield fondé au 18^e siècle, a été morcelé. Le domaine, qui comprend un peuplement d'arbres patrimoniaux de plus de 250 ans, a été vendu pour y construire un complexe d'une centaine de condominiums.

En avril 2010, le ministère de la Culture a publié un cadre de gestion pour cet arrondissement historique qui recommande de préserver les grandes parcelles en évitant leur morcellement et de conserver comme écran visuel le boisé patrimonial du cimetière Saint-Patrick. L'autorisation récente de la vente de cette partie du cimetière par la ministre semble contredire ce principe énoncé par le ministère de la Culture.

De plus, en décembre dernier, la ville de Québec a publié un rapport recommandant le morcellement de chacun des grands domaines de Sillery.

Des appuis nombreux encouragent un groupe de citoyens qui s'organise pour demander un moratoire sur tout projet affectant l'intégrité de l'arrondissement et de ses grands domaines afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de protection, de mise en valeur et de développement durable qui respecte les valeurs patrimoniales.

Le Devoir, 11/03/03.

In Memoriam

Paul Oberman, un maître de la mise en valeur du patrimoine

Alors que tant de promoteurs urbains s'empressement de lancer le boulet de démolition contre tout bâtiment patrimonial négligé, M. Oberman voyait plutôt le potentiel à mettre en valeur. À titre de président de Woodcliffe Landmark Properties, il l'a exploité, transformant des immeubles en majestueuses sources de revenu. Il l'a fait à Ottawa, à Montréal et, surtout, chez lui à Toronto.

M. Oberman a piloté la magnifique restauration de l'ancienne gare ferroviaire du Canadien Pacifique, qu'on appelait aussi gare Summerhill, à Toronto-Nord. Après sa fermeture dans les années 1920, le bâtiment avait été négligé pendant des décennies. Il abrite aujourd'hui une immense succursale porte-étendard de la Régie des alcools de l'Ontario. En 2004, en hommage aux efforts qu'elle a consacrés à la restauration, la

fondation Héritage Canada a remis son Prix de reconnaissance d'entreprise à la société de M. Oberman.

M. Oberman a aussi restauré l'immeuble Flatiron de Toronto, le bureau de poste de Westmount à Montréal et un segment historique de la rue Elgin près du Parlement à Ottawa.

« C'est terriblement triste, a déclaré l'architecte Philip Goldsmith, ami et collaborateur de longue date. Il était devenu un activiste en faveur du patrimoine, mais il s'était intéressé à la préservation des bâtiments dans une optique d'affaires s'appuyant sur de solides considérations logiques. Il avait une perspective bien à lui. »

Paul Oberman comprenait qu'en plus de toutes les autres raisons, le patrimoine se justifie sur le plan des affaires.

« Ce n'était pas de la

philanthropie, soutient Rollo Myers, directeur de l'Architectural Conservancy of Ontario. C'était des affaires. Il ne visait jamais une densité excessive, mais trouvait toujours le juste équilibre entre une modeste intensification et l'intégration aux environs. »

« Notre démarche ne consiste pas simplement à restaurer ou à imiter aveuglément les formes du passé, écrivait M. Oberman dans un essai figurant dans l'anthologie *Design Does Matter*. Nous ne visons pas simplement à restituer toute leur gloire aux anciens bâtiments, mais à les adapter pour leur donner des vocations plus dynamiques aujourd'hui que dans le passé. »

M. Oberman avait 53 ans. Il laisse dans le deuil six enfants adultes et son épouse, Eve Lewis.

The Toronto Star, 11/03/08 et The Globe and Mail, Toronto, 11/03/08.



L'ancienne gare ferroviaire à Toronto-Nord restaurée et convertie en succursale de la LCBO.

Former North Toronto Railway Station restored and converted into flagship LCBO store.

Le pays a perdu un des meilleurs protecteurs des bâtiments du patrimoine lorsque le promoteur immobilier de Toronto Paul Oberman a péri au début de mars. L'avion qu'il copiloteait s'est écrasé dans une forêt dense du nord de l'État du Maine

Endangered Places

around Toronto. The Toronto and Region Conservation Authority bought the property in 1978, and the art and sculpture became a unique attraction to an exceptional setting atop the Scarborough Bluffs overlooking Lake Ontario.

Although designated under the *Ontario Heritage Act* in 1999, the inn has been boarded up since 2001 and is in an advanced state of deterioration.

In 2008 the City entered into a partnership with Centennial College, which is looking to invest \$30 million in the site that would include rehabilitating the Guild Inn for use as its Cultural Heritage Institute. The college wants to build low-rise seniors condos—instead of a hotel as originally proposed—to help finance the \$6 million in projected restoration costs to the inn. But initial feedback from the community has opposed any condos on the site.

Caught up in multiple levels of authority, the home to the only Depression-era artists colony in Canada is in imminent danger of demolition by neglect by the very municipality that designated it.



Photo: Pierre Lahoud

6. Historic District of Sillery, Quebec, Que.—FUTURE OF HISTORIC DISTRICT UNCERTAIN DESPITE 1964 PROVINCIAL DESIGNATION

The Historic District covers a 3.5-kilometre-wide territory along the St. Lawrence River characterized by traditional estates with expansive greenspace. The area bears witness to successive occupation (the French Régime; 19th-century lumber barons; and religious communities and institutions) and has been called a cradle of the Quebec nation.

In 1964, Quebec's Ministry of Culture created the Historic District of Sillery—a visionary act to prevent the sub-division and inappropriate development. The estates offer enormous potential for recreation, education, tourism and carefully planned new development.

In fall 2010, the City and the Minister of Culture allowed the subdivision of the Saint Patrick Cemetery (part of the Woodfield Estate), where it is feared a luxury condo will be developed. Several

other estates are in question as religious communities consider their options. The Mayor has signalled his willingness to allow further subdivision and sale.

Advocates for a conservation-minded development strategy have done much to raise public awareness, and have requested a moratorium on further development until a sustainable plan is in place. All parties anxiously await the City's *Plan particulier d'urbanisme*—a detailed urban plan for the area promised for this fall.



Photo: Randy Gillespie

7. Cape Jourimain Lighthouse, Jourimain Island, Bayfield, N.B.—A FEDERALLY "RECOGNIZED" HERITAGE LIGHTHOUSE ABANDONED TO THE ELEMENTS

Built in 1870, Cape Jourimain lighthouse sits on the northern tip of the Jourimain Islands in the Northumberland Strait with a full view of the Confederation Bridge, making it one of the most photographed lighthouses in Canada. It is located on the grounds of the Cape Jourimain Nature Centre.

Automated in 1970, it was decommissioned in 1997 when the bridge was opened. The octagonal structure was designated a federally Recognized Heritage Building in 1991.

Maintenance has not been kept up by the Department of Fisheries and Oceans (DFO). Paint is peeling, shingles need repair and signs of mould are present. In May 2010, DFO declared most of its active and inactive lighthouses—including Cape Jourimain—as "surplus" to its needs.

Since then, local groups and communities have been under pressure to assume

financial responsibility for maintaining and protecting almost all of Canada's iconic lighthouses. Yet there is no federal funding set aside to assist with the stewardship of these structures.

Following the provisions of the *Heritage Lighthouse Protection Act*, the Nature Centre applied to take ownership of the lighthouse and move it back from the eroding shoreline. The centre is calling for donations to its Lighthouse Rescue Fund—in the form of time, expertise or materials to effect the necessary repairs.

8. Mount Allison Memorial Library, Mount Allison University Campus, 152 Main Street, Sackville, N.B.—AT RISK FROM ACADEMIC INDIFFERENCE

Described as "the most beautiful building on campus," the Memorial Library at Mount Allison University was designed as a monument to those students and Alumni who gave their lives during the First World War. Constructed in 1927, the capital cost was donated through funds raised between 1919 and 1926. For 80 years it was the social heart of the campus, first as the library and later as part of the student centre.



Photo: Robert Eaton

un couple ayant une conscience sociale, ont ensuite fondé la Guild of All Arts, communauté coopérative vouée aux arts et à l'artisanat.

Ils ont transformé le terrain en y érigeant des fragments architecturaux sauvés d'édifices démolis à Toronto et dans les environs. L'Office de protection de la nature de Toronto et de la région a racheté la propriété en 1978, et les pièces d'art et sculptures qui s'y trouvaient sont devenues une attraction unique dans un emplacement exceptionnel dominant l'escarpement de Scarborough au-dessus du lac Ontario.

Bien que le bâtiment ait été désigné en 1999 en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, il est fermé depuis 2001. Il se trouve aujourd'hui dans un état de détérioration avancé.

En 2008, la ville a formé un partenariat avec le Collège Centennial, qui voudrait investir 30 millions de dollars dans le site – y compris pour réhabiliter le Guild Inn et en faire son Institut du patrimoine culturel. Le Collège veut construire un ensemble de faible hauteur pour personnes âgées – au lieu d'un hôtel comme initialement envisagé – pour aider à financer les 6 millions de dollars pour restaurer le Guild Inn. Mais les premières réactions de la communauté ont été opposées à la construction de condominiums à cet endroit.

Otage de multiples paliers d'autorité, le domicile de la seule colonie d'artistes de l'ère de la dépression au Canada risque une démolition imminente en raison de la négligence de la municipalité qui l'avait désignée.

6. Arrondissement historique de Sillery, Québec (Québec) – UN PATRIMOINE À L'AVENIR INCERTAIN MALGRÉ UNE DÉSIGNATION PROVINCIALE REMONTANT À 1964

L'arrondissement historique de Sillery longe le fleuve Saint-Laurent sur 3,5 kilomètres. Il est dominé par des propriétés traditionnelles entourées d'amples espaces verts. Le secteur témoigne d'époques successives d'occupation (le Régime français, les barons du bois du 19^e siècle, puis les communautés religieuses et leurs établissements). Il a été appelé un berceau de la nation québécoise.

En 1964, le ministère de la Culture du Québec a créé l'arrondissement historique de Sillery, une décision éclairée qui visait à prévenir le lotissement et l'aménagement inapproprié. Ces propriétés offrent un énorme potentiel sur les plans des loisirs, de l'éducation, du tourisme et d'un aménagement soigneusement planifié.

À l'automne 2010, la ville et le ministre de la Culture ont autorisé le lotissement de la propriété du cimetière Saint-Patrick (dans le domaine de Woodfield). On craint qu'un projet de condominiums de luxe y soit construit. Plusieurs autres propriétés sont menacées tandis que des communautés religieuses soupèsent les possibilités qui s'offrent à elles. Le

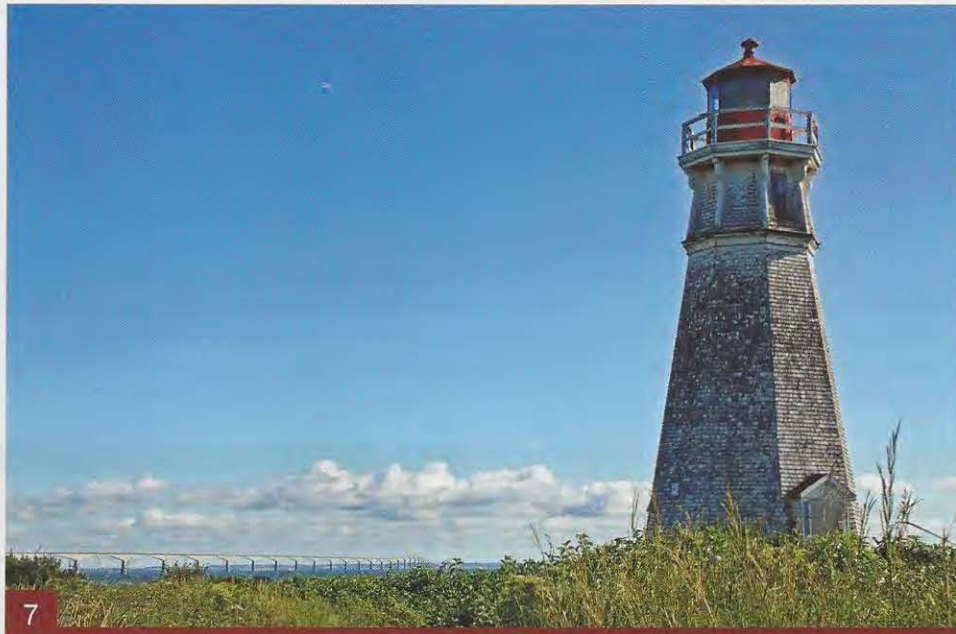


Photo : Dennis Jarvis

mairie a exprimé sa disposition à permettre de nouveaux lotissements et la vente de terrains.

Les défenseurs d'une stratégie de développement axée sur la conservation ont largement sensibilisé le public à la situation. Ils ont aussi demandé un moratoire sur la construction pendant que les problèmes sont examinés et qu'un plan viable est élaboré. Toutes les parties attendent impatiemment *Un plan particulier d'urbanisme* préparé par la ville de Québec et promis cet automne.

7. Phare du Cap-Jourimain, île Jourimain, Bayfield (Nouveau-Brunswick) – PHARE PATRIMONIAL « RECONNU » PAR LE FÉDÉRAL ET ABANDONNÉ AUX ÉLÉMENTS

Construit en 1870, le phare du Cap-Jourimain se trouve à la pointe nord de l'île Jourimain dans le détroit de Northumberland, en pleine vue du pont de la Confédération – ce qui en fait un des phares les plus photographiés au Canada. Il est situé sur les terres du Centre d'interprétation de la nature du Cap-Jourimain.

Le phare a été automatisé en 1970, puis mis hors service en 1997 lorsque le pont a été ouvert. Le gouvernement fédéral a désigné la structure octogonale en 1991 comme bâtiment du patrimoine reconnu.

Le ministère des Pêches et Océans (MPO) n'a pas assuré l'entretien du phare : la peinture s'écaille, les bardeaux ont besoin de réparations et il y a des signes de moisissure. En mai 2010, le MPO a déclaré « excédentaires » presque tous ses phares actifs et inactifs – y compris celui du Cap-Jourimain.

Les groupes et communautés locaux sont appelés à assumer la responsabilité financière de l'entretien et la protection de presque tous les phares emblématiques du Canada. Pourtant le gouvernement fédéral n'a prévu aucun

financement pour les aider à préserver ces structures.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux*, le Centre d'interprétation de la nature a présenté une demande afin de prendre possession du phare; il veut ensuite l'éloigner du littoral qui s'érode. Le Centre recherche des dons pour son fonds de sauvetage du phare, sous forme de temps, d'expertise ou de matériaux pour effectuer les travaux nécessaires.

8. Bibliothèque Memorial de l'Université Mount Allison, Campus de l'Université Mount Allison, 152, rue Main, Sackville (Nouveau-Brunswick) – À RISQUE DE SUBIR L'INDIFFÉRENCE ACADÉMIQUE

Décrite comme « le plus bel édifice sur le campus », la bibliothèque Memorial de l'Université Mount Allison a été conçue comme monument dédié aux étudiants et anciens qui ont donné leur vie pendant la Première Guerre mondiale. Le bâtiment a été construit en 1927, grâce à des dons recueillis entre 1919 et 1926. Pendant 80 ans, il était le centre social du campus, d'abord comme bibliothèque puis comme élément du centre des étudiants.

L'automne dernier, le conseil d'administration de l'université a approuvé la démolition du bâtiment pour faire place à un nouveau centre des beaux-arts et de la représentation.

Entre-temps, le gouvernement fédéral l'a enregistré comme lieu commémoratif militaire national.

La décision du conseil d'administration est contraire au plan directeur de 2002 de Mount Allison, qui recommande l'intégration du bâtiment dans un espace pour les arts.

Actuellement, la bibliothèque Memorial est vidée. Le Comité pour la sauvegarde de la

un couple ayant une conscience sociale, ont ensuite fondé la Guild of All Arts, communauté coopérative vouée aux arts et à l'artisanat.

Ils ont transformé le terrain en y érigeant des fragments architecturaux sauvés d'édifices démolis à Toronto et dans les environs. L'Office de protection de la nature de Toronto et de la région a racheté la propriété en 1978, et les pièces d'art et sculptures qui s'y trouvaient sont devenues une attraction unique dans un emplacement exceptionnel dominant l'escarpement de Scarborough au-dessus du lac Ontario.

Bien que le bâtiment ait été désigné en 1999 en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, il est fermé depuis 2001. Il se trouve aujourd'hui dans un état de détérioration avancé.

En 2008, la ville a formé un partenariat avec le Collège Centennial, qui voudrait investir 30 millions de dollars dans le site – y compris pour réhabiliter le Guild Inn et en faire son Institut du patrimoine culturel. Le Collège veut construire un ensemble de faible hauteur pour personnes âgées – au lieu d'un hôtel comme initialement envisagé – pour aider à financer les 6 millions de dollars pour restaurer le Guild Inn. Mais les premières réactions de la communauté ont été opposées à la construction de condominiums à cet endroit.

Otage de multiples paliers d'autorité, le domicile de la seule colonie d'artistes de l'ère de la dépression au Canada risque une démolition imminente en raison de la négligence de la municipalité qui l'avait désignée.

6. Arrondissement historique de Sillery, Québec (Québec) – UN PATRIMOINE À L'AVENIR INCERTAIN MALGRÉ UNE DÉSIGNATION PROVINCIALE REMONTANT À 1964

L'arrondissement historique de Sillery longe le fleuve Saint-Laurent sur 3,5 kilomètres. Il est dominé par des propriétés traditionnelles entourées d'amples espaces verts. Le secteur témoigne d'époques successives d'occupation (le Régime français, les barons du bois du 19^e siècle, puis les communautés religieuses et leurs établissements). Il a été appelé un berceau de la nation québécoise.

En 1964, le ministère de la Culture du Québec a créé l'arrondissement historique de Sillery, une décision éclairée qui visait à prévenir le lotissement et l'aménagement inapproprié. Ces propriétés offrent un énorme potentiel sur les plans des loisirs, de l'éducation, du tourisme et d'un aménagement soigneusement planifié.

À l'automne 2010, la ville et le ministre de la Culture ont autorisé le lotissement de la propriété du cimetière Saint-Patrick (dans le domaine de Woodfield). On craint qu'un projet de condominiums de luxe y soit construit. Plusieurs autres propriétés sont menacées tandis que des communautés religieuses soupèsent les possibilités qui s'offrent à elles. Le

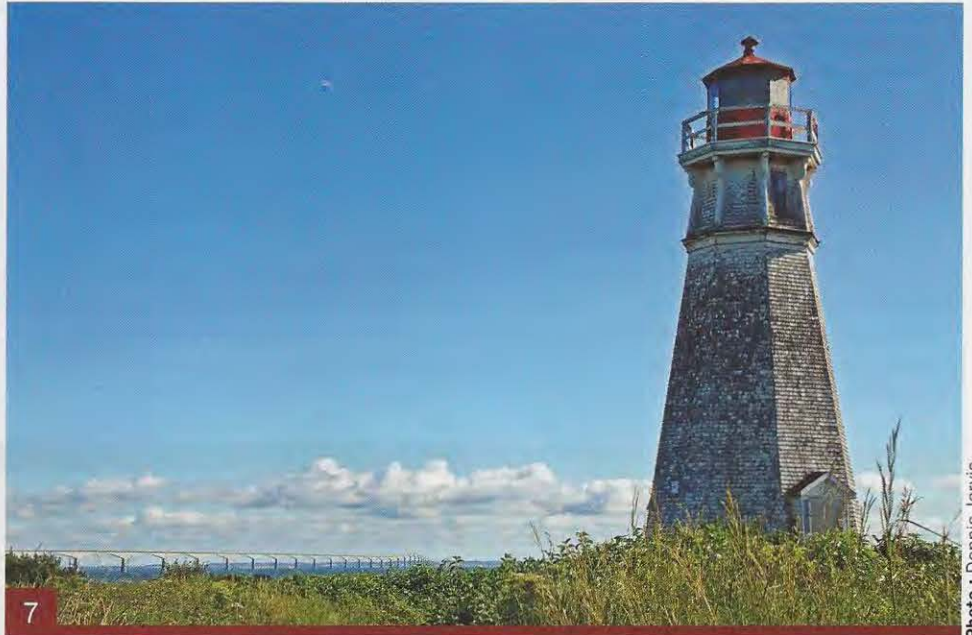


Photo : Dennis Jarvis

maire a exprimé sa disposition à permettre de nouveaux lotissements et la vente de terrains.

Les défenseurs d'une stratégie de développement axée sur la conservation ont largement sensibilisé le public à la situation. Ils ont aussi demandé un moratoire sur la construction pendant que les problèmes sont examinés et qu'un plan viable est élaboré. Toutes les parties attendent impatiemment *Un plan particulier d'urbanisme* préparé par la ville de Québec et promis cet automne.

7. Phare du Cap-Jourimain, île Jourimain, Bayfield (Nouveau-Brunswick) – PHARE PATRIMONIAL « RECONNU » PAR LE FÉDÉRAL ET ABANDONNÉ AUX ÉLÉMENTS

Construit en 1870, le phare du Cap-Jourimain se trouve à la pointe nord de l'île Jourimain dans le détroit de Northumberland, en pleine vue du pont de la Confédération – ce qui en fait un des phares les plus photographiés au Canada. Il est situé sur les terres du Centre d'interprétation de la nature du Cap-Jourimain.

Le phare a été automatisé en 1970, puis mis hors service en 1997 lorsque le pont a été ouvert. Le gouvernement fédéral a désigné la structure octogonale en 1991 comme bâtiment du patrimoine reconnu.

Le ministère des Pêches et Océans (MPO) n'a pas assuré l'entretien du phare : la peinture s'écaille, les bardeaux ont besoin de réparations et il y a des signes de moisissure. En mai 2010, le MPO a déclaré « excédentaires » presque tous ses phares actifs et inactifs – y compris celui du Cap-Jourimain.

Les groupes et communautés locaux sont appelés à assumer la responsabilité financière de l'entretien et la protection de presque tous les phares emblématiques du Canada. Pourtant le gouvernement fédéral n'a prévu aucun

financement pour les aider à préserver ces structures.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux*, le Centre d'interprétation de la nature a présenté une demande afin de prendre possession du phare; il veut ensuite l'éloigner du littoral qui s'érode. Le Centre recherche des dons pour son fonds de sauvetage du phare, sous forme de temps, d'expertise ou de matériaux pour effectuer les travaux nécessaires.

8. Bibliothèque Memorial de l'Université Mount Allison, Campus de l'Université Mount Allison, 152, rue Main, Sackville (Nouveau-Brunswick) – À RISQUE DE SUBIR L'INDIFFÉRENCE ACADÉMIQUE

Décrite comme « le plus bel édifice sur le campus », la bibliothèque Memorial de l'Université Mount Allison a été conçue comme monument dédié aux étudiants et anciens qui ont donné leur vie pendant la Première Guerre mondiale. Le bâtiment a été construit en 1927, grâce à des dons recueillis entre 1919 et 1926. Pendant 80 ans, il était le centre social du campus, d'abord comme bibliothèque puis comme élément du centre des étudiants.

L'automne dernier, le conseil d'administration de l'université a approuvé la démolition du bâtiment pour faire place à un nouveau centre des beaux-arts et de la représentation.

Entre-temps, le gouvernement fédéral l'a enregistré comme lieu commémoratif militaire national.

La décision du conseil d'administration est contraire au plan directeur de 2002 de Mount Allison, qui recommande l'intégration du bâtiment dans un espace pour les arts.

Actuellement, la bibliothèque Memorial est vidée. Le Comité pour la sauvegarde de la

le journal de québec



CE JEUDI
AU CINÉMA, EN VOCL 3D ET 3D NUMÉRIQUE

Profitez de nos offres d'abonnement!

Édition papier »
Édition électronique »

Le Journal de Québec
Canoe.ca
Google
Canoe411
Images

Google
Édition papier »
Édition électronique »
ouvrir »

ACTUALITÉS
ARTS ET SPECTACLES
SPORTS
POLITIQUE
ARGENT
CHRONIQUES
BLOGUES
PHOTOS
VIDÉOS
CONCOURS

Québec | Régional | National | International | Haïti | Faits divers et judiciaires | Santé
Faites de ce site votre page d'accueil

Le mercredi 25 mai 2011

Météo - Choisir une ville

Actualités | Québec

ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY

Indécision quant à l'avenir du boisé Saint-Patrick

KATHRYNE LAMONTAGNE

24/05/2011 18h03

Nouvelle

Commentaires

J'aime Confin Tweet 0

Envoyer | Imprimer | Taille A A A | Coquilles

Partager | Facebook | Google+ | Twitter | LinkedIn | Email | Print



Des organisations citoyennes de l'arrondissement historique de Sillery craignent de voir disparaître une partie du boisé du cimetière Saint-Patrick au profit d'un promoteur immobilier.

© Jean-Francois Desgagnés

Les citoyens s'impatientent quant à l'avenir du boisé mitoyen du cimetière Saint-Patrick et de plusieurs de ses arbres patrimoniaux, situés dans l'arrondissement historique de Sillery, qui pourraient bien disparaître pour laisser place à un complexe de 87 condominiums.

C'est que le ministère de la Culture a donné son aval, en septembre 2010, pour effectuer la scission cadastrale de ce grand domaine. L'un des deux lots a par la suite été vendu, à peine un mois plus tard, à Woodfield Capital inc., dont le développement immobilier Woodfield-Sillery est déjà affiché.

Le projet ne semblerait toutefois pas correspondre aux critères du cadre de gestion du ministère de la Culture pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery, qui recommande notamment la préservation des grands espaces et l'abstention de leur morcellement. Il prône aussi la protection du boisé du cimetière Saint-Patrick, qui joue un « rôle essentiel » dans le paysage actuel.

« Le boisé constitue un écran visuel entre le cimetière et des tours modernes, construites dans les années 1970. Pour agir à titre d'écran visuel, il faut vraiment garder la pleine largeur actuelle. Si l'on coupe ces arbres remarquables pour construire 100 unités de logement... on ne pourra plus vraiment appeler ça un boisé », se désole Johanne Elsener, présidente du Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery, qui travaille en étroite collaboration avec la Société d'histoire de Sillery pour tenter d'empêcher la mise en branle de ce projet immobilier.

Ces organisations sont allées cogner à la porte du ministère de la Culture et du maire de Québec à quelques reprises par le passé afin de tenter vainement de les convaincre qu'une telle construction nuirait au principe de développement durable. Dans les deux cas, on leur a répondu qu'ils étudiaient le dossier et qu'ils tenaient compte du cadre de gestion.

Lueur d'espoir

Le projet étant au beau fixe depuis quelques mois, la Société d'histoire de Sillery, appuyée par les citoyens, détient encore une chance de faire cesser les démarches. Notons que le promoteur ne détient effectivement pas

À LIRE AUSSI

- **Un autre grand espace menacé**

encore de permis de construction.

« On n'a pas de demande en tant que tel pour un projet particulier. Par contre, il y a un avis qui a été demandé au ministère pour un projet de construction dans l'arrondissement historique de Sillery », avance Annie Legrieq, porte-parole pour le ministère de la Culture.

La Ville ambiguë

De son côté, le maire de Québec dit « avoir pris connaissance » des commentaires du groupe, dans une missive envoyée le 14 avril dernier. Cependant, il ne ferme pas la porte à ce type de développement.

« La protection des caractéristiques intrinsèques de l'arrondissement historique, dont l'organisation spatiale des grands domaines, n'exclut pas pour autant la possibilité d'y insérer de nouveaux édifices en harmonie avec le milieu », a-t-il écrit.



SUIVEZ TAÏEB MOALLA



moalla_jdeq Borloo à Québec (JDeQ) <http://bit.ly/jLI0gt> #Assnat
2 hours ago · reply · retweet · favorite



moalla_jdeq Bisbille en vue entre Québec et Ottawa (JDeQ) <http://bit.ly/jyti6P> #Assnat #inondations #Montérégie
2 hours ago · reply · retweet · favorite



Participer à la conversation

La tournée Occasion en Or

JUSQU'À QUI VEUT PAYER MOITIÉ PRIX ?
DE LEUR VALEUR D'ORIGINE

Des milliers de véhicules de toutes marques à attribuer par vos concessionnaires du Québec

VENEZ NOUS REJOINDRE SOUS NOS CHAPITEAUX



Retrouvez-nous sur Facebook



Le Journal de Québec

J'aime

Confirmer

Le Journal de Québec Plus question de 50% + 1 pour le NPD

Journal de



J'aime Confirmer Tweet 0

Envoyer | Imprimer | Taille A A A | Coquilles | Partager | Qu'est-ce que c'est ?

VIDÉOS

Toutes les vidéos

- Meilleurs profs du Québec
- Des truites... jaunes et roses!
- Jean Pascal: après la défaite
- Hydro-Québec: des bonis injustifiés?

GALERIES

Toutes les Galeries

- Festival de Cannes en photos
- Pinch of Love • Un retour dans les années 1980!
- Championnat du Monde • Les plus belles barbes de la planète!
- Cannes 2011 • C'est parti!
- Le retour de nos idoles

BLOGUES

Tous les blogues

- Michel Hébert *L'indifférence*
- Ygreck *L'assaut*
- Serge Drouin *Le double discours d'Anne-Marie*
- Éric Duhaime *CULTURE DE QUÉTEUX*
- Mathieu Turbide *Annonces de la semaine du 14 au 20 mai 2011.*

INCONTOURNABLES

ACTUALITÉS

Québec | Régional | National

- Coups de feu dans Saint-Sauveur
- Un défi de taille pour la justice égyptienne
- Christine Lagarde se déclare candidate à la direction du FMI
- Certains entrepreneurs liés au crime organisé
- Le projet de loi ne pourra empêcher les poursuites

ARTS ET SPECTACLES

Cinéma | Musique | Scène | Télévision

- Dominic et Martin ... et Claude Meunier
- Deux nouvelles pièces disponibles
- Malick décroche la Palme d'or
- Nicolas Roy n'a pas remporté la Palme d'or du court-métrage
- La plus belle édition en 25 ans

SPORTS

Basketball | Hockey | Rouge et Or | Autres

- Les Canucks en finale
- Égalité entre Dubé et Collin
- Juneau ne se qualifie pas
- « Je veux poursuivre le travail »
- Trois nouvelles équipes

POLITIQUE

Municipale | Provinciale | Fédérale

- Bisbille en vue entre Québec et Ottawa
- Borloo à Québec

VOTRE SCOOP

Envoyez nous vos primeurs

JAPON



Politique - question de pour le NPI
 lejournaldeq
 OTTAWA | L
 Jack Layton,
 à la Déclarat
 Sherbrooke
 son parti, er
 reconnaissai
 50 % + 1 ar
 victoire dun
 référendum
 indépendan

Il y a 12 heures

Le Journal de Québec
 Médecins à 1M\$: nas de
 1,148 personnes aiment **Le Journal de Québec**. 1,147 personnes aiment **Le Journal de Québec**.



Module social Facebook

SUR **canoe.ca**

- La virginité de sa fille pour 10 000 \$
- L'effet du lave-glace décortiqué
- Violente agression à domicile
- 57 médecins millionnaires
- Niveau en baisse, colère omniprésente
- Heure de pointe tranquille sur l'A-25
- Plaie de lit mortelle pour une octogénaire?
- Violente agression à domicile
- Affaire Jolène Riendeau: une récompense de 30 000 \$
- «Jean Charest a failli à sa tâche»

- Loteries
- Météo
- Sudoku
- Horaire cinéma
- Horaire télé
- Cotes boursières
- Cartes virtuelles
- Concours
- Horoscope
- Techno

LE JOURNAL DE QUÉBEC

- Réseau de distribution
- Média Kit
- Nos coordonnées
- Abonnement
- Contactez-nous

Profitez de nos offres **d'abonnement!**
 Édition papier »
 Édition électronique »

édition
 Ouvrir »

Le dimanche 4 septembre 2011

Météo - Choisir une ville

Actualités | Québec

PATRIMOINE

Le site historique de Sillery menacé

NICOLAS SAILLANT

02/09/2011 19h42



J'aime Confirmer | Tweet 7

Envoyer | Imprimer | Taille A A A | Coquilles

Partager | Facebook | Google+ | Twitter | LinkedIn | Email | Print



La Société historique de Sillery souhaite créer un parc linéaire le long de la falaise sur les grands domaines des communautés religieuses.

© Didier Debusschère

L'organisme de préservation du patrimoine, Héritage Canada, classe l'arrondissement historique de Sillery comme l'un des 10 sites patrimoniaux les plus menacés au Canada.

Selon l'organisme, la volonté de la Ville de Québec de lotir les grands terrains vierges le long de la falaise en vue du développement immobilier, met en péril la préservation de l'arrondissement historique de Sillery.

La Société d'histoire de Sillery a profité de cette « triste nouvelle » pour relancer son combat contre la Ville et les promoteurs immobiliers qui veulent construire des condominiums sur les grands domaines appartenant aux communautés religieuses. Le lotissement des terrains de la Fédération des Augustines, du Boisé Saint-Patrice, du cimetière des sœurs Sainte-Jeanne-D'Arc et des sœurs de Jésus-Marie inquiète particulièrement le groupe de citoyens.

Selon Marcel Junius, ancien président de la Commission des biens culturels du Québec, la présence de Sillery dans le top 10 d'Héritage Canada est lourde de sens. « C'est un constat malheureux de dire : vous êtes un site menacé, c'est grave ». Il rappelle d'autre part que c'est le gouvernement du Québec, en 1964, qui a déclaré le Vieux-Sillery, arrondissement historique. Il demande à l'État de s'opposer à la Ville et de faire respecter ses lois.

Contre le défolement immobilier

La Société d'histoire de Sillery insiste sur l'urgence d'agir et d'informer les citoyens sur cette menace. « Si on laisse les choses aller, il va y avoir une liquidation de l'arrondissement de Sillery », assure la vice-présidente de l'organisme, Johanne Elsener.

« Ceux-ci proposent plutôt « le recyclage des bâtisses déjà existantes » et le développement immobilier du secteur du boulevard Laurier. « En changeant la vocation de Laurier avec des édifices mixtes, on enlèverait de la pression sur le développement immobilier de Sillery. »

L'organisme soumet notamment que certains pavillons religieux déjà existants puissent devenir des CHSLD pour personnes

La Société d'histoire souhaite que les citoyens prennent conscience de la menace. « Il faut que la population de Québec nous appuie par des lettres, des courriels. Les gens sont très intéressés par la Promenade Champlain offerte en 2008. Imaginez un sentier de la falaise en plus », lance Hughes Michaud, le président de la Société.

Mary Shee de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery fait, quant à elle, le parallèle entre les domaines de Sillery et ce qui a été fait il y a un peu plus de 100 ans pour préserver ce que sont aujourd'hui les plaines d'Abraham. « On ne peut pas, par des lotissements, effacer notre histoire. »

J'aime Confirmer | Tweet 7

Envoyer | Imprimer | Taille A A A | Coquilles | Partager | Facebook | Google+ | Twitter | LinkedIn | Email | Print | Qu'est-ce que c'est ?

SUIVEZ TAÏEB MOALLA

moalla_jdeq « Je ne veux la place de personne » Bernard Drainville (JDeQ) <http://t.co/fMNnTAB> #assnat #califealplaceducalife
9 days ago · reply · retweet · favorite

moalla_jdeq Le cri d'alarme de Bernard Drainville (JDeQ) <http://t.co/PGGMZ1N> #assnat
9 days ago · reply · retweet · favorite

twitter Participer à la conversation



Retrouvez-nous sur Facebook

Le Journal de Québec
J'aime Confirmer

Le Journal de Qué



Navigation links: Le Journal de Québec, Canoe.ca, Google, Canoe411, Images

Profitez de nos offres d'abonnement! Édition papier, Édition électronique

Le mercredi 25 mai 2011

Météo - Choisir une ville

Actualités | Québec

Un autre grand espace menacé

KATHRYNE LAMONTAGNE

24/05/2011 17h58

Nouvelle Commentaires

Social sharing buttons: J'aime, Tweet, Partager, Imprimer, Taille, Coquilles

Après le boisé du cimetière Saint-Patrick, un autre grand espace de l'arrondissement historique de Sillery pourrait lui aussi être menacé...

Le promoteur Benmore inc. affiche même déjà la venue d'un tout nouveau projet de condominiums, à Sillery, nommée « Le boisé du domaine Benmore ».

fruit! », peut-on lire sur le site Internet de l'entreprise.

« Ils sont moins avancés que le boisé, parce qu'il n'y a pas encore eu de scission cadastrale. Mais il doit y avoir une promesse d'entente de vente quelconque avec les Sœurs Jésus-Marie. Ça reste inquiétant », se désole Johanne Elsener...



Crédit photo: Jean-François Desgagnés

Social sharing buttons: J'aime, Tweet

Footer navigation: Envoyer, Imprimer, Taille, Coquilles, Partager, Qu'est-ce que c'est ?

SUIVEZ TAÏEB MOALLA - Twitter feed with user avatars and tweets

le nouveau JD - Ça donne des idées! - Consultez le Nouveau JD pour plus de détails

Logos for VISITEZ éléphant, Règle du cinéma Québec, and OFFICE NATIONAL DU FILM

Retrouvez-nous sur Facebook - Le Journal de Québec

le journal de québec

photos numériques **10** photo 4x6 **COMMANDEZ MAINTENANT**

Le Journal de Québec | Canoe.ca | Google | Canoe411 | Images

Profitez de nos offres **d'abonnement!**
Édition papier » Édition électronique »

édition **Ouvrir**

- ACTUALITÉS
- ARTS ET SPECTACLES
- SPORTS
- POLITIQUE
- ARGENT
- CHRONIQUES
- BLOGUES
- PHOTOS
- VIDÉOS
- CONCOURS

Québec | Régional | National | International | Haïti | Faits divers et judiciaires | Santé

Faites de ce site votre page d'accueil

Le dimanche 4 septembre 2011

Météo - Choisir une ville

Actualités | Québec

SITE HISTORIQUE DE SILLERY MENACÉ



Un programme particulier d'urbanisme à l'automne

NICOLAS SAILLANT

02/09/2011 19h48

J'aime Confirmer Tweet 0

Envoyer | Imprimer | Taille **A A A** | Coquilles

Partager |      



La ville de Québec n'a pas voulu commenter les résultats du palmarès d'Héritage Canada, mais assure toutefois que le PPU respectera les contraintes de l'arrondissement historique de Sillery.

Le PPU de la ville pour le secteur de Sillery sera déposé à l'automne et tiendra compte de la préservation du couvert forestier exceptionnel de Sillery ainsi que des contraintes engendrées par le caractère historique de l'arrondissement. « On ne fera pas n'importe quoi n'importe comment », assure le porte-parole de la ville, Jacques Perron.

Il ajoute toutefois que les orientations du plan d'urbanisme de la ville visant une densification de la construction immobilière au cœur de la ville seront aussi respectées. « On souhaite densifier la ville et non plus s'étendre vers les banlieues. »

Cadre de gestion ministériel

Au ministère de la Culture du Québec, on affirme avoir pris des mesures nécessaires pour encadrer le développement dans l'arrondissement de Sillery. Un cadre de gestion a été publié en avril 2010 mettant en place les balises entre lesquelles le développement immobilier peut être fait dans ce quartier historique.

« Si un promoteur veut faire un projet sur un terrain de l'arrondissement, il doit obtenir une autorisation du ministère de la Culture », rappelle la responsable des communications du ministère, Annie LeGruic.

Improvisation

Même si Héritage Canada met en lumière la menace qui plane sur l'arrondissement historique de Sillery, la conseillère indépendante Anne Guérette ne croit malheureusement pas qu'il y aura d'impact concret sur la préservation du secteur.

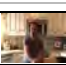

« Depuis que le maire Labeaume est arrivé, on est en train d'assister au carnage de plusieurs richesses patrimoniales », critique la conseillère. Selon elle, l'administration de la ville « fait n'importe quoi » dans le développement de ce secteur patrimonial. « Il y a des permis qui se donnent et on n'a même pas terminé la vision globale. »

J'aime Confirmer Tweet 0

Envoyer | Imprimer | Taille **A A A** | Coquilles | Partager |       Qu'est-ce que c'est ?

VIDÉOS

Toutes les vidéos

-  Visite de la maison de Gilbert Delorme
-  Le Rouge et Or football

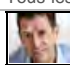

GALERIES

Toutes les Galeries

-  • Dinosaurés et big foot à vendre
-  • Visite appréciée au camp des Remparts

BLOGUES

Tous les blogues

-  Éric Duhaime **DILEMME DE DROITE**
-  Ygreck **Tramway**



SUIVEZ TAÏEB MOALLA

 **moalla_jdeq** « Je ne veux la place de personne » Bernard Drainville (JDeQ) <http://t.co/fMNnTAB> #assnat #califealplaceducalife
9 days ago · reply · retweet · favorite

 **moalla_jdeq** Le cri d'alarme de Bernard Drainville (JDeQ) <http://t.co/PGGMZ1N> #assnat
9 days ago · reply · retweet · favorite

 Participer à la conversation



Retrouvez-nous sur Facebook

 **Le Journal de Québec**

J'aime Confirmer

Le Journal de Qué

2^e RONDE **Super Quiz Mordus du sport** Journal Québec Journal Montréal

Participez dès maintenant!

Une présentation de: **Qualinet..** Leader en nettoyage

Le Journal de Québec Canoe.ca Google Canoe411 Images

RECHERCHER

Profitez de nos offres **d'abonnement!**
Édition papier » Édition électronique »

ACTUALITÉS ARTS ET SPECTACLES SPORTS POLITIQUE ARGENT CHRONIQUES BLOGUES PHOTOS VIDÉOS CONCOURS

Québec Régional National International Haïti Faits divers et judiciaires Santé

Faites de ce site votre page d'accueil

Le mardi 16 août 2011

Météo - Choisir une ville

Actualités Québec

250 dépouilles à déménager

DOMINIQUE HARDY

16/08/2011 04h00

Nouvelle Commentaires



J'aime 3

Envoyer Imprimer Taille A A A Coquilles

Partager |



Les 250 cadavres seront exhumés le 19 mai avec la permission de l'archidiocèse de Québec.

© Jean-François Desgagnés

À LIRE AUSSI

Une décision douloureuse

demande de changement de zonage », soulève le porte-parole de la ville, Jacques Perron.

Selon le rôle d'évaluation pour les années 2010 à 2012, la propriété des Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc, comprenant le bâtiment principal et le cimetière, est évaluée à 9 millions de dollars. La valeur marchande pourrait toutefois s'élever à beaucoup plus.

Parmi la liste des corps qui seront exhumés, on compte 240 sœurs décédées, neuf abbés et un chanoine. Les années d'inhumation se situent entre 1919 et 2010.

La communauté des Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc présentera une requête en Cour supérieure ce matin au palais de justice de Québec afin d'exhumer les 250 dépouilles de son cimetière qu'elle projette de vendre.

Dans la requête déposée le 10 août, les Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc indiquent qu'elles ont réservé un espace permettant de déménager ces dépouilles de leur cimetière situé au 1505, avenue de l'Assomption, dans l'arrondissement Sillery, au cimetière Notre-Dame-de-Belmont de l'arrondissement Sainte-Foy.

Du côté de la communauté, on préfère ne pas commenter la situation. « Pour le moment, c'est privé », a signalé au téléphone la sœur supérieure Pauline Talbot.

250 dépouilles exhumées

L'archidiocèse de Québec a accordé la permission le 19 mai d'exhumer ces 250 cadavres. « Ce cimetière a un caractère privé », a spécifié le chancelier Jean Tailleux. « Nos communautés religieuses sont confrontées à un vieillissement et à une diminution de leurs membres », avance-t-il.

« Si les corps reposent dans un cimetière d'une grande solidité comme celui de Notre-Dame-de-Belmont, ils seront là pour durer longtemps. Ce que je devine, c'est que les sœurs actuellement en arrivent à considérer qu'elles ne pourront pas toujours assurer leur devoir de préserver l'intégrité du lieu. »

L'administrateur du cimetière qui accueillera les dépouilles signale que cette situation s'est aussi présentée ces dernières années pour les Sœurs Servantes du Très-Saint-Sacrement ainsi que pour les Dominicaines.

« Les sœurs sont vieillissantes, elles n'ont pas de relève et elles doivent se départir de leurs propriétés », explique Rénéald Julien. Il ajoute que l'opération n'a rien de spectaculaire et qu'elle ne se fera pas prochainement.

Changement de zonage?

Du côté de la ville de Québec, l'administration municipale n'est pas appelée à intervenir dans la vente du cimetière d'une superficie de 60 000 mètres carrés pour le moment. « Si la vente se réalise, il y aura sans doute une

SUIVEZ TAÏEB MOALLA



moalla_jdeq Serrer la vis aux cyclistes (JDeQ) [#assnat #cjplq](http://t.co/PCEOew)
2 days ago · reply · retweet · favorite



moalla_jdeq Autre démission au Parti québécois (JDeQ) : [#assnat](http://t.co/3x2YCoa)
3 days ago · reply · retweet · favorite



Participer à la conversation

La tournée **Occasion en Or**

QUI VEUT PAYER JUSQU'À MOITIÉ PRIX ? DE LEUR VALEUR D'ORIGINE

DES MILLIERS DE VÉHICULES FINANCÉS ET GARANTIS PAR VOS CONCESSIONNAIRES DU QUÉBEC

VENEZ NOUS REJOINDRE SOUS NOS CHAPITEAUX

VISITEZ **éléphant** le meilleur du cinéma québécois

Régie du cinéma Québec POUR MIEUX CHOISIR

ONE CINÉMA OFFICE NATIONAL DU FILM DU QUÉBEC OFFICIAL FILM BOARD OF QUEBEC

J'aime 3

Envoyer Imprimer Taille A A A Coquilles

Partager |

Qu'est-ce que c'est ?

VIDÉOS

GALERIES

BLOGUES

DOMAINES RELIGIEUX À SILLERY

Croisade contre les tours à condos

Un groupe de citoyens de Sillery repart à la défense des grands domaines religieux situés en bordure du chemin Saint-Louis pour empêcher que ces grands espaces verts ne se hérissent de tours à condos.

RÉGYS CARON

Le Journal de Québec

La Coalition pour l'arrondissement historique souhaite que la Ville de Québec réserve 18 hectares de ces espaces disséminés entre le chemin Saint-Louis et la falaise pour créer le parc des Grands-Domains. Ces grands îlots de verdure seraient reliés entre eux par des passages piétonniers. « On veut protéger les espaces naturels qui sont situés le long de la falaise », a dit en entrevue Pierre Vagneux, président de la Coalition, qui attend une réponse de la Ville à sa proposition.

Après avoir tenu trois séances de consultations publiques en 2006 au sujet de l'avenir des domaines conventuels de Sillery, la Ville de Québec s'apprête à déposer, quelque part au printemps, un « Plan particulier d'urbanisme » (PPU) dans lequel elle fera part de ses intentions quant au développement futur de ce secteur convoité par des entrepreneurs privés. « Qu'est-ce qu'on fait avec ces espaces-là? Est-ce qu'on y met des tours à condos et, ce faisant, privatise-t-on un patri-

moine paysager et culturel? », demande Pierre Vagneux.

Droit de veto

L'arrondissement historique de Sillery fut créé en 1964 sur décision du gouvernement du Québec afin de conserver ces grands domaines « offrant des panoramas remarquables, de même que des jardins, boisés, villas, secteurs résidentiels patrimoniaux », tel que l'écrit le ministère de la Culture dans son *Cadre de gestion pour les grandes propriétés de Sillery*. Ces grandes propriétés appartiennent à des communautés religieuses qui souhaitent s'en départir.

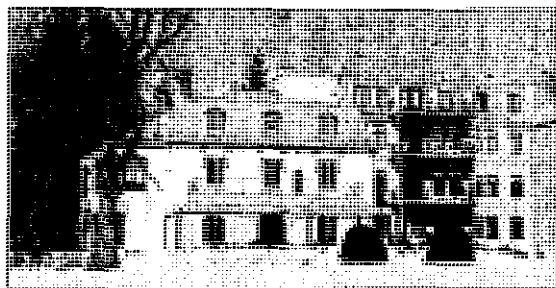
La Ville de Québec devra obtenir l'approbation du ministère de la Culture avant d'autoriser quelque nouveau développement immobilier à l'intérieur de l'arrondissement historique de Sillery. Dans ses orientations publiées en avril, le ministère préconise la préservation « des grandes parcelles en évitant leur morcellement », la protection des grands espaces, la mise en valeur des boisés, conserver les percées visuelles sur le fleuve, respecter l'architecture existante et « contrôler le gabarit des nouvelles constructions ».

La Coalition souhaite établir un dialogue avec la Ville de Québec, avant la publication du PPU, plaide Pierre Vagneux. Après il sera trop tard, dit-il. « Les changements apportés ne seront que cosmétiques. »



PHOTO ANNIE T.-ROUSSEL

■ La protection des percées visuelles sur le fleuve est une des priorités de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery et du ministère de la Culture.



Grand Vitaraaaaaaa



PRIX DE VENTE
29 830\$*

LIVRAISON ET DESTINATION INCLUSES

0% FINANCEMENT À L'ACHAT PENDANT 48 MOIS**

EN PRIME!
500\$
EN ESSENCE!

NE PAYEZ RIEN PENDANT
90 JOURS*

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

le nouveau
J/D SU
Boischatel



5694, boul. Sainte-Anne • À 1 m
418 822-2121 • 1 866 664-3336

LES CONSOMMATEURS DOIVENT LIRE CE QUI SUIT : Ces offres comprennent la livraison et la destination (1 595 \$ pour les frais applicables, le permis, l'immatriculation, les assurances et les taxes sur les pneus neufs). Le véhicule peut différer de celui illustré. 500 \$ d'essence et les offres Ne payez pas avant 90 jours) et sont sujettes à changement sans préavis. Voyez-nous pour plus d'informations. **Financement d'achat limité sur approbation de crédit sur les modèles Grand Vitara. Les taux d'intérêt annuel en -2,55 %. Un taux de crédit de 0 % est offert sur un maximum de 48 mois. Exemples de financement basés sur le prix de vente financés à 0 % sur 48 mois. Les paiements mensuels égaux sont de 621,46 \$ par mois, les frais de crédit de 0 \$ et une obligation de financement à l'achat des nouveaux modèles de Suzuki 2010 et 2011 sur approbation de crédit. Aucun intérêt ne sera exigé en conséquence. Après cette période, les intérêts commenceront à s'accumuler et l'acheteur remboursera le capital et les intérêts tout nouveau véhicule Suzuki 2010 ou 2011, à l'exception des modèles Swift et Equator. POUR LES VÉHICULES 2010 SEULEMENT, l'acheteur, loueur ou financé un véhicule 2010 peuvent choisir d'utiliser le 500 \$ sur leur achat en tant que rabais de 500 \$, à l'origine équipé adéquatement. Bluetooth® est une marque déposée de Bluetooth SIG Inc.

Simplifiez votre vie... Optez pour le LASIK!

Un investissement unique.

Vos articles

LE DEVOIR

Le Devoir

Les grands débats, samedi 1 octobre 2011, p. B6

Le paradoxe québécois

Le patrimoine, parent pauvre d'une culture portée aux nues

Isabelle Paré

Il y a les sujets chauds de l'actualité, et il y a les grandes questions qui perdurent au fil des jours, des mois, des années. Pour donner de la perspective à ces questions qui reviennent de façon récurrente, Le Devoir publie «Les grands débats», une série mensuelle que signent à tour de rôle les journalistes de la rédaction.

Existe-t-il un **paradoxe québécois** en matière de patrimoine comme il existe un **paradoxe** français pour la santé? Ici, la culture est reine, symbole de fierté, d'identité nationale, un véritable moteur économique. Mais la préservation de ses traces dans l'histoire est loin de soulever les foules ou d'émouvoir les gouvernements. Au pays des Cartier, Champlain et autres défricheurs de continent, les **Québécois** entretiennent-ils un rapport paradoxal à l'égard de leur patrimoine?

Malgré l'adoption de lois visant à protéger les biens culturels, la sauvegarde du patrimoine se gère encore fréquemment à coups de crises au Québec. Maison Van Horne, Montreal Hunt Club, Hotel Queen: c'est trop souvent quand se dressent les pics des démolisseurs qu'un semblant d'intérêt pour les symboles marquants du passé se fait jour.

Trop peu, trop tard. Combien de corniches effondrées, d'oeuvres mises en vente et de monuments malmenés avant que ne s'enclenche une réaction dans les officines gouvernementales.

Or, l'apparente indifférence des divers gouvernements à l'égard du sort de l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus et de son orgue, des oeuvres du calvaire d'Oka, d'ensembles conventuels à Québec, n'est-elle que l'épiphénomène d'un malaise plus profond qui touche l'ensemble de la société?

Dans un essai récent, les historiens Jocelyn Létourneau et David Northrup, de l'Université de Toronto, mettaient le doigt sur une réalité qui n'est peut-être pas sans lien avec les déboires vécus au Québec dans le champ du patrimoine historique et religieux.

Au moyen d'une enquête menée en 2007 et 2008 auprès de 3000 Canadiens, les deux chercheurs ont découvert que les **Québécois** -- surtout francophones -- sont les Canadiens qui montrent le moins d'intérêt envers les choses du passé.

«Les Franco-**Québécois** sont plus prompts à faire preuve de désintérêt envers le passé qu'ils ne sont allègres à exprimer leur enthousiasme envers l'histoire. Pour le dire crûment, c'est en bonne partie dans l'indifférence des **Québécois** que se loge la différence québécoise!», peut-on lire dans **Québécois** et Canadiens face au passé - Similitudes et dissemblances, un article publié en mars dernier dans la *Canadian Historical Review*.

Ici, on visite moins de musées, de sites historiques, et l'on s'intéresse moins aux arbres généalogiques, aux films, aux livres et documents liés à l'histoire, que dans le reste du Canada. Pourquoi?

Selon le sénateur Serge Joyal, fervent défenseur du patrimoine et mordu d'histoire, le rapport ambigu au passé et les ratés vécus en matière de patrimoine découlent de facteurs beaucoup plus profonds que les seuls contextes financier ou politique: «Au Québec, le passé est assimilé à l'omnipotence de l'Église et tout ce qui est rattaché de près ou de loin à l'Église a des odeurs de répulsion. Ce passé est associé à des souvenirs aliénants et douloureux. Pour plusieurs générations, même le passé familial a été synonyme de privations et de contraintes.»

Or, juge le sénateur, l'intérêt d'une société à l'égard de son patrimoine se construit souvent en fonction de l'importance accordée à ses propres mythes fondateurs. Si Napoléon continue d'être cher aux Français et Abraham Lincoln un modèle encore cité par nombre d'Américains, les Champlain et Cartier sont plus associés «à des noms d'autoroutes, d'hôtels ou de centres commerciaux» qu'à des héros nationaux, donne-t-il en exemple.

«Aujourd'hui, parfois, c'est comme si le Québec était né à la Révolution tranquille!», déplore le collectionneur et fondateur du Musée de Joliette.

«Plusieurs personnages d'envergure dans notre histoire n'ont jamais atteint le statut de héros national. Or, les valeurs des sociétés sont largement tributaires des mythes qu'elles se créent à travers leur propre histoire. Quand il n'y a pas de figures de proue pour incarner une mythologie collective, il n'est pas étonnant que des monuments soient démolis dans l'indifférence générale», tranche Serge Joyal.

Un capitaine dans le bateau

À l'inverse du Québec, la France vit aujourd'hui grassement des mythes qui ont nourri son histoire, que ce soit Louis XVI et Versailles, les châteaux de la Loire ou la Bastille. Marqué par les divisions sur la question nationale, le Québec réunit certes une brochette de grands personnages, mais qui sont aimés par les uns et conspués par les autres. «Louis XIV demeure une figure forte pour tous les citoyens français, même si tous ne sont pas monarchistes», pense le sénateur libéral.

Au-delà de la psyché collective, les lois dont se dote l'État ne sont pas garantes de l'importance accordée par une population à son propre patrimoine culturel. «Il doit y avoir une capitainerie dans le bateau», estime Dinu Bumbaru, directeur des politiques à Héritage Montréal.

La désaffection d'une partie des Québécois et de plusieurs élus étonne d'autant plus qu'au plan légal, le Québec se situe à l'avant-garde, avec une des rares législations (projet de loi 82) intégrant le patrimoine au développement durable.

Le projet de loi en voie d'adoption est aussi un des seuls à assujettir la notion de patrimoine immatériel à la protection de l'État.

Mais la loi seule ne suffit pas, parfois. «Intégrer le patrimoine, c'est quelque chose qui demande des actions à long terme; or, les ministres changent et le dossier du patrimoine se retrouve souvent en bas de la pile, oublié», ajoute Dinu Bumbaru.

Pour sa part, le sénateur Joyal est beaucoup plus sévère à l'égard de l'impact réel des outils légaux, même les plus novateurs, en matière de patrimoine. «La loi peut devenir une sorte de somnifère!, dit-il d'emblée. Elle nous laisse croire que l'État va régler le problème, mais ça ne peut pas pallier l'absence d'intérêt.»

Christina Cameron, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'École d'architecture et experte de la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine culturel, a parcouru le globe pour étudier des centaines de sites naturels et culturels en danger.

À son avis, la spécificité du patrimoine culturel le rend d'autant plus difficile à protéger: «Il est bien plus facile de rallier les gens autour de la préservation d'un espace vert, qui est quelque chose de très concret et d'universel, qu'autour d'un patrimoine culturel qui est souvent rattaché à un lieu et à certaines valeurs locales.»

L'État comme levier

Si l'on doit jauger l'importance accordée au patrimoine à l'aune des budgets et des gestes posés, l'État québécois aurait de grandes leçons à tirer de ce qui se fait ailleurs sur la planète, même de pays qui ne se distinguent pas particulièrement par leur interventionnisme.

Aux États-Unis, par exemple, le patrimoine est un des éléments intégrés à la politique étrangère. «Chacune des ambassades dispose d'un fonds pour le patrimoine», assure Dinu Bumbaru.

En France, le plan de relance déployé par Nicolas Sarkozy pour remettre l'économie sur les rails après la crise de 2008 s'articulait autour de quatre axes majeurs: les travaux d'infrastructures, la sécurité nationale, la recherche et l'enseignement et... le patrimoine.

«Pour les Français, c'est un moteur de l'économie!», selon M. Bumbaru. Idem pour l'Allemagne, qui a investi 200 millions d'euros la même année dans les sites protégés de son patrimoine.

Au Japon, une loi sur l'aide aux pays étrangers oblige l'État à soutenir la protection culturelle du patrimoine d'autres nations, de sorte que le gouvernement nippon dispose d'une sorte d'ACDI du patrimoine.

En matière de fiscalité, il reste tout un travail à faire pour favoriser et soutenir l'achat de bâtiments patrimoniaux. Dès les années 60, la France s'est dotée de la Loi Malraux permettant aux propriétaires de bâtiments anciens de déduire une grande partie, sinon la totalité des dépenses liées à la restauration des vieilles pierres.

Aux États-Unis, des milliards de dollars sont injectés dans des mesures fiscales positives offertes aux propriétaires de biens classés. «Notre fiscalité place plutôt le patrimoine dans la liste des nuisances», croit Dinu Bumbaru.

Dans ce contexte, les propriétaires sont parfois les premiers à s'inquiéter du classement de leurs biens immobiliers,

désormais soumis à de multiples contraintes et à d'onéreuses hausses de taxes. Lui aussi inquiet à l'effet d'avoir à voler au secours d'innombrables propriétaires, l'État trie sur le volet les immeubles à classer.

En Allemagne, par contre, le patrimoine est perçu comme un moteur de l'économie puisqu'un million de lieux et de bâtiments figurent au registre national. Jusqu'à 8 ou 10 % du patrimoine bâti et des espaces naturels possède un statut particulier en Grande-Bretagne. «Ici, même la Basilique Notre-Dame n'est pas classée. Il y a tout de même un minimum à faire», affirme le directeur des politiques à Héritage Montréal.

Des pistes de réflexion

Pour Christina Cameron et Dinu Bumbaru, l'approche légaliste actuelle, qui délègue au seul ministre le pouvoir de classer ou non un bâtiment, a peut-être atteint ses limites.

«Le classement dépend d'un geste ministériel. Or la science infuse, les élus ne l'ont pas toujours, croit M. Bumbaru. Il est temps de séparer la science de l'État et de constituer un registre national élaboré par des experts. Bien sûr, l'État décidera ensuite des fonds à investir, car c'est à lui que revient de décider comment dépenser l'argent des contribuables.»

Christina Cameron juge aussi que la judiciarisation extrême des processus de protection a produit des effets pervers. «Des murs se sont créés entre les défenseurs du patrimoine et les développeurs, pense-t-elle. Les conflits aboutissent devant les instances administratives. Je crois que cette approche a failli. Il est peut-être temps de viser une approche de médiation, une participation plus communautaire au développement des territoires.»


Illustration(s) :

Christian Tiffet Le Devoir

L'apparente indifférence des divers gouvernements à l'égard du sort de certaines oeuvres patrimoniales n'est-elle que l'épiphénomène d'un malaise plus profond qui touche l'ensemble de la société?

© 2011 Le Devoir. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20111001-LE-20111001_b6_paradoxe

 news-20111001-LE-20111001_b6_paradoxe

Ce certificat est émis à **Mme Johanne Elsener** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2011-10-06**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Inscrivez-vous (*gratuit*)
 Mot de passe oublié?
 Abonné papier?

ACTUALITÉS • OPINION • MULTIMÉDIA • SERVICES ET ANNONCES • LE DEVOIR • ABONNEMENTS

- POLITIQUE
 - INTERNATIONAL
 - CULTURE
 - ENVIRONNEMENT
 - SOCIÉTÉ
 - ÉCONOMIE
 - SPORTS
 - LOISIRS
- Arts visuels | Cinéma | Danse | Livres | Théâtre | Musique | **Actualités culturelles** | Cirque | Télévision | Références ▾

Publicité

VACANCES AIR CANADA

PARIS
 Hotel Cervantes Paris

De Montréal • Vol et Hôtel
 Déjeuner • 4 et 5 mai • 4 nuits

1239 \$ taxes et autre frais inclus

Accueil > Culture > Actualités culturelles > Protection du patrimoine - L'effritement déplorable de l'arrondissement historique de Sillery

Protection du patrimoine - L'effritement déplorable de l'arrondissement historique de Sillery

Ont signé ce texte: Marcel Junius (président honoraire de la Coalition Héritage Québec et ex-président de la Commission des biens culturels du Québec), Hugues Michaud (président de la Société d'histoire de Sillery), Christiane Trudel (présidente du conseil de quartier de Sillery), Jean Bousquet (professeur titulaire de foresterie à l'Université Laval) et Johanne Elsener (présidente du Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery). 3 février 2011 [Actualités culturelles](#)



Photo : Jean Bousquet

L'écran visuel du boisé du cimetière Saint-Patrick, dans l'arrondissement historique de Sillery.

Le sort d'un espace patrimonial protégé comme l'arrondissement historique de Sillery concerne toute la population du Québec. C'est un bien dont le statut reconnaît la valeur nationale et collective au même titre que d'autres arrondissements classés comme l'île d'Orléans ou, à Montréal, le mont Royal ou le bois de Saraguay.

Le 2 décembre dernier, nous écrivions au maire de Québec et à la ministre de la Culture pour leur exprimer nos plus vives inquiétudes quant aux projets immobiliers menaçant l'intégrité de l'arrondissement historique de Sillery. Depuis lors, des appuis nombreux, dont celui de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec regroupant 240 sociétés actives et rejoignant près de 50 000 personnes, nous encouragent à poursuivre notre action demandant un moratoire immédiat pour tout projet de subdivision ou de construction sur les grands domaines de Sillery.

Ce territoire, décrété arrondissement historique par le

Cet article vous intéresse?
 3 réactions : 6 votes

- Taille du texte
- Imprimer
- Envoyer
- Commenter
- Partager
- Droits de reproduction
- Voter

Pour en savoir plus
ARTICLES
Début des consultations sur la Loi sur le patrimoine culturel - Des points de vue divergents se feront entendre aujourd'hui
 18 janvier 2011 [Actualités culturelles](#)

IDÉES
Patrimoine à vendre - Le flou artistique, la pire des politiques
 3 février 2011 [Actualités culturelles](#)

Le patrimoine religieux doit être préservé et mis en valeur
 18 janvier 2011 [Éthique et religion](#)

Mots-clés de l'article
[patrimoine](#), [Québec \(ville\)](#), [cimetière](#), [Ministère de la Culture](#), [des Communications et de la Condition féminine \(MCCCO\)](#)

Recherche complète sur le même sujet
 RECHERCHE

ARTICLES LES PLUS :

- COMMENTÉS
- AIMÉS

- Culture
- 14
Yann Martel met fin à sa correspondance à sens unique avec Stephen Harper
 31 janvier 2011 [Livres](#)
- 7
Concerts classiques - Le bonheur, tout simplement
 7 février 2011 [Musique](#)
- 7
Une bibliothèque numérique québécoise est accusée de bafouer les droits d'auteur
 3 février 2011 [Livres](#)
- 6
Essais québécois - Le tigre communautaire est-il dégriffé ?
 5 février 2011 [Livres](#)

LES BLOGUES DU DEVOIR

Mots et maux de la politique

Guy Leclair élevé au rang de «catégorie» de Mots & Maux
 Antoine Robitaille 10 février 2011 09h25
 C'est un virtuose du peronnisme, un champion du barbarisme, un as du comique...

Voyager avec Lio Kiefer

Après «Sex and the City», «Surf and the City»
 Lio Kiefer 9 février 2011 23h44
 Je suis toujours étonné de voir la capacité des destinations à...

Les mutations tranquilles

La nouvelle vie sexuelle d'Isabella Rossellini
 Fabien Deglise 9 février 2011 10h47
 C'est certainement la mutation la plus audacieuse des derniers mois: la charmante...

gouvernement au nom de tous les Québécois, doit être protégé et mis en valeur par une gestion urbaine responsable dans la perspective d'un développement durable fondé sur les principes reconnus en la matière, notamment la conservation des valeurs identitaires et paysagères. Sillery est un berceau de la nation, modelé par l'apport successif des Amérindiens, des Français et des Anglais. La puissance de son paysage a attiré de grandes familles et des communautés religieuses catholiques, ce qui a permis de constituer et de conserver un ensemble paysager d'une intégrité exemplaire et rare jusqu'à ce jour, malgré quelques accrocs.

Cimetière morcelé

Le 5 février 1964, le gouvernement décrétait la création de cet arrondissement historique en réaction au lotissement complet de l'ancien domaine Spencer Grange, afin de prévenir le parcellement des autres grands domaines et de préserver les caractéristiques paysagères naturelles de ce site. Cet acte visionnaire signifie à la population «l'importance nationale» de ce territoire. Les boisés, alignements d'arbres et espaces verts sont l'ossature du paysage ainsi reconnu et protégé et le morcellement rendrait futile le classement visionnaire de 1964.

Déjà, le 25 mars 2010, un regroupement d'organismes alertait la ministre Christine St-Pierre, responsable du patrimoine historique du Québec, sur ses appréhensions concernant des projets immobiliers en cours ou en planification dans l'arrondissement historique.

Malgré cela, à l'automne dernier et avec l'aval ministériel, le cimetière Saint-Patrick, ancien domaine Woodfield fondé au XVIIIe siècle, l'un des plus beaux au Canada avec Cataraqui et le Bois-de-Coulange, était morcelé. Sa lisière ouest, comptant un peuplement d'arbres patrimoniaux de plus de 250 ans, était vendue pour y construire un complexe résidentiel d'une centaine de condos de luxe. Or, ce terrain et ses arbres de plus de 250 ans portent une richesse biologique patrimoniale et sont les témoins vivants d'une histoire remontant à l'époque du Régime français. Ils forment aussi un écran visuel devant les immeubles en hauteur avoisinants, permettant de sauvegarder ce panorama admirable et de conserver au cimetière son paysage et sa quiétude propices au recueillement.

Par ailleurs, on voit sur le Web l'annonce de futures interventions au domaine Benmore ou sur le site des Augustines, deux autres propriétés patrimoniales menacées dont la protection devait être assurée par leur situation dans l'arrondissement historique. L'effritement de l'arrondissement historique se confirme.

Un présage du pire

Pourtant, dans un secteur protégé comme l'arrondissement historique de Sillery, on ne peut modifier quoi que ce soit sans l'accord de la ministre de la Culture. C'est ainsi qu'en avril 2010, le ministère publiait un cadre de gestion pour cet arrondissement historique. On y recommande, entre autres, de préserver les grandes parcelles en évitant leur morcellement et de conserver comme écran visuel le boisé patrimonial situé à la lisière ouest du cimetière Saint-Patrick. L'autorisation récente de la vente de cette partie du cimetière par la ministre semble contredire ce principe énoncé par le ministère de la Culture. La population est en droit de se demander s'il ne s'agit là que d'intentions pieuses ou si des mesures véritables ont été prises pour satisfaire aux exigences de la conservation de ce territoire patrimonial protégé.

On n'improvise pas la sauvegarde d'un arrondissement historique et on ne mélange pas les genres, car un plan de sauvegarde, de mise en valeur et de développement durable pour les arrondissements historiques est d'un ordre différent que le programme particulier d'urbanisme suggéré par la Ville de Québec.

Un plan de sauvegarde, de mise en valeur et de développement durable d'un territoire patrimonial comme celui-ci est à la fois

Chercher

Annonces Google

[Achats écoresponsables](#)

Catalogue de produits et services
Responsabilité sociale entreprises
[www.manufacteco...](#)

[Télésurveillance TI](#)

Protégez actifs, réseaux et données Centrale 24/7 - IDS et plus
[www.gardienvirtuel...](#)

[Local commercial à vendre](#)

Stationnement inclus, 6700 pi² et +
Écoénergétique, neuf, Québec
[www.le3229.com](#)

[Poursuivre ses études](#)

aux cégeps du Saguenay/Lac St-Jean Nature, santé, musique, médias
[www.srasl.qc.ca](#)



INSCRIVEZ-VOUS
pour recevoir nos
infolettres par courriel

[Choisir mes infolettres](#)



Publicité

VOS COMMENTAIRES

Mine d'or à Saint-Camille - Les citoyens repoussent Bowmore

À défaut d'avoir des mines, exploitons le filon de la psychose collective:

Isabelle Robillard
Les citoyens de St-Camille ont fait preuve de prudence exemplaire en tuant dans l'oeuf cet hypothétique et hautement...

Lettres - Les procureurs et l'État

En comparaison

Franfeluche
Ce qui me frappe quand il est question de salaire dans la fonction publique, c'est que la comparaison s'effectue...



INSCRIVEZ-VOUS
pour participer
à la discussion

[M'inscrire](#)
C'EST GRATUIT !

d'une plus grande portée pour la vision d'ensemble et d'une plus grande finesse dans l'examen de ses composantes patrimoniales en lien avec l'histoire, les usages ou le paysage en vue d'assurer leur conservation.

Malheureusement, le 16 décembre dernier, la Ville de Québec annonçait ses couleurs en publiant un rapport recommandant le morcellement de chacun des grands domaines de Sillery. Ceci laisse présager le pire et démontre une fois de plus que la gestion des sites patrimoniaux ne devrait pas être laissée aux municipalités, car même dans le cas d'une ville comme Québec, inscrite au patrimoine mondial, la recherche continuelle de revenus pour leurs projets peut mener à l'aliénation des lieux les plus significatifs. Ici, ce serait le sacrifice du promontoire de Québec surplombant le fleuve sur l'autel de la rentabilité fiscale.

Nous sommes inquiets devant les arguments avancés par les autorités municipales pour ce site et pour d'autres lieux dans la ville de Québec et pour le précédent que cela créerait quant aux autres sites d'intérêt au Québec. La haute densité sans considération vue par certains élus comme un des beaux-arts, sinon comme la religion du changement, peut conduire les intérêts municipaux à une collecte accrue de taxes par l'élimination systématique des lieux patrimoniaux et des domaines paysagers qui distinguent tant la capitale. Pourtant, il ne manque pas de terrains à densifier à Québec. Pensons aux vastes parcs de stationnement des centres commerciaux à un étage ou aux quartiers à revitaliser. C'est bien là qu'il est possible de densifier et non pas dans l'arrondissement historique de Sillery.

Responsable de l'application d'une reconnaissance nationale, le ministère de la Culture se doit d'assurer ici la primauté du patrimoine tout en assurant une utilisation viable de ce territoire protégé. Pour ce faire, nous demandons un moratoire immédiat sur tout projet affectant l'intégrité de l'arrondissement historique de Sillery et de ses grands domaines afin de permettre l'élaboration et la mise en oeuvre d'un véritable plan de protection, de mise en valeur et de développement durable qui en respecte les valeurs patrimoniales.

[patrimoine, Québec \(ville\), cimetière, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine \(MCCCO\)](#)

[Haut de la page](#)

Cet article vous intéresse?

Imprimer

Commenter

Partager

Envoyer

Voter



Vos réactions

Triez : [afficher les commentaires](#) Du plus ancien au plus récent

Michel Hamel
Inscrit jeudi 3 février 2011 12h06

Protection du patrimoine à Sillery

Bonjour, je suis un ancien résident de Sillery et de plus demeurant juste devant le cimetière. Je me oppose à ce qu'il soit détruit même partiellement. Michel Hamel. Merci.

Louis-Gerard
Fregeau
Inscrit jeudi 3 février 2011 12h25

Préservation ne doit pas signifier immobilisme

Des arbres ne peuvent pas à mon point de vue être patrimonial. Un arbre de 250 ans et plus est un arbre qui est plus vers la fin de sa vie qu'au début. Aussi, il faudra le remplacer un jour au l'autre. De toute façon, il finira par tomber.

Pour ce qui est du morcellement des grandes propriétés. Oui si c'est utile et faisable. Non autrement. Les sociétés d'histoires ont, toujours à mon point de vue, une mauvaise tendance à vouloir tout faire préserver coute que coute. Ici j'emploierais un commentaire récurrent, y-ti

Le Soleil > Actualités > Société > Arrondissement historique de Sillery: parmi les sites patrimoniaux les plus menacés au pays

Publié le 02 septembre 2011 à 17h33 | Mis à jour le 03 septembre 2011 à 16h51

Arrondissement historique de Sillery: parmi les sites patrimoniaux les plus menacés au pays



[Agrandir](#)

L'ampleur de la menace au caractère patrimonial et historique des sites est d'ailleurs l'un des trois critères sur lesquels se base Héritage Canada pour dresser sa liste.

PHOTO PIERRE LAHOUD



Valérie Gaudreau
Le Soleil

(Québec) Les défenseurs de l'arrondissement historique de Sillery viennent de gagner un appui de taille alors que le secteur et ses immenses terrains le long du fleuve figurent sur la liste des 10 sites patrimoniaux les plus menacés selon Héritage Canada.

«C'est une triste nouvelle, mais c'est aussi une petite victoire pour les citoyens qui travaillent depuis des lustres», a lancé vendredi Marcel Junius, ancien président de la Commission des biens culturels du Québec.

Selon lui, cette reconnaissance venant «d'un oeil extérieur» comme celui d'Héritage Canada viendra mettre la lumière sur la pression immobilière qui plane sur les vastes terrains chargés d'histoire propriété des communautés religieuses.

L'ampleur de la menace au caractère patrimonial et historique des sites est d'ailleurs l'un des trois critères sur lesquels se base Héritage Canada pour dresser sa liste. Dix lieux de partout au

Taille du texte

Imprimer

Envoyer

Recommander Confir

Tweeter 4

À LIRE AUSSI

- Kinsmen, de fiers associés!
- Songdo: la ville du futur
- Beauce: les secrets d'une région méconnue
- Projet du BC Place: le Groupe Canam s'en mord les doigts
- L'heure du choix

SUR LE MÊME THÈME

Renseignements sur les entreprises technologiques | Archéologie | Construction et immobilier

DU MÊME AUTEUR

- Arrondissement historique de Sillery: parmi les sites patrimoniaux les plus menacés au pays
- Tarifs pour non-résidents: L'Ancienne-Lorette prend sa revanche
- Au recyclage, le vieux téléviseur!
- Fin de la télé analogique: «résistance» aux convertisseurs
- Rapport du vérificateur

publicité

Partager

Recommander Confir

Tweeter 4

EN VEDETTE



[Actualités sportives]
Violence au hockey: la vie après la carrière

L'ex-dur à cuire des Jets de Winnipeg et...
»



[Vers un nouveau colisée]
Un Colisée flambant neuf... en sept mois

La nuit du 15 mars 1949. C'est la...
»

« Précédent Suivant »

publicité



Canada mis à mal par un mauvais entretien, un changement de vocation ou encore la perspective d'une démolition.

général: des failles dans le suivi des plaintes

«La valeur patrimoniale et le soutien des citoyens pour sa sauvegarde sont les autres critères», précise la porte-parole Carolyn Quinn, jointe à Ottawa hier. Elle indique que l'organisme reçoit environ 90 dossiers par an.

Dans le cas de l'arrondissement historique de Sillery, les intentions de la Ville de Québec de permettre le lotissement des terrains pour les vendre à des promoteurs immobiliers inquiètent, indique Johanne Elsener, vice-présidente de la Société d'histoire de Sillery. Elle énumère des signes révélateurs, comme la vente de la Fédération des Augustines ou le récent déménagement du cimetière des Soeurs de Sainte-Jeanne-d'Arc.

«Cette annonce va faire prendre conscience à beaucoup de citoyens qu'ils ont un trésor entre les mains et qu'il faut le garder», explique Mme Elsener, qui a préparé le dossier pour sonner l'alarme auprès d'Héritage Canada. Il y a quelques mois, elle a d'ailleurs fait visiter l'arrondissement historique à la présidente d'Héritage Canada, Natalie Bull, qui a qualifié le site de «paysage culturel exceptionnel».

Cette visite est spéciale pour Sillery, car l'organisme n'est pas en mesure de visiter tous les sites qu'il place sur sa liste.

Avec cet appui pancanadien en poche, Mme Elsener espère voir tout le monde prendre le temps d'établir un plan durable pour valoriser ces terrains. «Tout ça pourrait être relié à l'offre touristique. On pourrait faire sortir les touristes du Vieux-Québec», avance-t-elle. Le grand succès de la promenade Samuel-De Champlain, situé à proximité, pourrait notamment être mis à profit.

Reconnu depuis 1964

La volonté de construire des résidences ce secteur de Sillery ne date pas d'hier. En 1964, le gouvernement du Québec lui a donné le titre d'arrondissement historique pour protéger ses paysages et ses grands domaines des promoteurs immobiliers. «Georges-Émile Lapalme les appelait les prédateurs», relate Marcel Junius.

Aujourd'hui, lui comme tous les responsables de la Société d'histoire de Sillery le disent et le répètent : ils ne sont pas contre tout développement. «On est pour le recyclage des bâtisses existantes et leur extension pavillonnaire, comme le faisaient les communautés religieuses», explique Mme Elsener.

«On entend souvent dire qu'on est contre tout. C'est tout à fait faux, lance pour sa part M. Junius. On est contre un développement qui viendrait bouleverser le paysage de ce joyau. Mais on est pour un aménagement raisonné», conclut-il.

Liste des 10 sites patrimoniaux les plus menacés selon Heritage Canada

-Arrondissement historique de Sillery (Québec)

Des promoteurs de condominiums convoitent ces grands domaines qui font partie de l'histoire de la région.

-Immeuble de la Banque de Montréal à Edmonton (Alberta) : tour bancaire de style moderne menacée de disparition.

-Centre civique, Moose Jaw (Saskatchewan)

Un aréna de hockey primé qui, sans nouvelle vocation, fait face à la démolition.

-École publique Brighton (Ontario)

Le conseil scolaire a annoncé sa volonté de démolir cette école historique.

-Bureaux et bâtiments de pointage de Cockshutt (Brantford, Ontario)

Vidéos »

Recommander Confirmer 0



01 septembre 2011 / 01:30
Festival de magie : prisonnier d'un aquarium de slush



31 août 2011 / 01:11
L'éthique sportive apprise aux supporters de football



31 août 2011 / 01:18
Accident à Lévis : des patineurs et planchistes téméraires



30 août 2011 / 02:02
L'électrochoc Legault ou le Plan Nord de Charest?

publicité

Annonces Google

Rendement Fixe 9,3%

Industrielle Alliance Valeurs Mobilières
www.zoneplacements.com

Consommez intelligemment

Tests, évaluations, articles, avis, rappels et plus.
Abonnez-vous ici !
www.Protegez-vous.ca

Véhicules Usagés bon prix

Vastes Choix de qualité ! 1-888-821-3084
www.JnAuto.com

EN VEDETTE



Concours Les Noces de Figaro

Courez la chance de gagner une paire de billets pour l'Opéra de Montréal >>

Précédent Suivant

LES PLUS POPULAIRES : LE SOLEIL

Menace de démolition pour ces bâtiments du patrimoine industriel de la ville.

-Guild Inn de Toronto (Ontario)

Le projet d'un partenaire éventuel de la Ville pour réhabiliter un site pourrait être compromis.

-Phare du Cap-Jourmain, Bayfield (Nouveau-Brunswick)

Des groupes locaux tentent de recueillir des fonds pour sauver ce phare iconique.

-Bibliothèque Memorial de l'Université Mount Allison, Sackville (Nouveau-Brunswick)

Conseil d'administration de l'Université a approuvé la démolition du monument de la Première Guerre mondiale.

-Immeuble Kays Brothers, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

Un nouveau propriétaire veut démolir ce bâtiment pour y construire un hôtel.

-Maisons en rangées des pêcheurs, Port Union, (Terre-Neuve-et-Labrador)

La préservation du patrimoine de la Fisherman's Protective Union est menacée par des propriétaires absents et réticents.

CYBERPRESSE VOUS SUGGÈRE

[[La capitale](#)]

Densification du secteur de Sillery: les «règles du jeu» connues à l'automne

(03/09/11) Les orientations de la Ville de Québec en ce qui a trait à la densification du secteur de Sillery seront connues cet automne avec le dépôt d'un... »

publicité

Annonces Google

Véhicules plus économes

Visitez le nouveau site de cotes de consommation de carburant.

[Chryslercanada.ca](#)

À 15 minutes de Québec

Un hôtel 4-étoiles unique. Aux abords de la rivière St-Charles

[www.maisondespremieresnations.com/](#)

Internet TELUS québec

Abonnez-vous à Internet Optik avec TELUS et recevez un miniportable.

[globetrotter.net/Optik](#)

« [Retour](#) » [Haut](#)

À DÉCOUVRIR SUR LE RÉSEAU CYBERPRESSE



MODE QUÉBÉCOISE

Ils nous habillent, on les déshabille

Plus sur Mode québécoise »



NOUVELLES

Courses de l'extrême pour touristes fortunés

Plus sur Nouvelles »



MUSIQUE

Ingrid St-Pierre nommée Découverte francophone

Plus sur Musique »



HOCKEY

Inquiétude et tristesse après la mort de Wade Belak

Plus sur Hockey »



SOCIÉTÉ

Parkour au féminin: la ville comme terrain de jeu

Plus sur Société »

Dernière
heure

Demier
jour

Dernière
semaine

(05h00) [Adieu la banane?](#)

(05h00) [Adresses Internet: une révolution en marche](#)

(05h00) [Entente sur la gestion de l'amphithéâtre: Loranger reste insatisfait](#)

(05h00) [Mirador 2: les défauts en moins](#)

(05h00) [Le groupe Légitime Violence fait l'objet de plaintes](#)

Tous les plus populaires de la section Le Soleil sur [Cyberpresse.ca](#) »

CONTRIBUEZ »



Envoyez-nous vos textes, photos ou vidéos

LES PLUS POPULAIRES SUR MONVOLANT

(05h00) [Pas encore très électrisant, les courses d'autos électriques](#)

(11h00) [La Charger aura une transmission de Rolls Royce](#)

(16h00) [Alfa Romeo présente son concept de super-voiture 4C](#)

(17h50) [Carl Edwards remporte l'épreuve sur l'Atlanta Motor Speedway](#)

(11h06) [Colonel Motors: la Fiat 500 électrique de Kadhafi](#)

Le Soleil > Actualités > La capitale > Densification du secteur de Sillery: les «règles du jeu» connues à l'automne

Publié le 03 septembre 2011 à 05h00 | Mis à jour le 03 septembre 2011 à 17h18

Densification du secteur de Sillery: les «règles du jeu» connues à l'automne

Luc Fournier
Le Soleil

(Québec) Les orientations de la Ville de Québec en ce qui a trait à la densification du secteur de Sillery seront connues cet automne avec le dépôt d'un programme particulier d'urbanisme (PPU).

Les citoyens comme les promoteurs immobiliers connaîtront la volonté de la Ville pour cet arrondissement historique en octobre ou en novembre. D'abord déposé pour consultations, il devrait être adopté quelque part au début de 2012.

La Ville est à élaborer ce PPU en tentant de trouver un compromis pour essayer de préserver le caractère historique de l'endroit, tout en libérant des terrains pour la construction. Un «exercice complexe», a admis le porte-parole de la Ville de Québec, Jacques Perron.

«On ne veut pas s'étendre vers les banlieues», rappelle-t-il. Dans une optique de densification urbaine, les options n'abondent pas, les terrains disponibles à l'intérieur de la ville de Québec se faisant de plus en plus rares.

Projet immobilier

La Ville dit vouloir tenir compte du caractère historique de l'arrondissement et du couvert végétal de grande envergure. Puisque bon nombre de terrains sont déjà dénués d'arbres, on

Taille du texte

Imprimer

Envoyer

Tweeter 0

À LIRE AUSSI

- Les pataugeoires en voie de disparition
- Un Colisée flambant neuf... en sept mois
- Remplacement du parement extérieur: est-ce que ça prend un permis pour ça?
- La CUCQ, véritable chien de garde de l'urbanisme
- La STLévis doit réduire ses arrêts à Québec

SUR LE MÊME THÈME

Ville de Québec | Jacques Perron | Indice et classement | Plante | Urbanisme

publicité

Partager

Tweeter 0

EN VEDETTE



[Actualités sportives]
Violence au hockey: la vie après la carrière

L'ex-dur à cuire des Jets de Winnipeg et...
»



[Vers un nouveau colisée]
Un Colisée flambant neuf... en sept mois

La nuit du 15 mars 1949. C'est la... »

estime que le programme particulier d'urbanisme n'impliquera pas de coupes importantes Les promoteurs sauront quant à eux s'ils peuvent aller de l'avant avec un éventuel projet immobilier.

Car certains auront acheté des terrains sans trop savoir s'ils pourront s'y construire. «Ça fait partie de l'évaluation du risque», dit M. Perron. Même si l'intérêt des promoteurs pour ces terrains est de plus en plus évident, la Ville n'aurait pas subi de pressions indues de leur part. Quant à la sortie du regroupement Héritage Canada faisant de l'arrondissement historique de Sillery l'un des 10 sites patrimoniaux les plus menacés au Canada, la Ville de Québec s'est abstenue de tout commentaire.

CYBERPRESSE VOUS SUGGÈRE



[Société]

Arrondissement historique de Sillery: parmi les sites patrimoniaux les plus menacés au pays

(02/09/11) Les défenseurs de l'arrondissement historique de Sillery viennent de gagner un appui de taille alors que le secteur et ses immenses terrains le... »

publicité

Annonces Google

Nouveauté à Postes Canada

Ramass. colis gratuit avant 30 sept avec inscription service d'expédi.
www.PostesCanada.ca/Ramassage

Le Nouveau Chrysler 200

Disponible avec un Tout Nouveau Moteur V6 Pentastar. Essayez-le!
Chrysler.ca/QuebecOffers

4x4 double cabine occasion

Le + gros inventaire d'occasion à 2 min. du centre-ville de Québec
www.capitalechrysler.com/RAM-2500

» [Retour](#) » [Haut](#)

« Précédent | Suivant »

publicité



Vidéos »

Tweeter 0



01 septembre 2011 / 01:30

Festival de magie : prisonnier d'un aquarium de slush



31 août 2011 / 01:11

L'éthique sportive apprise aux supporters de football



31 août 2011 / 01:18

Accident à Lévis : des patineurs et planchistes téméraires



30 août 2011 / 02:02

L'électrochoc Legault ou le Plan Nord de Charest?

publicité



Accueil > Le Soleil > Opinions > Points de vue > Peut-on laisser ravager l'arrondissement historique de Sillery?

Publié le 19 janvier 2011 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

Point de vue

Peut-on laisser ravager l'arrondissement historique de Sillery?



[Agrandir](#)

Une partie de l'arrondissement historique de Sillery.

PHOTO JEAN BOUSQUET

Taille du texte

Imprimer

Envoyer

Recommander

Tweeter < 0

À LIRE AUSSI

- Le roi est nu !
- Une autre belle réussite
- Année internationale de la biodiversité: quel bilan pour le Canada?
- Le cadeau de Noël de la terrasse de Lévis
- Lolë recrute Andy Thê-Anh

SUR LE MÊME THÈME

[ministère de la Culture](#) | [Université Laval](#) | [Ville de Québec](#) | [Écrans et moniteurs](#) | [Archéologie](#) | [Alliances](#) | [Institutions locales](#) | [Urbanisme](#) | [Sauvegarde des écosystèmes](#) | [Villes vertes](#)

Le sort d'un espace patrimonial protégé comme l'arrondissement historique de Sillery concerne toute la population du Québec. C'est un bien dont le statut reconnaît la valeur nationale et collective, au même titre que d'autres arrondissements classés comme l'île d'Orléans ou, à Montréal, le mont Royal ou le bois de Saraguay.

Le 2 décembre dernier, nous écrivions au maire de Québec et à la ministre de la Culture pour leur exprimer nos plus vives inquiétudes quant aux projets immobiliers menaçant l'intégrité de l'arrondissement historique de Sillery. Depuis lors, des appuis nombreux, dont celui de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec regroupant 240 sociétés actives et rejoignant près de 50 000 personnes, nous encouragent à poursuivre notre action demandant un moratoire immédiat pour tout projet de subdivision ou de construction sur les grands domaines de Sillery.

Ce territoire décrété arrondissement historique par le gouvernement au nom de tous les Québécois doit être protégé et mis en valeur par une gestion urbaine responsable dans la perspective d'un développement durable fondé sur les principes reconnus en la matière, notamment la conservation

publicité

TOURNÉE MONDIALE DU FESTIVAL DU FILM DE MONTAGNE DE BANFF

30 janvier • Québec

Salle Albert-Rousseau

Partager Recommander Tweeter < 0

EN VEDETTE



[Justice et faits divers]
Alain Perreault aurait étranglé Lyne Massicotte avant de tenter de la violer

Piégé par la police, Alain Perreault a... >>



[Environnement]
L'autoroute 20 déglacée au jus de betterave!

Depuis le début de l'hiver, Transports... >>

Précédent Suivant

publicité

À LA RECHERCHE D'UNE DÉCAPOTABLE POUR PROMENADE À LA CAMPAGNE ?

CVENDU.ca

CVENDU.ca

CVENDU.ca

des valeurs identitaires et paysagères. Sillery est un berceau de la nation modelé par l'apport successif des Amérindiens, des Français et des Anglais. La puissance de son paysage a attiré de grandes familles et des communautés religieuses catholiques, ce qui a permis de constituer et de conserver un ensemble paysager, d'une intégrité exemplaire et rare jusqu'à ce jour, malgré quelques accrocs.

Le 5 février 1964, le gouvernement décrétait la création de cet arrondissement historique en réaction au lotissement complet de l'ancien domaine Spencer Grange, afin de prévenir le parcellement des autres grands domaines et de préserver les caractéristiques paysagères naturelles de ce site. Cet acte visionnaire signifie à la population «l'importance nationale» de ce territoire. Les boisés, alignements d'arbres et d'espaces verts sont l'ossature du paysage ainsi reconnu et protégé et le morcellement rendrait futile le classement visionnaire de 1964.

Déjà, le 25 mars 2010, un regroupement d'organismes alertait la ministre St-Pierre, responsable du patrimoine historique du Québec, sur ses appréhensions concernant des projets immobiliers en cours ou en planification dans l'arrondissement historique.

Malgré cela, à l'automne dernier et avec l'aval ministériel, le cimetière Saint-Patrick, ancien domaine Woodfield fondé au 18e siècle, l'un des plus beaux au Canada avec Cataraqui et le Bois-de-Coulonge, était morcelé. Sa lisière ouest comptant un peuplement d'arbres patrimoniaux de plus de 250 ans, était vendue pour un développement résidentiel d'une centaine de condos de luxe. Or, ce terrain et ses arbres de plus de 250 ans portent une richesse biologique patrimoniale et sont les témoins vivants d'une histoire remontant à l'époque du Régime français. Ils forment aussi un écran visuel devant les immeubles en hauteur avoisinants, permettant de sauvegarder ce panorama admirable et de conserver au cimetière son paysage et sa quiétude propices au recueillement.

Par ailleurs, on voit sur le Web l'annonce de futures interventions au domaine Benmore ou sur le site des Augustines, deux autres propriétés patrimoniales menacées dont la protection devait être assurée par leur situation dans l'arrondissement historique. L'effritement de l'arrondissement historique se confirme.

Pourtant, dans un secteur protégé comme l'arrondissement historique de Sillery, on ne peut modifier quoi que ce soit sans l'accord de la ministre de la Culture. C'est ainsi qu'en avril 2010, le ministère publiait un cadre de gestion pour cet arrondissement historique. On y recommande, entre autres, de préserver les grandes parcelles en évitant leur morcellement et de conserver comme écran visuel le boisé patrimonial situé à la lisière ouest du cimetière Saint-Patrick. L'autorisation récente de la vente de cette partie du cimetière par la ministre semble contredire ce principe énoncé par le ministère de la Culture. La population est en droit de se demander s'il ne s'agit là que d'intentions pieuses ou si des mesures véritables ont été prises pour satisfaire aux exigences de la conservation de ce territoire patrimonial protégé.

On n'improvise pas la sauvegarde d'un arrondissement historique et on ne mélange pas les genres, car un plan de sauvegarde, de mise en valeur et de développement durable pour les arrondissements historiques est d'un ordre différent que le programme particulier d'urbanisme suggéré par la Ville de Québec.

Un plan de sauvegarde, de mise en valeur et de développement durable d'un territoire patrimonial comme celui-ci est à la fois d'une plus grande portée pour la vision d'ensemble et d'une plus grande finesse dans l'examen de ses composantes patrimoniales en relation avec l'histoire, les usages ou le paysage en vue d'assurer leur conservation. Malheureusement, le 16 décembre dernier, la Ville de Québec annonçait ses couleurs en publiant un rapport recommandant le morcellement de chacun des grands domaines de Sillery. Ceci laisse présager le pire et démontre une fois de plus que la gestion des sites patrimoniaux ne devrait pas être laissée aux municipalités car, même dans le cas d'une ville comme Québec inscrite au patrimoine mondial, la recherche continue de revenus pour leurs projets, peut mener à l'aliénation des lieux les plus significatifs, ici, ce serait le sacrifice du promontoire de Québec surplombant le fleuve sur l'autel de la rentabilité fiscale.

Nous sommes inquiets devant les arguments avancés par les autorités municipales pour ce site et pour d'autres lieux dans la ville de Québec et pour le précédent que cela créerait quant aux autres sites d'intérêt au Québec. La haute densité sans considération vue par certains élus comme un des beaux-arts, sinon comme la religion du changement, peut conduire les intérêts municipaux à une collecte accrue de taxes par l'élimination systématique des lieux patrimoniaux et des domaines paysagers qui distinguent tant la capitale. Pourtant, il ne manque pas de terrains à densifier à

publicité

Annonces Google

Forum Angus Reid

Jean Charest devrait se retirer de la vie politique: Oui ou Non ?

www.ForumAngusReid.com

Cours Anglais dès 9€/mois

testez votre niveau d'Anglais avant de partir au Canada !

Gymglish.fr/Canada-Cours-Anglais

Petit hôtel Montréal.

Chambres spacieuses et équipées. Petit déjeuner inclus. Détails ici!

AubergeCarreStLouis.com

EN VEDETTE



Concours Salon de l'auto

Courez la chance de gagner un véhicule BMW 323i. >>

◀ Précédent

Suivant ▶

LES PLUS POPULAIRES : LE SOLEIL

Dernière heure

Dernier jour

Dernière semaine

(05h00) [Paralysie sur Laurentienne: deux](#)

Québec. Pensons aux vastes parcs de stationnements des centres commerciaux à un étage ou aux quartiers à revitaliser. C'est bien là qu'il est possible de densifier et non pas dans l'arrondissement historique de Sillery.

Responsable de l'application d'une reconnaissance nationale, le ministère de la Culture se doit d'assurer ici la primauté du patrimoine tout en assurant une utilisation viable de ce territoire protégé. Pour ce faire, nous demandons un moratoire immédiat sur tout projet affectant l'intégrité de l'arrondissement historique de Sillery et de ses grands domaines afin de permettre l'élaboration et la mise en oeuvre d'un véritable plan de protection, de mise en valeur et de développement durable qui en respecte les valeurs patrimoniales.

Marcel Junius, président honoraire de la Coalition Héritage Québec, ex-président de la Commission des biens culturels du Québec

Hugues Michaud, président de la Société d'histoire de Sillery

Christiane Trudel, présidente du Conseil de quartier de Sillery

Jean Bousquet, professeur titulaire de foresterie à l'Université Laval

Johanne Elsener, présidente du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery

publicité

Annonces Google

Cours Yoga Montréal

Découvrez le Meilleur Yoga 50 à 90% de rabais. Inscrivez-vous!
www.tuango.ca/Yoga

Où est André Boisclair?

Suivez le sur Twitter Il en a long a dire!
www.twitter.com/ABoisclair

Brunch Manoir Montmorency

Déjeuner, buffet chaud et sucreries Prix du public - gala resto 2010
www.sepaq.com/montmorency

« [Retour](#) » [Haut](#)

[jours de chaos et d'incompréhension](#)

(05h00) [Procès d'Alain Perreault: des versions changeantes](#)

(05h00) [Fava pas surpris des conclusions de la commission Bastarache](#)

(05h00) [Pas de kirpan au parlement](#)

(05h00) [La mémoire courte et l'épiderme sensible](#)

Tous les plus populaires de la section Le Soleil sur Cyberpresse.ca »

CONTRIBUEZ »



Envoyez-nous vos textes, photos ou vidéos

LES PLUS POPULAIRES SUR MONVOLANT

(19h05) [La Ferrari de Ben Ali saisie par le peuple tunisien](#)

(18h30) [Toyota et Suzuki prises dans la neige](#)

(14h56) [Honda: De la belle visite!](#)

(13h43) [Nissan n'a livré que 60 Leaf sur les 6000 prévues d'ici fin mars](#)

(08h46) [Audi A7: Au delà de la beauté...](#)

À DÉCOUVRIR SUR LE RÉSEAU CYBERPRESSE



À DÉCOUVRIR

Normand Brathwaite grillera des vedettes à la SRC

[Plus sur À découvrir »](#)



VIETNAM

Vietnam: le paradis avant la fin de vos jours

[Plus sur Vietnam »](#)



ENFANTS

Des canards en plastique moins nocifs

[Plus sur Enfants »](#)



TOURISME SEXUEL EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Les ravages du tourisme sexuel

[Plus sur Tourisme sexuel en République dominicaine »](#)

RÉNOVATION

Ergonomie: la passion du geste juste

[Plus sur Rénovation »](#)

Recevoir vos nouvelles

- iPhone / iPad
- Alerts
- Infoletters
- Mobile

Détente

- Caricatures
- Casse-tête
- Concours
- Guide télé
- Horaire cinéma
- Horoscope
- Kiosque

Services

- Météo
- Nécrologie
- La librairie
- Emplois

Petites annonces

- Autos usagées

Abonnement

- Quotidiens
- Versions électroniques
- Club Privilèges

Archives

- Archives
- Archives payantes

Nos quotidiens

- La Presse
- Le Soleil
- Le Nouvelliste
- Le Quotidien
- La Tribune
- Le Droit
- La Voix de l'Est

Réseau Cyberpresse

- Cyberpresse.ca
- La Presse Affaires
- Mon Cinéma
- Mon Toit
- Mon Volant
- Technaute

ACCUEIL

CATÉGORIES >

MUSIQUES DIFFUSÉES

À PROPOS

AUTRES SAISONS >

FIL RSS

RECHERCHE

OK

RECHERCHE PAR DATE

Septembre 2011

dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

POUR NOUS JOINDRE

Par courriel

Par la poste

 C.P. 18800
 Québec (Québec)
 G1K 9L4

Téléphone

 418 656-8805
 1 800 670-9071
 (sans frais)

Télécopieur

418 656-8879

PUBLI

Société

Le Vieux Sillery menacé

Le vendredi 2 septembre 2011

[Commenter »](#) | [Partager](#)

Héritage Canada classe l'arrondissement historique de Sillery parmi les 10 sites patrimoniaux les plus menacés au Canada. Chaque année l'organisme dresse cette liste dans le but d'attirer l'attention nationale sur les dangers qui menacent ces sites. Invitées: Jocelyne Quinn, porte parole d'Héritage Canada Johame Elsener, vice présidente de la Société historique de Sillery

Audio-vidéo

 | [Le Vieux Sillery menacé](#)
Commenter

 Inscrivez-vous au Centre des Membres. C'est simple et cela vous permettra de commenter aisément sur l'ensemble des sites de Radio-Canada. [Cliquez ici.](#)

Commenter cet article

Note: En nous soumettant vos commentaires, vous reconnaissez que Radio-Canada a le droit de les reproduire et de les diffuser, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit. Veuillez noter que Radio-Canada ne cautionne pas les opinions exprimées. Vos commentaires seront modérés, et publiés s'ils respectent la **netiquette**.

Vous devez être connecté pour soumettre un commentaire

[Se connecter »](#) | [Créer un compte »](#)

RÉCEMMENT À L'ÉMISSION

2 septembre 2011

[Orléans, l'île ouverte](#)

1 septembre 2011

[Passage du signal analogique au signal numérique](#)

1 septembre 2011

[Mort d'un 3ième homme fort](#)

1 septembre 2011

[Un Premier espace de coworking à Québec](#)

1 septembre 2011

[Les Directeurs d'école veulent plus d'autonomie](#)

PUBLI

VOUS AIMEREZ AUSSI

- Info-réveil
- De remarquables oubliés
- Samedi et rien d'autre
- Ouest Express
- Le matin du Nord

LES INCONTOURNABLES DE LA PREMIÈRE CHAÎNE



Société - L'invention de la radio
 De la TSF à l'arrivée de la radiodiffusion (1895-1925)

 **RÉGIONAL | QUÉBEC**

Déménagement du cimetière des Soeurs Sainte-Jeanne d'Arc

Mise à jour le jeudi 29 septembre 2011 à 18 h 36 HAE

 **Commenter (3) »**  **Partager**    **Imprimer**  

Les tombes du cimetière des Soeurs Sainte-Jeanne d'Arc sont exhumées.

Le déménagement du cimetière des Soeurs Sainte-Jeanne d'Arc est commencé dans l'arrondissement Sillery. Les tombes de 240 soeurs et 10 prêtres devront être exhumées.

Les sépultures des religieux inhumés entre 1919 et 2010 seront transférées au cimetière Notre-Dame-de-Belmont, près de l'Université Laval.

Les tombes doivent être déplacées pour permettre la vente de l'immense propriété de 60 000 mètres carrés. Le cimetière Notre-Dame-de-Belmont accueille déjà les sépultures d'une dizaine de communautés religieuses.

Les Soeurs de Sainte-Jeanne-D'Arc se font toujours discrètes sur les raisons qui les poussent à vendre leur propriété. La Ville songe à tenir, cet automne, des consultations sur la vocation à donner à tous ces terrains dont les communautés religieuses doivent se départir.

La Société d'histoire de Sillery déplore de son côté la perte de cet élément patrimonial de l'arrondissement historique. L'organisme croit que le cimetière des Soeurs Sainte Jeanne-d'Arc aurait dû être rattaché au cimetière Mount-Hermon situé tout près.

[← Retour aux nouvelles régionales](#)

Les commentaires (3)

 **Commenter cet article** 

Trier

Envoyé par **Luc Girard** de QuÃ©bec

PUBLICITÉ

AUDIO VIDÉO

EN DIRECT

À NE PAS MANQUER

LES PLUS RÉCENTS

LES PLUS CONSULTÉES

 **RDI EXPRESS**

- Radiojournal: Gilles Taillon fait le point sur la situation de la campagne électorale en Ontario...
- Radiojournal: Jugement attendu de la Cour suprême sur le site d'injection supervisée Insite...

Faq

PRÉCÉDENT

SUIVANT

Tout le contenu

TÉLÉJOURNAUX RÉGIONAUX**Regardez notre dernier bulletin**
Consultez nos bulletins archivés


RÉGIONAL | QUÉBEC

L'arrondissement historique de Sillery parmi les plus menacés

Mise à jour le vendredi 2 septembre 2011 à 13 h 43 HAE


[Commenter \(10\) »](#)

[Partager](#)

[Imprimer](#)


La fondation Héritage Canada classe l'arrondissement historique de Sillery parmi les 10 sites patrimoniaux les plus menacés au Canada.

L'organisme a évalué entre autres la valeur patrimoniale, la sévérité des menaces qui pèsent sur l'arrondissement historique de Sillery et le désir de la population de le préserver.

Héritage Canada est préoccupée par le désir de la Ville de Québec de transformer les grands domaines religieux de Sillery en développements résidentiels. Un plan

d'urbanisme est en préparation.

Selon Héritage Canada et la Société historique de Sillery, la Ville de Québec entend suivre les recommandations d'une étude qui suggère un morcellement des grands domaines pour faire du développement immobilier.

Or, le Vieux-Sillery présente la plus grande concentration de villas d'époque au Canada, des monuments religieux d'intérêt et un paysage exceptionnel en bordure du fleuve, fait valoir Héritage Canada.

La Société historique de Sillery craint pour l'avenir de l'arrondissement historique, souligne sa vice-présidente, Johanne Elsener. « Ça vient confirmer nos appréhensions. On espère cependant que cette reconnaissance-là va faire en sorte que la roue s'inverse. Des tours modernes de 30 étages, on ne pense pas que ça cadre avec l'arrondissement historique de Sillery », dit-elle.

Héritage Canada et la Société historique de Sillery réclament un moratoire sur le développement immobilier dans le Vieux-Sillery.

La Société historique souhaite que le développement immobilier du secteur se fasse dans le respect du cadre historique et des bâtiments patrimoniaux et selon des règles strictes, comme dans le Vieux-Québec.

Les dix sites les plus menacés, selon la fondation Héritage Canada :

- immeuble de la Banque de Montréal, à Edmonton;
- centre civique, à Moose Jaw (Saskatchewan);
- école publique Brighton, à Brighton (Ontario);
- bureaux et bâtiment de pointage de Cockshutt, à Brantford (Ontario);
- Guild Inn, à Toronto;
- arrondissement historique de Sillery, Québec;
- phare du Cap-Jourimain, Bayfield (Nouveau-Brunswick);
- bibliothèque Memorial de l'Université Mount Allison, Sackville (Nouveau-Brunswick);
- immeuble Kays Brothers, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard);
- maisons en rangées des pêcheurs, Port Union (Terre-Neuve-et-Labrador).

[← Retour aux nouvelles régionales](#)



PUBLICITÉ

AUDIO VIDÉO

[EN DIRECT](#)
[À NE PAS MANQUER](#)
[LES PLUS RÉCENTS](#)
[LES PLUS CONSULTÉES](#)

[Faq](#)
[Tout le contenu](#)

TÉLÉJOURNAUX RÉGIONAUX



[Regardez notre dernier bulletin](#)
[Consultez nos bulletins archivés](#)

BULLETINS RADIO


[Écoutez notre dernier bulletin](#)
[Consultez nos bulletins archivés](#)

50%
et plus de rabais
sur des offres exclusives!

Québec
Hebdo

Prévisions météo

Connexion S'inscrire Contactez-nous

Rechercher  » Recherche Avancée

L'ACTUEL L'APPEL BEAUPORT CHARLESBOURG JACQUES CARTIER QUÉBEC L'AUTRE VOIX

ACTUALITÉS SPORTS NOS REMPARTS CULTURE SOCIÉTÉ ÉCONOMIE CONCOURS CLASSÉES AUTOS

Québec Hebdo - Actualités

L'article

Imprimer Envoyer à un ami Commenter (1)

Un parc des Grands-Domains pour protéger l'arrondissement historique de Sillery



Publié le 23 Février 2011
Michel Bédard
Journal L'Appel, membre du groupe
Québec Hebdo

Recommander Tweeter

Des résidents veulent freiner l'ardeur des promoteurs immobiliers

Convoitées par plusieurs promoteurs immobiliers, les grandes propriétés des communautés religieuses situées sur les falaises de Sillery pourraient bien accueillir des tours à condos au cours des prochaines années. Pour enrayer cette vision hautement mercantile, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery propose de créer un parc des Grands-Domains formé de prairies, de grands espaces naturels et de boisés exceptionnels, dont le caractère appartient à l'histoire de Québec depuis plus de 400 ans.

Sujets : Commission de la capitale nationale du Québec, Château Frontenac, église Saint-Michel, Parc des Grands-Domains, Sillery, Pont de Québec

«Ce Parc des Grands-Domains serait adjacent au sentier linéaire promis par la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec, traversant et reliant tous les grands domaines de l'arrondissement historique de Sillery. Cet axe est-ouest ouvrirait les portes à un pôle récréotouristique, du Château Frontenac au Pont de Québec, en épousant les contours physiques de la falaise de Québec», souligne le président de la coalition, Pierre



Le président de la coalition, Pierre Vagneux estime qu'il est temps de passer à l'action et de protéger les grands espaces verts des communautés religieuses le long de la falaise dans un intérêt public pour les générations futures pendant...

À DÉCOUVRIR

- Ajouter un événement à l'Agenda communautaire ou au Carnet culturel
- Concours
- Emplois
- Nos annonceurs
- Conseils d'experts
- Horaire cinéma à Québec
- Cahiers spéciaux
- Partagez votre SCOOP!
- Succès d'affaires
- Circulaires de la semaine
- Coupons-Rabais
- Pour placer une annonce classée : 1-866-637-5236

Publicité

 **DOWNLOAD**

7-Zip

Clicking the download button above will take you to our website to complete your download.

INFOLETTRE

Inscrivez votre courriel et recevez nos nouvelles dès leur parution !

Nouveaux emplois 

Vagneux.

Selon M. Vagneux, ce projet comporte de nombreux avantages tant au plan de la conservation d'espaces verts et de boisés d'intérêt, que de l'ajout de lieux de loisirs de qualité en milieu urbain.

«En favorisant l'intégration de ce vaste parc avec un lieu populaire comme la Promenade Samuel-De Champlain, ce projet viendrait admirablement bien s'ajouter aux espaces publics existants tels que le parc du Bois-de-Coulange, la Villa Bagatelle, le parc des Voiliers, le parvis de l'église Saint-Michel et le domaine Catarauqui. Il serait d'ailleurs souhaitable que le Parc des Grands-Domains soit pris en charge par la Commission de la capitale nationale du Québec. Au plan financier, les propriétés situées à proximité feraient l'objet d'une évaluation à la hausse générant ainsi des revenus additionnels pour la Ville de Québec», estime M. Vagneux.

Les communautés religieuses prêtes à vendre

Comme il y a actuellement une opportunité d'acquérir les derniers grands espaces naturels de l'arrondissement historique de Sillery, parce que les diverses communautés religieuses qui en sont propriétaires sont prêtes à les vendre, M. Vagneux est d'avis qu'il est temps de passer à l'action et de les protéger dans un intérêt public pour les générations futures pendant qu'il est encore temps.



[Voir la galerie](#)

Active depuis 2006, la coalition a élaboré un programme particulier d'urbanisme résultant de cinq ans de travail de citoyens et de représentations auprès des autorités responsables. Ce programme était devenu nécessaire compte tenu des projets de développements annoncés par des promoteurs.

«L'objectif est de permettre la mise en valeur des atouts patrimoniaux et paysagers des grands domaines et d'encadrer un développement responsable dans les limites de l'arrondissement historique qui compte 18 hectares de grands espaces naturels privés exceptionnels sur l'ensemble des 225 hectares s'étendant de la côte à Gignac à l'ouest, au chemin Saint-Louis au nord, à l'avenue De Laune à l'est et au littoral du fleuve Saint-Laurent au sud», précise M. Vagneux.

Toujours inquiète, la coalition ne sait pas encore si ses demandes ont été prises en compte par la Ville de Québec qui devrait déposer bientôt sa vision de développement dans ce secteur offrant une vue imprenable sur le fleuve.

[Recommander](#) [Tweeter](#) 0

Coter ★★★★★

[Haut de page](#)

Commentaires



MICHELINE MORIN - 28 Février 2011 à 23:52:06

Cela me semble un "devoir" de la ville et du gouvernement de conserver un si riche patrimoine et de le laisser ainsi accessible à l'ensemble des québécois à qui il appartient. Il fait partie de notre histoire qui a fait de ce que nous sommes. C'est un bien à léguer à nos enfants qui les enrichira plus et mieux qu'une série de condos.

[Commentez](#)

Commentez

Votre nom*

Adresse courriel*

(Nous gardons les courriels privés)

Écrivez votre commentaire ici*

Nous prions les internautes de rester polis. Il est interdit de soumettre du contenu discriminatoire, insultant ou inapproprié, qui pourrait être retiré du site à notre discrétion. Nous ne sommes pas responsables des opinions ou

acheteur(euse)/ gestionnaire d'inventaire

CHAUFFEUR CLASSE: 1 OU 3 »»

Directeur Général »»

TECHNICIEN & APPRENTI-TECHNICIEN

Programme exclusif aux hommes de 35

[Tous les emplois](#)

Propulsé par:

[Bidgo.ca](#)

Flairer la bonne affaire

- Aromatik Restaurant**
Certificat-cadeau de 50\$ à
L'Aromatik - Québec



Mise Actuelle

26\$

J'économise **24\$** (48%)

[Voir détails](#)

NOS Annonceurs

12 Mars 2013

FANNIE
GOURMETS
LEBOURGNEUF
CENTRE
DENTAIRE
JUDITH

TECHNO-HELICO

HEBDOS SELECT
DU QUEBEC
(LES)

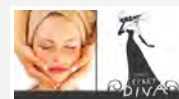
Nos annonceurs



TEMPS RESTANT

5j:04h:31m

Secret Diva



25 \$

Rabais

58%

Valeur
60 \$

[Achetez](#)



[Trouver votre maison](#)

Trouver une:

[Aubaine](#)

[Entreprise](#)

D. ANNÉE 2012

<http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2012/10/25/003-terrains-sillery-video.shtml>

Annonce du vidéo au téléjournal de Radio-Canada. Cliquez sur mercredi 24 octobre. C'est à 7 minutes : www.radio-canada.ca/emissions/telejournal_quebec/2012-2013/integrales.asp

<http://www.ledevoir.com/politique/ville-de-quebec/359200/au-gouvernement-de-decider-dit-le-maire-labeaume>

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201209/12/01-4573541-falaises-de-sillery-la-ville-pense-deja-aux-egouts.php>

http://www.lapresse.ca/le-soleil/dossiers/elections-quebecoises/201208/29/01-4569458-domaines-de-sillery-un-moratoire-est-inutile-dit-yves-bolduc.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B13b_la-capitale_577_section_POS1

http://www.lapresse.ca/le-soleil/dossiers/elections-quebecoises/201208/29/01-4569086-le-pq-propose-un-moratoire-pour-proteger-les-domaines-de-sillery.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_en-vedette_91290_section_ECRAN1POS1

<http://www.journaldemontreal.com/2012/07/23/des-citoyens-de-quebec-continuent-de-se-mobiliser>

<http://www.montrealgazette.com/sports/Poll+points+major+triumph+Quebec+City+region/7148269/story.html>

<http://www.quebechebdo.com/section/2012-08-25/article-3060781/Appuis-politiques-pour-l%26rsquo%3Barrondissement-historique-de-Sillery/1>

<http://www.quebechebdo.com/photo/SOS-arrondissement-historique-Sillery-2156210>

<http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml#urlMedia=http://www.radio-canada.ca/Medianet/2012/CBV/RadioCanadacetapresmidi201208211616.asx>

<http://www.radio-canada.ca/sujet/elections-quebec-2012/2012/08/20/025-terrains-patrimoniaux-mobilisation-sillery.shtml>

<http://www.carrefourdequebec.com/nouvelle.php?idNouvelles=6083>

<http://www.carrefourdequebec.com/nouvelle.php?idNouvelles=6082>

<http://www.carrefourdequebec.com/nouvelle.php?idNouvelles=6084>

<http://www.carrefourdequebec.com/nouvelle.php?idNouvelles=6086>

<http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml#urlMedia=http://www.radio-canada.ca/Medianet/2012/CBV/Retoursurlemonde201208151547.asx>

http://www.radio-canada.ca/emissions/des_kiwis_et_des_hommes/2012/document.asp?idDoc=238097

<http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml?urlMedia=http://www.radio-canada.ca/medianet/2012/cbv/bulletinregionalcbv201208101630.asx>

<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/quebec/archives/2012/07/20120724-140830.html>

<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/quebec/archives/2012/07/20120723-130231.html>

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201207/16/01-4544071-jeux-de-coulisse-entre-promoteurs-et-elus.php>

http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/carrefour/201207/16/01-4544061-un-poumon-naturel-a-preserver.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B13b_carrefour-des-lecteurs_3244_section_POS1

<http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2012/07/10/002-citoyens-inquiets-jesus-marie.shtml>

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201207/05/01-4540836-les-religieuses-de-jesus-marie-vendent-un-terrain-a-sillery.php>

<http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2012/07/05/004-sillery-vente-terres-jesus-marie-opposition.shtml>

<http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2012/07/10/002-citoyens-inquiets-jesus-marie.shtml>

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201202/03/01-4492223-developpement-immobilier-a-sillery-labeaume-presse-davancer.php>



Québec Hebdo

Prévisions météo

Connexion S'inscrire Contactez-nous

Rechercher Recherche Avancée

28 Août 2012

L'ACTUEL L'APPEL BEAUPORT CHARLESBOURG JACQUES CARTIER QUÉBEC L'AUTRE VOIX

ÉLECTIONS ACTUALITÉS SPORTS NOS REMPARTS CULTURE SOCIÉTÉ ÉCONOMIE CONCOURS CLASSÉES AUTOS

Québec Hebdo

L'article

Imprimer Envoyer à un ami Commenter (0)

Appuis politiques pour l'arrondissement historique de Sillery



Publié le 25 Août 2012

Thaïs Martel

Journal L'Appel, membre du groupe Québec Hebdo

Recommander Tweeter

La Coalition Héritage Québec, qui milite pour préserver et mettre en valeur les grands domaines qui longent le fleuve, s'est trouvé un appui de taille. Neko Likongo, candidat du Parti québécois dans la circonscription de Jean-Talon, propose un moratoire de six mois afin de bonifier le cadre de gestion qui régit les nouveaux projets immobiliers sur les hauteurs de Sillery.

Sujets : Coalition, Parti québécois, MCCCF, Sillery, Québec, Bois de Coulonge

«Avant d'aller plus loin dans le développement de projets immobiliers nous devons renforcer le cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery afin de nous assurer qu'il respecte les caractéristiques patrimoniales et historiques du lieu», considère le candidat du Parti québécois qui croit que le développement ne peut se faire au cas par cas.

C'est que le cadre de gestion actuel régi par le Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine (MCCCF) est incomplet selon Johanne Elsener de la Coalition Héritage Québec. «La privatisation et la partition des grands domaines représentent une grave menace. On veut que l'accès au public soit maintenu et qu'on donne aux grands domaines une vocation en lien avec l'histoire des lieux. Le cadre de gestion doit aussi inclure des projets qui favorisent l'offre touristique et culturelle», résume la dame engagée.



Les affiches S.O.S. arrondissement historique de Sillery se sont multipliées sur les terrains des Sillerois. (Photo Andrée-Anne Trudel)



À DÉCOUVRIR

- Ajouter un événement à l'Agenda communautaire ou au Carnet culturel
- Concours
- Emplois
- Nos annonceurs
- Conseils d'experts
- Horaire cinéma à Québec
- Cahiers spéciaux
- Partagez votre SCOOP!
- Succès d'affaires
- Circulaires de la semaine
- Coupons-Rabais
- Pour placer une annonce classée : 1-866-637-5236

Publicité

INFOLETTRE

Inscrivez votre courriel et recevez nos nouvelles dès leur parution !



Nouveaux emplois





Échaudée par la vente récente et la division du terrain des Soeurs de Jésus-Marie, la Coalition Héritage Québec veut organiser au plus vite une table de concertation. «Il faut une vision d'ensemble plutôt que d'y aller au cas par cas comme c'est le cas en ce moment», estime Mme Elsener.

Neko Likongo abonde dans le même sens. Il propose que la Commission de la Capitale-Nationale reçoive le mandat de créer, en collaboration avec le MCCCCF, une consultation auprès de certains intervenants, dont ferait partie notamment la ville de Québec, des promoteurs, des représentants de communautés religieuses et des groupes de citoyens de l'arrondissement.

Soulignons que la Commission de la Capitale-Nationale est déjà propriétaire du Bois de Coulonge et du Domaine Catarqui.

Autres appuis

Le Parti québécois n'est pas la seule formation politique à prendre position dans le dossier de la protection des grands domaines de Sillery, bien au contraire. Johanne Elsener a approché tous les candidats des principaux partis dans Jean-Talon. Hugues Beaulieu, candidat de la Coalition avenir Québec, et Émilie Guimond-Bélanger de Québec solidaire ont dit vouloir protéger l'arrondissement historique alors que le libéral Yves Bolduc n'a pas donné suite.

«Il faut une vision d'ensemble plutôt que d'y aller au cas par cas comme c'est le cas en ce moment»

- Johanne Elsener, membre de la Coalition Héritage Québec

Nombreux sont pourtant les citoyens du secteur à avoir manifesté leur intérêt dans le dossier puisque la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery a distribué plus de 500 pancartes portant le message «S.O.S. arrondissement historique de Sillery». «Ça fait plaisir de voir cette mobilisation citoyenne. Des gens qui osent parler et afficher leur opinion bien en vue sur leur terrain, ça prend un certain courage», conclut Johanne Elsener.

L'Appel, membre du Groupe Québec Hebdo

Recommander Tweeter

2

Coter

Haut de page ▲

Écrire un commentaire

Ce formulaire ne sert pas à envoyer l'article à un ami. Svp, utilisez le lien «Envoyer à un ami» en haut de la page pour ce faire.

Québec Hebdo n'est pas responsable des commentaires ci-dessous. Veuillez par contre, rester poli et respecter le sujet de la discussion. Si vous êtes membre, connectez-vous.

Votre nom*

Adresse courriel*

(Nous gardons les courriels privés)

Commentaire*

Nous prions les internautes de rester polis. Il est interdit de soumettre du contenu discriminatoire, insultant ou inapproprié, qui pourrait être retiré du site à notre discrétion. Nous ne sommes pas responsables des opinions ou du contenu soumis par les internautes. L'utilisation de ce site ainsi que la propriété du contenu qui est soumis sont régies par nos Conditions générales d'utilisation et le Politique de confidentialité.

Les organismes membres doivent promouvoir des activités légales et à but non-lucratif. Tout organisme faisant la promotion d'activités illégales ou de services / produits commerciaux sera retirée du site.

J'accepte ces conditions.

COMMIS A LA PAIE (temporaire 6 mois)

DIVERS POSTES »»

DIVERS POSTES »»

MÉCANICIEN(NE) »»

SOUDEUR-MONTEUR ET MACHINISTE

[Tous les emplois](#)



NOS Annonceurs

28 Août 2012

MEDIAS TRANSCONTINENTAL (BL. CHAREST) CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE	CLINIQUE TACHIRO DUPLESSIS TECHNO-HELICO
---	---

[Nos annonceurs](#)

TEMPS RESTANT

5j:14h:21m

VIVA Clinique

69 \$

Valeur

185 \$

Rabais

63%

[Achetez](#)

ici MA MAISON.CA
l'outil de géo-position en immobilier

► Trouver votre maison

BidGO.ca

Flairer la bonne affaire

Restaurant Poisson d'Avril
Carte-cadeau de 50\$ au Restaurant

<p>Mise Actuelle</p> <p style="font-size: 2em; color: green;">18\$</p>	<p>J'économise</p> <p>32\$ (64%)</p>
---	--------------------------------------

Voir détails

So-Cho Le Saucissier
2 Certificats de 25\$ - So-Cho Le

<p>Mise Actuelle</p> <p style="font-size: 2em; color: green;">23\$</p>	<p>J'économise</p> <p>27\$ (54%)</p>
---	--------------------------------------

Voir détails

Trouver une :
Aubaine
Entreprise

715, rue Saint-Bernard,
 Québec, Québec G1N 1J4
 Tél.:418-649-0775 |
 carrefour@webnet.qc.ca

ACTUALITÉS	CULTURE	SPORTS	OPINIONS	COMMUNAUTAIRE	VOX POP
Loisirs Montcalm: Une aide pour terminer les rénovations	Chut... contes sexy 2: Histoires coquines pour la St-Valentine	Joannie Rochette et la Skatemanía à Québec	Droit de cité: Humour noir	Des élèves de l'école du Parc au pouce vert	On aime... Bonhomme en 3D

Nouvelles

- ACTUALITÉS
- BEAUPORT
- BLOGUE IMMOBILIER
- CAPSULE INNOVATION
- CHARLESBOURG
- CHRONIQUE
- HISTORIQUE
- COMMUNAUTAIRE
- CULTURE
- HORREUR DE LA SEMAINE
- LE CONTINENTAL - CKRL
- LES RIVIÈRES
- LIMOILOU
- OPINIONS
- PUBLIREPORTAGE
- SAINTE-FOY/SILLERY
- SPORTS
- VOX POP

Sainte-Foy/Sillery

17/08/2012

Émilie Guimond-Bélanger — Québec solidaire

Marie-Claude Boileau

Quelles sont vos trois principales priorités pour votre circonscription?

L'éducation. Avec QS, on veut de mettre de l'avant nos revendications sur la gratuité scolaire du primaire à l'université en étant financé par une taxe de moins de 1% sur le capital des institutions financières et bancaires. La santé également. On veut conserver nos services de santé publics gratuits et de qualité. En créant Pharma-Québec, un pôle de recherche et de production de médicament, on pourra économiser jusqu'à 2 milliards 700 millions \$ en frais de médicament. Ensuite, la question du patrimoine qui est particulièrement importante. Pour QS, il est important de préserver ce patrimoine qui ne doit pas être enlevé sans consultation citoyenne.

Selon vous, qu'est-ce qui caractérise votre circonscription?

Jean-Talon est très fréquentée par les étudiants qui viennent y passer plusieurs années de leur vie. Il y a une belle vitalité à Sainte-Foy. On a également à Sillery, des gens qui sont mieux nantis, qui ont une carrière florissante, ce sont de très beaux quartiers. Avec un accès au fleuve à travers la promenade Samuel-De Champlain. C'est une circonscription où il fait bon vivre.

Quelle est votre motivation à vous présenter?

J'étais déjà impliquée dans différents mouvements sociaux depuis plusieurs années. J'ai senti le besoin de passer de la rue aux urnes. Pas simplement de revendiquer dans des mouvements, mais aussi avoir une voix à l'Assemblée nationale qui porte les revendications des groupes environnementaux, sociaux, des mouvements étudiants et féministes.

A 2 pas de tout! Peignetterie Salaberry

À compter de **800\$ par mois***

* Studios incluant les services 3 1/2, 4 1/2

PROMOTION PRINTEMPIÈRE
 En vigueur jusqu'au 31 mai 2013

Un rendez-vous facilitera votre visite!

20, rue Saint-Jean Québec
418 648-1471

Certificat de conformité

Clinique de Santé Dentaire et d'Implantologie

SALABERRY 60, rue St-Jean
 Laissez-vous Sourire.com

Dr. Jacques Verreault **529-0222**

HORREUR DE LA SEMAINE

Votez!

★★★★

EN SAVOIR PLUS SUR L'HORREUR

RÉPERTOIRE des entreprises

Une websérie sur Saint-Sauveur

Saint-Sauveur — Afin de créer un outil de réflexion sur l'attachement à l'un des secteurs les plus défavorisés à Québec ainsi que de mettre en valeur ses ressources et particularités, le Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur a produit Vivre Saint-Sauveur.

Lire la suite +
 Affiché le: 05/02/2013

Découvrir le parc linéaire de la rivière St-Charles autrement

PHOTOS
 LE CARNAVAL EST LANCÉ!

VOIR

PA GRATUITES

Affiché le :

Affiché le :

D'après vous, quel est l'enjeu de la campagne : l'économie, la santé, la résolution du conflit étudiant ou la corruption?

Je pense que l'enjeu principal est une question économique au sens où l'on doit se poser la question : qu'est-ce que l'on veut que nos gouvernements fassent par aller chercher les revenus où ils sont? Par exemple, quand on pense aux redevances minières, aux compagnies pharmaceutiques. Je pense que c'est le moment où l'on peut choisir d'élire des gens qui ont le courage politique d'aller chercher l'argent où il est pour que ça soit fait à l'avantage de la population et défendre leur intérêt.

Dans le programme de votre parti, quelle est la mesure dont vous êtes fier?

La gratuité scolaire. Parce que c'est un rôle fondamental dans nos sociétés d'avoir un accès à l'éducation pour tout le monde et non selon l'épaisseur de son portefeuille. L'université n'a pas seulement comme rôle de créer des professionnels, mais aussi de créer des gens qui soient engagés dans leur communauté et puissent avoir un esprit critique et exercer leur liberté politique par rapport à l'avenir comme collectivité. L'université a aussi cette richesse démocratique.

Quelle est la qualité que vous préférez chez une personne?

L'honnêteté parce que c'est ce qui permet la confiance et d'entrer en relation et de travailler avec des gens.

Qu'est-ce que vous appréciez le plus chez vos amis?
Leur personnalité et leur joie de vivre.

Si vous pouviez avoir un don, lequel aimeriez-vous avoir?
Celui de pouvoir voir l'avenir pour savoir comment les choses vont évoluer.

Qui est votre héros dans la vie?
Je ne suis pas le genre à glorifier des personnes. Le mouvement des femmes m'inspire. À la permanence de Québec Solidaire, il y a une femme de 80 ans qui s'est impliquée toute sa vie dans le mouvement. Je la trouve particulièrement inspirante.

Qu'est-ce que vous détestez?
Les promesses non tenues. Les hypocrites.

Qu'est-ce que les gens ne savent pas de vous?
J'ai une formation en danse professionnelle!

Quelle est votre saveur de crème glacée préférée?
À la vanille avec des éclats de chocolat. Par contre, je suis davantage une amatrice de yogourt glacé.

Retour

(24/01/2013) Basketball: Jésus-Marie se démarque

(22/01/2013) Taekwondo: Une passion qui mène jusqu'au Vietnam

(18/01/2013) Ouverture d'un bureau en médiation-familiale

(16/01/2013) SDC Maguire: Entrevue avec Annie Verreault

(11/01/2013) Kim Veilleux expose à la Maison Gomin

Les Rivières — Les citoyens découvriront le parc linéaire de la rivière Saint-Charles sous un jour nouveau jusqu'au 8 mars. La Société de la rivière Saint-Charles proposera deux randonnées hivernales accompagnées d'un guide-animateur sous les étoiles.

Lire la suite +
Affiché le: 04/02/2013

18 médailles pour
Syncro-Élite

Québec — La fin de semaine du 19 janvier a été prolifique pour les athlètes de niveau Performance du club de nage synchronisée SyncroElite. Les nageuses ont remporté pas moins de 18 médailles dont sept couvertes d'or et huit d'argent.

Lire la suite +
Affiché le: 23/01/2013

Publicité

[Les toits permanents - Qc](#)

Des professionnels fiers, loyaux et intègres.

[Rogers Médias Numériques](#)

[Célébrants de mariage](#)

Pour une cérémonie personnalisée à.

[Accueil](#) > [Politique](#) > [Ville de Québec](#) > [Grands domaines de Sillery - Au gouvernement de décider, dit le maire Labeaume](#)

Grands domaines de Sillery - Au gouvernement de décider, dit le maire Labeaume

Isabelle Porter 14 septembre 2012 Ville de Québec

Même si la Ville de Québec prépare le terrain en vue de constructions résidentielles sur les grands domaines de Sillery, le maire Régis Labeaume assure qu'il n'est pas maître du dossier et lance la balle au gouvernement du Québec.

« Le ministère de la Culture a tous les droits sur ces propriétés-là et on va seulement exécuter leurs décisions », a-t-il déclaré jeudi. « Si le gouvernement veut acheter les propriétés et en faire un grand parc public, moi, j'ai pas de problème. »

M. Labeaume réagissait à un article du quotidien Le Soleil qui révélait dans son édition de jeudi que la Ville avait lancé un appel d'offres en vue d'aménager des conduites d'égouts vers de futurs lotissements résidentiels.

Selon lui, ces travaux se sont inscrits au calendrier en raison du réaménagement de la côte de Sillery dans le secteur. La Ville, dit-il, a tout simplement tenu compte des différentes possibilités « pour les 40 prochaines années ».

Les domaines, dont la plupart ont une vue imprenable sur le fleuve, sont situés le long du chemin Saint-Louis. Leur sort est surveillé de près par un groupe de citoyens, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery.

Alors que les communautés religieuses se départissent progressivement des terrains, la Coalition craint qu'on les cède simplement aux promoteurs immobiliers.

D'ailleurs, plusieurs terrains ont déjà été acquis par des promoteurs, ce qui compliquerait pour le moins le scénario d'un parc public évoqué plus haut.

Le maire a quand même affiché une certaine ouverture hier. « C'est sûr que nous autres, on voit des taxes, mais à la limite, moi, je regarde le débat et je me dis que tout est ouvert. [...] J'écoute mes voisins, j'écoute le monde, pis je me dis que c'est peut-être une bonne idée d'avoir un grand parc public. »

Le maire a tenu ces propos en marge d'un comité plénier sur le plan d'urbanisme de Sainte-Foy, jeudi matin. Ce plan, qui a franchi l'étape des consultations publiques, doit être adopté en janvier prochain.

Cet article vous intéresse?

1 réaction 0 vote
 Réagir Voter

Taille du texte

Recommander

Tweeter 3

Imprimer

Envoyer

Commenter

Partager

Droits de reproduction

Voter

Pour en savoir plus

Mots-clés de l'article

Québec (ville),
 construction résidentielle,
 Régis Labeaume

Recherche complète sur le même sujet

RECHERCHE

Chercher


INSCRIVEZ-VOUS
 pour recevoir nos
 infolettres par courriel
 Choisir mes infolettres

ARTICLES LES PLUS :

COMMENTÉS

AIMÉS

Politique

122 **La division du vote souverainiste a fait mal au PQ**

6 septembre 2012 Québec

120 **«La souveraineté, c'est pour les calendes grecques»**

13 septembre 2012 Québec

115 **Inquiétudes dans la communauté anglophone**

1 septembre 2012 Québec

98 **Sondage Léger Marketing-Le Devoir-The Gazette - Une élection décevante pour tous**

8 septembre 2012 Québec

Publicité

[Célébrants de mariage](#)

Pour une cérémonie personnalisée à.

[Les toits permanents - Qc](#)

Des professionnels fiers, loyaux et intègres.

[Service d'animation](#)

Animation groupes d'enfants, ados, adultes et seniors. Fête, Noël, etc.

[Rogers Médias Numériques](#)

LES BLOGUES DU DEVOIR

[Les mutations tranquilles](#)



La dématérialisation de la musique et ses effets secondaires en 25 photos

Fabien Deglise 12 septembre 2012 11h09

L'un ne pouvait pas aller sans l'autre. En succombant de plus en plus massivement...


Un autre comité plénier doit par ailleurs avoir lieu aujourd'hui sur l'accès du public au conseil municipal. En vertu des nouvelles règles, les gens ne pourraient entrer dans la salle qu'au moment où ils posent leur question.

Dans ce dossier comme dans celui des grands domaines, le maire a dit ne pas avoir d'opinion ferme. Il souligne toutefois que plusieurs élus craignent pour leur sécurité depuis la bousculade du printemps dernier, lors de l'adoption du règlement sur les manifestations. « La question qu'on se pose, c'est si tout le monde était rentré dans la salle, qu'est-ce qui se serait passé ? », a-t-il demandé.

[Québec \(ville\)](#), [construction résidentielle](#), [Régis Labeaume](#)

[Haut de la page](#)

Cet article vous intéresse?

 Recommander 0  Tweeter 3

 Imprimer  Envoyer  Commenter  Voter

Vos réactions

Triez : [afficher les commentaires](#) Du plus ancien au plus récent

[Signaler](#)

Robert Beauchamp - Abonné
14 septembre 2012 10 h 57

 J'aime 0

Parler des 2 côtés de la mâchoire
Qu'il se dise ouvert à toute les options en faisant reposer la décision par le gouvernement du Québec et en même temps engager des fonds publics dans l'aménagement des infrastructures démontre une contradiction notoire. Monsieur Labeaume, réfléchissez! Non seulement à ce que vous dites, mais aussi à ce que vous faites. Sinon, taisez-vous pour faire changement.

[Répondre](#)

Comme annoncé le 14 mars dernier dans notre politique de Participation aux commentaires, nous abolissons les pseudonymes sur notre site. Cette mesure a été demandée par bon nombre d'internautes.

Nous vous demandons maintenant de vous identifier sous votre nom véritable pour pouvoir commenter les articles. Il est à noter que ce changement n'est pas rétroactif: si vous utilisiez auparavant un pseudonyme, vos anciens commentaires continueront à apparaître sous ce pseudonyme.

Afin de réactiver l'accès aux commentaires sans pseudonyme, cliquez sur le lien dans le courriel d'activation qui vous sera envoyé en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Votre courriel : jelsener@live.ca

[Changer de courriel](#) [CONFIRMER](#)

Voyager avec Lio Kiefer

 **«Secret bien gardé»: du comique de situation**
[Lio Kiefer](#) 13 septembre 2012 16h13
Cette expression est souvent utilisée ad nauseam à l'intérieur...

Mots et maux de la politique

 **Domage, Hamad ne plonge pas**
[Antoine Robitaille](#) 12 septembre 2012 15h33
Mots et Maux™ est triste depuis ce matin: Sam Hamad ne plongera pas dans la course...

C'était bien mieux dans le temps

 **Quel handicap?**
[Jean Dion](#) 25 juillet 2012 16h23
En Grande-Bretagne, la chaîne publique Channel 4 diffusera les Jeux paralympiques de...

VOS COMMENTAIRES

«Nous sommes tous responsables» de l'attentat du Métropolis
Responsabilités de la propagande haineuse anti-québécoise !
Yves Claudé
Les errances d'une pseudo-psychologie verbeuse ne sont d'aucun secours pour comprendre les événements de cette tragique...

«Nous sommes tous responsables» de l'attentat du Métropolis
Marc Ouimet
vous vous emportes monsieur. d'abord, l'auteur avec qui l'entrevue est faite s'appelle Nicolas...

À PROPOS DU DEVOIR
[Le Devoir](#)
[Le Devoir.com](#)
[La rédaction](#)
[Histoire](#)
[Nous joindre](#)
[Abonnements](#)

RECHERCHE
Mots-clés

Exemples de recherche :
Robert Sansfaçon
"directeur général des élections"

S'ABONNER AU DEVOIR
[Abonnez-vous](#) au journal papier [Le Devoir](#) ou à la version Internet.

LEDEVOIR.COM
[Actualités politiques,](#)
[internationales,](#)
[culturelles,](#)
[environnementales, de](#)
[société, économiques,](#)
[sportives, et de loisirs](#)

PUBLICITÉ
Vous souhaitez annoncer dans [Le Devoir](#), contactez le service de publicité.
[En savoir plus](#)

715, rue Saint-Bernard,
 Québec, Québec G1N 1J4
 Tél.:418-649-0775 |
 carrefour@webnet.qc.ca

ACTUALITÉS	CULTURE	SPORTS	OPINIONS	COMMUNAUTAIRE	VOX POP
			Droit de cité: Humour noir		On aime... Bonhomme en 3D
Loisirs Montcalm: Une aide pour terminer les rénovations	Chut... contes sexy 2: Histoires coquines pour la St-Valentine	Joannie Rochette et la Skatemanie à Québec	Droit de cité: Humour noir	Des élèves de l'école du Parc au pouce vert	On aime... Bonhomme en 3D

Nouvelles

- ACTUALITÉS
- BEAUPORT
- BLOGUE IMMOBILIER
- CAPSULE INNOVATION
- CHARLESBOURG
- CHRONIQUE
- HISTORIQUE
- COMMUNAUTAIRE
- CULTURE
- HORREUR DE LA SEMAINE
- LE CONTINENTAL - CKRL
- LES RIVIÈRES
- LIMOILOU
- OPINIONS
- PUBLIREPORTAGE
- SAINTE-FOY/SILLERY
- SPORTS
- VOX POP

Sainte-Foy/Sillery

17/08/2012

Hugues Beaulieu — Coalition Avenir Québec

Marie-Claude Boileau

Quelles sont vos trois principales priorités pour votre circonscription?

Les deux premières sont en ligne avec celles du national, soit la santé par un assainissement de la gestion de nos établissements et du système de santé. L'autre touche l'éducation. La troisième concerne la protection des sites patrimoniaux. Il faut réussir à respecter les règles de protection patrimoniale de l'arrondissement historique de Sillery.

Selon vous, qu'est-ce qui caractérise votre circonscription?

Une de ses caractéristiques principales est qu'elle est à l'image du Québec. On y trouve de l'intérêt pour la santé et l'éducation. Si l'on regarde la disparité des classes sociales, on voit qu'il y a des endroits assez riches, d'autres plus modestes. On voit beaucoup de fierté surtout du côté du patrimoine historique et des institutions.

D'après vous, quel est l'enjeu de la campagne : l'économie, la santé, la résolution du conflit étudiant ou la corruption?

Ce sont tous des enjeux importants. Mais le principal est la corruption.

Dans le programme de votre parti, quelle est la mesure dont vous êtes fier?

La loi 1 qui vise à encadrer, contrôler nos institutions publiques et à enrayer la corruption.

A 2 pas de tout! Peignerie Salaberry

À compter de **800\$ par mois***

* Studios incluant les services 3 1/2, 4 1/2

PROMOTION PRINTANIERE En vigueur jusqu'au 31 mai 2013

Un rendez-vous facilitera votre visite! **418 648-1471**

Certificat de conformité

Clinique de Santé Dentaire et d'Implantologie

SALABERRY 60, rue St-Jean

Laissez-vous Sourire.com

Dr. Jacques Verreault **529-0222**

HORREUR DE LA SEMAINE

★★★★ Votez!

EN SAVOIR PLUS SUR L'HORREUR

RÉPERTOIRE des entreprises

-
-
-
-
-
-
-
-

Une websérie sur Saint-Sauveur

Saint-Sauveur — Afin de créer un outil de réflexion sur l'attachement à l'un des secteurs les plus défavorisés à Québec ainsi que de mettre en valeur ses ressources et particularités, le Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur a produit Vivre Saint-Sauveur.

Lire la suite +
Affiché le: 05/02/2013

Découvrir le parc linéaire de la rivière St-Charles autrement

PHOTOS
LE CARNAVAL EST LANCÉ!

VOIR +

PA GRATUITES

Affiché le :

Affiché le :

Quelle est votre motivation à vous présenter?

Pour moi, la corruption, ça enlève la confiance des citoyens envers les institutions et les gouvernements. J'ai une belle carrière jusqu'à maintenant et quand j'ai annoncé que j'allais en politique, plusieurs ont réagi drôlement. Les politiciens ont une image négative qu'il faudrait changer. Je me présente pour les bonnes raisons. Lorsque j'ai entendu François Legault parler de ses enjeux, c'est venu me chercher. Il faut laisser un héritage à nos enfants et un avenir à nos aînés. Si on gère sainement nos dépenses, on va faire un bout de chemin. Redonner confiance aux institutions.

Quelle est la qualité que vous préférez chez une personne?

Sa sincérité.

Qu'est-ce que vous appréciez le plus chez vos amis?

Leur disponibilité, leur fiabilité.

Si vous pouviez avoir un don, lequel aimeriez-vous avoir?

Candidement, j'aimerais avoir le don de guérison. Je trouve que la maladie c'est profondément injuste.

Qui est votre héros dans la vie?

J'en ai plusieurs, mais un d'entre eux est Steve Jobs, le fondateur d'Apple. Issu d'une famille modeste, il a su bâtir une des plus grandes compagnies au monde.

Qu'est-ce que vous détestez?

Le mensonge.

Qu'est-ce que les gens ne savent pas de vous?

Je soupèse minutieusement mes décisions. J'ai l'air d'un fonceur, de quelqu'un de courageux, mais en fait, je prends le temps de prendre mes décisions.

Question estivale : quelle est votre saveur de crème glacée préférée?

Au café.

[Retour](#)

(24/01/2013)	Basketball: Jésus-Marie se démarque
(22/01/2013)	Taekwondo: Une passion qui mène jusqu'au Vietnam
(18/01/2013)	Ouverture d'un bureau en médiation-familiale
(16/01/2013)	SDC Maguire: Entrevue avec Annie Verreault
(11/01/2013)	Kim Veilleux expose à la Maison Gomin
(11/01/2013)	Aurélié Thériault Brillon double médaillée
(07/01/2013)	Présentation de «Madame prend congé»
(07/01/2013)	Le Chœur du Vallon recrute
(21/12/2012)	Accès-Loisirs: Début des inscriptions à Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
(18/12/2012)	Déménagement de la clinique vétérinaire Maguire
(13/12/2012)	Conférence sur les Hurons
(10/12/2012)	La création, une passion intarissable pour Josée Pelletier
(10/12/2012)	Plaza Laval revampée pour 2,5M\$

Les Rivières — Les citoyens découvriront le parc linéaire de la rivière Saint-Charles sous un jour nouveau jusqu'au 8 mars. La Société de la rivière Saint-Charles proposera deux randonnées hivernales accompagnées d'un guide-animateur sous les étoiles.

[Lire la suite +](#)
Affiché le: 04/02/2013

18 médailles pour Syncro-Élite

Québec — La fin de semaine du 19 janvier a été prolifique pour les athlètes de niveau Performance du club de nage synchronisée SyncroÉlite. Les nageuses ont remporté pas moins de 18 médailles dont sept couvertes d'or et huit d'argent.

[Lire la suite +](#)
Affiché le: 23/01/2013

[Article précédent](#)[Article suivant](#)3 février 2012 | *Le Soleil* | Valérie Gaudreau vgaudreau@lesoleil.com

Labeaume se fait insistant auprès de St-Pierre

Régis Labeaume met de la pression sur la ministre de la Culture, Christine St-pierre, pour régler ensemble et «très rapidement» le sort des terrains des communautés religieuses de Sillery. D'accord, répond la ministre, mais pas question de déroger au cadre de gestion prévu pour cet arrondissement historique dans la mire des promoteurs immobiliers.

«Notre cadre de gestion est très raisonnable», a expliqué la ministre St-pierre en entrevue au Soleil en fin d'après-midi hier. «Il permet de ne pas chambarder complètement le lieu, mais en même temps qu'on puisse y donner une autre vie. Là-dessus le maire a l'air d'être très, très d'accord.»

En 2010, un cadre de gestion du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dictait six orientations pour le développement de 11 grandes propriétés de l'arrondissement de Sillery, cité historique en 1964.

On y trouve notamment l'obligation pour un futur promoteur immobilier de protéger les grands espaces et les boisés, de respecter les volumes architecturaux et les percées visuelles vers le fleuve.

Plus tôt dans la journée lors d'un comité plénier sur le patrimoine religieux, Régis Labeaume avait annoncé avoir discuté avec la ministre St-pierre pour élaborer conjointement et «très rapidement» le programme particulier d'urbanisme (PPU) pour Sillery.

Un tel programme donne la «vision» de la Ville pour le développement immobilier d'un secteur précis en établissant le zonage ou le nombre d'étages permis. Ces derniers temps, l'administration Labeaume a multiplié les PPU avec celui de la colline parlementaire, du plateau Sainte-foy et un autre en préparation pour le boulevard Sainte-anne

AVEC LE GOUVERNEMENT

Or, ces plans d'urbanisme élaborés par la Ville peuvent être revus ou refusés par le Ministère. D'où l'intérêt de travailler avec le gouvernement «en amont», une première, selon Régis Labeaume.

«La façon dont ça fonctionne est que la ville travaillerait ce PPU, irait devant la population, déciderait et ça ne voudrait même pas dire que le Ministère serait d'accord, estime le maire. C'est fini. Quand on ira devant la population, il n'y a personne qui ira contester le projet de la Ville auprès du Ministère. Il y aura un PPU sur lequel on sera d'accord, et après on ira devant la population.»

SENTIMENT D'URGENCE

Il s'agit selon le maire de la façon la plus «efficace» et «cohérente » de procéder à l'heure où les communautés religieuses sont vieillissantes. « Si on ne fait pas ça, je vous le dis, on en a pour 10 ans. Si on laisse ça aller, ça veut dire qu'on endosse l'inertie», croit Régis Labeaume, qui évoque un sentiment d'urgence pour les communautés religieuses.

«L'urgence», c'est celle de placer tout de suite les balises pour permettre aux communautés religieuses de vendre certains de leurs immeubles et terrains. «Elles ont besoin de cet argentlà», a ajouté la conseillère Julie Lemieux, responsable du patrimoine à la Ville.



Une urgence partagée par la ministre Christine St-pierre. «Il faut toutefois que les promoteurs comprennent que tout ne sera pas permis.»

Printed and distributed by NewspaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

[Article précédent](#)

[Article suivant](#)

Publié le 05 juillet 2012 à 05h00 | Mis à jour le 05 juillet 2012 à 08h24

Les religieuses de Jésus-Marie vendent un terrain à Sillery



Le promoteur immobilier Marc Simard a conclu l'achat d'un terrain de la communauté religieuse Jésus-Marie pour 5 millions \$.

Le Soleil, Patrice Laroche



[Valérie Gaudreau](#)

Le Soleil

Suivre

(Québec) Après des années de discussions, les religieuses de Jésus-Marie ont vendu un terrain pour 5 millions \$ au promoteur Marc Simard qui pourra aller de l'avant avec son ensemble résidentiel de condos sur ces terres très convoitées avec vue sur le fleuve. Mais il reste encore beaucoup d'autorisations à obtenir avant la première pelletée de terre.

La vente a été conclue vendredi entre les religieuses de Jésus-Marie et Benmore Investissement, qui négocie l'achat de ce lot de l'arrondissement historique de Sillery depuis 2005.

De longues démarches pour ce secteur délicat dans lequel tout projet doit être approuvé par le ministère de la Culture. «C'est maintenant entre les mains de la Ville», a expliqué Marc Simard, président de Benmore. «La Ville est en train d'élaborer son PPU [programme particulier d'urbanisme] et

c'est eux qui vont nous dire exactement ce qu'on peut construire.»

Le terrain vendu pour 5 millions \$ est celui où se trouve actuellement une piste d'athlétisme ovale et deux terrains de soccer derrière le Collège Jésus-Marie.

Ces équipements sportifs seront déplacés sur le côté du collège.

Prudent, Marc Simard ne s'avance toutefois pas pour l'instant à dire combien d'unités de condos il compte construire. Par le passé, le nombre de 120 logements de luxe sur 10 étages a été avancé.

«On a eu des discussions avec le Ministère qui a fait réduire le projet jusqu'à ce qu'il considère que c'était acceptable. On a une certaine entente sur la volumétrie, mais ça reste conditionnel. Il restera à obtenir leur approbation pour l'architecture.»

Du côté du ministère de la Culture, la porte-parole Annie Le Gruyec a confirmé hier que la transaction a été autorisée en vertu du cadre de gestion qui, depuis 2010, dicte six orientations pour l'ensemble résidentiel de 11 grandes propriétés de l'arrondissement de Sillery, cité historique datant de 1964.

On y trouve notamment l'obligation pour un promoteur immobilier de protéger les boisés, de respecter les volumes architecturaux et les percées visuelles vers le fleuve.

Pour l'instant, aucune maquette du projet n'est disponible, a précisé M. Simard.

Chose certaine, il devrait compter deux phases et une bande le long de la falaise deviendra un espace public pour un parc linéaire, a-t-il expliqué.

En 2007, le même promoteur a construit 16 condos en reconvertissant l'ancien édifice des Soeurs Notre-Dame d'Afrique

dans le Boisé du Domaine Benmore, près de la maison Michel-Sarrazin.

Les soeurs heureuses

Du côté des vendeurs, Soeur Odile Fortin s'est dite satisfaite de la transaction. «Nous sommes contentes que le Ministère ait finalement approuvé ce que les promoteurs ont présenté. Et de peine et de misère, car ils ont dû recommencer plusieurs fois pour respecter les exigences. C'est très délicat», a-t-elle dit.

Le développement dans ce secteur est en effet toujours un dossier épineux. D'autant plus que l'automne dernier, la Fondation Héritage Canada a placé l'arrondissement historique de Sillery sur la liste des 10 sites patrimoniaux les plus menacés au Canada.

Questionné sur la vente, le maire Régis Labeaume a réitéré sa volonté d'élaborer un plan avec le ministère de la Culture pour orienter les projets immobiliers. «On espère avoir un plan global, a-t-il commenté hier. Il y aura toujours des opposants. Mais je suis content pour la congrégation parce qu'elle a des problèmes financiers qu'il fallait qu'elle règle. Pour le reste, on verra, j'attends de voir les plans.»

Partager

Recommander

25

Tweeter

4

0

publicité



André-Philippe Côté

Caricature

Opinions

En direct de Québec

leSoleil
LA RÉFÉRENCE



ACTUALITÉS	CULTURE	SPORTS	OPINIONS	COMMUNAUTAIRE	VOX POP
Élections 2012: 12 questions aux candidats de Vanier-Les Rivières	1er Rendez-vous d'août avec Michel Louvain	Rugby R&O: Le camp s'amorce samedi	Lettre ouverte du dg de la Maison de Lauberivière à l'approche du temps des Fêtes	Patro Laval: Un don de 37 000\$ de la Banque Royale	Marc Saint-Germain: Fier restaurateur

- ACTUALITÉS
- BEAUPORT
- BLOGUE IMMOBILIER
- CAPSULE INNOVATION
- CHARLESBOURG
- CHRONIQUE
- HISTORIQUE
- COMMUNAUTAIRE
- CULTURE
- HORREUR DE LA SEMAINE
- SAINT-JEAN-BAPTISTE
- LE CONTINENTAL - CKRL
- LES RIVIÈRES
- LIMOILLOU
- OPINIONS
- PUBLIREPORTAGE
- SAINTE-FOY/SILLERY
- SPORTS
- VOX POP

Nouvelles



Sainte-Foy/Sillery

17/08/2012

Neko Likongo — Parti québécois

Marie-Claude Boileau

Quelles sont vos trois principales priorités pour votre circonscription?

Dans Jean-Talon, une personne sur quatre est âgée de 60 ans et plus, donc les services de soutien et de soins à domicile sont une priorité. Dans la plateforme du PQ, nous avons des éléments à ce sujet. La deuxième concerne l'arrondissement historique de Sillery. Plusieurs promoteurs souhaitent construire des condos et il y a un risque de nuire au patrimoine culturel et aux paysages naturels. J'ai pris l'engagement de m'occuper de ce dossier afin de m'assurer qu'il y ait un développement durable. Les autres priorités sont d'ordre national comme abolition de la taxe santé. En tout, j'ai une liste de dix priorités.

Selon vous, qu'est-ce qui caractérise votre circonscription?

Les personnes sont relativement âgées. La population est aisée au niveau

A 2 pas de tout! Peignerie Salaberry
 À compter de **800\$ par mois*** Studios incluant les services 3 1/2, 4 1/2
 *Certificat de conformité
 PROMOTION PRINTEMPS En vigueur jusqu'au 31 mai 2012
 Un rendez-vous facilitera votre visite! 418 648-1471

Clinique de Santé Dentaire et d'Implantologie

 SALABERRY 60, rue St-Jean
 Laissez-vous Sourire.com
 Dr. Jacques Verreault 529-0222

HORREUR DE LA SEMAINE

 ★★★★★ Votez!
 EN SAVOIR PLUS SUR L'HORREUR

RÉPERTOIRE des entreprises

CKRL
 Cultive les goûts 89,1

constructions YVES TURMEL
 REMAX 1er CHOIX (2003) inc.
 Agence immobilière

Desjardins
 Caisse de Limoilou
 Au cœur de vos intérêts

CONSTROBOURG

CD
 Centre local de développement de Québec
 ICI POUR VOUS

6 septembre: Consultation sur l'Îlot Irving
 Saint-Jean-Baptiste — Le 6 septembre aura lieu une consultation publique pour un nouveau projet de construction à l'Îlot Irving. Comme Le Carrefour l'écrivait dans son édition du 13 juillet, GM Développement souhaite construire un immeuble de six étages.
 Lire la suite +

PHOTOS
 LES GRANDS FEUX LOTO QUÉBEC DU 8 AOÛT

 VOIR +

PA GRATUITES

Service de couture

- Couturière réparations, ajustements, création, prix très abordables. Limoilou. 581-888-0502.

Affiché le : 17/11/2011

Planche à neige

- Planche à neige adulte (28x 48 cm) fixations, sac transport neuf 418-667-3573

Affiché le : 08/12/2011

Télévision

- TV 27 pcs RCA + télécommande 40\$ \$ 418-683-9803.

Affiché le : 08/12/2011

Vos petites
annonces
gratuites »

financier. Aussi, c'est une population est à très grande majorité francophone.

Quelle est votre motivation à vous présenter?

L'enjeu principal est la corruption, la velléité et la confiance. Ça m'apparaît très important. On est le parti politique qui a mis le doigt dessus et on a fait 600 interventions en chambre pour réclamer une enquête publique sur la corruption.

D'après vous, quel est l'enjeu de la campagne : l'économie, la santé, la résolution du conflit étudiant ou la corruption?

C'est notre vision du Nord québécois. Je suis fier de la position adoptée par le PQ par rapport au Plan Nord des Libéraux. Au lieu de dire que ce n'est pas une bonne idée, nous avons proposé d'améliorer cette vision-là. On dit qu'on veut développer le Nord québécois en s'assurant que les sociétés minières ne partent pas avec tout l'argent, mais qu'on va renforcer la richesse collective.

Dans le programme de votre parti, quelle est la mesure dont vous êtes fier?

J'étais candidat aux dernières élections. Je milite au sein du PQ depuis 1994. Pour moi, me présenter dans Jean-Talon, c'était dans l'ordre des choses. Depuis 2008, on travaille sur le programme qui a donné lieu à la plateforme actuelle. C'était impossible que je ne me présente pas après tout ce travail.

Quelle est la qualité que vous préférez chez une personne?

J'aime l'honnêteté et les gens qui font preuve d'empathie.

Qu'est-ce que vous appréciez le plus chez vos amis?
Leur disponibilité, leur écoute.

Si vous pouviez avoir un don, lequel aimeriez-vous avoir?

De pouvoir lire l'avenir. Ça permettrait de prévenir les coups et d'améliorer notre sort.

Qui est votre héros dans la vie?

Oui, du côté des politiciens. Nelson Mandela et René Lévesque.

Qu'est-ce que vous détestez?

Travailler fort et ne pas avoir son dû.

Qu'est-ce que les gens ne savent pas de vous?

Que j'ai 40 ans! Souvent les gens pensent que j'ai entre 30 et 35 ans.

Puisque c'est l'été, quelle est votre saveur de crème glacée préférée?

J'ai pris une gelato kiwi fraise l'autre jour qui s'est avérée très bonne.

Retour

(22/08/2012) Le Bois-de-Coulonge à travers le temps

(20/08/2012) Loisirs: Début des inscriptions

(17/08/2012) Fête de Sillery: De retour pour une 4e édition

Affiché le: 27/08/2012



Rêves en fête
inauguré au Centre
de foires



Limoilou – L'œuvre Rêves en fête de l'artiste MICHEL GOULET a été inauguré aujourd'hui par la Ville de Québec. La pièce est installée au Centre de foires d'Expo Cité.



Lire la suite +
Affiché le: 23/08/2012

Fête champêtre au
parc Roger-Lemelin

Saint-Sauveur — Les Loisirs Saint-Joseph de Québec organisent une fête champêtre, le 25 août au parc Roger-Lemelin.

Lire la suite +
Affiché le: 23/08/2012

L'essence même de l'arrondissement historique de Sillery

Récemment, on apprenait par les journaux que le maire de la ville de Québec mettait de la pression auprès de la ministre Christine St-Pierre pour débloquer le dossier du programme particulier d'urbanisme (PPU) de Sillery dans le but de permettre aux communautés religieuses qui le souhaitent de vendre leurs propriétés.

C'est effectivement un dossier urgent pour ces dernières. Nous, de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, sommes tout à fait d'accord pour que les communautés religieuses puissent vendre leurs propriétés. Toutefois, l'usage subséquent doit être cohérent avec la mise en valeur de l'arrondissement historique dans lequel elles sont situées.

Rappelons que nous ne sommes pas dans un contexte de terrains vagues ou de terrains industriels désaffectés, mais bien dans un arrondissement historique québécois dont le potentiel paysager est exceptionnel. Ces espaces (d'environ 18 hectares) bien situés en haut du promontoire et dominant la prestigieuse promenade Samuel-De Champlain forment un ensemble naturel continu avec le domaine Cataraqui, l'église Saint-Michel de Sillery, le parc des Voiliers et le parc du Bois-de-Coulange. Deux cimetières en font également partie. Cet arrondissement historique comporte aussi des quartiers historiques et résidentiels.

Revenons à la vente de ces propriétés. Il y a deux catégories d'acheteurs potentiels :

les promoteurs immobiliers du domaine privé et les instances publiques. Les premiers veulent proposer à une clientèle sélecte et limitée des logements prestigieux en privatisant à tout jamais et de façon irrémédiable ces propriétés. Cette privatisation enlèverait au grand public la jouissance de ces espaces exceptionnels et empêcherait à tout jamais la mise en valeur réelle de cet arrondissement historique.

Par ailleurs, les instances publiques peuvent acquérir ces propriétés en totalité pour en disposer le cas échéant selon des modalités et des critères d'intérêt public. Il existe à Québec une telle instance, la Commission de la capitale nationale du Québec, organisme voué à la mise en valeur des espaces naturels de la Capitale-Nationale. Offrons-lui les moyens de gérer ces espaces, d'autant plus qu'elle est déjà responsable du domaine Cataraqui, du parc du Bois-de-Coulange et de la promenade Samuel-De Champlain. Le principe de précaution milite largement en faveur de l'acquisition par le domaine public. Les coûts d'acquisition sont raisonnables comparés aux investissements pour la promenade Samuel-De Champlain et pour la remise en état de la rivière Saint-Charles.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la Ville a un rôle à assumer pour cet arrondissement historique hérité de la ville de Sillery lors des fusions de 2002. Il est primordial que Québec, ville du patrimoine



L'auteur de cette lettre est d'avis que la Ville de Québec, déclarée ville du patrimoine mondial par l'UNESCO, a un rôle à assumer pour promouvoir l'arrondissement historique de Sillery. — PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

mondial déclarée par l'UNESCO, continue à promouvoir son patrimoine. Faute d'actions conséquentes, ce statut pourrait être remis en cause.

Le défi de la Ville est donc de produire un PPU conséquent aux consultations publiques de 2006 obtenues à l'arraché par des citoyens qui demandaient qu'on respecte le statut d'arrondissement historique.

La Ville de Québec doit prendre en compte l'unique occasion offerte par les communautés religieuses qui veulent vendre et ainsi permettre la réelle mise en valeur tant attendue de cet arrondissement historique, que l'on peut également qualifier de naturel, comme celui du mont Royal à Montréal. Une ville au développement équilibré incluant des espaces naturels de

qualité offre un attrait de choix pour ses résidents présents et futurs ainsi que pour ses visiteurs.

Citoyens, unissons-nous et faisons front commun pour acquiescer ces derniers grands espaces naturels pour les redonner non pas à quelques privilégiés, mais à TOUS, au grand public. C'est cela l'essence de l'arrondissement historique de Sillery.

Ouest	Ontario	Québec	Montréal	Atlantique
Alberta	Ontario	Abitibi-Témiscamingue	Rive-Nord Montréal	Acadie
Colombie-Britannique-Yukon	Ottawa-Gatineau	Est du Québec	Rive-Sud Montréal	
Manitoba		Estrie	Québec	
Saskatchewan		Mauricie-Centre-du-Québec	Saguenay-Lac-Saint-Jean	

Sillery : le projet d'abattage d'une trentaine d'arbres critiqué

Mise à jour le mercredi 31 octobre 2012 à 15 h 05 HAE

 Commenter

17



2

 Recommander


Partager



Plusieurs arbres seront abattus ou émondés dans ce secteur de Sillery.

L'organisme Québec-Arbres s'oppose vivement à l'abattage et l'émondage d'une trentaine d'arbres de l'arrondissement de Sillery sur un terrain privé dont la cour arrière donne sur le chemin Saint-Louis.

Les nouveaux propriétaires souhaitent réaménager leur terrain. La Ville de Québec a accordé le permis nécessaire à l'exécution des travaux.

L'organisme Québec-Arbres, qui est voué à la protection du patrimoine naturel et bâti bordant la Grande-Allée et le chemin Saint-Louis, ne comprend cependant pas la décision de la Ville de Québec.

« Ça fait quatre ans que plusieurs groupes de citoyens demandent une protection spéciale pour l'axe Grande-Allée-Chemin Saint-Louis pour préserver ces paysages patrimoniaux naturels et bâtis [...] Ces arbres-là constituent une partie de ce paysage-là et c'est pour ça qu'on y tient

QUÉBEC EN DIRECT



Feu Camping-Lajoie : La #villequebec espère que ça va faire accélérer le processus judiciaire pour évincer les citoyens récalcitrants #rcqc

by [LBoisvert_RC](#) via [twitter](#) on November 19, 2012 at 6:44:38 PM



Une explosion a forcé l'évacuation du pavillon Alexandre-Vachon lundi après-midi vers 15 h à l'Université Laval. Les étudiants ont cependant pu réintégrer les locaux quelques minutes après la déflagration causée par la manipulation de méthane.

[Afficher le fil complet](#)



Johanne Elsener, présidente de Québec-Arbres et porte-parole de la Coalition héritage Québec

tant », explique Johanne Elsener, présidente de Québec-Arbres et porte-parole de la Coalition héritage Québec.

Cette dernière réclame l'intervention du ministère de la Culture. « En fait, ici, puisque nous sommes dans un arrondissement historique, nous sommes sous la juridiction provinciale et pour toute autorisation d'abattage, il doit y avoir une autorisation préalable du ministère de la Culture », plaide Mme Elsener.

De son côté, la Ville de Québec maintient que l'octroi du permis au nouveau propriétaire est pleinement justifié et que les travaux ne menacent en rien le patrimoine naturel de l'arrondissement de Sillery.

Les nouveaux propriétaires doivent rencontrer des représentants du ministère de la Culture jeudi. C'est à la suite de cette rencontre qu'on saura si le projet pourra aller de l'avant.

Commenter 17 | Partager 2 | Recommander 6 | Haut de page

LES COMMENTAIRES (17)

Commentez

Afficher les plus récents

Envoyé par Ghislain Côté de Boischatel
1^{er} novembre 2012 à 13 h 59 HAE

@Marie Giroux de Québec

1er novembre 2012 à 13 h 08 HAE en réponse à Jeff Lafleur de Bas du Fleuve

Les arbres ne sous appartiennent pas. Si Hydro-Québec décide qu'un arbre doit être coupé dans votre cour, il va pas vous demander la permission, soyez-en sûr.

Pauvre Mme Giroux, même Hydro a l'obligation de faire la demande pour abatre un arbre mais s'il le font ce sera sous la raison de sécurité, uniquement.

Ce qui ne veut pas dire que les citoyens ne peuvent pas demander de couper un arbre ou d'en planter

Y a une différence d'avec une coupe a blanc...

Et pour vous, ce doit être la faute à Labeaume...

Répondre | Pertinent 2 | En accord 8 | En désaccord 6

Signalez un abus

Envoyé par Ghislain Côté de Boischatel
1^{er} novembre 2012 à 13 h 56 HAE

Bon voyons...

Comme si c'était en 2012 des organismes qui décidait de comment aménager notre cours arrière car la vérité est là.



DANS L'ACTUALITÉ QUÉBEC

Budget Marceau : le maire Labeaume est inquiet

Feu vert à la vente de la Davie à Zafiro Marine

EXCLUSIF
Vacances à temps partagé : l'OPC aurait pu intervenir

Des médicaments et de l'équipement médical partis de Québec arrivent en Ouganda

DOSSIERS

Comment vivrons-nous dans 10 ans et dans 100 ans?

Le plancher des vaches : Fermiers de génération en génération

Jeunes musiciens du monde : changer le monde par la musique

La commission Charbonneau

PUBLICITÉ

Ouest	Ontario	Québec	Montréal	Atlantique
Alberta	Ontario	Abitibi-Témiscamingue	Rive-Nord Montréal	Acadie
Colombie-Britannique-Yukon	Ottawa-Gatineau	Est du Québec	Rive-Sud Montréal	
Manitoba		Estrie	Québec	
Saskatchewan		Mauricie-Centre-du-Québec	Saguenay-Lac-Saint-Jean	

Vente d'un terrain des religieuses de Jésus-Marie : des citoyens inquiets

Mise à jour le mardi 10 juillet 2012 à 8 h 57 HAE

Commenter

15



8

Recommander

Partager

T+



Une forêt Photo : iStockphoto

Des citoyens de Sillery craignent pour l'avenir des grands domaines des communautés religieuses en bordure du fleuve Saint-Laurent. Plusieurs d'entre eux ont exprimé leur inquiétude, lundi soir, au conseil d'arrondissement à la suite de la vente d'une partie des terres du Collège Jésus-Marie à un promoteur immobilier.

La transaction s'élève à 5 millions de dollars. Pour les citoyens présents à la rencontre, la vente de ce terrain est un signe que l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery n'est pas une priorité. La coalition Héritage Québec, qui se porte à la défense du patrimoine, fait circuler une pétition en ligne afin de protéger le quartier historique et éviter le morcellement des grands domaines.

L'organisme et des citoyens affirment que certains des plus beaux paysages de la ville seront détruits, de même que des propriétés conventuelles historiques qui devraient être protégées.

La porte-parole de la coalition Héritage Québec, Johanne Elsener, estime que sept hectares de

L'ACTUALITÉ EN DIRECT



RT @JThibeault_RC: JCharest sur le dépôt du cadre financier du PQ aujourd'hui: manque de respect, même QS l'a fait pr qu'on ait le temps de juger ...

by [RadioCanadaInfo](#) via [twitter](#) on August 24, 2012 at 10:28:51 AM



RT @JThibeault_RC: Changer les hauts dirigeants de sociétés d'état une fois au pouvoir? JCharest: on en garde et on en change, mais ya pas ...

by [RadioCanadaInfo](#) via [twitter](#) on August 24, 2012 at 10:22:42 AM

[Afficher le fil complet](#)

boisé exceptionnel sont menacés en raison du projet immobilier. « La fondation Héritage Canada l'a mis sur le palmarès des dix sites patrimoniaux les plus menacés au Canada. Tout ce morcellement semble s'effectuer avec la bénédiction de la Ville de Québec. Tout ce qu'on a vu pour le moment, c'est un exercice de dissection de l'arrondissement historique pour des fins de construction de condominiums. »

La Coalition et des citoyens demandent la création d'un comité d'experts formé de représentants du tourisme, de citoyens, d'architectes, d'urbanistes et de spécialistes du patrimoine pour adopter un vrai plan de conservation et de mise en valeur des grands domaines de Sillery.

Promoteurs rassurants

De leur côté, les promoteurs immobiliers précisent qu'ils vont construire des condos, mais uniquement le long de la zone résidentielle. Si des arbres sont coupés, ce qui n'est pas prévu dans les plans, ils se compteront sur les doigts d'une main promet l'un des promoteurs, Marc Simard.

« Ça va être juste une petite partie du terrain qui va être développée. Une partie où il n'y a pas d'arbres, ce n'est même pas un dixième du terrain de Jésus-Marie qui va être développé. »

Le promoteur ajoute que le quart du terrain doit être légué à la Ville de Québec pour l'aménagement d'un parc public.

Commenter 15 Partager 8 Recommander 1 Haut de page

LES COMMENTAIRES (15)

Commentez

Afficher les plus récents

Envoyé par [Gerald Dumouchel](#) de Québec
11 juillet 2012 à 02 h 10 HAE

Aucun problème tant qu'à moi que ces terrains soit utilisé pour de la construction de condo de luxe, pas mal plus payant que d'y construire des HLM, je gagerais que si c'était le cas, on verrais pas d'opposant. Au Québec quand on parle de projet luxueux, de riches promoteurs, c'est pas les opposants qui manque,

Répondre Pertinent 1 En accord 3 En désaccord 7 Signalez un abus

Envoyé par [Antoine Tremblay](#) de Québec
10 juillet 2012 à 18 h 20 HAE

Ce qui est le plus choquant c'est que ces communautés religieuses ne paient pas de taxes municipales.

Répondre Pertinent 0 En accord 13 En désaccord 4 Signalez un abus

Envoyé par [Sylvain Trudel](#) de Québec
10 juillet 2012 à 16 h 33 HAE

Généralement, les mots "patrimoine" et "promoteur immobilier" se repoussent mutuellement. Très inquiétant.

Répondre Pertinent 3 En accord 14 En désaccord 4 Signalez un abus

Envoyé par [Yvan Dubois](#) de Québec



DANS L'ACTUALITÉ QUÉBEC

[Le maire Labeaume interrompt ses vacances pour faire le point sur la crise de la légionellose](#)

[Lise Thibault invoque l'immunité royale](#)

[L'écllosion de légionellose fait deux autres décès à Québec](#)

[François Legault présente vendredi son plan pour Québec](#)

DOSSIERS

[Élections Québec 2012](#)

[Procès du juge à la retraite Jacques Delisle](#)

[Guerre de 1812: à la découverte d'un conflit oublié](#)

[Or noir à vendre : l'avenir du pétrole albertain](#)

PUBLICITÉ

10 juillet 2012 à 15 h 30 HAE

À la ville on se fout bien de ce qui se passe à Silery !

Non pas vraiment, on y est bien contant de ce qui se passe à Silery. La ville augmente et on va recevoir de nouvelles taxes. Plus ce sera luxueux, plus ce sera payant.

[Répondre](#) [Pertinent](#) 2 [En accord](#) 12 [En désaccord](#) 10

[Signalez un abus](#)

Envoyé par [Mouscha Catellier](#) de Gatineau
10 juillet 2012 à 15 h 11 HAE

Impossible de trouver cette pétition. R.C. aurait pu donner le lien pour les gens intéressés à la signer.

[Répondre](#) [Pertinent](#) 2 [En accord](#) 12 [En désaccord](#) 3

[Signalez un abus](#)

Envoyé par [Marie Giroux](#) de Québec
10 juillet 2012 à 13 h 15 HAE

Et ce secteur comme le reste de la région ne peut échapper à l'évolution

Évolution, comme dans évolution d'une maladie M. Côté?

La ville de Québec pas plus qu'aucune ville, ne mérite d'être rongée par ce cancer galopant que sont les fameux condos de luxe!

[Répondre](#) [Pertinent](#) 12 [En accord](#) 21 [En désaccord](#) 9

[Signalez un abus](#)

Envoyé par [J-Charles Béliveau](#) de Québec
10 juillet 2012 à 13 h 05 HAE

Un achat qui vaut 5 millions de dollars. Je me demande ce que vaudrait la même superficie sur les Plaines d'Abraham aujourd'hui?

Je trouve que la ville ou la Capitale nationale aurait dû l'acheter ainsi que tous les autres pour en faire un lieu public, un parc de verdure, de fraîcheur, de détente et de vue sur le fleuve pour TOUT le monde et non seulement monsieur et madame bien nantis qui peuvent se permettre à eux seuls une vue sur le fleuve de leur balcon.

On devrait apprendre du passé et se rappeler ce que les plus vieux ont réservé pour nous les générations suivantes en nous léguant les Plaines d'Abraham. Personne aujourd'hui ne voudrait qu'on lotisse les Plaines pour le privilège des quelques-uns.

Grand manque de vision. Pourtant on a des millions pour des festivals qui devraient se payer d'eux-mêmes, pour des amphithéâtres, pour des spectacles gratuits (cirque du Soleil et Moulin aux Images). Cherchez l'erreur.

[Répondre](#) [Pertinent](#) 10 [En accord](#) 20 [En désaccord](#) 8

[Signalez un abus](#)

Envoyé par [Clément Couture](#) de Québec
10 juillet 2012 à 13 h 00 HAE

C'est un pas dans la direction du saccage du patrimoine religieux et historique. Le promoteur a beau dire que c'est très peu mais c'est le début. Dans quelques temps d'autres demanderont de construire pour différentes raisons et celles-ci seront très imaginatives croyez-moi. La Ville n'a pas de projet de protection de ces sites c'est tout le contraire il n'y en a que pour le privé et surtout pour aller chercher des taxes pour tous les grands projets que le maire veut réaliser. Il transforme cette Ville qui ne sera plus l'ombre d'elle-même.

[Répondre](#) [Pertinent](#) 8 [En accord](#) 18 [En désaccord](#) 7

[Signalez un abus](#)

Envoyé par [Ghislain Côté](#) de Boischatel
10 juillet 2012 à 12 h 49 HAE

C'est sur que M Lemyre et M Beaudry ont raison mais ça c'est au Gouvernement de le gérer et les villes ne peuvent rien y faire

Mais dans ce dossier précis, certains secteurs devrait être conserver mais une grande partie peut être construite, si certains secteurs sont merveilleux d'autres partis n'ont que la valeur du terrain

E. ANNÉE 2013

<http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2013/02/07/008-plan-conservation-sillery-jeudi.shtml>



Kiosque
leSoleil
Cliquez ici

LA
PRESSE
CA

VIDÉOS PHOTOS DÉBATS



-11 °C QUÉBEC
Changer de ville

Lundi 28 janvier 2013

ACTUALITÉS INTERNATIONAL AFFAIRES SPORTS AUTO ARTS CINÉMA VIVRE VINS VOYAGE MAISON

leSoleil

Actualités Affaires Arts et spectacles Dossiers Hockey junior Maison Opinions Sports Vidéos Vivre ici Voyages

Éducation Environnement Justice et faits divers Politique Santé Science Société Transports

[Le Soleil](#) > [Actualités](#) > [Société](#) > Québec pourrait devenir la ville du bois

Publié le 28 janvier 2013 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

Québec pourrait devenir la ville du bois



Le garage municipal de Sillery, en bas de la côte du même nom, a été ciblé pour le projet d'observatoire de la mémoire forestière.

LE SOLEIL, ERICK LABBÉ



ANNIE MATHIEU
Le Soleil

ma AJOUTER À
MA PRESSE

PARTAGER

publicité

dan
mon.
panier

**L'art d'être
au parfum**

Le Soleil se penche sur les aliments qui se retrouvent dans notre panier d'épicerie.

leSoleil
PROCHAINE CHRONIQUE
6 février

EN VEDETTE



Actualité économique

Fonction publique: Québec décrète un gel des embauches
Le Conseil du trésor vient de décréter un... »



Justice et faits divers

Les retraités de White Birch portent plainte contre le syndicat
Les 571 retraités de l'usine de Québec de... »

◀ Précédent Suivant ▶

(Québec) Après Québec vieille capitale, ville fortifiée et capitale de l'hiver, voilà que la municipalité pourrait être associée au bois grâce à un projet d'observatoire de la mémoire forestière, mis de l'avant par des joueurs importants de l'industrie qui considèrent que l'histoire de la ville est étroitement liée à la bûche.

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), le Bureau de promotion des produits du bois et la Société d'histoire forestière du Québec (SHFQ) ont dans les cartons cette idée de bâtiment «écoco-responsable», construit en bois évidemment, qui aurait pignon sur rue idéalement le long de la promenade Samuel-De Champlain.

Le président du CIFQ, André Tremblay, explique que les bureaux administratifs de ces organisations liées au bois, qui louent des espaces en ville, ont exprimé l'idée de se regrouper sous un toit leur appartenant. Ils feraient ainsi d'une pierre deux coups en y logeant également un observatoire de la mémoire forestière qui traiterait «de la science forestière, l'histoire économique, la conservation et la protection des forêts de même que les paysages historiques», peut-on lire dans un document préparé par le SHFQ.

«On a semé la graine il y a quelques années», illustre M. Tremblay, qui souligne néanmoins que le projet a pris un certain retard alors que l'industrie forestière connaissait des difficultés. Toutefois, avec l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain, la tête dirigeante du CIFQ juge qu'il serait importun de revenir à la charge.

«Ce serait une belle attraction pour Québec», souligne-t-il, ajoutant que si l'édifice est aménagé près du fleuve, les touristes auraient une belle occasion de s'en approcher en hiver.

Le garage municipal de Sillery, en bas de la côte du même nom, a été ciblé. Mais le porte-parole de la Ville, Jacques Perron, explique qu'il est trop tard, puisque les plans et devis de sa réfection sont déjà trop avancés pour prévoir une nouvelle construction. Il ne ferme cependant pas la porte à la possibilité que l'observatoire trouve sa place ailleurs dans le même secteur.

Nouveau **branding**

Pour le directeur de la Société d'histoire forestière du Québec, Patrick Blanchet, il va de soi que l'étiquette «bois» doit être accolée à la capitale nationale.

«Même le Canada a reconnu sa naissance économique au pied du Cap Diamant, avec le début du commerce du bois équarri [coupé à angles droits]», fait-il valoir, ajoutant que tous les grands marchands de bois étaient installés à Sillery.

M. Blanchet ajoute que la plupart des lobbyistes et des organismes liés à l'ingénierie du matériau et à l'industrie de la forêt, comme le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (cecobois), la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval ou le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie du Cégep de Sainte-Foy, sont installés à Québec.

«L'histoire du bois est très riche ici», conclut M. Blanchet, qui considère que les autorités municipales et provinciales doivent la mettre en valeur grâce au projet évalué à «plusieurs millions de dollars».

Recommander 10
Tweeter 2



À LIRE AUSSI

[Ne manque plus que l'autorisation du ministre](#)

[Une deuxième baisse pour Port Saguenay](#)

[Paralume effondré: Québec exige 4,9 millions](#)

[Amphithéâtre: les architectes et les ingénieurs plus chers que prévu](#)

[La pyrrhotite fait déjà des dégâts dans les ponts](#)

SUR LE MÊME THÈME

[Conseil de l'industrie forestière du Québec | Exploitation forestière | Matériaux de construction | Ingénierie](#)

DU MÊME AUTEUR

[Les vieux parcomètres des Plaines bientôt relégués aux oubliettes](#)

[Québec, ville du bois?](#)

[Le fleuve vu du ciel... à - 35 °C](#)

[Développement immobilier: une deuxième maison soulève l'inquiétude](#)

[Tourisme à Québec: à l'Ouest toute!](#)

publicité
Simulation boursière sur Internet
Faites fructifier un portefeuille virtuel et courez la chance de gagner plus de 25 000\$ en prix.
Inscription sur www.bourstad.ca

VIDÉOS >

Recommander 10
Tweeter 0

Lola perd sa cause
01:31

Le fleuve et les glaces comme vous ne les avez jamais vus
01:58

Voici pourquoi cette maison est intelligente
01:48

The Queen Extravaganza: extrait du spectacle
01:21

[Plus de vidéos »](#)

publicité
Annonces Google
Généalogie Québec
Retracer vos ancêtres rapidement. Facile. Inscription gratuite.
MesAieux.com

Flexible Document Creator
Use PDF Contracts & Forms? Tired Of Filling Them Out? Work Smarter!
v3.logiforms.com/FreeTrial/

Montreal Luxury Property
Buy or Sell Montreal Real Estate Access to new luxury property
nadiamaltais.com

LES PLUS POPULAIRES : LE SOLEIL



Garnotte
Caricature
du jour



Mon profil

[ACTUALITÉS](#) [OPINION](#) [CAHIERS SPÉCIAUX](#) [MULTIMÉDIA](#) [JEUX](#) [SERVICES ET ANNONCES](#) [LE DEVOIR](#) [ABONNEMENTS](#)

[Politique](#) [International](#) [Culture](#) [Environnement](#) [Société](#) [Économie](#) [Sports](#) [Art de vivre](#)

[Élections Québec 2012](#) [Canada](#) [Québec](#) [Montréal](#) [Ville de Québec](#) [Villes et régions](#)

Publicité

**VOTRE PUBLIC CIBLE
NOUS L'AVONS!**

ANNONCEZ CHEZ NOUS

ROGERS MÉDIAS NUMÉRIQUES

[Accueil](#) > [Politique](#) > [Ville de Québec](#) > [Arrondissement historique de Sillery - La consultation dérange](#)

Palason *Tout pour votre*
Jeux, billard & décor *salle de jeux*
www.palason.ca

Publicité

Imprimer Commentaires Envoyer Droits | Taille du texte

Arrondissement historique de Sillery - La consultation dérange

20 février 2013 | [Isabelle Porter](#) | [Ville de Québec](#)

Québec — Le promoteur qui a racheté des terrains du collège Jésus-Marie craint le pire de la consultation publique qui débute mercredi soir sur l'arrondissement historique de Sillery.

« Le statu quo n'est pas une option », a lancé le promoteur Marc Simard lors d'une longue conférence de presse mardi. Craignant que le ministère de la Culture ne cède aux pressions des groupes de citoyens, il martèle que son projet est tout à fait conciliable avec la préservation du site. « Ce qu'on veut montrer, c'est qu'on peut faire du développement intelligent, respectueux du patrimoine. »

Articles les plus : [Commentés](#) / [Aimés](#)

Majorité des deux tiers pour un référendum - Trudeau s'attire les foudres de Québec

115

20 février 2013

C'est ce mercredi que débute la consultation publique du ministère de la Culture sur le site patrimonial de Sillery. Situé en haut de la falaise face au fleuve, ce secteur de grands domaines fait partie de la liste de douze sites patrimoniaux déclarés au Québec avec Percé ou l'île d'Orléans.

M. Simard souhaite construire 350 condominiums sur les terrains qu'il a acquis le long du chemin Saint-Louis, entre le Domaine Cataract et le collège Jésus-Marie. Lui et ses partenaires ont investi près de 10 millions de dollars seulement pour acquérir les terrains.

Les condominiums qu'il veut construire auraient au maximum six étages, promet-il. Les stationnements seraient tous souterrains et 20 % du terrain a été donné à la Ville pour qu'elle puisse en faire un sentier public le long de la falaise.

Dans une longue présentation, M. Simard et son architecte ont décrit les efforts qu'ils avaient déployés pour se conformer aux critères de l'ancien gouvernement et de son « cadre de gestion » du site de Sillery.

Un parc public

« C'est un boucan de relations publiques pour que moins de population se présente demain à la consultation publique », a commenté mardi le porte-parole de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, Charles-Robert Dionne. Ce groupe de citoyens réclame qu'on donne aux terrains une vocation uniquement publique.

Certains citoyens comme Marie Desrochers parlent même de développer les « deuxièmes plaines d'Abraham de Québec ». Johanne Elsener d'Héritage Québec pense quant à elle qu'il y a suffisamment de condominiums à Québec. « Il y a déjà des milliers de condos qui vont être construits prêt du boulevard Laurier dans les prochaines années. » Selon elle, le gouvernement ou la Ville pourrait acheter ces terrains, on pourrait également financer leur achat via une souscription.

Le processus de consultation débute mercredi soir à 19 h par une séance d'information sur le Plan de conservation du ministère de la Culture. Il faudra attendre au 27 mars pour la tenue de la consultation en tant que telle.

Recommander 1 | Tweeter 1 | Voter 0 vote | HAUT

Recommander

Afin de réactiver l'accès aux commentaires, nous vous demandons de valider votre courriel en cliquant sur le bouton ci-dessous. Un courriel d'activation vous sera envoyé.

Dans le cas où votre courriel n'est plus valide, vous pouvez cliquer sur le lien "Changer de courriel". Un courriel d'activation sera envoyé à la nouvelle adresse.

Votre courriel : **jelsener@live.ca**

[Changer de courriel](#) [CONFIRMER](#)

Lisée défend son ouverture envers les anglophones

19 février 2013

74

Hydro-Québec - 1,5 milliard pour des surplus d'électricité imposés par les libéraux

13 février 2013

69

Sondage sur les droits de scolarité - Net appui des Québécois à l'indexation

11 février 2013

63

Blogues



L'Inde dans tous ses états

21 février 2013 13h32 | Guy Taillefer

Hyderabad ciblée par un attentat à la bombe



Mots et maux de la politique

20 février 2013 17h44 | Antoine Robitaille

Leclair ou des lumières sur les problématiques à plusieurs niveaux



Voyager avec Lio Kiefer

20 février 2013 15h42 | Lio Kiefer

La Floride s'énerve



Les mutations tranquilles

20 février 2013 12h14 | Fabien Deglise

Chine: des droits de suite pour lutter contre la contrefaçon dans l'art



C'était bien mieux dans le temps

24 janvier 2013 16h52 | Jean Dion

robotuler, v. int.



Ouest	Ontario	Québec	Montréal	Atlantique
Alberta	Ontario	Abitibi-Témiscamingue	Rive-Nord Montréal	Acadie
Colombie-Britannique-Yukon	Ottawa-Gatineau	Est du Québec	Rive-Sud Montréal	
Manitoba		Estrie	Québec	
Saskatchewan		Mauricie-Centre-du-Québec	Saguenay-Lac-Saint-Jean	

[L'avenir du site patrimonial de Sillery](#)

Avenir du site patrimonial de Sillery : des citoyens déçus

Mise à jour le jeudi 21 février 2013 à 7 h 55 HNE

Commenter

0



4

Recommander

1

Partager

T+



PUBLICITÉ

L'AVENIR DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

AUDIO - [Les citoyens se préparent aux consultations](#)

[Projet immobilier de 330 condos sur le site patrimonial de Sillery](#)

[Site patrimonial de Sillery : le ministère de la Culture dévoile ses orientations](#)

[Consultation en février sur l'avenir des terrains patrimoniaux à Sillery](#)

Près de 500 citoyens ont assisté, mercredi soir, à la première séance de consultation sur le plan de conservation du ministère de la Culture pour le secteur historique de Sillery.

La majorité des gens présents semblaient déçus. Plusieurs citoyens croient que le plan n'assure aucune protection des terrains patrimoniaux puisqu'il ne touche pas aux règlements municipaux, comme le zonage, par exemple. Bombardés de questions, les responsables du ministère ont rappelé qu'ils travaillent de concert avec la Ville de Québec qui a aussi son mot à dire sur le développement du secteur.

Un résident de Sillery, René Courchesne, estime ne pas avoir obtenu les réponses à ses questions. « Ce que je voudrais savoir, c'est ce qu'ils vont faire avec les terrains sur le bord du fleuve et tout ça, sur la côte, dans les sites des Soeurs. C'est ça que j'étais venu chercher ici et c'est pas ça qu'on nous présente, alors je ne suis pas intéressé », a déploré le citoyen.

Le promoteur du projet du Domaine sous les Bois constate que les positions semblent

Section spéciale

PUBLICITÉ

irréconciliables avec les citoyens qui s'opposent à toute forme de développement. Marc Simard souhaite construire 330 copropriétés sur un terrain acquis auprès des Soeurs de Jésus-Marie. Il maintient qu'il ne peut faire davantage de concessions pour satisfaire les citoyens mécontents.

« Nous, on a un projet qui cadre très, très bien avec ce que souhaite la majorité. On laisse énormément d'espaces verts, c'est ce que les gens veulent. Alors, il s'agirait peut-être de trouver une façon de se parler pour pouvoir aménager les deux projets, le nôtre et celui des citoyens », dit-il.

Cette première séance d'information sera suivie par des ateliers thématiques sur des éléments plus précis du plan de conservation, les 27 et 28 février.

Le Plan de conservation du site patrimonial de Sillery devrait être finalisé au cours de l'été, à la suite des consultations publiques qui auront lieu en mars.

EN COMPLÉMENT

[HYPERLIEN - Notre dossier sur le plan de conservation du site patrimonial de Sillery](#)

Commenter 0 | Partager 4 | Recommander 3 | Haut de page

PARTICIPEZ À CET ARTICLE

Vous devez être connecté pour contribuer à la discussion [Se connecter](#) | [Créer un compte](#)

Important Afin de favoriser des discussions riches, respectueuses et constructives, chaque commentaire soumis sur les tribunes de [Radio-Canada.ca](#) sera dorénavant signé des nom(s) et prénom(s) de son auteur (à l'exception de la zone Jeunesse). Le nom d'utilisateur (pseudonyme) ne sera plus affiché.

En nous soumettant vos commentaires, vous reconnaissez que Radio-Canada a le droit de les reproduire et de les diffuser, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit. Veuillez noter que Radio-Canada ne cautionne pas les opinions exprimées. Vos commentaires seront modérés, et publiés s'ils respectent la [nétiquette](#). Bonne discussion !

1200 caractères restants

facebook

 Vous devez être connecté(e) à Facebook pour voir les activités récentes de vos amis.





 Module social Facebook

Publié le 20 février 2013 à 06h00 | Mis à jour le 22 février 2013 à 06h00

L'avenir de l'arrondissement historique de Sillery - Assez de tergiversations!



Une vue aérienne de l'arrondissement historique de Sillery.
Illustration tirée du livre Empreintes & Mémoire

Le Soleil

À un an des célébrations de son 50e anniversaire et à quelques jours d'une consultation publique sur l'avenir qui devrait lui être réservé, il n'est pas inutile de rappeler les motifs qui ont présidé à la création de l'arrondissement historique de Sillery.

L'histoire remonte à 1964. Le ministre des Affaires culturelles de l'époque, Georges-Émile Lapalme, fait adopter un décret gouvernemental visant la protection et la mise en valeur des grands domaines de Sillery. C'est l'époque de la Révolution tranquille au cours de laquelle les Québécois prennent collectivement conscience des mille et une facettes de leur identité et découvrent l'abondance et la richesse d'un patrimoine paysager, architectural et historique jusque-là méconnu ou négligé.

Ces grands domaines avaient été constitués sur les hauteurs de Sillery, au XVIIIe siècle, par les barons du bois. Puis, ils avaient été

acquis au XIXe par de nombreuses communautés religieuses qui en firent le socle de leur mission éducative, dans le respect - on ne le dira jamais trop - du milieu naturel et du génie des lieux.

Jamais l'idée d'une intervention de l'État ne se manifesta avant que la convoitise de promoteurs immobiliers ne commence à se faire sentir au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Les grands domaines de Sillery se révélèrent soudainement comme un ensemble paysager exceptionnel dont la protection exige de les soustraire au péril du développement coutumier qui consiste à agrandir un noyau urbanisé en grignotant à sa périphérie ou en empiétant sur la campagne environnante. Le statut d'arrondissement historique décrété visait spécifiquement à contenir le lotissement des terrains dans un espace de quelque 225 hectares et à préserver les villas ainsi que leur environnement champêtre qu'on ne trouvait nulle part ailleurs. Une mesure exceptionnelle pour un lieu exceptionnel, quoi!

Si le statut d'arrondissement historique dressait un obstacle, il n'empêchait pas les promoteurs de trouver des accommodements avec des élus désireux de «ne pas empêcher le progrès». Ce qui explique que l'avenir des grands domaines de Sillery n'a jamais cessé d'être un sujet de préoccupation pour les défenseurs du patrimoine. En près d'un demi-siècle, le territoire de l'arrondissement historique a été troué comme un gruyère: on y a vu apparaître des îlots d'habitation dont la présence, bien qu'acceptée avec le temps, constitue un contresens par rapport à l'idée dominante de protection d'un écrin patrimonial inviolable (Kilmarnock, Parc Lemoyne, Mont Saint-Denis, etc.). Aujourd'hui, il subit d'immenses pressions de la part de promoteurs immobiliers salivant devant l'incontournable obligation des communautés religieuses de se départir de leurs actifs immobiliers plus que centenaires et encouragés par l'obnubilation aveugle du maire pour la densification urbaine.

N'est-il pas temps de mettre un terme à notre ambivalence collective concernant l'arrondissement historique de Sillery? Ambivalence qui consiste à vouloir une chose (la protection des grands domaines) et son contraire (le développement immobilier). Les cadres de gestion, programmes particuliers d'urbanisme (PPU) et autres consultations publiques ne mèneront nulle part s'ils débouchent invariablement sur des formules alambiquées qui, au nom de l'équilibre ou de la mesure, donnent place à des compromis douteux, à des magouilles de promoteurs, à des contorsions politiciennes et,

finalement, à une gronde citoyenne incessante.

Qu'est-ce à dire? Ou bien on tient à ce que les grands domaines de Sillery continuent à former un arrondissement historique; si tel est le cas, on les soustrait à toute forme de développement autre que celui qui consiste à recycler à des fins d'habitation les ensembles conventuels qui s'y trouvent. Ou bien on cède aux ambitions des promoteurs immobiliers qui ne s'embarrassent généralement pas de la fragilité des paysages urbains et de l'histoire des lieux pour bâtir partout où s'annoncent de bonnes affaires; moyennant quoi, au nom du développement économique et du rendement fiscal, on supprime le statut d'arrondissement historique. Entre ces deux voies, un choix s'impose, car les tergiversations ne feront que des perdants: les uns perdront leur temps et leur argent, les autres leur âme et leur fierté.

Le statut de l'arrondissement historique de Sillery devrait être revisité dans l'esprit de la formule suivante:

- les limites de l'arrondissement historique sont mises à jour pour extraire du territoire à protéger les îlots construits depuis 1964;
- la construction à l'intérieur de l'arrondissement historique n'est désormais permise qu'en vue de la conversion des bâtiments conventuels existants à des fins d'habitation (condos ou logements locatifs); l'agrandissement des bâtiments conventuels serait autorisé dans le respect de règles d'intégration architecturale;
- les terrains non requis pour les fins de construction seraient acquis par l'autorité publique (ville ou gouvernement), au fil des ans, aux fins d'y aménager un espace public, tel un parc linéaire comme l'a proposé la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, ce qui permettrait aux citoyens de fréquenter un territoire patrimonial qui appartient à leur zone de fierté.

Et le développement immobilier alors! Ma foi! le territoire de la ville est suffisamment vaste pour que les promoteurs immobiliers y trouvent leur compte et que les autorités municipales répondent aux besoins de logement de leurs citoyens autrement qu'en triturant leur héritage culturel.

Pierre Boucher

Ex-sous-ministre des Affaires culturelles et ex-président de la Commission de la capitale nationale du Québec



- ACCUEIL
- ACTUALITÉ**
- SPORTS
- SPECTACLES
- WEEKEND
- VOTRE VIE
- VACANCES
- OPINION
- VIDÉOS
- PHOTOS
- +

ACTUALITÉ | FAITS DIVERS ET JUDICIAIRE

TERRAIN HISTORIQUE

AGENCE QMI

Publié le: lundi 23 juillet 2012, 13H38 | Mise à jour: lundi 23 juillet 2012, 15H06



Pour consulter cet article exclusif ainsi que tous les autres reportages, vidéos, photos et infographies dynamiques qui sont réservés à nos membres VIP, veuillez vous abonner ci-bas.

des citoyens continuent de se mobiliser



Pour lire la suite : [accédez à votre compte](#) ou [abonnez-vous](#). **L'inscription est gratuite** pour les abonnés du journal en version papier et/ou électronique.

DOSSIERS CHAUDS

- Populaire
- Récent



Cole s'en va, Ryder arrive

14



La manifestation se termine par des affrontements

371




La mannequin noire est blanche

1

ACTIVITÉ SOCIALE

Activité récente

 Vous devez être connecté(e) à Facebook pour voir les activités récentes de vos amis.

« Je me souviens »



leSoleil

- Actualités
- Affaires
- Arts et spectacles
- Dossiers
- Hockey junior
- Maison
- Opinions
- Sports
- Vidéos
- Vivre ici
- Voyages
- Éducation
- Environnement
- Justice et faits divers
- Politique
- Santé
- Science
- Société
- Transports

Le Soleil > Actualités > La capitale > Falaises de Sillery: la Ville de Québec pense déjà aux égouts

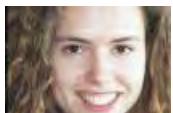
Publié le 13 septembre 2012 à 05h00 | Mis à jour le 13 septembre 2012 à 10h59

Falaises de Sillery: la Ville de Québec pense déjà aux égouts



Le porte-parole de la Ville, Jacques Perron, assure que les plans trouvés par Le Soleil ne servent qu'à décider de la grosseur des tuyaux d'aqueduc et d'égout, dont la durée de vie est estimée à 75 ans. Ici, le terrain vague entre l'entrée du cimetière Saint Patrick et le Saint Brigid's Home, rue Saint-Louis.

LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE



ANNIE MORIN
Le Soleil

ma AJOUTER À MA PRESSE

publicité

Votre groupe peut sauver des vies.
Composez dès aujourd'hui le
1 866 JE DONNE
pour donner du sang.

 Société canadienne du sang
 donnez, c'est dans votre nature

EN VEDETTE



Éducation

Droits de scolarité: une hausse de 3 %, point final

La première ministre a pratiquement fermé... »



Éducation

Sommet sur l'enseignement: l'irritation gagne des participants

«C'est ridicule!» La présidente de la... »

« Précédent Suivant »

publicité

(Québec) Même si les règles de protection de l'arrondissement historique de Sillery ne sont pas encore toutes connues, la Ville de Québec prévoit déjà le lotissement de plusieurs terrains dans le secteur patrimonial du chemin Saint-Louis.

À l'est de la côte de Sillery, les propriétés des Soeurs de Sainte-Jeanne-d'Arc et des Pères Augustins de l'Assomption sont visées, tout comme le parc Bergeville et une partie du cimetière St. Patrick. À l'ouest, ce sont les terrains de Jésus-Marie, récemment morcelés, et d'autres appartenant au promoteur Marc Simard qui pourraient s'ouvrir au développement.

Ce n'est un secret pour personne: avec le déclin démographique des communautés religieuses, les domaines conventuels font rêver les promoteurs immobiliers, à la recherche de prime land pour de la construction résidentielle.

Bien au fait de leur appétit, le ministère de la Culture et des Communications a déjà publié son cadre de gestion et prépare son plan de conservation pour l'arrondissement historique de Sillery. La Ville de Québec planche pour sa part sur un plan particulier d'urbanisme (PPU).

Le maire Régis Labeaume n'a pas caché son intention de permettre le développement dans le secteur, mais son administration n'a jamais précisé quels terrains pourraient être lotis.

Une partie de la réponse se trouve dans un appel d'offres publié il y a quelques jours par la Ville de Québec, qui est à la recherche de professionnels pour réaliser les études préparatoires pour la mise en place des infra-structures d'égouts sanitaire et pluvial requises par «d'éventuels projets de développement au sud du chemin Saint-Louis». Cette planification s'inscrit dans le grand chantier de réfection de la côte de Sillery, qui devrait s'amorcer en 2013 après plusieurs années de retard.

Zones de lotissement potentiel

Pour bien outiller d'éventuels sous-traitants, le service de l'ingénierie dresse dans l'appel d'offres la liste des «zones de lotissement potentiel» à prendre en considération. On y trouve la quasi-totalité des terres des Soeurs de Sainte-Jeanne d'Arc adossées au cimetière Mount Hermon, à l'exception d'un boisé donnant sur l'avenue de l'Assomption.

Une bonne partie des terrains des Pères Augustins de l'Assomption est aussi incluse, dont le Montmartre canadien, mais pas le monastère et son grand parterre orientés vers le fleuve. Il faut dire que l'endroit est cité comme «un exemple d'espace à protéger» dans le cadre de gestion du ministère de la Culture.

Le parc municipal Bergeville et une bande de terrain appartenant à la paroisse St. Patrick, après St. Brigid's Home et la Corporation de logement communautaire Holland, sont aussi ciblés.

Les représentants des communautés religieuses dont les terrains ont été hachurés sur la carte ont tous assuré au Soleil qu'ils n'avaient pas présenté de demande de lotissement ni vendu de parcelle.

PARTAGER

Recommander 14

Tweeter 4



À LIRE AUSSI

[À 45 degrés du bonheur](#)

[Évaluation foncière à Québec: encore «moins cher qu'à Montréal»](#)

[Les jardins de l'Hôtel-de-Ville réaménagés sans miroir d'eau](#)

[Labeaume veut plus d'art public dans les projets immobiliers privés](#)

[Le propriétaire du 1010, Grande Allée veut construire deux maisons sur son parterre](#)

SUR LE MÊME THÈME

[ministère de la Culture |](#)

[Ville de Québec |](#)

[Régis Labeaume |](#)

[Bâtiment |](#)

[Urbanisme |](#)

[Démographie](#)

DU MÊME AUTEUR

[Un vérificateur épluchera les contrats gouvernementaux à la recherche «d'extras»](#)

[Place Jacques-Cartier: Québec envisage l'expropriation complète de la CSQ](#)

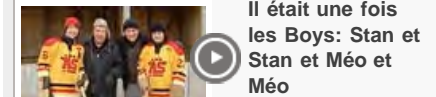
[L'amphithéâtre dans la mire de l'UPAC](#)

[Latulippe s'installera sur la Rive-Sud... si Costco y va](#)

[Le ministre Lebel se tient loin du conflit à l'aéroport de Québec](#)

VIDÉOS >

Recommander 89 Tweeter 0



Il était une fois les Boys: Stan et Stan et Méo et Méo

02:16



Il était une fois les Boys: Silence, on tourne!

02:00



Chantauteuil: le Vieux-Québec change, dit Labeaume

01:06



Sommet sur l'enseignement: les attentes

01:23

[Plus de vidéos >>](#)

Tout l'immobilier à Miami

www.AcheterUneMaisonMiami.com
Maisons, Appartements ou Commerces, des agents Français a votre service



Chalet Lac Memphrémagog

www.bellevictorienne.com
7 propriétés de luxe avec spa, bord de l'eau et foyer



Généalogie au Québec

MesAieux.com
Ancêtres, familles, et généalogie. 100% québécois. Inscription gratuite



[Choisir sa pub >](#)

LES PLUS POPULAIRES : LE SOLEIL

Dernière heure

Dernier jour

Dernière semaine

(05h00) [Horizon 2017 rêve à un monumental mémorial pour la paix](#)

(05h00) [Éric Gros-Louis forcé de mettre son entreprise d'excavation en faillite](#)

(21h30) [Régimes de retraite: Labeaume promet des révélations gênantes](#)

(05h00) [D'humbles héros reçoivent la mention d'honneur du civisme](#)

«Il y a beaucoup de promoteurs qui lorgnent le terrain, mais nous, notre projet, c'est de continuer l'oeuvre. Pour l'instant, on n'est pas à vendre», a déclaré le père Augustin Marcel Poirier. «Il n'y a pas eu de développement. Pour l'instant, on n'y pense pas», a aussi répondu la soeur économe Jeannette Tessier. Pas de projet non plus à la paroisse St. Patrick, a indiqué Mark O'Brien, coordonnateur des opérations.

Il en est autrement des terrains appartenant à des promoteurs immobiliers, aussi considérés dans les projections de la Ville de Québec, qui pourraient être développés beaucoup plus rapidement.

Bilodeau Immobilier, qui possède une parcelle donnant sur le cimetière St. Patrick, a l'espoir d'y construire des condominiums de luxe depuis près de 10 ans. La Ville lui a déjà accordé son permis de lotissement, mais le dossier est contesté par des citoyens et bloqué à la Culture.

Alain Lemieux, lobbyiste embauché en début d'année, a indiqué au Soleil que son client était passé récemment devant la Commission des biens culturels du Québec et attend impatiemment sa recommandation. Si elle est positive, le dossier sera remis au prochain ministre de la Culture pour une ultime approbation.

Le promoteur Marc Simard trouvera également à se réjouir. À l'ouest de la côte de Sillery, le document d'appel d'offres identifie la limite sud-est du domaine Cataract comme une zone potentielle de développement. Il s'agit de l'ancien site des Soeurs Notre-Dame-d'Afrique, propriété de M. Simard, qui a construit 16 condos dans le vieux couvent, rebaptisé domaine Benmore.

L'homme d'affaires, qui est associé avec Michel Cadrin et Gilles Fleury, attend toujours de compléter la phase II de Benmore. La dernière version, dévoilée en 2006, supposait un investissement de 45 millions \$ et la construction de 150 condos. M. Simard a confirmé au Soleil qu'il avait toujours l'intention de concrétiser ce projet, qui devra toutefois être actualisé. Et cela même s'il vient de faire lotir une partie des terres des Soeurs de Jésus-Marie pour y construire quoi? Des condos. Encore une fois, le plan de la Ville de Québec en tient compte. Outre ces développements, les documents confirment l'intention de la Ville de Québec d'aménager un sentier linéaire - c'est l'expression promenade qui est utilisée - le long de la falaise qui surplombe le chemin du Foulon.

«Bon père de famille»

Jacques Perron, porte-parole de la Ville, assure que les plans trouvés par *Le Soleil* ne servent qu'à décider de la grosseur des tuyaux d'aqueduc et d'égout, dont la durée de vie est estimée à 75 ans. «On agit en bon père de famille. On tient compte du pire des scénarios», fait-il valoir. M. Perron assure que «ça ne signifie pas, mais pas du tout que ça va se retrouver dans le PPU», dont la divulgation viendra après celui de Sainte-Foy, qui est en cours d'approbation.

La Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery a interpellé les candidats aux élections provinciales pour qu'ils se commettent sur la protection des domaines conventuels du quartier. Les citoyens impliqués réclament la protection des grands espaces et un accès public. Une pétition circule et des pancartes roses réclamant «Des espaces verts à préserver pour tous» ont fait leur apparition sur les parterres.

Partager  Recommander  Tweeter  4

LAPRESSE.CA VOUS SUGGÈRE



Élections québécoises

Domaines de Sillery: un moratoire est inutile, dit Bolduc

(30/08/12) Un moratoire de six mois sur le développement des grands terrains patrimoniaux de Sillery est inutile, car il est impossible que des projets... »

Élections québécoises

(05h00) [Ristournes en chute libre chez Desjardins](#)

Tous les plus populaires de la section Le Soleil sur [Lapresse.ca](#) »

CONTRIBUEZ >

Vous avez assisté à un événement d'intérêt public ?



LES PLUS POPULAIRES SUR AUTO

(18h01) [Des voitures en libre service à Montréal?](#)

(15h37) [Audi transforme son petit Q3 en bête de course](#)

(14h21) [Les autorités américaines feront enquête sur 725 000 véhicules Ford](#)

(12h34) [Chevrolet SS: La performance est de retour, mais pas chez nous](#)

(11h33) [Bond: L'espion qui aimait les bagnoles](#)



Le PQ propose un moratoire pour protéger les domaines de Sillery
 (29/08/12) Le candidat du Parti québécois (PQ) dans la circonscription de Jean-Talon, Neko Likongo, propose de geler temporairement la réalisation de projets... »



La capitale
Labeaume ne se mêlera pas du sort des domaines religieux
 (14/09/12) Le maire Régis Labeaume se désengage complètement de la planification du développement des domaines patrimoniaux de Sillery. Il renvoie la balle aux... »

publicité

« [Retour](#) » [Haut](#)

À DÉCOUVRIR SUR LAPRESSE.CA



NATIONAL

Des villes menacées de perdre leur statut bilingue



AUTO ÉCOLO

Des voitures en libre service à Montréal?



OSCARS

Après les Oscars, le producteur de *Rebelle* demeure serein



IMMOBILIER

L'achat d'un plex en groupe décortiqué



ÉTATS-UNIS

Hawaii: une destination toute familiale

Nous joindre | LA PRESSE - Carrières chez nous

INTERNET

INFORMATION EN CONTINU

Rester connecté



- Alertes
- Infolettre
- Lapresse.ca en page d'accueil

RÉGIONS

- Montréal: [La Presse](#)
- Québec: [Le Soleil](#)
- Trois-Rivières: [Le Nouvelliste](#)
- Gatineau / Ottawa: [Le Droit](#)
- Sherbrooke: [La Tribune](#)
- Saguenay / Lac-St-Jean: [Le Quotidien](#)
- Granby: [La Voix de l'Est](#)

ARCHIVES

- Recherche
- Archives payantes
- La Presse-écoles

DÉTENTE

- Caricatures
- Casse-tête
- Concours
- Horoscope
- Mots croisés
- Quiz
- Sudoku

SERVICES

- Agenda culturel
- Guide télé
- Horaire cinéma
- Météo
- Bourse
- Résultats sportifs
- Nécrologie
- Maisons à vendre
- Maisons neuves

MOBILE

APPLICATIONS

- [La Presse Mobile](#)
Sur iPhone, iPad et Android
- [La Presse Hockey](#)
Sur iPhone et Android
- [La Presse Mots croisés](#)
Sur iPhone



Voir toutes nos applications mobiles »

JOURNAUX

ABONNEMENTS PAPIER

- Montréal: [La Presse](#)
- Québec: [Le Soleil](#)
- Trois-Rivières: [Le Nouvelliste](#)
- Gatineau / Ottawa: [Le Droit](#)
- Sherbrooke: [La Tribune](#)
- Saguenay / Lac-St-Jean: [Le Quotidien](#), [Le Progrès-Dimanche](#)
- Granby: [La Voix de l'Est](#)

Cahiers spéciaux

Club Privilèges

Éditions La Presse

Petites annonces

ABONNEMENTS ÉLECTRONIQUES

Versions électroniques

SITES PARTENAIRES

Workopolis : offres d'emplois

Tuango : offres du jour

cVendu : Petites annonces sur le web



- ACTUALITÉS
- INTERNATIONAL
- AFFAIRES
- SPORTS
- AUTO
- ARTS
- CINÉMA
- VIVRE
- VOYAGE
- VINS
- MAISON
- TECHNO

- Plan du site
- Modifier votre profil
- Foire aux questions
- Nous joindre
- Conditions d'utilisation
- Politique de confidentialité
- Annoncez dans nos médias

© La Presse, ltée. Tous droits réservés.



Le journal de la communauté universitaire

société

Volume 21, numéro 48 21 février 2013

Sus au développement sauvage!

Les grandes propriétés des communautés religieuses de Sillery devraient être aménagées dans le respect de l'esprit des lieux

Les tours de condos poussent comme des champignons à Québec. Certaines sont érigées rapidement, tandis que d'autres stagnent en cours de construction, comme si l'argent manquait pour poursuivre les travaux. Plusieurs attendent encore un propriétaire des mois après avoir été mis en vente. Des économistes du Mouvement Desjardins observaient récemment que le nombre de vendeurs excède celui des acheteurs pour la première fois depuis le début des années 2000.

Quand des citoyens de Sillery ont appris, il y a trois ans, qu'on souhaitait construire d'autres copropriétés sur de grands terrains appartenant à des communautés religieuses situés dans l'arrondissement historique de Sillery, ils se sont mobilisés. Ce qui n'a pas empêché que le terrain situé à l'arrière du collège Jésus-Marie soit vendu à un promoteur immobilier, en juillet 2012. Depuis, c'est le branle-bas de combat de la part de résidents qui craignent que d'autres terrains subissent le même sort. Une campagne pour la sauvegarde de cet arrondissement a été lancée l'automne dernier.

«De la manière dont vont les choses, les terrains seront vendus morceau par

morceau, sans aucune vision d'ensemble. C'est dommage, car il y aurait moyen d'être tellement plus créatif», dit Tania Martin, professeure à l'École d'architecture. La titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine religieux bâti a reçu dernièrement la visite de membres du conseil de quartier à Sillery. «Ils étaient là moins pour revendiquer leurs droits que pour présenter leurs craintes face au développement sauvage des sites», soutient-elle.

La Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery fait actuellement circuler une pétition dans Internet. Les signataires demandent à la Ville de Québec ainsi qu'aux gouvernements provincial et fédéral qu'aucune nouvelle construction résidentielle ne soit érigée sur les sites suivants: Fédération des Augustines, Domaine Benmore, Collège Jésus-Marie, Pères assumptionnistes et cimetière Saint-Patrick. Ils demandent également à ce que les bâtiments sur ces sites soient recyclés et mis en valeur afin de protéger leur caractère historique.

C'est là qu'entrent en jeu les différentes manières de concevoir le patrimoine, selon Tania Martin. «S'il faut protéger les terrains patrimoniaux de l'avidité des promoteurs, on doit aussi respecter l'esprit des lieux en ce qui a trait aux bâtiments existants, dit la professeure. Avec le vieillissement de la population, ces bâtiments se videront un jour de leurs élèves ou de leurs résidents actuels. Par exemple, pourquoi ne pas les convertir en maison de soins palliatifs ou en résidence pour personnes âgées? Cela s'inscrirait en ligne directe avec les préoccupations des communautés religieuses qui étaient de soigner et de protéger.»

Le ministère de la Culture a présenté le 8 février un plan de conservation pour la protection des terrains patrimoniaux de Sillery. Des audiences publiques avec dépôt de mémoires auront lieu jusqu'au 27 mars.



Les zones vertes sur cette photo constituent en grande partie un héritage des

congrégations religieuses.

Photo: Pierre Lahoud

lefil

Le journal de la communauté universitaire
Direction des communications

Questions et commentaires?
Le-Fil@dc.ulaval.ca

© 2012 Université Laval, tous droits réservés
Visitez ulaval.ca

le Soleil lundi 4 mars 2013

Président et éditeur **CLAUDE GAGNON**

Éditeur

point de vue | Gérald Grandmont, Montréal*

Serions-nous moins visionnaires que Lord Dufferin et Lord Grey?

Si on n'y prend garde, une large partie de l'histoire de la capitale pourrait disparaître sous des immeubles à condos. En ce qui touche les grands domaines de Sillery, pour lesquels un plan de conservation est actuellement soumis à la consultation par le Conseil du patrimoine culturel à la demande du ministre de la Culture et des Communications, les intentions sont claires. Ce document est fort bien fait. On y note qu'il faut respecter les dimensions patrimoniales et paysagères, mais qu'il est possible de lotir des espaces. On y admet le principe de nouvelles constructions et on propose des principes pour les bâtiments autres que patrimoniaux. Est-ce bien ce qui est souhaitable pour ces espaces historiques?

Deux raisons expliquent ce contexte appréhendé : la défection dans le recrutement de vocations des communautés religieuses et son corollaire, la nécessité de disposer graduellement de leurs biens. L'appât immobilier pour les grands espaces resurgit immédiatement. S'il est tout à fait légitime pour les communautés de vouloir disposer de leurs biens, cela ne nous dispense pas de réfléchir à la manière de faire les choses, surtout lorsque ces biens se situent dans un arrondissement historique dont on a amputé de gré à gré quelques éléments.

La nouvelle loi du patrimoine culturel a pris soin d'introduire cette notion de plan de conservation pour renforcer le dispositif de protection dans les cas de classement de biens et de déclaration de sites patrimoniaux, de manière à rappeler les raisons pour lesquelles ces protections ont été accordées par le passé. Le plan de conservation s'applique également dans le cas de protection par les villes d'un paysage patrimonial. Ce premier exercice doit donner un signal clair au ministre.

Dans la perspective de maintenir une vitalité des lieux, il faut convenir d'inscrire les interventions possibles dans un esprit de cohérence et de continuité, mais faut-il que cette vitalité passe par le jeu des divisions et subdivisions de parcelles de terrain et de densification de ces grands espaces paysagers qui offrent un panorama et des percées visuelles uniques? Le

patrimoine de ces communautés ne réside pas que dans le bâti. Ces espaces sont encore, outre des édifices institutionnels, des cimetières, des monuments commémoratifs, des jardins de prière, des lieux de repos et des déambulateurs. Il n'y a pas lieu de les dénaturer. Il faut éviter le morcellement par le jeu des divisions et subdivisions, respecter les dimensions des terrains du quartier ouvrier, les gabarits ainsi que les caractéristiques architecturales des bâtiments institutionnels. Que, le cas échéant, les édifices institutionnels des communautés soient convertis à de nouveaux usages urbains comme l'habitation, soit. Mais respecter la trame paysagère des lieux qui était un des motifs de classement à l'origine est essentiel pour la préservation du sens des lieux acquis par l'histoire et les modes d'occupation successifs.

Il apparaît par ailleurs que nous sommes entrés dans une période d'accélération des changements d'usage et de délestage de bâtiments religieux, lesquels ne sont pas tous patrimoniaux, loin de là. L'État, les municipalités, les autorités diocésaines et les instituts religieux ne pourront guère plus se contenter de réagir au cas par cas. De la même manière dont la formule mise au point par les Augustines pour disposer de leur monastère et de leurs collections a été largement appuyée par les gouvernements et la Ville dans un processus de moyen terme et en prenant appui sur une fiducie d'intérêt public, pourquoi ne pas réfléchir à des stratégies d'accompagnement des communautés en particulier afin de mieux saisir la portée patrimoniale de leur mode d'occupation des espaces et ainsi contribuer à planifier en amont une réponse appropriée aux changements anticipés? L'expérience révèle du reste que ces transitions s'effectuent plus facilement lorsque la concertation est active.

**L'auteur est professeur associé au HEC Montréal, ex-sous-ministre adjoint au ministère de la Culture et des Communications et responsable de coordonner la rédaction de la Loi sur le patrimoine culturel jusqu'en septembre 2008.*



LA BATAILLE DE SILLERY

L'arrondissement historique de Sillery figure sur la liste des 10 sites patrimoniaux canadiens les plus menacés, selon la Fondation Héritage Canada. Et un autre affrontement se dessine entre amoureux du patrimoine et promoteurs immobiliers.

par Pascale Guéricolas

À Québec, le chemin Saint-Louis, situé dans l'ancienne banlieue de Sillery, n'a rien d'une banale artère. Prolongement de la Grande Allée, rue de prestige de la Vieille Capitale, il offre des vues imprenables sur le fleuve, une concentration hors de l'ordinaire de maisons mères de congrégations religieuses, dotées de magnifiques terrains, et des résidences de prestige, comme le domaine Catarauqui, lieu de

réception du gouvernement québécois. Tout cela le classe dans une catégorie à part. Mais la ville et ses tours rattrapent peu à peu ce morceau de campagne, qui fut au XIX^e siècle le terrain de jeux des barons du bois en mal de jardins à l'anglaise. Et un affrontement se dessine entre amoureux du patrimoine et promoteurs immobiliers.

Le statut d'arrondissement historique accordé à Sillery en

1964 a jusqu'ici limité les constructions. Cela n'a pas empêché des congrégations religieuses de vendre des terrains à des promoteurs. Comme les Sœurs Blanches, missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, qui ont vendu leur propriété 4,2 millions de dollars en 2005 au Domaine Benmore. Ce dernier vient aussi d'acquérir, pour la somme de cinq millions de dollars, une partie — l'équivalent d'une douzaine de terrains de football! — du lot voisin, propriété du collège Jésus-Marie de Sillery, une des écoles secondaires privées les plus huppées du Québec.

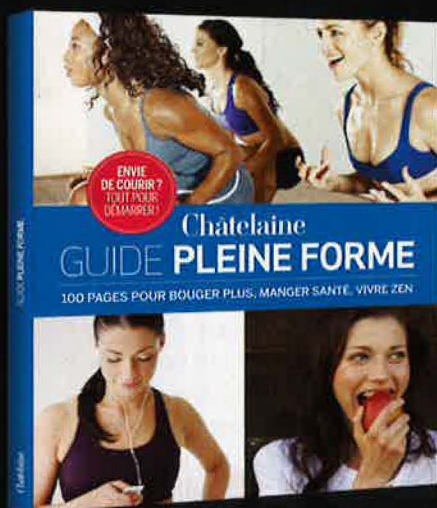
Pour l'instant, les projets de construction de condos de luxe restent dans les cartons. À l'exception de la conversion en 2007, par le Domaine Benmore, de l'ancien couvent des Sœurs missionnaires en 16 condos, le paysage n'a pas bougé récemment sur le côté fleuve du chemin Saint-Louis. De l'autre bord de la rue, des boisés ont cependant →

Une partie du boisé du cimetière Saint-Patrick a été vendue à un promoteur, qui compte y construire des condos.

NOUVEAU HORS-SÉRIE

Des idées pour bouger et s'amuser !

Yoga, danse, boxe, jogging...



Offert en kiosque,

ou en ligne à

chatelaine.com/bouger

Livraison gratuite pour nos abonnés

ou rendez-vous dans l'App Store
pour télécharger l'application iPad.



iPad est une marque déposée par Apple Inc. App Store est une marque d'Apple Inc.



fait place à des maisons en rangée. Mais voilà que Benmore veut construire autour de 330 condos dans des immeubles de trois à six étages près de l'ancien couvent, un projet nommé Le Domaine sous les bois. Le groupe doit cependant attendre le feu vert du ministère de la Culture et de la Ville de Québec avant de couler les premières fondations.

Le ministre de la Culture, Maka Kotto, a d'ailleurs chargé le Conseil du patrimoine culturel de tenir une consultation publique sur le sujet. Les rencontres, tenues en février et en mars, portent sur le plan de conservation de cet arrondissement historique, et donc sur l'avenir des grands domaines religieux. L'organisme rendra son rapport en mai et le Ministère décidera un mois plus tard des règles d'urbanisme à respecter dans cet arrondissement.

Des pancartes pour marquer leur opposition à la vente des grands terrains patrimoniaux sont déjà apparues sur les pelouses impeccables de nombreux résidents de Sillery lors de la dernière campagne électorale provinciale. Désir de privilégiés de conserver leur vue sur le fleuve ? « Il ne s'agit pas seulement d'une volonté de préserver le patrimoine », dit Johanne Elsener, fouguese porte-parole de la Coalition Héritage Québec.

Avec d'autres, Johanne Elsener rêve de mettre en valeur l'histoire et la culture autour du chemin Saint-Louis, notamment en proposant un circuit de 10 km qui permettrait de découvrir, entre autres, la Maison des Jésuites, une des premières maisons bâties en Nouvelle-France. « Pourquoi ne pas profiter de cet espace vert unique pour attirer les touristes et ainsi désengorger le Vieux-Québec ? » demande-t-elle.

Marc Simard, président de Benmore, se défend de vouloir saccager l'environnement. Associé de l'architecte Pierre Martin, il promet « la campagne en ville » aux futurs propriétaires.

Aux yeux des deux associés, l'ensemble immobilier respecte davantage l'environnement que ce qu'exigent les règlements existants. Ainsi, la majorité du terrain (90 %) resterait libre d'accès. Et la Ville de Québec, bientôt propriétaire de 20 % de ce terrain, pourrait aménager un sentier pédestre le long de la falaise.

« Une ville doit évoluer, tout en respectant le patrimoine. On ne peut pas se figer dans le temps », résume le promoteur.

Une vision que partagent des commerçants comme François Joyet, propriétaire du café-restaurant et de la fabrique Le Traditionnel Bagel Maguire, et président de la Société de développement commercial de l'avenue Maguire. « La dernière construction, Le Boisé des Augustines, date de 20 ans ! Cela fait partie du cycle naturel d'un quartier de diversifier l'offre de logements. D'autant plus qu'à Sillery on a amplement d'espaces verts. On a besoin de se densifier pour relancer l'activité commerciale. »

Selon François Joyet, il devient urgent d'accueillir de nouveaux résidents, car les jeunes familles n'ont pas les moyens de s'offrir les cottages à plus de 500 000 dollars des retraités qui habitent là depuis des décennies.

« On veut préserver ces grands espaces, tout comme le fédéral a protégé, en 1907, un emplacement que les gens d'affaires et la municipalité voulaient développer, clame Charles-Robert Dionne, vice-président de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery. Si on les avait écoutés à l'époque, les plaines d'Abraham n'existeraient plus. »



Garnotte
Caricature
du jour



Mon profil

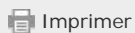
[ACTUALITÉS](#) [OPINION](#) [CAHIERS SPÉCIAUX](#) [MULTIMÉDIA](#) [JEUX](#) [SERVICES ET ANNONCES](#) [LE DEVOIR](#) [ABONNEMENTS](#)

Politique **International** **Culture** **Environnement** **Société** **Économie** **Sports** **Art de vivre**

Actualités culturelles [Arts visuels](#) [Cinéma](#) [Cirque](#) [Danse](#) [Livres](#) [Musique](#) [Télévision](#) [Théâtre](#)

Publicité

[Accueil](#) > [Culture](#) > [Actualités culturelles](#) > [Patrimoine - Après la promenade Champlain, le sentier de Sillery avec vue sur le fleuve?](#)



Imprimer



Commentaires



Envoyer



Droits

Taille du texte



Publicité

Patrimoine - Après la promenade Champlain, le sentier de Sillery avec vue sur le fleuve?

23 janvier 2013 | Isabelle Porter | [Actualités culturelles](#)

Kotto teste la nouvelle loi

La consultation sur le site patrimonial de Sillery constitue une sorte de test pour le ministère de la Culture. En effet, c'est la première fois que ce volet consultatif de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel est appliqué.

Selon M. Kotto, d'autres consultations du même genre pourraient avoir lieu à l'île d'Orléans et au mont Royal.

« Il y en a d'autres qui vont suivre. Surtout dans la mesure où les citoyens se mobilisent comme ils

Québec — La Commission de la capitale nationale (CCN) souhaite aménager un long sentier pour permettre au public d'accéder à la vue sur le fleuve depuis les grands domaines de Sillery. Ce projet, souvent évoqué dans le passé, sera présenté formellement dans le cadre d'une consultation publique cet hiver.

« Si le projet suscitait l'adhésion, ce serait magnifique », a expliqué mardi la nouvelle présidente de la Commission de la capitale nationale (CCN), Françoise Mercure.

Le sentier longerait la falaise à partir de la côte Gignac (un peu avant les ponts) et s'étirerait vers l'est jusqu'au Bois-de-Coulonge. Selon Mme

Articles les plus : [Commentés](#) / [Aimés](#)

Le chant du déclin

11 janvier 2013

37

L'hypocondrie culturelle du Canada français

14 janvier 2013

30

L'ont fait ici, on n'aura pas d'autre choix que d'aller chercher une avenue consensuelle. »

Mercure, la CCN aménagerait des escaliers aux deux extrémités pour le relier à la promenade Samuel-de-Champlain.

L'idée a souvent été évoquée dans le passé par la Ville ou la CCN, sans jamais aboutir. Or, elle pourrait jouir d'une seconde vie dans le cadre de la consultation publique en patrimoine lancée mardi après-midi par le ministre de la Culture Maka Kotto.

La CCN le soumettra alors officiellement au public pour mesurer son intérêt. « Si d'aventure, les consultations faisaient en sorte que les gens adhéraient [...], ça pourrait donner un signal clair qu'on pourrait faire les aménagements pour que ça se réalise », a soutenu Mme Mercure.

Des citoyens ravis, un maire silencieux

La consultation publique sur Sillery a été créée en réponse aux doléances de groupes de citoyens sur le développement immobilier dans le secteur. Ces petits groupes locaux ont fait beaucoup de bruit pendant la campagne électorale pour qu'on protège les grands domaines de l'appétit des promoteurs immobiliers.

Ces immenses terrains, qui datent du régime anglais, avaient été rachetés par des communautés religieuses, ce qui leur a permis d'échapper au morcellement. Mais cela pourrait changer. Déjà, ces communautés vieillissantes ont commencé à en vendre des parcelles à des promoteurs qui souhaitent y construire des immeubles résidentiels.

Pendant la campagne électorale, le Parti québécois avait proposé d'imposer un moratoire sur le développement, mais depuis, le ministre Kotto a baissé le ton en misant plutôt pour une consultation. Quand même, il a annoncé que tous les travaux d'agrandissement et nouveaux développements y seraient suspendus pendant l'exercice.

La consultation doit débiter le 20 février et se terminer le 20 mars. Quant à la position du ministère, on la connaîtra vraisemblablement en juin. Quant à savoir si le gouvernement pourrait racheter des terrains ou y subventionner des projets patrimoniaux, M. Kotto a répondu que « non », ça ne faisait pas partie des scénarios pour l'instant.

Du côté des groupes de citoyens, la tenue de la consultation a été très bien accueillie. « C'est une très bonne nouvelle, a déclaré Johanne Elsener, de la Coalition Héritage Québec. On va leur proposer un développement qui va un peu plus miser sur la notion d'offre touristique. »

Quant au maire de Québec, Régis Labeaume, il brillait par son absence mardi. M. Labeaume, qui s'est souvent plaint de la lenteur du ministère à agir dans ce dossier, semblait peu emballé par le projet de M. Kotto lundi soir au conseil municipal. Il réserve toutefois ses commentaires pour plus tard.

Fusillade dans une école simulée dans 19-2 - Radio-Canada va commettre une erreur

18 janvier 2013

22

Opéra de Montréal - Qui donc chante?

10 janvier 2013

16

Blogues



Les mutations tranquilles

23 janvier 2013 13h56 | Fabien Deglise

Le «mot-clic» du Québec pour remplacer le «mot-dièse» de la France?



L'Inde dans tous ses états

19 janvier 2013 09h14 | Guy Taillefer

Policière et poète enragée



Mots et maux de la politique

18 janvier 2013 16h20 | Antoine Robitaille

Le conflit au Mali 101 en cinq minutes



Voyager avec Lio Kiefer

11 janvier 2013 14h12 | Lio Kiefer

Brésil – Soccer, prostituées et langues étrangères



C'était bien mieux dans le temps

13 décembre 2012 16h21 | Jean Dion

Le mont Rushmore du baseball

Recommander 6

Tweeter 4

Voter 3 votes

HAUT

Recommander

Vos réactions - 1 commentaire

TRIER

Du plus ancien au plus récent



André Michaud - Inscrit
23 janvier 2013 09 h 06

J'aime 0

Répondre

Signaler

Public ET privé

Comme citoyen de Québec je serais pour garder une bande le long de la falaise qui



leSoleil

Actualités Affaires Arts et spectacles Dossiers Hockey junior Maison Opinions Sports Vidéos Vivre ici Voyages

Éducation Environnement Justice et faits divers Politique Santé Science Société Transports

Le Soleil > Actualités > Société > Terrains patrimoniaux de Sillery: les citoyens seront consultés

Publié le 23 janvier 2013 à 05h00 | Mis à jour le 23 janvier 2013 à 09h44

Terrains patrimoniaux de Sillery: les citoyens seront consultés



Le ministre de la Culture, Maka Kotto, a annoncé mardi la tenue d'une consultation publique qui commencera le 20 février.

LE SOLEIL, ERICK LABBÉ



ANNIE MATHIEU
Le Soleil

ma AJOUTER À MA PRESSE

PARTAGER

publicité

CONSULTEZ LA SECTION REER 2013

Desjardins
Gestion de patrimoine

EN VEDETTE



Éducation

Maternelle à quatre ans: Québec veut une classe par commission scolaire pour la rentrée

Le scénario d'implantation de la maternelle... »



Santé

Alzheimer: un mal de plus en plus répandu

Près de 12 000 personnes dans la ville de... »

« Précédent Suivant »

(Québec) Les citoyens auront finalement leur mot à dire sur le développement de terrains patrimoniaux dans l'arrondissement historique de Sillery. Le ministre de la Culture, Maka Kotto, a annoncé mardi la tenue d'une consultation publique qui débutera le 20 février.

«On essaie de trouver un espace d'échange constructif pour mettre derrière nous les tensions, les récriminations, les projets d'intention et ainsi avoir un document de référence qui nous permettra de manière tangible d'orienter nos décisions quand viendront sur nos bureaux des demandes d'autorisation de construction», a expliqué M. Kotto.

Le gouvernement a ainsi confié au Conseil du patrimoine culturel du Québec - récemment créé et qui remplace la Commission des biens culturels - le mandat de la consultation publique, qui se fera sur le plan de conservation du site patrimonial de Sillery, qu'on rendra public le 8 février.

C'est à partir de ce document que les citoyens et la Ville de Québec pourront exprimer leurs opinions. «[...] il y a toujours des parties [du territoire de l'arrondissement historique] qu'il faudrait préserver, tout le monde à Québec s'entend là-dessus. C'est sur la quantité de territoire, la largeur et la zone qui va être promise au développement, c'est là-dessus qu'il faut s'entendre pour que les promoteurs et les citoyens aient une idée claire de ce qu'il se passe», a soutenu la ministre responsable de la Capitale-Nationale, Agnès Maltais.



Travaux suspendus




La consultation débutera le 20 février avec une séance d'information et se terminera le 27 mars lors d'une audience publique. Au cours de cette période, le Ministère a décidé de suspendre les autorisations de travaux sur les 11 grandes propriétés institutionnelles du site, comme l'édification d'immeubles ou le morcellement d'un terrain. Les propriétaires pourront toutefois obtenir des autorisations pour réaliser des travaux de restauration ou d'entretien.

Le président de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, Pierre Vagneux, s'est réjoui de l'annonce du ministre Kotto. «Pour une fois, on ne met pas la charrue avant les boeufs», a-t-il commenté. «Ça augure bien», a laissé tomber le président de la Société d'histoire de Sillery, Hugues Michaud.

Le gouvernement prévoit dévoiler son rapport de consultation en mai prochain et mettre sa dernière touche au plan de conservation en juin pour l'approbation finale du ministre. D'autres sites, comme l'île d'Orléans et le mont Royal à Montréal, pourraient être prochainement soumis à des plans de conservation.

Partager  Recommander  Tweeter 3

 Recommander 30
 Tweeter 3

À LIRE AUSSI

[Terrains patrimoniaux de Sillery: les citoyens veulent participer à la décision](#)

[L'impact patrimonial de l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu sous surveillance](#)

[Maison près de la tour Martello: le promoteur veut collaborer](#)

[La petite maison voisine de la tour Martello sauvée par Labeaume](#)

[Dossiers culturels: Labeaume rassuré par sa rencontre avec Maka Kotto](#)

SUR LE MÊME THÈME

[Parti Québécois | Ville de Québec | Agnès Maltais | Maka Kotto | Patrimoine | Urbanisme | Audience publique](#)

DU MÊME AUTEUR

[Développement immobilier: une deuxième maison soulève l'inquiétude](#)

[Tourisme à Québec: à l'Ouest toute!](#)

[Lévis lorgne le Crashed Ice](#)

[Terrains patrimoniaux de Sillery: les citoyens seront consultés](#)

[L'impact patrimonial de l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu sous surveillance](#)



VIDÉOS >

 Recommander  Tweeter 4

-  [Lola perd sa cause](#)
01:31
-  [Le fleuve et les glaces comme vous ne les avez jamais vus](#)
01:58
-  [Voici pourquoi cette maison est intelligente](#)
01:48
-  [The Queen Extravaganza: extrait du spectacle](#)
01:21

[Plus de vidéos >](#)

LAPRESSE.CA VOUS SUGGÈRE

La capitale

[Labeaume ne se mêlera pas du sort des domaines religieux](#)
(14/09/12) Le maire Régis Labeaume se désengage complètement de la planification du développement des domaines patrimoniaux de Sillery. Il renvoie la

LES PLUS POPULAIRES : LE SOLEIL

[Dernière heure](#) [Dernier jour](#) [Dernière semaine](#)



balle aux... »



Élections québécoises

Domaines de Sillery: un moratoire est inutile, dit Bolduc

(30/08/12) Un moratoire de six mois sur le développement des grands terrains patrimoniaux de Sillery est inutile, car il est impossible que des projets... »



Élections québécoises

Le PQ propose un moratoire pour protéger les domaines de Sillery

(29/08/12) Le candidat du Parti québécois (PQ) dans la circonscription de Jean-Talon, Neko Likongo, propose de geler temporairement la réalisation de projets... »



La capitale

Développement sur les falaises de Sillery: les défenseurs du patrimoine soulagés

(16/04/10) «Ça fait des années que nous réclamons la protection des grands domaines de Sillery. Je suis très heureux d'entendre que le ministère de la Culture a... »



La capitale

Sept organismes s'unissent pour la protection des domaines de Sillery

(13/04/10) Un regroupement de sept organismes des secteurs Sainte-Foy et Sillery est revenu à la charge mardi pour demander la création d'un parc des Grands... »

publicité

« [Retour](#) » [Haut](#)

(14h30) [Labeume absent de la soirée hommage aux employés municipaux](#)

(05h00) [Pompiers de Québec: une nouvelle génération de radios... défallantes](#)

(11h11) [Des patineurs privés de chalets à Lévis](#)

(05h00) [Carrefour St-Romuald: aide exceptionnelle de Lévis au promoteur](#)

(05h00) [Manifestations étudiantes: la Ville de Québec paiera la facture](#)

Tous les plus populaires de la section Le Soleil sur Lapresse.ca »

CONTRIBUEZ >

Vous avez assisté à un événement d'intérêt public ?



LES PLUS POPULAIRES SUR AUTO

(12h00) [Scion: pour le plaisir](#)

(17h00) [Smart: la voilà branchée](#)

(18h00) [Une auto qui se conduit comme la navette spatiale](#)

(06h00) [Suzuki: on rénove](#)

(16h00) [L'auto électrique n'est pas mort-née](#)

À DÉCOUVRIR SUR LAPRESSE.CA



CHRONIQUES

[Pourquoi Ringuelet n'est pas ringard](#)



MONTRÉAL

[Le scientifique des patinoires](#)



COLOMBIE BRITANNIQUE

[Délices guidés à Whistler](#)



PRÉSENTATION SPÉCIALE

[Comme une vieille maison anglaise...](#)



RESTAURANTS

[Montréal en lumière: trois suggestions pour les fins palais](#)

Nous joindre | [LA PRESSE - Carrières chez nous](#)

INTERNET

[INFORMATION EN CONTINU](#)

[DÉTENTE](#)

MOBILE

[APPLICATIONS](#)

JOURNAUX

[ABONNEMENTS PAPIER](#)

Publié le 17 février 2013 à 07h00 | Mis à jour le 17 février 2013 à 07h00

Point de vue

Les grands domaines de Sillery



Une partie de l'arrondissement historique de Sillery.
Photo Jean Bousquet

Le Soleil

L'avenir des grands domaines de Sillery interpelle de façon particulière les citoyens de la région de Québec. Il leur donne l'occasion de prendre position dans un dossier qui soulève une grave question. Celle-ci d'autre part fait référence à un beau problème. Car il y a sans doute peu de villes dans le monde où les citoyens ont la chance de disposer, directement ou indirectement, d'un espace de vie d'une telle qualité et d'avoir à décider de son usage futur. Selon Heritage Canada, les grands domaines de Sillery représentent un ensemble unique au sein de l'espace urbain pancanadien. C'est ce patrimoine -ou ce qui en subsiste- dont l'avenir est menacé.

En 1964, le Conseil de ville de Sillery s'est penché sur le dossier des grands domaines. Il l'a soumis à l'attention du ministre des Affaires culturelles de l'époque, Georges-Emile Lapalme. Ce dernier, homme de culture et humaniste, a vite compris l'importance du problème. Il a fait adopter par le

Gouvernement Lesage un décret qui accordait aux grands domaines le statut d'arrondissement historique, ce qui, en théorie, les protégeait contre tout empiètement abusif. En fait, au cours des années qui ont suivi, l'espace protégé a été amputé de plusieurs parcelles. Se pose désormais la question de savoir comment on peut sauvegarder ce qui en reste et comment en assurer une utilisation appropriée.

Privilégier le long terme

Le choix n'est pas seulement économique: il est également écologique, esthétique, social et culturel. En pensant à cet héritage précieux me vient à l'esprit le souvenir de ma mère, propriétaire d'un petit domaine auquel on avait accès par une allée bordée d'arbres dont plusieurs étaient centenaires. Le domaine abritait un potager, un étang, un énorme saule qui s'alimentait en eau à même un petit ruisseau, des frênes et des érables de taille imposante. Certains arbres étaient malades. Ma mère avait fabriqué une sorte de décoction à base de ciment avec laquelle elle obturait le creux des vieux arbres dans l'espoir de prolonger leur durée de vie. A ses yeux, une pousse de remplacement ne pouvait pas compenser la perte d'un grand arbre. Ce fut à regret et par nécessité financière qu'elle se résigna à ce qu'on lotisse sa propriété. Si la chose eût été possible, elle aurait conservé intact son petit domaine. Elle se sentait responsable de l'héritage naturel que lui avaient transmis les anciens propriétaires.

Nous, citoyens de Québec, pouvons choisir. Choisir entre le profit à court terme qui favorise une minorité et une utilisation sociale et écologique qui s'appuie sur le long terme et fait prédominer l'intérêt général. Un choix à long terme qui, tout compte fait, pourra être économiquement plus rentable pour tout le monde que les gains à court terme dont rêvent quelques gens d'affaires.

Le passé peut nous guider dans nos choix. C'est ainsi que Lord Dufferin privilégia le long terme quand il décida, à l'encontre des intérêts d'hommes d'affaires de son époque, de s'opposer à la démolition des fortifications de Québec. Or nous sommes aujourd'hui toujours bénéficiaires de ce choix, tant au point de vue économique que culturel et social. De la même façon le gouverneur général Lord Grey paria sur le long terme quand il favorisa la création du Parc des plaines d'Abraham. Là encore

nous sommes bénéficiaires d'une vision à long terme.

Notre décision collective, dans le dossier des grands domaines, doit donc, me semble-t-il, privilégier le long terme. Il y aurait lieu, dans cette perspective, de tenir particulièrement compte de trois points de repère. Le premier se réfère au principe de précaution. Celui-ci nous invite à sauvegarder un héritage historique et écologique de grande valeur et à freiner toute tentative de déstructuration. Le deuxième renvoie à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la ville de Québec que favoriserait grandement une utilisation sociale et communautaire des espaces verts et des bâtiments concernés. Le troisième fait appel à notre responsabilité d'agents transmetteurs de civilisation. Ce serait peu flatteur qu'on dise un jour que la sensibilité sociale et la préoccupation civilisatrice d'un Lord Dufferin ou d'un Lord Grey incarnaient un idéal devenu trop exigeant pour les gens de notre époque.

Lignes directrices confuses

On ne peut ici passer sous silence la confusion que se dégage des lignes directrices contenues dans le Plan de conservation (du) site patrimonial de Sillery, que vient de publier le Conseil du patrimoine culturel du Québec. On a l'impression que le dit organisme favorise à la fois la conservation et la déstructuration. On souhaite la préservation du site historique et en même temps on envisage la possibilité de diviser, de subdiviser, de morceler. On prétend vouloir protéger les arbres de taille imposante, mais on entrevoit d'autre part qu'il faudra remplacer les arbres abattus par des pousses de qualité. Donc, on va permettre l'abattage ? On privilégie le traitement minimal d'un site patrimonial, mais en autant que cela soit possible. On nous dit qu'il faut que soient conservées les composantes significatives de chaque époque tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine. Cela veut dire quoi? On multiplie les considérations d'importance mineure sur des questions plus ou moins dérisoires alors que le véritable enjeu est d'une toute autre ampleur. Il s'agit de sauvegarder les grands domaines de Sillery, pas de discuter de la couleur de la tôle ou de celle des briques de remplacement. Les maîtres à penser du Conseil sont sans doute guidés par de bonnes intentions, mais leur vision des choses manque d'une certaine envergure et se perd dans des détails futiles. On a l'impression que l'essentiel leur échappe. Il ne faudrait pas que les citoyens de Québec, eux, perdent de vue l'essentiel.

Louis O'Neill

Ministre des Affaires culturelles à l'époque du premier mandat du gouvernement Lévesque.



Divx converter

Download VLC Video Converter

L'APPEL

Prévisions météo

Membre du groupe
Québec Hebdo

8 Mars 2013

Connexion

S'inscrire

Contactez-

Rechercher



ACTUALITÉS

SPORTS

CULTURE

SOCIÉTÉ

ÉCONOMIE

OPINION

ANNONCES CLASSÉES

EMPLOIS

AUTOS

Journal L'Appel, membre du groupe Québec Hebdo - Actualités

L'article

Imprimer Envoyer à un ami Commenter (0)



Sauvegarder les «Plaines» à l'ouest



Publié le 12 Février 2013
Véronique Demers

Recommander Tweeter 2

Plan de conservation du site patrimonial de Sillery

Dans ses efforts pour préserver les espaces verts de son secteur, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery entend être présente aux rencontres publiques en février et mars portant sur le plan de conservation du site patrimonial de Sillery, dont la version finale devrait être dévoilée en juin prochain.

Sujets : [La Coalition](#) , [Maison des Jésuites](#) , [Québec Hebdo](#) , [Secteur de Sillery](#) , [Sentier de la Capitale](#)

«La version actuelle du plan donne un bon survol du site patrimonial, mais en considérant les orientations, c'est décevant. On va se concerter avec les autres organismes interpellés par le patrimoine à Sillery, pour savoir si on a une compréhension commune. Nous allons produire un mémoire qui va exprimer nos inquiétudes, mais aussi des pistes de solutions», a détaillé Charles-Robert Dionne, vice-président de la Coalition.

Grands terrains

La Coalition veut miser sur la sauvegarde des propriétés conventuelles et leurs grands terrains, vus en quelque sorte comme des Plaines à l'ouest. M. Dionne insiste sur l'importance de garder un accès public à ces grands terrains, offrant une percée visuelle le long de la falaise. «Si on construit là, la vue sera complètement anéantie, mais il y aura aussi une perte d'intérêt», ajoute-t-il.

Mary Shee, membre de la Coalition, sait pertinemment que la Ville de Québec souhaite densifier sur son territoire. Mme Shee propose de recycler les bâtiments existants, qui pourraient offrir de



Charles-Robert Dionne, vice-président de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery. (Photo Véronique Demers)

À DÉCOUVRIR

- Concours
- Ajouter un événement à l'Agenda communautaire ou au Carnet culturel
- Emplois
- Nos annonceurs
- Nos Remparts
- Conseils d'experts
- Cahiers spéciaux
- Partagez votre SCOOP!
- Nos organismes
- Archives journaux numérisés
- Rencontres
- Circulaires de la semaine
- Coupons-Rabais
- Pour placer une annonce classée : 1-866-637-5236

Publicité

INFOLETTRE

Inscrivez votre courriel et recevez nos nouvelles dès leur parution !



Nouveaux emplois



acheteur(euse)/ gestionnaire d'inventaire
CHAUFFEUR CLASSE: 1 OU 3 »»

200 à 300 nouveaux logements, évalue-t-elle.

Sentier récréo-touristique

«Si on construit des condos de 10 étages, il y aura une perte d'intérêt»

- Charles-Robert Dionne, vice-président de la Coalition

Outre la préservation du cadre bâti actuel des propriétés conventuelles, l'aménagement d'un sentier récréo-touristique piétonnier fait partie des souhaits de la Coalition. Celui-ci aurait pour point de départ la Maison des Jésuites et se prolongerait jusqu'aux Plaines.

«On attacherait le sentier de la Capitale aux grands terrains. La bande de 50 mètres protégée est essentielle pour sauvegarder la falaise. La seule chose qui bloque [pour l'accès au sentier], c'est la négociation pour passer à travers les terrains privés. (...) Avec ce sentier, l'économie du secteur de Sillery aurait une nouvelle vocation», croit Mme Shee.

«Pour l'instant, il n'y a pas de volonté politique, mais la Commission [de la Capitale nationale du Québec] pourrait faire ça, ajoute M. Dionne.

[À lire aussi: Le plan de conservation de Sillery dévoilé demain](#)

Groupe Québec Hebdo.

Recommander 1 Tweeter 2

Coter ☆☆☆☆

Haut de page ▲

Commentez

Votre nom*

Adresse courriel*

(Nous gardons les courriels privés)

Écrivez votre commentaire ici*

Nous prions les internautes de rester polis. Il est interdit de soumettre du contenu discriminatoire, insultant ou inapproprié, qui pourrait être retiré du site à notre discrétion. Nous ne sommes pas responsables des opinions ou du contenu soumis par les internautes. L'utilisation de ce site ainsi que la propriété du contenu qui est soumis sont régies par nos Conditions générales d'utilisation et le Politique de confidentialité.

Les organismes membres doivent promouvoir des activités légales et à but non-lucratif. Tout organisme faisant la promotion d'activités illégales ou de services / produits commerciaux sera retirée du site.

J'accepte ces conditions.



Directeur Général »»

TECHNICIEN & APPRENTI-TECHNICIEN

Programme exclusif aux hommes de 35

[Tous les emplois](#)

Proposé par:

[Bidgo.ca](#)

Flairer la bonne affaire

- **Aromatik Restaurant**
Certificat-cadeau de 50\$ à
L'Aromatik - Québec

Mise Actuelle

26\$

J'économise 24\$ (48%)

TEMPS RESTANT
5j:04h:21m

LA MÉGA PRISE Secret Diva

 **25 \$** Rabais 58%
Valeur 60 \$ **Achetez**

Trouver une :

Aubaine

Entreprise

publi sac.ca

ici MAMAISON.ca
l'outil de géo-position en immobilier

► Trouver votre maison

Publicité



Ouest	Ontario	Québec	Montréal	Atlantique
Alberta	Ontario	Abitibi-Témiscamingue	Rive-Nord Montréal	Acadie
Colombie-Britannique-Yukon	Ottawa-Gatineau	Est du Québec	Rive-Sud Montréal	
Manitoba		Estrie	Québec	
Saskatchewan		Mauricie-Centre-du-Québec	Saguenay-Lac-Saint-Jean	

L'avenir du site patrimonial de Sillery

Site patrimonial de Sillery : le ministère de la Culture dévoile ses orientations

Mise à jour le jeudi 7 février 2013 à 18 h 33 HNE

Commenter

0



5

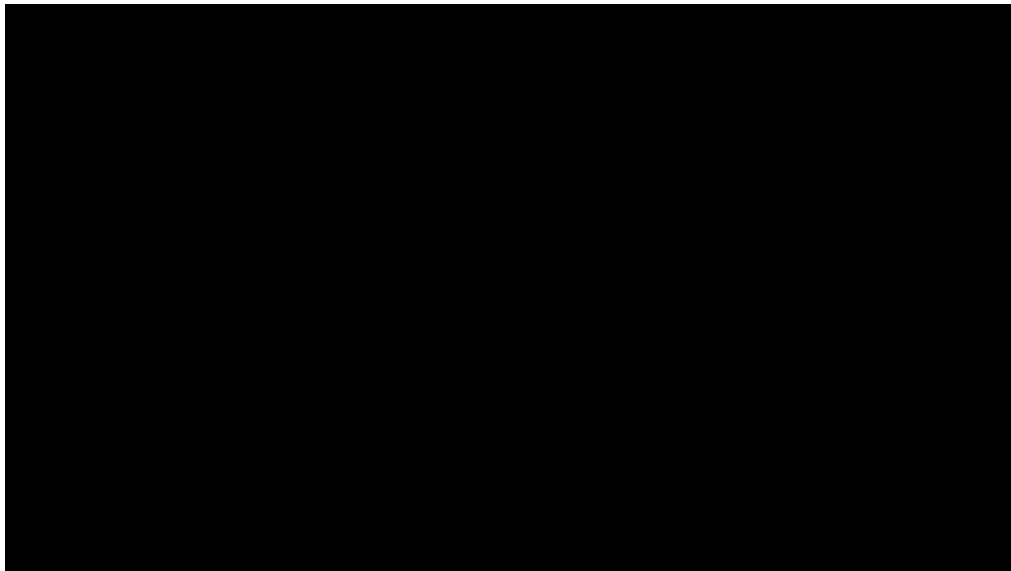
Recommander

Partager

T+



PUBLICITÉ



Site patrimonial de Sillery : le ministère de la Culture dévoile ses orientations

Le ministère de la Culture et des Communications dévoile son projet de plan de conservation visant à protéger le site patrimonial de Sillery, où sont situées des propriétés de congrégations religieuses.

Le plan vise toutefois plus que les grandes propriétés. Il englobe également certaines parcelles résidentielles comprises entre le fleuve Saint-Laurent et le chemin Saint-Louis ou la Grande Allée, au nord, et entre les rues de l'Aulne, à l'est, et la côte à Gignac, à l'ouest.

Selon ce projet de plan de conservation, le ministère pourrait intervenir, entre autres, sur la hauteur de nouvelles constructions, l'aspect ou la démolition de bâtiments ou le lotissement des propriétés.

D'autres aspects du plan touchent les percées visuelles, l'intégration dans la trame urbaine existante des nouvelles constructions de même que les matériaux qui pourront être utilisés.

L'AVENIR DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

[Avenir du site patrimonial de Sillery : des citoyens déçus](#)

AUDIO - [Les citoyens se préparent aux consultations](#)

[Projet immobilier de 330 condos sur le site patrimonial de Sillery](#)

[Consultation en février sur l'avenir des terrains patrimoniaux à Sillery](#)

Section spéciale

PUBLICITÉ

Danielle Dubé, directrice du Patrimoine et de la muséologie du ministère de la Culture, souligne que le plan éclaircit certaines zones grises. « Certaines orientations sont quand même très, très claires. Des orientations, par exemple, qui vont nous amener à considérer la hauteur des arbres sur la crête comme étant un point de repère visuel qu'on souhaite conserver. On ne va pas favoriser des bâtiments qui dépasseraient cette crête végétale là », illustre-t-elle.

Consultation publique

Le ministère de la Culture entend soumettre son plan à la consultation publique, qui se déroulera en trois étapes.

« Le 20 février, il y aura une soirée générale d'information. Il y aura deux soirées par la suite d'ateliers thématiques sur des éléments plus précis et à la fin du mois de mars, on recevra les propositions des groupes de citoyens qui serviront à alimenter la mouture finale du plan », explique Mme Dubé.

La Loi sur le patrimoine culturel prévoit que le ministère de la Culture obtienne aussi l'avis de la Ville de Québec, qui a juridiction sur l'aménagement du territoire.

Le projet de plan de conservation a été soumis à la Ville de Québec. Les citoyens pourront quant à eux en prendre connaissance vendredi sur le site Internet du Conseil du patrimoine culturel du Québec.

Le ministère souhaite être en mesure de dévoiler la version définitive du plan au début de l'été.








EN COMPLÉMENT

Ailleurs sur le web

Radio-Canada n'est aucunement responsable du contenu des sites externes suggérés ci-après.

[Déroulement de la consultation publique](#)

 Commenter 0
  5
  Recommander 8
  Partager
  Haut de page

PARTICIPEZ À CET ARTICLE

Vous devez être connecté pour contribuer à la discussion [Se connecter](#) | [Créer un compte](#)

Important Afin de favoriser des discussions riches, respectueuses et constructives, chaque commentaire soumis sur les tribunes de [Radio-Canada.ca](#) sera dorénavant signé des nom(s) et prénom(s) de son auteur (à l'exception de la zone Jeunesse). Le nom d'utilisateur (pseudonyme) ne sera plus affiché.

En nous soumettant vos commentaires, vous reconnaissez que Radio-Canada a le droit de les reproduire et de les diffuser, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit. Veuillez noter que Radio-Canada ne cautionne pas les opinions exprimées. Vos commentaires seront modérés, et publiés s'ils respectent la [nétiquette](#). Bonne discussion !

1200 caractères restants



leSoleil

Actualités Affaires Arts et spectacles Dossiers Hockey junior Maison Opinions Sports Vidéos Vivre ici Voyages

Éducation Environnement Justice et faits divers Politique Santé Science Société Transports

[Le Soleil](#) > [Actualités](#) > [La capitale](#) > [Tourisme à Québec: à l'Ouest toute!](#)

Publié le 24 janvier 2013 à 05h00 | Mis à jour le 24 janvier 2013 à 05h00

Tourisme à Québec: à l'Ouest toute!



«Si on veut garder les touristes en ville, il faut avoir beaucoup plus à proposer que le Vieux-Québec» - Johanne Elsener, présidente de la Coalition Héritage Québec

LE SOLEIL, ERICK LABBÉ



ANNIE MATHIEU
Le Soleil

ma AJOUTER À MA PRESSE

PARTAGER



publicité

EN VEDETTE



Éducation

Droits de scolarité: une hausse de 3 %, point final

La première ministre a pratiquement fermé... »



Éducation

Sommet sur l'enseignement: l'irritation gagne des participants «C'est ridicule!» La présidente de la... »

« Précédent Suivant »

publicité

(Québec) L'offre touristique dans la capitale doit

se développer à l'extérieur du Vieux-Québec, estime la Coalition Héritage Québec. L'organisme propose de braquer les feux sur l'ouest de la ville et suggère un circuit historique en Écolobus s'arrêtant à plus d'une dizaine d'endroits de la Grande Allée jusque dans Cap-Rouge.

«Si on veut garder les touristes en ville, il faut avoir beaucoup plus à proposer que le Vieux-Québec», fait valoir la présidente de la Coalition Héritage Québec, Johanne Elsener, qui a été invitée à présenter son projet devant la Chambre de commerce et d'industrie de Québec en décembre. Elle y a fait valoir que selon les statistiques, les sites historiques représentaient les principaux attraits touristiques de la ville et que les «touristes culturels» étaient ceux qui dépensaient le plus.

Or, ces «pôles» qui témoignent de l'histoire de Québec et de la province sont nombreux et sous-exploités à l'ouest, dit-elle. Elle cite en exemple la Maison des Jésuites, à Sillery, où l'on retrouve les vestiges d'Amérindiens et de la première mission des religieux en Amérique, le domaine Catarqui, l'église Saint-Michel de Sillery et les ruines du fort Jacques-Cartier à Cap-Rouge. S'ajoutent à cela les grands domaines de l'arrondissement historique qui pourraient être mis en valeur, le Bois-de-Coulonge, ou encore le Vieux-Cap-Rouge et son tracel.

Selon le projet imaginé par la Coalition Héritage Québec, une boucle d'environ 10 km relierait ces sites. En partance du Vieux-Québec, un Écolobus emprunterait la Grande Allée, poursuivrait son trajet sur le chemin Saint-Louis puis s'arrêterait sur différentes artères - comme la rue Maguire - et attractions touristiques. «On pourrait même donner aux touristes des laissez-passer journaliers comme cela se fait à Genève», suggère M^{me} Elsener, qui rêve également d'un «circuit fluvial» reliant grâce à un «taxi-bateau» la marina de Cap-Rouge au quai des Cageux et allant jusqu'à Lévis.

«Si on aménage cela correctement, il y aurait très peu d'impact sur la circulation locale», plaide la présidente de l'organisme, qui croit que l'industrie touristique a tout à gagner avec une telle proposition. Johanne Elsener a également présenté son projet à la Commission de la Capitale-Nationale, qui de son côté travaille sur l'idée d'une promenade liant le Bois-de-Coulonge au domaine Catarqui.

Partager  Recommander  Tweeter 

publicité



« Retour * Haut

 Tweeter 

À LIRE AUSSI

[Prix des maisons: stabilisation prévue en 2013 à Québec et dans la Chaudière-Appalaches](#)

[Participation record aux Grands Prix du tourisme](#)

[Les astres s'alignent](#)

[Des finalistes avides d'innovation](#)

[Traitement royal pour une femme d'exception](#)

SUR LE MÊME THÈME

[Tourisme et loisirs | Tourisme](#)

DU MÊME AUTEUR

[Une proposition «monumentale» signée Horizon 2017](#)

[Les cyclistes déçus des nouveaux parcomètres à Québec](#)

[L'organisatrice de la Revengeance des duchesses veut rencontrer Labeaume](#)

[Le Carnaval lance un appel à tous](#)


[Un promoteur immobilier promet un «développement intelligent» à Sillery](#)




VIDÉOS >

 Recommander  Tweeter 

 Il était une fois les Boys: Stan et Stan et Méo et Méo
02:16

 Il était une fois les Boys: Silence, on tourne!
02:00

 Chantauteuil: le Vieux-Québec change, dit Labeaume
01:06

 Sommet sur l'enseignement: les attentes
01:23

[Plus de vidéos >](#)

Appart vacances Rome

www.HouseTrip.com/apparts_Rome
500 apparts de rêve. Centre ville. A partir de 35€, meilleurs prix!

Généalogie au Québec

MesAieux.com
Ancêtres, familles, et généalogie. 100% québécois. Inscription gratuite

échange de maisons

www.profvac.com
réservé au monde de l'enseignement nombreuses offres disponibles

[Choisir sa pub](#)

LES PLUS POPULAIRES : LE SOLEIL

Dernière heure Dernier jour Dernière semaine

(05h00) [Éric Gros-Louis forcé de mettre son](#)

50%
et plus de rabais
sur des offres exclusives!

Québec Hebdo

Prévisions météo

8 Mars 2013

Connexion nous S'inscrire Contactez-

Rechercher

» Recherche Avancée

L'ACTUEL L'APPEL BEAUPORT EXPRESS CHARLESBOURG EXPRESS JACQUES CARTIER EXPRESS QUÉBEC EXPRESS L'AUTRE VOIX www.lautrevoix.com

Actualités Sports Nos Remparts Culture Société Économie Concours Classées Autos

Québec Hebdo - Actualités - Actualités régionales

L'article

Imprimer Envoyer à un ami Commenter (1)

Un Écolobus sur le site patrimonial de Sillery?



Publié le 12 Février 2013
Véronique Demers
Journal L'Appel, membre du groupe
Québec Hebdo

Recommander Tweeter

Héritage Québec propose une navette des points d'intérêt

Tout comme la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, la Coalition Héritage Québec juge que le plan de conservation du site patrimonial de Sillery devrait être modifié, en ce qui concerne en particulier la protection des propriétés conventuelles.

Sujets : Coalition Héritage Québec, Maison des Jésuites, Conseil du patrimoine culturel du Québec, Seigneurie de Sillery, Québec, Vieux-Québec

La porte-parole de la Coalition Héritage Québec, Johanne Elsener, abonde dans le même sens que l'autre organisme, en misant sur les édifices existants, quitte à les agrandir et construire des pavillons conçus dans la même veine architecturale que le cadre bâti actuel.

Mais au-delà des efforts déployés pour préserver le cachet des propriétés conventuelles, Mme Elsener croit qu'il faudrait inciter les touristes à poursuivre l'expérience hors du Vieux-Québec et les attirer vers l'ouest de la ville, sur le site patrimonial de Sillery. La porte-parole de la Coalition Héritage Québec propose la mise en place d'un nouveau trajet de l'Écolobus, en partance de la Grande Allée et se poursuivant jusqu'au chemin Saint-Louis.

«On a travaillé avec des experts en tourisme, qui reconnaissent le potentiel à Sillery. Ça ne serait pas un tourisme invasif, mais un tourisme bonifié dans le respect de la population locale. La



L'Appel

À DÉCOUVRIR

- Ajouter un événement à l'Agenda communautaire ou au Carnet culturel
- Concours
- Emplois
- Nos annonceurs
- Conseils d'experts
- Horaire cinéma à Québec
- Cahiers spéciaux
- Partagez votre SCOOP!
- Succès d'affaires
- Circulaires de la semaine
- Coupons-Rabais
- Pour placer une annonce classée : 1-866-637-5236

Publicité



INFOLETTRE

Inscrivez votre courriel et recevez nos nouvelles dès leur parution !



Nouveaux emplois



rétention des touristes serait plus grande s'ils pouvaient continuer de visiter des sites historiques, comme à Sillery, et s'il y avait un lien qui les relierait comme l'Écolobus», explique Mme Elsener.

La porte-parole de la Coalition Héritage Québec souligne la Maison des Jésuites comme étant un centre majeur d'intérêt pour les touristes. «C'est la première mission en Amérique et la seule Seigneurie de Sillery donnée par le roi Louis de France à des sauvages qui s'étaient convertis. C'est exceptionnel», résume-t-elle.

Une trentaine d'appuis

Héritage Québec a reçu une trentaine d'appuis d'organismes et de personnes dans ses démarches. L'organisme compte déposer un mémoire au Conseil du patrimoine culturel du Québec qui toucherait les aspects patrimonial, historique, touristique, mais aussi naturel et environnemental.

«On veut démontrer, preuves à l'appui, que ces espaces verts sont importants et servent à réduire la pollution atmosphérique, prévenir l'érosion et favorise la santé physique et mentale des gens locaux», conclut Mme Elsener.

Groupe Québec Hebdo.

[À lire aussi: Sauvegarder les «Plaines» à l'ouest](#)

 Recommander  Tweeter 

Coter ★★★★★

Haut de page ▲

Commentaires



SOLDAT SANSPAREIL - 12 Février 2013 à 14:48:25

Maison des Jésuites de Sillery http://www.paricilavisite.qc.ca/lieux.php?id_lieux=3 Mettons en valeur notre patrimoine! Soldat Sanspareil Chevalier de St-Véran 2ème bataillon du régiment de la Sarre Vive le Roy! <http://ordredesaintveran.puzl.com/coinsanspareil> <http://www.regimentdelasarre.ca> <http://www.youtube.com/user/SoldatSanspareil> <http://www.tagtele.com/profil/Sanspareil> <http://www.ameriquebec.net/actualites/2009/08/03-rapatriement-des-armoires-royales-de-france.qc> François Mitterrand Un peuple qui n'enseigne pas son histoire est un peuple qui perd son identité

[Commentez](#)

Commentez

Votre nom*

Adresse courriel*

(Nous gardons les courriels privés)

Écrivez votre commentaire ici*

Nous prions les internautes de rester polis. Il est interdit de soumettre du contenu discriminatoire, insultant ou inapproprié, qui pourrait être retiré du site à notre discrétion. Nous ne sommes pas responsables des opinions ou du contenu soumis par les internautes. L'utilisation de ce site ainsi que la propriété du contenu qui est soumis sont régies par nos Conditions générales d'utilisation et le Politique de confidentialité.

Les organismes membres doivent promouvoir des activités légales et à but non-lucratif. Tout organisme faisant la promotion d'activités illégales ou de services / produits commerciaux sera retirée du site.

J'accepte ces conditions.



acheteur(euse)/ gestionnaire d'inventaire

CHAUFFEUR CLASSE: 1 OU 3 »»

Directeur Général »»

TECHNICIEN & APPRENTI-TECHNICIEN

Programme exclusif aux hommes de 35

[Tous les emplois](#)

Propulsé par:

[Bidgo.ca](#)

Flairer la bonne affaire

- **Aromatik Restaurant**
Certificat-cadeau de 50\$ à
L'Aromatik - Québec



Mise Actuelle

26\$

J'économise **24\$** (48%)

NOS Annonceurs

12 Mars 2013

FANNIE
GOURMETS
LEBOURGNEUF
CENTRE
DENTAIRE
JUDITH


TECHNO-HELICO

HEBDOS SELECT
DU QUEBEC
(LES)

[Nos annonceurs](#)

TEMPS RESTANT
5j:04h:11m

La MÉGA PRISE Secret Diva

 **25 \$** Rabais 58%

Valeur 60 \$ **Achetez**


l'outil de géo-position en immobilier

► [Trouver votre maison](#)

Trouver une: **Aubaine** **Entreprise**

XI. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur contribution à la rédaction de ce mémoire :

Révision *linguistique* :

Dre Gabrielle Saint-Yves, Ph.D., Docteure en linguistique, Université du Québec à Chicoutimi

Révision du *Mémoire* :

Marcel Junius, architecte, urbaniste émérite, ex-président de la Commission des biens culturels, ex-directeur général du patrimoine au Ministère des Affaires culturelles du Québec

Révision des sections *Résumé, Plan de conservation, Environnement et Recommandations* :

Dr Jean Bousquet, Ph.D., professeur titulaire en foresterie, Université Laval

Révision de la section *Environnement* :

Mme Janik Gaudreault, biologiste, Chargée de projets - Milieux naturels et matières résiduelles, Conseil régional de l'environnement – Région de la Capitale nationale (CRE-CN)

Dr Thierry Lefèvre, Ph.D., professionnel de recherche au département de chimie, Université Laval

Révision de la section *Santé* :

Dr Thierry Lefèvre, Pd.D., professionnel de recherche au département de chimie, Université Laval

Révision de la section *Tourisme et économie* :

Dr. Laurent Bourdeau, Ph.D., professeur titulaire en tourisme, Université Laval